HENRY NOËLL

HENRI II

ET LA NAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ MODERNE



A NOUVELLE ÉDITION

A Monsieur [illegible] —
Bien cordial hommage de l'auteur
[illegible]

HENRI II
ET LA
NAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ MODERNE

AVANT-PROPOS

Entre deux règnes où ruisselle le sang des batailles, celui de François Ier, prince des glorieuses, mais ruineuses guerres extérieures, et celui de Charles IX, souverain des sombres luttes de religion, le règne d'Henri II, clairière ensoleillée où la paix domine, apparaît comme un règne court, mais comme un grand règne.

Lorsque, en une douzaine d'années, on voit la France atteindre, au Nord et à l'Est, ses frontières naturelles et fixer l'élégant équilibre de son profil ; acquérir un appareil administratif et militaire dans lequel s'animent déjà la plupart des rouages de l'organisation moderne ; connaître une vie économique transformée comme par miracle et d'une étonnante intensité ; s'enorgueillir d'œuvres d'art d'une harmonie et d'une pureté bien proches de la perfection ; donner le jour à une poésie et à un théâtre qui rompent avec les tâtonnements du passé pour s'engager dans les voies larges et lumineuses où triompheront désormais les lettres françaises ; lorsque, dans le même temps, autour du souverain ou sous sa pro-

tection, vivent et s'entremêlent, comme en un kaléidoscope étincelant, tant de personnages dont les noms, après quatre siècles, n'ont rien perdu de leur éclat : Catherine de Médicis, Marie Stuart, Diane de Poitiers, François de Guise, Anne de Montmorency, Ronsard, Rabelais, Philibert Delorme, Jean Goujon, François Clouet, Le Primatice, Bernard Palissy, Ambroise Paré, les Estienne, Cujas, bien d'autres encore, il n'est pas excessif d'affirmer qu'une telle période fut un grand règne.

Ainsi s'est constituée une société très différente de celle qui la précédait ; ainsi s'est épanoui un ensemble de vie et d'activités qu'il est permis d'appeler un monde nouveau. Car c'est en réalité sous Henri II, et sous Henri II seulement, qu'a disparu le régime féodal, remplacé par les institutions et les mœurs modernes. On peut même avancer sans crainte, tellement l'évolution fut rapide et générale au cours de ce règne, qu'un de nos contemporains s'y trouverait moins dépaysé que sous Louis XIV ou sous Louis XV.

A qui attribuer le mérite d'une si étonnante et si profonde transformation ?

D'abord au roi. Assurément les circonstances, le climat, furent favorables ; mais l'éclosion dont il vient d'être parlé eût pu tarder longtemps encore. Le mérite d'Henri II fut, dans tous les domaines, de bien choisir ses collaborateurs et de les imposer ; de savoir ce qu'il voulait, et, s'il ne s'y arrêtait qu'après une hésitation parfois un peu prolongée, de s'y tenir ensuite inflexiblement. Etant homme, il eut ses faiblesses, n'évita

pas certaines fautes. Elles ne seront pas voilées. Une apologie serait le contraire d'une étude historique de bonne foi. Mais justice doit être rendue à Henri II.

A première vue, dans tous ses portraits, son visage grave, au regard pensif et un peu distant, intrigue plus qu'il ne séduit. Pour peu qu'on l'examine avec attention, on y découvre une finesse, une distinction, une noblesse étonnantes. Trop souvent l'histoire, bâtie sur des observations incontrôlées ou superficielles, sur des récits déformés, a voulu faire d'Henri II un souverain effacé et mélancolique, d'esprit lent sinon borné, sans initiatives personnelles. Il fut, dans la réalité, un roi réfléchi, prudent, énergique, un homme de cœur et un homme de décision. Les événements l'ont prouvé, et, pour l'observateur impartial, les heureux effets de son action personnelle se manifestent maintes fois au cours de son règne. N'est-ce pas lui, lui seul, qui, après le désastre de Saint-Quentin, prend toutes les mesures de salut public ? N'est-ce pas après sa mort qu'éclatent les affreuses guerres intestines ?

Les historiens actuels, travaillant sur des faits vérifiés, sur des textes authentiques, ont déjà largement rendu hommage à ses qualités, à son solide bon sens, à son ardent amour du pays. Peut-être restait-il encore à dire qu'il fut un de nos grands rois.

Dans la France d'hier comme dans celle d'aujourd'hui, les grands hommes d'Etat ne sont pas ceux qui, même avec gloire, se sont jetés dans la lutte pour imposer des conceptions personnelles

ou la domination d'un parti ; ce sont ceux qui ont su, au profit du pays, dominer les situations et arbitrer entre les politiques opposées ou les factions partisanes. Henri IV a arbitré entre le fanatisme de la Ligue et la tendance tolérante des milieux libéraux. Louis XIV a arbitré entre l'indépendance orgueilleuse de la haute noblesse et les exigences, souvent tyranniques, mais nécessaires, des « grands commis » ; Napoléon a arbitré entre l'esprit et les mœurs de l'Ancien Régime et ceux de la Révolution ; Henri II, lui, durant tout son règne, a arbitré entre le traditionalisme médiéval et les hardiesses d'art et de pensée de la Renaissance, entre l'idéal de la Chevalerie et celui de la Société moderne.

Entourant le roi, des collaborateurs de premier plan — et la reine elle-même pour ce qui touchait à la haute politique — lui ont apporté un concours et un dévoûment qui ont largement contribué à la gloire du règne. Mais, il ne faut pas l'oublier, si Henri II a eu la bonne fortune d'avoir auprès de lui un François de Guise pour assurer la victoire de ses armes ou un Ronsard pour donner à la poésie de son époque un rayonnement exceptionnel, il n'a eu, à aucun moment, comme auxiliaire dans le domaine politique, un Sully, un Colbert ou un Talleyrand.

***

Des lignes qui précèdent se dégagent les deux idées maîtresses de ce volume : le caractère essentiellement moderne du règne d'Henri II et la part qui revient au souverain lui-même dans

la politique générale et les réalisations de douze années.

On ne trouvera dans ce livre rien qui rappelle ce qu'il est convenu d'appeler l'histoire romancée, littérature dangereuse et par surcroît inutile, car l'histoire véridique, quand elle n'est pas dépouillée des pittoresques détails dont elle fourmille, peut satisfaire les imaginations les plus ardentes et les plus fantaisistes.

Sans qu'aient été négligés, pour la composition de ces pages, les nombreux et intéressants travaux consacrés, de notre temps aux hommes et aux choses du milieu du XVIe *siècle, il a été fait appel, le plus souvent possible, aux documents de l'époque : lettres d'Henri II, de Catherine de Médicis, de Diane de Poitiers, de Marguerite d'Angoulême, mémoires du Prince de Condé, de Brantôme, ou des familiers de la Cour tels que Vieilleville, Crillon et l'abbé Haton, rapports et récits des ambassadeurs étrangers. Encore a-t-il été tenu compte de ce que certaines appréciations pouvaient avoir de trop favorable, en raison des bienfaits reçus, ou des cas inverses.*

L'inventaire des documents originaux du règne d'Henri II est loin d'être achevé ; une dizaine seulement de ses lettres ont été publiées par J.-B. Mail et une demi-douzaine par Guiffrey ; mais elles sont caractéristiques et instructives. Par contre, plus de sept mille lettres de Catherine de Médicis ont été éditées, dont trois cents environ intéressent la période où Henri II portait la couronne. Assez nombreuses enfin sont les courtes

mais substantielles missives que l'on possède de Diane de Poitiers.

Des recherches effectuées par l'auteur, il lui a paru possible de tirer tout au moins un tableau d'ensemble. Il voudrait l'avoir fait vivant, animé, varié de couleurs, digne en un mot d'une époque dont le relief et le charme l'ont passionné. Et il s'estimerait grandement satisfait si les lecteurs de ce livre prenaient à sa lecture une petite partie du plaisir qu'il a éprouvé à l'écrire.

I

LE PRINCE

Du berceau au trône. — Naissance et jeunesse d'Henri de France, duc d'Orléans. — Le « beau mariage », peu conforme aux traditions, d'Henri de France avec une petite fille de banquiers. — Débuts de Catherine de Médicis à la Cour. — La tardive, mais éclatante aurore de Diane de Poitiers. — Mort du dauphin François. — Crépuscule et fin du règne de François Ier. — La France en 1547.

D'heure en heure, par cette calme et claire journée de printemps de l'année 1519, on attendait la délivrance de la reine. Au demeurant, les choses allaient pour le mieux.

Lorsque, peu de temps après le dîner, la première femme de chambre annonça l'heureuse naissance d'un fils, le roi François Ier qui, pour tromper son impatience, arpentait à grands pas le salon voisin, accourut sur le champ.

Claude de France était encore sur la « chaise à accoucher » capitonnée de velours cramoisi, où selon l'usage, les médecins l'avaient fait placer, le moment venu, et, avant de regagner le grand lit de parade, aux courtines brodées d'or, elle regardait, pâle mais souriante, la sage-femme qui, assise sur un tabouret, donnait ses soins à l'enfant.

Une fierté joyeuse brillait dans les yeux du roi. Sans doute, l'année précédente déjà, la fille de Louis XII lui avait donné un fils, mais malingre et qui risquait de ne pas survivre. Avec celui-ci, bien constitué et d'apparence vigoureuse, l'avenir de la nouvelle dynastie, de la lignée des Valois-Angoulême, semblait définitivement assuré.

Du berceau de l'enfant, le regard du roi, par instants, allait vers Paris, sa « royale cité » qui, à quatre lieues de distance, s'encadrait, merveilleuse vision, dans la large fenêtre, avec ses clochers, ses tours et la mer scintillante de ses toits.

Car c'était au château de Saint-Germain, selon le désir formel du roi, que venait de naître l'enfant auquel le sort allait réserver la couronne de France. Comme saint Louis, comme Philippe le Hardy, comme Charles V, qui l'avait entièrement rebâti, François Ier gardait à ce reposant séjour, à sa situation sans pareille, une prédilection particulière. Il l'avait en partie transformé et devait l'embellir encore, substituant aux lourdes tours de Charles V une vaste et agréable terrasse, aux sombres plafonds des voûtes claires et richement ornées. Se doutait-il que, sous le règne de son successeur, ce château abriterait sous ses lambris les fêtes les plus luxueuses, les plus galantes intrigues, les plus graves conseils politiques ? Ce château où plus

tard, au soir de la Saint-Barthélemy, Catherine de Médicis, horrifiée et tremblante, devait venir, avec son fils Charles IX, chercher un refuge et un illusoire repos !

Le nouveau-né reçoit comme prénom celui de son parrain, le roi d'Angleterre, Henri VIII, avec le titre de duc d'Orléans. Dès leur enfance, Henri et ses frères sont confiés à un gouverneur dévoué, mais énergique : Cossé-Brissac. Cette enfance sera sans douceur, non seulement parce que l'éducation donnée aux princes sera rude, les exercices physiques y tenant une place considérable, mais parce qu'elle sera traversée d'épreuves dont le caractère même du futur souverain se ressentira.

Il a cinq ans à peine lorsque meurt sa mère, après avoir mis au monde sept enfants. L'affection du roi, tout à ses batailles, à ses œuvres d'art, à ses favorites, ne remplacera pas la tendresse de la disparue.

Deux ans plus tard, le malheur va frapper cruellement encore Henri d'Orléans. Fait prisonnier à Pavie, François Ier est retenu en Espagne. Le traité de Madrid, qu'il se résigne à signer, après de longues hésitations, prévoit sa mise en liberté à une double condition : ses fiançailles avec la princesse Eléonore, sœur de Charles-Quint, et l'échange de sa personne contre celles de ses deux fils aînés, qui seront pris comme otages.

L'échange a lieu le 15 mars 1526, sur la Bidassoa. La barque des petits princes quitte la rive française en même temps que celle du roi quitte la rive espagnole. La remise réciproque du prisonnier libéré et des nouveaux captifs s'effectue au milieu du fleuve. Henri est très pâle, la détresse contracte ses traits, mais il ne pleure pas. François Ier, les yeux humides, embrasse

ses fils et les bénit. Mais déjà il aperçoit sur le sol français les gentilshommes de sa maison et les troupes de sa garde qui l'attendent, bannières déployées, le magnifique cheval turc, préparé pour lui, qui piaffe aux mains d'un écuyer. A peine la barque atteint-elle la rive, qu'il bondit, saute en selle et s'écrie avec une ivresse qu'il ne peut contenir : « Me voilà roi derechef ! »

Les princes sont dirigés sur Madrid, accompagnés de leur gouverneur Cossé-Brissac et de Louis de Ronsard (le père de Pierre), celui-ci en qualité de maître d'hôtel. Henri d'Orléans se prendra plus tard d'une vive amitié pour le futur poète des Odes ; à Madrid, malheureusement, Louis de Ronsard ne peut l'entourer longtemps de ses soins attentifs. Les deux princes, en effet, sont considérés comme prisonniers et leur maître d'hôtel, séparé d'eux, est enfermé à Medina del Campo.

Henri ne revoit la France que quatre années plus tard, à onze ans. Il y reprend sa vie laborieuse et active, au cours de laquelle les études alternent avec la pratique de l'équitation et les exercices militaires. Il devient un excellent cavalier, excelle non seulement au jeu de paume et à la balle, mais au saut. Par la suite, il atteindra, dans le saut en longueur, jusqu'à vingt-quatre grands pieds.

Son caractère juste et généreux s'affirme déjà, même dans les jeux. Il ne se prévaut jamais de son rang pour s'attribuer un succès facile. Bien au contraire, il ne manque pas une occasion de décerner à ses concurrents des éloges mérités. Ce sera là une règle constante de sa vie. Jouant un jour à la balle au Pré-aux-Clercs et ayant pris Ronsard dans son camp, il déclarera à



Henri II enfant (François Clouet 1524)

Photo GIRAUDON.

haute voix, après la victoire, qu'elle est due au jeu remarquable de son ami.

Mais un événement important — heureux celui-là — va bientôt modifier profondément la vie d'Henri d'Orléans. Il n'a pas atteint sa quatorzième année que déjà se pose la question de son mariage.

Cette même année 1519, où Henri était venu au monde au château de Saint-Germain, était née à Florence une petite fille gracile et pâle, dont l'enfance devait être, plus encore que la sienne, marquée de la rigueur du destin. Elle avait pour père Laurent II de Médicis, duc d'Urbino, dont le fils naturel Alexandre fut le premier duc de Florence. Laurent, qui avait épousé, au château d'Amboise, une Française, Madeleine de La Tour d'Auvergne, comtesse de Boulogne, appartenait en réalité à une famille de très riches banquiers. Plusieurs d'entre eux avaient été gonfaloniers. La gloire de la maison avait commencé, au XVe siècle, avec Cosme l'Ancien et surtout avec Laurent le Magnifique. La famille devait compter deux papes parmi ses membres : Léon X et Clément VII.

Mais le malheur n'allait pas tarder à frapper l'héritière de tant de puissance et de richesse. L'année qui suit sa naissance, la petite Catherine devient orpheline à la fois de père et de mère. De sombres présages planent sur son enfance délicate et attristée. Elle va être ballottée, au gré des événements politiques, de Rome à Naples et de Naples à Florence. A Rome, où elle vit à la Cour de son oncle, le pape Léon X, elle commence à observer et à s'initier aux roueries diplomatiques. Elle est duchesse d'Urbino et représente seule la bran-

che légitime de sa maison. D'où la considération qui l'entoure. Après Pavie, lorsqu'éclate la révolution, elle est à Florence et ses épreuves vont commencer. Les chefs populaires la prennent comme otage et l'enferment au Couvent de Sainte-Lucie, puis au Couvent de Sainte-Catherine de Sienne, et enfin au Monastère des Dames de l'Annunziata. Bientôt des exaltés demanderont qu'elle soit placée dans une maison de débauche afin que le pape ne puisse pas la marier selon ses désirs. Les insurgés viennent même la réclamer dans son couvent pour l'exposer nue sur les murs de la ville et la livrer à la soldatesque. L'abbesse refuse énergiquement de s'en séparer, et l'enfant, habillée en garçon et bottée, en impose à la populace par son calme courage.

C'est à ce séjour dans les trois couvents que Catherine devra sa formation religieuse, solide et durable, comme elle devra à son séjour à Florence sa formation artistique.

Pendant toute cette période, François Ier ne la perd pas de vue, la fait visiter fréquemment par le vicomte de Turenne, et demande en vain qu'elle soit conduite en France. Il prépare même son évasion. Mais le 12 août 1530, les Florentins capitulent, encerclés par les troupes du pape et celles de l'empereur. Catherine, rendue à la liberté, retourne à la Cour de Rome où Clément VII a succédé à Léon X. Elle a onze ans. Déjà plusieurs projets de mariage ont été formés pour elle, notamment avec François Sforza, duc de Milan, avec le duc de Richemond, bâtard d'Henri VIII d'Angleterre, mais aussi et surtout avec Henri de France, le duc d'Orléans. C'est ce dernier qui paraît devoir l'emporter. Sa réputation de brillant cavalier et de

parfait gentilhomme, ainsi que la gloire de son père, militent en sa faveur. D'autre part, François Ier convoite fort le trésor incomparable constitué par les bijoux que le pape destine à sa nièce (1).

Clément VII tergiverse pendant plus d'un an. Enfin en mai 1531, il se décide, et le projet de contrat préparé par François Ier lui est présenté. Le roi de France donne à son fils une rente de 30.000 livres et à sa belle-fille un domaine de 10.000 livres avec un château. Pour la dot proprement dite, il s'en rapporte au pape ; mais celui-ci, par une clause secrète, promet Modène, Livourne et Reggio et s'engage à aider le roi à reprendre Milan et Gênes ; il promet encore Parme et Plaisance ou l'équivalent. On voit réapparaître là le rêve constant de François Ier, dont l'Italie est l'objet.

Clément VII accepta le projet, tout en exigeant que les biens possédés par Catherine à Florence ne fussent pas compris dans la dot qu'il lui faisait. Mais deux obstacles devaient encore être surmontés.

Tout d'abord le duc de Milan, bien que malade et infirme, maintenait sa candidature, vigoureusement soutenue par Charles-Quint. L'empereur vint même à Rome et mit tout en œuvre pour briser le projet de mariage avec Henri d'Orléans. Il n'y parvint pas.

Plus grave peut-être était la difficulté d'ordre sentimental résultant de l'inclination assez vive que Catherine, tout enfant, avait éprouvée pour son cousin Hippolyte de Médicis. C'était un fort beau garçon, dont le Titien a laissé un superbe portrait ; poète et

(1) Les plus beaux de ces bijoux seront donnés par Catherine à Marie Stuart lorsqu'elle épousera le dauphin et, après la fin tragique de la jeune reine, seront portés sans vergogne par Elisabeth d'Angleterre.

musicien, réputé pour son élégance et son luxe, il se faisait accompagner d'une prestigieuse escorte d'Ethiopiens, d'Indiens et de Turcs. Le pape, pour parer à ce danger, fait conduire Catherine à Florence par sa gouvernante, Maria Salviati.

La beauté du cadre, le changement d'existence font vite oublier à l'enfant, sérieuse et réfléchie, son amourette passagère.

Enfin le mariage est décidé. Catherine part pour la France. Elle arrive à Nice le 12 septembre 1533 et s'y embarque pour Marseille sur la galère pontificale, portant le Saint-Sacrement, aménagée avec une somptuosité sans égale et escortée d'une flottille décorée avec non moins de magnificence. Catherine a quatorze ans. Elle est déjà « grande, belle et en bon point ». Son ambition naissante s'exalte dans ce déploiement de luxe, dans cette abondance d'honneurs et d'hommages, et l'on retrouve dans sa correspondance des pages enthousiastes sur ce voyage vers Paris.

Le 12 octobre a lieu l'entrée à Marseille, en un cortège inoubliable. Le pape est assis sur la Sedia gestatoria et suivi de douze cardinaux à cheval. Catherine est montée sur une haquenée rousse, caparaçonnée d'or et sa suite, une douzaine de jeunes Italiennes en toilettes de grand apparat, sur des haquenées blanches, caparaçonnées d'argent. La coiffe de la jeune fiancée est couverte de pierreries « qui valent un royaume » ; les perles de son trousseau sont les plus grosses qu'on ait vues ; et dans sa corbeille, objet précieux entre tous, est une petite cassette en cristal de roche, montée en or, chef-d'œuvre de Valerio Vicentino Belli.

Le mariage est célébré le 28 octobre par le pape lui-même. Le roi est entièrement vêtu de satin blanc et

recouvert du manteau de cour aux fleurs de lys d'or. Catherine porte une robe de brocart, un corsage de velours violet bordé d'hermine et constellé de brillants.

Le lendemain du mariage, Clément VII, venu prendre des nouvelles de ces nouveaux mariés de quatorze ans, trouva le jeune couple en excellente forme et très satisfait de sa nuit, ce qui, s'il faut en croire les chroniqueurs, le réjouit et l'égaya fort.

Les fêtes durent trente-quatre jours et de splendides cadeaux sont échangés : François Ier donne au pape une grande tapisserie rehaussée d'or représentant la Cène, aux cardinaux des objets d'art et des pensions, aux membres de la famille de Catherine des présents variés. Un seul de ces dons sera refusé, celui destiné à Hippolyte de Médicis, le beau cousin qui s'était cru aimé à la folie.

A la Cour de France, la satisfaction est complète. Il n'en est pas de même dans le pays. Ce mariage, assez peu conforme aux traditions, d'un fils de roi avec une petite-fille de grands banquiers, s'il marque une date dans l'évolution des idées reçues, ne va pas sans inquiéter certains esprits. Beaucoup de Français, d'autre part, estiment que François Ier a été dupé par le pape et font grise mine à la nouvelle épousée. Et cependant, lorsque le Trésorier général de France déclare trouver la dot un peu mince, Philippe Strozzi peut lui répondre : « Vous oubliez sans doute ces trois joyaux inestimables : Milan, Gênes et Naples. N'est-ce pas là la dot d'une fille de roi ? »

A vrai dire, François Ier n'osera jamais réclamer ces trois villes. Malgré cela, l'avenir montrera vite que la France n'a pas fait une mauvaise affaire.

Au début de son séjour à la Cour, Catherine garde une attitude réservée et presque silencieuse. Elle est tout à son mari et, d'autre part, il lui faut se faire accepter et apprécier. Elle n'est qu'une princesse qui ne sera pas appelée à régner. Elle est aussi — et on ne se prive pas de le rappeler — une petite fille de marchands. Seule une princesse se lie avec elle d'une amitié intime et sincère : c'est Marguerite d'Angoulême, l'aimable reine de Navarre.

Avec la sûreté de jugement qu'elle a déjà acquise, Catherine comprend que c'est, avant tout, à François Ier qu'il faut plaire, et elle va multiplier les gentillesses envers lui, dont l'élégance de grand seigneur l'a d'ailleurs émerveillée. Pour gagner ses bonnes grâces, elle n'hésite pas à apprendre le grec et à devenir une écuyère émérite. La première à la Cour, elle utilise au lieu de la planchette, la selle de dame telle qu'elle existe de nos jours, si propre à faire valoir la grâce des lignes du corps féminin.

Très vite elle devient une des vedettes les plus brillantes de l'entourage royal ; François Ier prend plaisir à sa compagnie et à celle des jeunes et belles femmes qu'elle a amenées avec elle d'Italie parmi lesquelles trois Barbaresques aux rires éclatants comme leurs costumes. A tout prix, Catherine veut être de la « petite bande », nom donné au groupe des privilégiés admis à tenir compagnie au roi au cours de ses parties de chasse et de fête les plus intimes. Elle y parvient et suit désormais le souverain dans ses chevauchées quotidiennes, parfois au risque de sa vie. Un jour, dans la traversée d'une forêt, son cheval, trop fringant, prend le mors aux dents et la désarçonne après qu'elle a heurté du front une branche basse. Le roi se préci-

pite, la relève, la fait soigner devant lui et lui témoigne une vive affection. C'est d'ailleurs le roi lui-même qui avait choisi l'attribut symbolique de Catherine : un arc-en-ciel, avec la devise : « Il porte la joie et l'espérance devant lui ».

Cette conquête de François I[er] par Catherine se trouvera d'autant plus précieuse pour elle qu'au cours de l'année 1536, un drame presque soudain — la mort du dauphin François — va faire d'Henri d'Orléans, l'héritier de la Couronne. Le fils aîné du roi a succombé des suites d'un refroidissement, disent les uns, d'épuisement, disent les autres, très probablement d'une pleurésie. Des accusations d'empoisonnement ont été portées, à propos de cette mort, qui ont mis en cause Catherine de Médicis elle-même. Rien ne les justifie, en quelque mesure que ce soit ; rien ne pourrait même les expliquer, si ce n'est l'antipathie persistante portée dans certains milieux à une princesse italienne.

Le malheureux Montecuculli, écuyer au service du prince, fut soumis à la torture. Ses déclarations qui mirent en cause des agents de Charles-Quint, si elles laissent subsister quelques doutes en ce qui les concerne, suffisent à innocenter définitivement la nouvelle dauphine.

Voilà donc Henri dauphin de France. Catherine n'en reste pas moins modeste et très diplomate dans la façon dont elle apporte au futur roi son utile et discret concours. Avant même que le deuil officiel soit achevé, deux clans se sont formés à la Cour. Les uns, avec le connétable de Montmorency et la reine de Navarre, tiennent pour le nouveau dauphin ; les autres, avec l'amiral de Brion et la duchesse d'Etampes, tournent

leurs espoirs vers le troisième fils de François Ier, Charles d'Orléans.

C'est qu'en effet, le roi, qui avait toujours témoigné au dauphin François une préférence très marquée, semble reporter maintenant sur son troisième fils la plus grande tendresse. Le jeune Charles est un prince insouciant et turbulent, mais brillant et d'une bravoure irréfléchie. Sans doute, ainsi que l'a indiqué très justement le duc de Lévis Mirepoix, dans son ouvrage si attachant sur François Ier, ce souverain ne méconnaissait pas les sérieuses et solides qualités du futur Henri II, mais ces qualités s'étaient révélées de jour en jour très différentes, pour ne pas dire à l'opposé des siennes. Le père sentait déjà en son fils cadet l'amour de la paix, le goût de l'administration intérieure du royaume, le souci « de condenser son œuvre trop vaste plutôt que de la déployer », et il en souffrait dans son orgueil.

Au contraire, son fils Charles lui plaisait par sa spontanéité même excessive, par ses ambitions téméraires.

La rivalité des partisans d'Henri et de ceux de Charles n'empêche pas la Cour de vivre dans les fêtes, les plaisirs et la galanterie. La gravité un peu timide du dauphin ne s'accommode pas toujours très bien de l'agitation incessante, des intrigues, des divertissements et des mascarades de l'entourage royal. Et de cette timidité même va naître une liaison célèbre, qui durera jusqu'à la fin du futur règne et exercera sur lui une influence marquante.

Henri s'éprend, en cette année 1536, d'une femme déjà mûre, de nature calme et froide, mais de grande allure et apportant aux soins de sa beauté un art in-

fini : Diane de Poitiers, veuve depuis cinq ans du grand sénéchal Louis de Brézé (1). Il n'a pas dix-huit ans ; elle en a plus de trente-huit. Toujours vêtue de noir ou de blanc, mais suffisamment décolletée pour laisser admirer sa gorge impeccable, plus séduisante et plus expérimentée que Catherine, amie intime d'un homme puissant et aussi intrigant qu'elle-même, le connétable de Montmorency, elle n'aura pas grand'-peine à mettre le dauphin sous sa dépendance sentimentale exclusive et presque absolue. Elle aura toutefois l'habileté de ne jamais prétendre exercer sa domination sur le terrain de la politique et des affaires publiques, sachant bien qu'Henri, malgré son attachement pour elle, ne l'admettrait pas.

Michelet raconte que l'entrevue décisive eut lieu très probablement à Ecouen, dans la maison luxueusement meublée pour Diane par Montmorency et fameuse par ses vitraux aux scènes d'une audacieuse impudeur. Au début de la liaison, Diane dut se montrer d'une extrême prudence. Catherine n'était pas encore au courant de l'intrigue et François Ier la voyait d'assez mauvais œil. Certains auteurs, et Brantôme lui-même, ont soutenu ou laissé entendre que Diane aurait été la maîtresse du père avant d'être celle du fils. C'est invraisemblable et insoutenable, peut-on dire, car jamais, s'il en eût été ainsi, le roi n'eut toléré semblable atteinte à sa personne et à son prestige. Jamais

(1) Née en 1499, Diane était la fille aînée de Jean de Poitiers, sieur de Saint-Vallier, qui fut compromis dans la trahison du Connétable de Bourbon, qu'il n'avait pas dénoncée. Dans *Le Roi s'amuse,* Victor Hugo admet que la fille ait sauvé le père en sacrifiant au roi son honneur. Ce n'est là qu'une supposition commode pour l'intrigue du drame.

d'ailleurs Diane ne reçut de François Ier aucune libéralité compromettante. L'on ne peut considérer comme telle la remise partielle des droits dûs pour une coupe de bois, faveur courante qui lui fut accordée le 17 février 1547 ! Les deux fameuses lettres, non signées, sur lesquelles se sont appuyés ses accusateurs ont été reconnues écrites par Mme de Châteaubriant. La vérité est que François Ier avait été très lié avec la Grande Sénéchale et l'avait vue chez elle en toute intimité du vivant de son mari. Mais il la connaissait avide et dominatrice ; c'est pourquoi la passion qu'elle inspirait au dauphin lui causait un réel déplaisir.

Cependant les liens qui unissaient Diane à Henri s'affirmaient de jour en jour plus étroits. Dès 1537, un enfant naquit et la liaison devint officielle. Ce fut pour Catherine le début d'une humiliation et d'une amertume d'autant plus pénibles qu'elle était très attachée à son mari. Elle accepta la situation avec son courage coutumier, trop respectueuse de la personne du futur roi et de la dignité royale pour protester publiquement. La favorite saura d'ailleurs, comme on le verra par la suite, se montrer déférente et pleine d'égards pour l'épouse, si bien que les deux femmes ne tarderont pas à vivre en bonne intelligence relative.

Catherine continuera d'apporter à Henri dans tous les domaines sa collaboration la plus fidèle et la plus dévouée. Cet esprit de sacrifice aidera le couple princier à franchir victorieusement l'étape encore difficile qui lui reste à parcourir sur la route qui mène au trône.

Au cours des dix années qui vont suivre — les dix dernières du règne de François Ier — la formation

politique et militaire du dauphin, sa préparation au métier de roi va se compléter dans des conditions favorables. Dès le mois de septembre 1538, le roi François Iᵉʳ commence à souffrir cruellement de l'abcès périodique qui mettra, à maintes reprises, ses jours en danger. De même qu'il a divisé le règne de Louis XIV en deux grandes périodes : avant et après la fistule, Michelet a pu diviser celui de François Iᵉʳ en deux parties très dissemblables : avant et après l'abcès. Accablé par la terrible maladie qui le mine, le bel homme plein d'activité, de charme et de prestance qu'était le roi chevalier, ne tarde pas à être singulièrement diminué. Les médecins ne parviennent à enrayer les progrès du mal qu'en recourant à des remèdes épuisants. Et la duchesse d'Etampes, la maîtresse du souverain, transformée en garde-malade, voit avec rage se lever l'étoile de Diane de Poitiers.

Car le dauphin, du fait même de l'état de santé de son père, est appelé maintenant à intervenir d'une façon beaucoup plus directe dans la gestion des affaires du pays.

Michelet n'a pas craint de soutenir que dès ce moment-là s'est dessinée une politique nouvelle favorable à Charles-Quint et à l'Espagne, contraire, par suite, aux traditions et aux intérêts de la France. Le célèbre historien, dont l'étincelant brio marche parfois de pair avec une dangereuse fantaisie, impute cette évolution à une hypothétique médiocrité intellectuelle du dauphin et n'hésite pas à déclarer : « C'était un garçon de peu, qui ne savait dire deux mots, né pour obéir et pour être dupe. » Et quelques pages plus loin : « ...si peu Français, si contraire à son père, et qu'on eût cru plutôt un fils de l'empereur ». Il serait diffi-

cile de trouver, même sous la plume d'un écrivain entraîné par la passion partisane, injustice plus complète et erreur plus lourde. Michelet a été, en la circonstance, le jouet de son admiration romantique pour François Ier et de son défaut de documentation scientifique et de psychologie. La fausseté de son jugement est ici plus choquante que dans d'autres cas, alors que précisément Henri II — et ce sera l'honneur et la plus sûre gloire de son règne — tendra toute sa vie à concentrer dans la lutte contre l'empire germanique l'activité extérieure de la France, trop longtemps gaspillée à la poursuite du mirage de la conquête italienne ; alors qu'il incarnera en toute occasion la défense des intérêts du royaume, de préférence à ceux de sa propre famille, soutenu par Diane de Poitiers elle-même, en complète opposition avec la duchesse d'Etampes, qui, elle, trahissait la France au profit de Charles-Quint.

Il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur les événements qui se déroulent de 1537 à 1547, année de la mort de François Ier, pour se rendre compte non seulement de l'apprentissage consciencieux auquel se livre le dauphin, mais encore de l'action utile et heureuse qu'il commence à exercer.

Pour l'art militaire, c'est le connétable de Montmorency qui est son maître, maître prudent, parfois trop prudent peut-être, mais rude et sans faiblesse. La guerre a repris avec Charles-Quint en 1536. Les armées françaises occupent le Piémont, cependant que la Provence est envahie. Montmorency, qui veut, malgré les impatiences de la noblesse guerrière, éviter une grande bataille dont l'issue est incertaine, propose au roi une décision héroïque : dévaster notre riche et belle province méditerranéenne, en faire un désert

pour les Impériaux. Après l'exécution de ce projet, Charles-Quint doit battre en retraite, laissant sur le sol français de très nombreux cadavres, et, après d'assez longs pourparlers, est signée à Nice, en 1538, une trêve de dix ans.

Henri peut alors, dans la mesure où son père lui en laisse la faculté, se consacrer aux affaires intérieures du royaume. Il se montre, à vingt ans à peine, plein de zèle et doué de bon sens. La libre traversée de la France par Charles-Quint, sur la foi de ses rassurantes promesses, le chevaleresque accueil que lui a fait François Ier, puis le manquement de l'empereur à la parole donnée, ont été pour lui l'occasion de salutaires réflexions.

Et voici que, dès 1542, après la coalition de Charles-Quint et d'Henri VIII contre la France, la guerre reprend. François Ier lève cinq armées. Cette fois, le dauphin est pourvu d'un commandement personnel, et cela lui vaudra deux pénibles, mais profitables leçons. Tandis que le jeune duc d'Enghien tient la mer avec le concours de la flotte turque, et entre à Toulon, où les corsaires musulmans opèrent une râfle fructueuse de jolies filles et de futurs galériens, Henri est chargé d'attaquer en Roussillon. Mais, se heurtant à une résistance imprévue, il ne parvient pas, malgré de courageux efforts, à s'emparer de Perpignan. Appelé ensuite à se battre dans la région de l'Est, il se trouve à nouveau en présence d'une tâche difficile et ingrate et doit battre en retraite vers Meaux. Ces deux échecs de débutant, venant à l'appui des conseils de sagesse du prudent Montmorency, suffiront pour ôter au dauphin tout désir de combats inutiles et fortifieront son goût naturel pour la paix.

Entre temps, François Ier a remporté à Cérisoles une heureuse victoire — sa dernière victoire ! — et comme la prise de Boulogne par les Anglais inquiète Charles-Quint, celui-ci a accepté d'entrer en pourparlers de paix. Ces pourparlers aboutissent, le 18 septembre 1544, au traité de Crespy. Ici, le dauphin joue un rôle de premier plan et se révèle un négociateur fort avisé. On peut dire qu'il a été, alors que l'état de santé du roi s'aggravait de jour en jour, la cheville ouvrière du traité.

Sa situation et son prestige vont se trouver doublement accrus, car au mois de janvier précédent, un fait capital est survenu : Catherine a eu un fils ! Mariée depuis près de onze ans, la dauphine souffrait cruellement de sa stérilité. Certes, il ne lui eût pas été très difficile d'être mère dans une Cour aux mœurs faciles, où les liaisons illégitimes ne choquaient guère. Mais, contrairement aux insinuations souvent outrageantes des pamphlétaires acharnés contre elle, la dauphine était vertueuse et fidèle. Aucune preuve n'a, du reste, pu être donnée de son inconduite. Très superstitieuse, elle se contentait de recourir aux remèdes les plus variés et les plus saugrenus, tels que boire du sang de lièvre, avaler des cendres de grenouille ou manger des pattes de belette. Désespérée de ses insuccès, elle avait fini par se jeter, un jour, tout en larmes, aux pieds de François Ier, en lui offrant d'accepter d'être répudiée. Le roi, qui l'appréciait à sa valeur, l'avait réconfortée, consolée et décidée à demeurer dauphine. Et voici que, moins d'un an plus tard, grâce, a-t-on dit, à une recette indiquée par Montmorency, elle connaissait la joie sans égale d'avoir un enfant — et d'avoir un fils !

Tous les espoirs pour l'avenir sont désormais permis au couple princier, d'autant que d'année en année, l'heureux événement se renouvellera (1).

Comme au cours de l'année 1544, au cours de l'année 1545, l'étoile d'Henri et de Catherine va briller d'un éclat de plus en plus vif. Une inquiétude assombrit encore leurs rêves : l'affection presque exclusive, la préférence marquée que le roi continue à témoigner à son troisième fils, Charles d'Orléans. Ne lui a-t-il pas déclaré un jour : « Toutes les guerres que j'ai faites, c'est à cause de vous et en considération de l'amour que je vous porte ? » N'a-t-il pas, dans le texte même du traité de Crespy, introduit une clause prévoyant le mariage de Charles avec la fille de Charles-Quint, et lui réservant les royaumes de Milan et de Naples. Cette clause qui frustrait l'héritier légitime de la Couronne de ses droits en Italie, provoqua, de la part du dauphin, une protestation solennelle : le 2 décembre 1544, au château de Fontainebleau, devant deux notaires, Henri affirme sa volonté de maintenir intact et indivisible l'héritage de la Couronne. C'était là un acte fort grave, qui provoqua le mécontentement du roi et brisa l'affection des deux frères, mais qui montre déjà combien est vain le reproche de manque de caractère adressé parfois à Henri II.

Mais la témérité même de Charles va mettre fin au conflit. Il semble, en effet, qu'elle lui ait été mortelle. Une épidémie de peste ayant éclaté dans l'armée aux environs d'Abbeville, il n'hésita pas, pour tenter de

(1) En douze ans, Catherine mettra au monde dix enfants : François, Elisabeth, Claude, Louis, Charles, Henri, Marguerite, Hercule-François, et deux jumelles dont l'accouchement faillit lui être fatal : Jeanne et Victoire.

relever le moral des troupes, à se coucher sur un lit dans lequel venait de mourir un pestiféré, en s'écriant : « Il suffit de ne pas avoir peur. La mort recule toujours devant ceux qui la méprisent ! » Trois jours après, il expirait. On ne peut s'empêcher de frémir quelque peu en songeant à ce qu'auraient pu être les destinées de la France aux mains d'un prince aussi follement imprudent.

Le rapide délai dans lequel est survenue l'issue fatale autorise, il est vrai, à penser que Charles d'Orléans avait pu contracter précédemment le germe mortel. Une partie de la Cour émit l'hypothèse d'un empoisonnement, et cette fois encore, les ennemis de Catherine insinuèrent qu'elle n'y était peut-être pas étrangère. L'autopsie rendit vaines ces insinuations.

Après la mort de Charles, François Ier, déjà malade au point de n'être plus que l'ombre de lui-même, paraît vouloir réparer à l'égard du dauphin l'attitude assez injuste dont il ne s'est jamais départi. Il se montre plus affectueux pour lui et manifeste le désir de l'associer plus officiellement à la direction des affaires du royaume. En 1546, il lui ouvre l'entrée du Conseil privé. On a prétendu — et Michelet s'est fait l'écho de cette fable — qu'un jour, devant ses amis, le dauphin avait exposé toutes les modifications qu'il comptait faire plus tard dans la répartition des plus hautes charges de l'Etat et que le roi, mis au courant, était entré dans une violente colère. La vérité est que, pendant les deux ou trois dernières années de la maladie de François Ier, le futur Henri II fut bien obligé de s'intéresser personnellement à la bonne administration du pays et de se préparer à gouverner ; mais il le fit toujours avec assez de réserve pour ne pas indisposer

son père. En tout cas, le reproche à lui adressé d'avoir voulu usurper avant l'heure l'autorité royale, est, sous la plume de Michelet, en singulière contradiction avec l'affirmation qu'il manquait de l'initiative et de l'activité nécessaires pour le métier de roi.

Deux affaires particulièrement pénibles, se rattachant à la répression des nouvelles doctrines philosophiques et religieuses vinrent assombrir les derniers mois du règne de François Ier : le supplice d'Etienne Dolet et le massacre des Vaudois.

Dolet, imprimeur et philologue, avait fait son droit à Toulouse, puis s'était réfugié à Lyon, où il avait été condamné une première fois à mort pour une publication en français du Nouveau Testament et des Psaumes. Mais François Ier l'avait gracié. Par la suite, dénoncé par la Sorbonne pour l'introduction en France de livres genevois interdits, brouillé avec Rabelais et Marot, il fut pendu et brûlé.

Beaucoup plus grave fut l'affaire des Vaudois. Cette secte, qui s'était ralliée à la Réforme, avait été condamnée par un arrêt du Parlement d'Aix de 1540, qui prévoyait le châtiment des principaux chefs. L'évêque d'Aix avait fait suspendre, pendant plusieurs années, l'exécution de la sentence. En 1545, elle fut appliquée. Par suite des instructions très sévères du cardinal de Tournon, aggravées par le président d'Oppède et l'avocat général Guérin, par suite surtout d'un faux qui aurait consisté à ajouter plusieurs lignes au texte véritable de l'arrêt, les populations de Cabrières, de Mérindol et d'une vingtaine de villages furent massacrées. Huit cents maisons furent détruites et trois mille de leurs habitants outragés et exterminés par des soldats, presque tous repris de justice, et qui, après cet

exploit, offraient à vil prix, sur la route du retour, les petits garçons et les petites filles dont ils avaient abusé et dont ils ne voulaient plus !

Il sera parlé plus loin de la politique religieuse d'Henri II. Il est bon de préciser dès maintenant que non seulement il fut totalement étranger à ces déplorables persécutions, mais qu'après son accession au trône il fit, comme on le verra, ouvrir une enquête, à la suite de laquelle l'avocat général Guérin eut la tête tranchée.

Le 31 mars 1547, vers une heure de l'après-midi, François Ier s'éteignait à Rambouillet, au cœur de la forêt, de « sa forêt ». Un règne de plus de trente ans, souvent glorieux, par certains côtés éclatant, s'évanouissait dans l'ombre du passé. Et cependant les regrets n'étaient ni unanimes, ni fervents. La Cour, longtemps accoutumée au plaisir, aux ébats bruyants, n'était pas faite pour le silence de la douleur et la gravité de la mort. Seule, assise sur un escabeau dans une chambre attenante à celle où le roi agonisait, une femme avait pleuré toute la nuit, et maintenant, agenouillée au pied du lit mortuaire, elle priait, les yeux rougis, l'âme en détresse, pour celui auquel elle devait tant : c'était Catherine de Médicis, désormais reine de France.

Henri, lui, plus grave que de coutume, songeait sans doute à la lourde charge qui allait peser sur ses épaules. A sa tristesse se mêlait ce poignant souci. Car la succession qui venait de lui échoir n'était pas exempte d'un sérieux passif. Il n'est pas inutile, si l'on veut juger équitablement les résultats du règne qui va commencer, d'esquisser un bilan rapide de celui qui vient de finir. Certes, l'apparence est séduisante. Les guerres d'Italie ont jeté un reflet de gloire sur la Cou-

ronne ; la Renaissance artistique et littéraire a commencé brillamment et d'utiles réformes ont été accomplies dans l'enseignement ; les industries de luxe ont joui d'une prospérité encore inconnue. Mais épuisée par d'incessantes guerres lointaines, privée de ses principales limites naturelles, la France est à découvert sur une large partie de ses frontières ; Charles-Quint n'est pas vaincu et l'Angleterre reste un adversaire redoutable ; une administration moderne, créatrice d'ordre et de confort, fait encore défaut ; la situation financière, en particulier, est des plus mauvaises pour l'Etat comme pour les particuliers ; pas de budget régulier ; la noblesse est aux trois quarts ruinée par son train de vie et par les folies du Camp du Drap d'Or ; le peuple l'est par les impôts ; la taille, fixée au début du règne à 2.400.000 livres tournois a été portée, dès 1543, à 4.600.000. La vie économique est précaire et difficile ; dans l'ordre moral, le pays, déchiré par les conflits d'idées et les luttes religieuses, voit se multiplier répressions et persécutions. La sécurité, la paix intérieure et extérieure, une sage et rationnelle organisation administrative sont pour la France d'une nécessité absolue.

II

LE ROI

L'homme et le souverain. — Sa prestance physique. — Côtés modernes de sa personne et de son caractère. — Ses défauts et ses qualités. — Heureux résultats des influences exercées sur lui. — Henri II et la vie de famille. — Henri II et les femmes. — Henri II et les affaires publiques. — Son rôle personnel au cours de son règne.

Henri II montait sur le trône à vingt-huit ans. Age de choix pour assumer à la fois avec activité et avec sagesse les lourdes responsabilités du métier de roi. Après la longue et douloureuse déchéance physique de son père, sa jeunesse, sa santé, son équilibre d'esprit et de corps étaient les meilleurs gages d'un ordre de choses nouveau et heureux. Son nom même que, depuis des siècles, aucun roi de France n'avait porté, semblait marquer une nouveauté (1).

---

(1) Henri Ier avait régné au XIe siècle. Il avait lutté avec courage contre les grands féodaux, notamment le Comte

« De grande et haute taille, dit Louis Batiffol dans son livre sur la Renaissance, très élégant de sa personne, distingué, sentant la race, Henri II a été un des plus gentilshommes de nos anciens rois. » Et tel paraît bien avoir été l'avis des mémorialistes. Tête petite et fine, très brun, les cheveux et la barbe noirs, ainsi le dépeint Brantôme. Et Varillas déclare : « Il était beau, quoyque d'un teint brun, et sa mine, pour estre majestueuse, n'en estoit pas moins agréable. Il avait la taille riche et sa hauteur ne l'empêchait pas d'estre aussi souple que les plus petits. »

L'iconographie d'Henri II peut se résumer essentiellement dans la mention du célèbre crayon de François Clouet, au Cabinet des Estampes, de cinq portraits, d'un buste et d'un émail : deux des portraits sont de François Clouet, l'un en pied, l'autre à la taille, tous deux sont au Louvre. Deux autres, du Primatice, sont l'un, au musée de Chantilly, l'autre, équestre, au château d'Azay-le-Rideau. Il existe enfin au musée de Versailles, une réplique d'un des portraits de Clouet. Le buste, en albâtre, qui figure au Louvre, est de Germain Pilon. L'émail, de Léonard Limousin, également au Louvre, représente Catherine de Médicis et Henri II en costume de sacre.

Dans tous ces portraits, le souverain apparaît élégant, bien proportionné, les jambes fort bien faites. L'air du visage est toujours un peu grave, mais donne une im-

---

de Blois et le Duc de Normandie, et avait revendiqué une part de l'héritage de Charlemagne, mais vaincu, il avait dû renoncer à ses conquêtes. Particularité assez curieuse, Henri Ier avait tenté, en plein régime féodal, de régulariser l'administration du domaine royal et c'est sous son règne qu'apparaissent pour la première fois les termes de prévôt, bailli et viguier.

pression profonde de réflexion et de sérieux. La mise est toujours impeccable. Contrairement à une croyance assez répandue, ce n'est pas Henri IV, mais Henri II qui, le prémier porta des bas de soie et en introduisit l'usage à la Cour.

La devise d'Henri II était un croissant — le croissant de Diane — souligné des mots : « Donèc totum impleat orbem ». Ses couleurs étaient celles de Diane : le noir et le blanc.

D'une santé excellente, que ne contrariait pas une très légère gastrite, maladie très répandue à l'époque, Henri II conserva, même après la quarantaine, un goût très marqué pour les exercices physiques, en particulier les armes, la chasse, le cheval et les tournois. François I[er] était grand amateur de parades de chevalerie ; Henri II, lui, était un sportif, et cette différence accuse bien le caractère moderne du second. Cavalier émérite, ayant la passion des chevaux, il s'occupait lui-même de ceux de ses trois haras et assistait à leur dressage. Parmi les plus beaux qu'il ait possédés, trois surtout sont demeurés célèbres : *Quadragant* qui, à vingt-deux ans, soulevait encore l'admiration unanime ; *Le Compère,* superbe présent de Montmorency, et un magnifique cheval turc, appelé *Le Malheureux,* nom prédestiné, pourrait-on croire, car c'est celui que le roi montait au tournoi où il fut mortellement blessé.

Au moral, on trouve chez Henri II, un ensemble de qualités et de défauts, où, en toute équité, les premières dominent, mais qui ont été l'objet d'éloges ou de critiques parfois excessifs.

Crillon, dans ses Mémoires, dit de lui avec une sévère impartialité : « Henri avait toutes les qualités qu'on peut souhaiter dans un Prince, pour être un

grand Roi. Il était bien fait, adroit dans toutes sortes d'exercices, poli, doux, affable, caressant, mesuré dans ses discours ; admirateur du mérite, qu'il relevait avec éloges et qu'il honorait par des récompenses ; amateur des belles-lettres, zélé pour la religion, brave, plein de valeur comme son père, mais moins crédule et plus édifiant, n'agissant jamais ni par légèreté, ni par caprice ; prenant judicieusement les mesures de toutes les entreprises.

Il payait ces qualités par des défauts : ses favoris et ses ministres le gouvernaient ; les intérêts de l'Etat étaient sacrifiés aux leurs. Souvent Henri s'en apercevait, mais sans avoir la force de prendre un parti vigoureux. Sa volupté nourrie par un caractère paresseux lui faisait redouter une application si nécessaire aux rois pour leur gloire et pour le bien de leur royaume ».

Il y a une grande part de vérité dans les critiques de Crillon ; toutefois, le reproche, adressé à Henri II, d'être gouverné par ses Ministres et ses favoris prête à discussion. Condé, qui, dans ses Mémoires, ne l'a jamais ménagé, lui fait grief, au contraire, de n'être « pas du tout propre à se laisser mener ».

A vrai dire, il aimait fort à s'entourer de conseils, sans pour cela les suivre aveuglément ; d'esprit pas très prompt, mais solide, il ne décidait jamais en hâte ; mais, lorsqu'il s'était fait une opinion, il y demeurait résolument attaché. « Il est très net, très ferme dans ses opinions, dit Marino Cavalli ; ce qu'il a dit une fois, il s'y tient ». Son intelligence est plus faite de mesure, de méditation consciencieuse, de jugement sûr que d'aptitude aux décisions instantanées ou aux brillantes réparties. Mais comme l'observe Marino Cavalli : « Ce sont ces hommes-là qui réussissent le

mieux ; c'est comme les fruits d'automne qui mûrissent les derniers. »

Il raisonne au Conseil avec beaucoup de méthode, d'ordre et de clarté ; mais il n'est pas exempt de certains préjugés et sa mémoire excellente ne le laisse pas toujours oublier assez vite ses ressentiments.

Pour Gaston Dodu, dont la remarquable étude sur les Valois, si riche de documentation et d'idées, mérite une attention particulière, la figure d'Henri II et des plus contradictoires. De fait, les témoignages de l'époque, confirment, en grande partie, cette opinion. Michel Suriano le tient pour un homme « de peu d'esprit » ; Claude Haton (1) au contraire, le juge « esprit fort sage en son conseil et de bon jugement ».

Ce qui paraît certain, si l'on passe du domaine de l'esprit à celui du cœur, c'est qu'Henri II était bon, courageux et fidèle. Il était naturellement bon. Bien des faits en témoignent, ne fût-ce que l'affection sincère dont il fut toujours l'objet et qui se manifesta, particulièrement vive, au moment de sa mort (2). Il était lui-même très attaché à son entourage. Ayant un jour, en faisant des armes, crevé involontairement un œil à son écuyer Bouccard, il en pleura longuement et tint à venir lui demander pardon. Son tempérament affectueux se manifestait même dans son amour pour les animaux. Il possédait une superbe collection de levrettes, d'épagneuls et de petits chiens blancs, dont il s'oc-

(1) Mémoires (1553-1582).

(2) Michel Suriano relate (1561) : « Personne n'est exclu de sa présence. Les laquais eux-mêmes et les gens de la plus basse condition osent pénétrer dans le cabinet secret du roi. Cette grande familiarité rend, il est vrai, les sujets insolents, mais elle les rend en même temps fidèles et dévoués à leur roi ».

cupait personnellement. Et l'on peut lire dans un registre de la collection Baluze, à la date du 16 novembre 1547, la mention suivante : « A Anthoine Andrault, boulengier des petits chiens blancs, 30 escus ». Il avait aussi une très belle ménagerie de grandes bêtes d'Afrique qu'il confiait, lorsqu'il quittait la capitale, aux soins du Conseil de l'Hôtel de Ville, nonobstant certaines protestations de celui-ci.

Il était affable et courtois. Type parfait de l'homme du monde. « Nul, déclare Giovanni Soranzo, ne le quittait autrement que satisfait ». On a pu dire qu'il avait été plus gentilhomme que chevalier. Sa cour fut, quoique avec plus de tenue, plus galante encore que n'avait été celle de son père.

Courageux, et même intrépide, il l'était aussi, indiscutablement. Bien que rendu prudent par le souvenir de Pavie et de son propre échec devant Perpignan, il faisait fort bonne figure à la guerre, se battait avec entrain et n'hésitait pas, dit Brantôme, à coucher dans la tranchée avec les soldats.

Quant à sa fidélité à ses affections, sa longue liaison avec Diane pourrait en être une preuve. Mais il était aussi fidèlement dévoué aux siens et à ses amis, et l'on ne trouverait pas dans sa vie un acte de déloyauté.

Les habitudes et les goûts d'Henri II répondent bien au portrait qui vient d'être esquissé. Calme, correct, ordonné, il mène une vie très réglée. Toujours levé tôt, il assiste souvent à une messe rapide, puis consacre trois heures de la matinée aux affaires de l'Etat : « Conseil étroit » et audiences. Après un repas frugal, lecture, promenade à cheval et certains jours, en hiver, chasse aux chiens courants. Deux à trois heures de travail encore au cours de l'après-midi. Le souper, en

public, comporte quelque cérémonie. Ce repas du soir achevé, Henri assiste aux réceptions de la reine, sait s'y montrer aimable envers tous, sans toutefois prolonger outre mesure sa présence, car il aime à se coucher d'assez bonne heure.

Ses goûts, on a eu l'occasion de le voir, le portent vers les exercices physiques, où il excelle ; mais la vie intellectuelle ne lui est pas étrangère, en particulier les questions religieuses, sujet, à son avènement, de tant de controverses et de conflits. Croyant convaincu, il se soumet strictement aux disciplines catholiques, exige autour de lui le respect des obligations du Carême et prend des mesures contre les blasphémateurs. On verra plus loin ce que fut sa politique à l'égard de la Réforme. Assez peu lettré, au sens rigoureux du mot, bien que parlant couramment l'italien et l'espagnol, il goûte le théâtre et la poésie. L'obligation où s'est trouvé l'auteur de l' « Histoire particulière de la Cour de Henri II » de traduire l'horoscope de ce roi par Gauric du latin en français, « pour le lui faire entendre », indique, observe Dodu, qu'Henri II ignorait le latin. Présentée sous une forme aussi absolue, cette conclusion risque d'accuser quelque exagération, car beaucoup de bacheliers actuels, sinon tous, même ayant étudié le latin, préféreraient lire en un texte français un rapport ou un récit important, aux allusions parfois délicates et où chaque mot prend sa valeur.

Sans parler de son amitié pour Ronsard, de ses cordiales relations avec Ramus, on peut dire qu'Henri II entretint toujours de très bons rapports avec les gens de lettres. Brantôme ne manque pas de relater qu' « il aimait fort les lettres et gens scavants ». Il est vrai que

l'ambassadeur vénitien Soranzo Alberi déclare qu' « il tenait les gens de lettres en petite considération ». Mais Varillas, par contre, va plus loin que Brantôme et reproche à Henri II l'excessive faveur et la trop grande liberté qu'il aurait accordées aux poètes quand il écrit : « Il appuya la licence des poètes en leur permettant d'altérer par leurs infâmes vers et par leurs traductions scandaleuses l'ancienne probité de la Nation française ». En réalité, le fils de François Ier, le neveu de Marguerite de Navarre portait intérêt aux gens de lettres, poètes ou auteurs dramatiques, et il prenait un vif plaisir à la lecture de leurs ouvrages. Il y a mieux : Il fut lui-même poète à l'occasion. Dans son *Anthologie des Poètes*, Fernand Mazade dit de Henri II : « Ce grand frappeur de coups d'épée, ce grand chasseur, ce grand mangeur avait le visage de Don Quichotte, et il en avait quelquefois l'âme. Il imaginait des aventures miraculeuses, des amours héroïques, d'idéales fidélités ». Et voici, à titre de curiosité, quelques-uns des vers (à défaut d'autres mérites ils ont celui de la sincérité !) qu'il composa pour Diane de Poitiers :

« Hélas, mon Dyeu, combien j'ai regreté
Le temps que j'ai perdu en ma jeunesse !
Combien de fois je me suis souété
Dyane avoir pour ma seule maîtresse ;
Mais je craignoys qu'elle, qui est déesse,
Ne se voulut abesser jusque là
De faire cas de moi, qui sans cela
N'avoys plaisir, joy, ni contentement
Jusqu'à l'heure que se délibera
Que j'obéisse à son commandement. »

On a dit parfois qu'Henri II était un triste, un

maussade, un taciturne. Rien n'est moins vrai. Il était sérieux et réservé, ce qui n'est pas du tout la même chose. Des heures ingrates de son enfance et de sa jeunesse, il lui était resté quelque temps une certaine disposition à la mélancolie ; il la perdit vite une fois roi. Dandolo le dépeint, en 1548, « joyeux et d'excellente humeur ». Il était d'ailleurs vraiment lui-même surtout dans l'intimité, où il se plaisait fort, nouvel indice de goûts déjà modernes. En réalité, cet homme bien bâti et bien portant, aimait les distractions, les femmes, la bonne chère, et il était heureux de vivre.

Des dispositions naturelles ou acquises d'Henri II il est aisé de retrouver les traces et les effets dans son existence privée et publique. S'il ne fut pas un époux irréprochable, sa recherche de l'intimité l'amena du moins à donner à la vie familiale une large part de son temps. Il appréciait Catherine, sa haute intelligence, son dévouement et ne cessa de lui vouer une sincère affection. Ainsi qu'il le sera montré dans un prochain chapitre, elle ne négligeait rien du reste pour la conserver. Alors qu'elle eût pu invoquer contre lui d'incontestables griefs, elle tremblait de lui déplaire, et ce véritable culte fait honneur à l'un et à l'autre.

On a pu dire que Catherine de Médicis avait été pour son époux une admiratrice plus qu'une conseillère. Il n'en est pas moins certain que, grâce à elle, la culture et le goût italien exercèrent sur lui de très bonne heure, une action ineffaçable. Comme l'observe très justement Batiffol, si Henri II eut la sagesse « de se soustraire à l'envoûtement transalpin », dont son père avait été la victime, il tira, de ses relations étroites

avec la diplomatie italienne, déjà la première du monde, de très précieux enseignements. En outre, les Italiens auxquels il donna, en assez grand nombre, des charges importantes à la Cour ou aux armées, tels les frères Strozzi, dont l'aîné fut Maréchal de France, lui rendirent d'éminents services. Enfin Henri II reçut de Catherine un affinement d'esprit et de goût complétant de la plus heureuse façon celui qu'un humaniste renommé, Teocrano, lui avait donné dans son enfance, lorsqu'il l'avait accompagné, comme précepteur, en Espagne, lors de la captivité de François Ier ; c'est, en effet, Catherine qui introduisit à la Cour de son époux le culte des arts intimes, l'amour des beaux livres somptueusement reliés et la mode des admirables jardins à l'italienne. Peut-être même ne fut-elle pas étrangère au projet conçu par Henri II, peu de temps avant sa mort, et qu'il ne put réaliser, de faire édifier un grand château selon ses goûts.

Comme père, Henri II est en tout point digne d'éloges. Ses enfants sont sa pensée constante, comme ils sont celle de Catherine. Bon et affectueux par nature, il se montre à leur égard d'une tendresse touchante, s'inquiétant toujours d'eux lorsqu'il en est séparé, forçant à l'occasion les étapes sur le chemin du retour, pour les revoir un peu plus tôt. Tous les détails concernant leur éducation et leur santé l'intéressent, et il donne à d'Humières, leur gouverneur, les instructions les plus précises, les plus complètes à leur sujet. C'est ainsi qu'il lui écrit, au sujet de l'habillement du dauphin : « J'ai entendu bien amplement des nouvelles de mon fils, qui ne veut plus aller en femme, dont je lui sais gré, étant bien raison qu'il ait des chausses à cul, puisqu'il en demande. »

Contrairement à ce qu'avait fait pour lui François Ier, Henri II, dès que le dauphin François se trouve en âge d'être initié aux affaires, l'emmène avec lui au Conseil. C'est lui aussi qui, un peu plus tard, le marie à cette princesse entre toutes charmante qu'était Marie Stuart.

Si Henri II est de tempérament affectueux, il est aussi un sensuel, et les femmes occupent dans sa vie une place importante. L'une d'elles, figure attachante, entrée dès longtemps dans l'histoire et dont la personnalité fut à la Cour aussi marquante, sinon plus, que celle de la reine, mérite une attention, pour mieux dire, une étude toute particulière. C'est Diane de Poitiers. Il en sera parlé plus longuement dans un prochain chapitre, où sera montré le crédit dont elle jouissait à la Cour et dans le cœur du roi. Mais il faut dire tout de suite qu'elle fut, pour Henri II, la grande passion, et même l'unique passion de sa vie. Les lettres qu'il lui adresse sont imprégnées d'une tendresse profonde ; il y dit et redit qu'il ne pourrait vivre sans elle : « Madame m'amye, lui écrit-il, je vous mercye très humblement de la peyne que vous avez prise de me mander de vos nouvelles, qui est la chose de ce monde que j'ay la plus agréable, et vous suplye me tenir proumesse, car je ne puys vyvre sans vous ».

Si elle ne se mêla que fort peu des affaires de l'Etat, Diane sut néanmoins communiquer au roi une part de sa fermeté de caractère, de ses qualités de « femme de tête ».

De plus, Diane, très femme du monde, prévoyante et discrète, tenant beaucoup à la tenue, évita au roi bien des imprudences et même des fautes. C'est pourquoi sans doute Contarini a dit de lui : « En ses affai-

res amoureuses, il les tient si secrètes que personne ne peut en parler. Aussi la Cour qui, du temps du feu roi était très licencieuse, est aujourd'hui assez régulière. » Même en tenant compte de ce qu'il peut y avoir d'exagéré dans cette opinion, il est indéniable, si surprenant que cela paraisse à première vue, que c'est pour une grande part à Diane que fut due la correction, pour le moins apparente, de la Cour. Il est seulement à regretter qu'elle n'ait pas eu sur le roi une action aussi heureuse en matière de gestion financière et ne lui ait pas inculqué le soin et la méthode qu'elle apportait à l'administration de ses biens personnels.

Parmi les autres maîtresses royales, trois noms peuvent être retenus. Lady Flaming, dame d'honneur de Marie Stuart appelée à la Cour Mademoiselle de Flamin, dont le roi eut un fils, Henri d'Angoulême, né vers 1551, qui devint Capitaine des Galères, puis Grand Prieur de France et mourut à Aix, en 1586. Lady Flaming eut le tort, lorsqu'elle fut enceinte du roi, de s'en faire publiquement gloire. Catherine de Médicis la chassa de la Cour sans qu'Henri II protestât. Sans doute avait-il été lui-même froissé de son attitude et ne lui inspirait-elle qu'un sentiment assez passager. « J'ai fait partir, écrira un jour Catherine en son style souvent pittoresque, j'ai fait partir cette belle bête. »

Nicole de Versigny, jolie femme intrigante et perverse, connut aussi, durant un temps assez court, les faveurs du roi.

Enfin, la belle piémontaise Philippe Duco, avec laquelle Henri II avait eu une intrigue en Italie, alors qu'il était encore dauphin, eut de lui une fille, plus tard légitimée sous le nom de Diane de France et qui

épousa en première noces, Horace Farnèse, duc de Castro, en secondes noces, le duc François de Montmorency.

Mais les aventures galantes d'Henri II ne le détournèrent jamais du souci des affaires publiques. Moins brillant, comme aussi moins superficiel que François Ier, dont Marino Cavalli disait qu'il avait plus de sagesse sur les lèvres que dans l'esprit, Henri II organisa, consolida, et rendit durable tout ce que son père avait entrepris. Dès son accession au trône, Cavalli pronostiquait que le nouveau souverain serait « le plus digne roi que la France ait eu depuis deux cents ans ». De fait, son action personnelle va se manifester, de façon judicieuse, dans la plupart des domaines, pour les grandes comme pour les petites choses. Il ne consacre pas, comme le fera Louis XIV, dix ou douze heures par jour au travail. Mais ce labeur est-il indispensable pour un roi ? En quatre ou cinq heures, toutes les affaires intéressantes lui sont quotidiennement soumises. Il sait écouter et décider. Là est l'essentiel.

Le premier parmi nos rois, il s'attache à la notion essentiellement moderne des frontières naturelles, qu'il substitue à celle des acquisitions par droit héréditaire. De là le renversement de politique extérieure qui marque son règne. Richelieu, plus traditionaliste que diplomate, tentera de revenir à la conception fondée exclusivement sur les titres juridiques, mais Mazarin l'abandonnera définitivement.

Diplomate avisé, Henri II prépare et conclut personnellement plusieurs mariages d'une haute portée politique, tels celui du dauphin avec Marie Stuart, et celui de Claude de France avec Charles de Lorraine.

Surtout il ne cesse de faire effort pour la paix et le traité de Cateau-Cambrésis, aux mérites duquel il ne sera pleinement rendu justice qu'après plus de trois siècles, est incontestablement son œuvre.

Passionné de bonne administration, Henri II n'hésite pas à restreindre l'autorité des gouverneurs militaires et à préparer la tâche si importante qui va être attribuée aux intendants ; dans l'ordre militaire, il réglemente avec un soin tout nouveau la matière des réquisitions, du logement des troupes et des dégâts commis par elles chez l'habitant. Sa politique religieuse, parfois sévère, mais exempte d'inutiles cruautés, se différencie nettement de celles de ses prédécesseurs et successeurs.

Certains ont prétendu qu'il avait été, en maintes circonstances, un instrument entre les mains de ses proches ou de ses favoris. Tout montre, on le verra par la suite, que s'il eut des faiblesses de sentiment ou commit des erreurs de générosité, ni Catherine, ni Diane, ni ses intimes n'eurent sur lui d'action déterminante en matière politique ; seul Montmorency, qui dès avant la mort de François Ier, avait été son instructeur et son guide, aurait pu se vanter de voir ses avis souvent écoutés. Mais n'était-ce pas parce que l'esprit à la fois énergique et prudent du connétable cadrait avec celui du roi ?

Quoi qu'il en soit, dans la circonstance la plus grave du règne, lorsque, après le désastre de Saint-Quentin, le souverain, isolé, se trouvait privé de tout conseiller, lorsque Montmorency et le Maréchal de Saint-André venaient d'être faits prisonniers, Henri II sut affirmer son esprit de décision et sa sûreté de jugement en se refusant obstinément à se replier derrière la Loire. Et

c'est alors qu'il écrivit à François de Guise, rappelé en hâte d'Italie, la phrase fameuse, si noble et si belle dans sa brièveté : « Reste à avoir bon cœur et à ne s'estonner de rien. »

III

LA FAMILLE DU ROI

Une grande reine : Catherine de Médicis ; ses portraits ; ses dons politiques et son manque de scrupules ; son activité ; sa volumineuse correspondance ; ses rapports avec Henri II ; l'épouse et la mère. — Les enfants royaux : les jeunes princes ; la future reine Margot ; Marie Stuart.

La petite duchesse florentine qui, à quatorze ans, a épousé le dauphin Henri de France, puis a tenu modestement, presque timidement sa place à la Cour de François Ier, est devenue, la trentaine atteinte, une grande reine, d'une intelligence et d'un prestige rarement dépassés. Il n'est pas à dire qu'elle soit belle, encore que les avis de ses contemporains soient fort partagés. Soriano la décrit « maigre, petite, épaisse de traits », alors que le peintre Vasari la déclare « d'un charme incomparable » et que Barbaro la trouve « jeune, blanche, agréable à voir » ; de son côté, l'am-

bassadeur Lippomano affirme qu'à près de soixante ans elle était encore très fraîche et sans ride.

Jean Michiel, ambassadeur de Venise, la voit, à quarante ans, « de teint blême et olivâtre » et « d'un embonpoint énorme » et l'ambassadeur Capello la considère comme « la moins coquette des dames de la Cour ». Bien au contraire, Brantôme la dépeint fort élégante, d'une élégance même très personnelle. « Elle était, dit-il, de fort belle et riche taille, de grande majesté, toutefois fort douce quand il fallait, de belle apparence et bonne grâce, le visage beau et agréable, la gorge très belle et blanche et pleine ; du reste, la plus belle main qui fust jamais vue, je crois... »

Chez Brantôme, il faut en tenir compte, le courtisan transparaît presque toujours à travers le chroniqueur. A vrai dire, si Catherine ne fut pas une beauté, elle fut loin d'être laide. Sans doute, Clouet, portraitiste incomparable, a-t-il fixé son image de façon assez peu plaisante : traits saillants, poches assez marquées sous les yeux, lourde robe aux plis rigides et capuchon noirs. Mais ce portrait fut fait alors que Catherine approchait de la cinquantaine et peu de temps après la mort d'Henri II, dont elle se montrait inconsolable ; c'est d'elle d'ailleurs que date la coutume de porter le deuil royal en noir et non en blanc. Par contre, les portraits exécutés vingt ans plus tôt, celui de Chantilly, en particulier, la montrent avec des yeux brillants et clairs, un visage d'un ovale très pur, un nez aristocratique et un charme plein de noblesse.

Pour ce qui touche au moral, les divergences sont moins grandes dans les appréciations des historiens dignes de foi (il ne saurait être question ici des récits ultra-fantaisistes et des mises en scène caricaturales

d'un Alexandre Dumas père). Presque tous les auteurs s'accordent à voir en Catherine une femme supérieurement intelligente, spirituelle, ne dédaignant pas la plaisanterie ; avec cela, fort instruite, connaissant, outre l'italien et le français, le latin et le grec et s'étant assimilé avec une facilité étonnante des notions assez complètes de mathématiques. Tous sont également d'accord pour lui attribuer une ambition sans limites, une disposition à l'intrigue et une rouerie souvent voisines de la duplicité, une absence assez inquiétante de scrupules dans le choix des moyens.

Elle avait le souci de la tenue et Mézeray rend, avec raison, hommage à sa correction et à son tact. Lippomano s'émerveille de son activité et déclare : « Cette grande princesse a l'esprit aussi robuste que le corps. En s'habillant, en marchant, je dirais presque en mangeant, elle donne audience. »

Mais beaucoup de Français, surtout au début du règne, ne voulurent voir en elle que l'étrangère, et la détestèrent, ce dont elle souffrit cruellement. En diverses occasions, des accusations d'empoisonnement circulèrent à son sujet. Certains libelles outragèrent sa dignité de femme, allant jusqu'à la traiter de « putain ». Rien n'était plus faux. Du point de vue conduite et fidélité conjugale, jamais un reproche précis et justifié n'a pu être adressé à Catherine de Médicis, et le célèbre « Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis », paru en 1649, n'est qu'un infâme pamphlet.

La note la plus juste paraît donnée dans la Vie de Crillon, où il est dit :

« Catherine possédait tous les avantages de l'esprit et de la beauté. Sa taille était riche, ses traits réguliers

et sa physionomie aimable ; son air majestueux et sa magnificence extérieure lui attiraient le respect. Son esprit était vaste, adroit, souple, insinuant, liant et doux ; supérieur pour les négociations, fécond en bons et mauvais expédients, pénétrant, capable de toutes les finesses de la politique la plus déliée.

Il était d'autant plus difficile de découvrir ses véritables sentiments qu'elle savait maîtriser jusqu'à ses premiers mouvements. Jamais on ne put lire sur son visage ce qui se passait dans son intérieur. A l'épreuve des remords, c'était sans aucun scrupule que, pour arriver à ses fins, elle prenait les routes qui lui paraissaient les plus sûres. Elle perfectionne ses dangereux talents par la lecture de Machiavel que de ce temps-là on appelait « le Bréviaire de la Cour ».

On peut dire qu'une seule passion, en dehors de l'affection qu'elle porte à Henri II, a rempli la vie de Catherine tout entière : la politique.

Un des procédés de gouvernement souvent reprochés à Catherine de Médicis a été l'utilisation, pour ses fins politiques ou diplomatiques, du groupe de belles et intrigantes jeunes filles que l'on a appelé l' « escadron volant ». D'un effectif assez variable, ce groupe comprenait de cent-cinquante à deux cent-cinquante séductrices choisies parmi les plus intelligentes et les plus jolies cadettes des familles nobles. Des missions de confiance leur étaient données non seulement à la Cour, mais même à l'étranger. Elles s'en acquittaient avec un zèle qui, ainsi qu'on le verra, n'excluait pas de sérieux accrocs à leur vertu. Sévère pour sa propre conduite, Catherine l'était infiniment moins pour celle des autres quand elle y trouvait un intérêt. Sans illusions sur le rigorisme des hommes, elle n'hésitait

point à les prendre, à l'occasion, par leur côté faible.

Plus graves ont été les accusations portées contre elle, d'avoir sinon ordonné, du moins toléré certaines exécutions sommaires que le droit contemporain qualifierait volontiers de meurtres ou d'assassinats. Mais, d'une part, jamais il n'a été apporté, en cette matière, de preuves formelles ; d'autre part, il est indispensable, pour se faire une opinion exacte, de tenir compte des mœurs violentes de l'époque et des dangers quotidiens que courait le régime au pouvoir. Même, en ce qui concerne la Saint-Barthélemy, on a tendance à exagérer le rôle joué par Catherine dans ce crime inexpiable, que ne saurait justifier la raison d'Etat. Elle n'avait jamais professé pour les protestants de haine véritable ; au contraire, elle avait, en plusieurs occasions, manifesté à leur égard une sympathie et une indulgence certaines. Comme l'observe très justement M. Jean Héritier dans son ouvrage, si consciencieusement documenté, sur Catherine de Médicis, il est permis de penser que les ordres donnés furent outrepassés et que l'exécution de certains dirigeants se transforma vite en un abominable massacre. Sans doute la reine aurait-elle pu s'opposer à la répression initiale, mais il est difficile d'admettre avec certitude qu'elle en ait été l'instigatrice. Plutôt convient-il de voir dans sa coupable complicité le désir de ne pas s'opposer aux Guise, dont le concours lui était nécessaire. Mais les agissements des Guise à l'égard des protestants, après la mort d'Henri II, étaient pour elle une cause constante de souci et Madame de Mailly dit certainement la vérité, quand elle raconte au sujet de la reine : « En voyant ces pauvres gens brûlés, meurtris et tourmentés non pour volerie ou brigandage, mais seule-

ment pour maintenir leur opinion, elle était émue à croire qu'il y avait là quelque chose qui outrepassait la raison naturelle. »

La partialité est plus flagrante encore chez les historiens qui accusent Catherine d'avoir joué un rôle actif dans l'assassinat du duc de Guise, sous le règne d'Henri III. Elle s'en est défendue avec indignation auprès du Cardinal de Bourbon et à Henri III lui-même, lorsqu'il vint lui annoncer la tragique nouvelle, elle répondit : « Je souhaite que vous n'ayez point avant peu à vous en repentir. » Fait plus caractéristique encore, l'état de sa santé, déjà compromise, fut si aggravé par son émotion, qu'elle mourut quelques jours après.

A vrai dire, il y eut en Catherine de Médicis, deux femmes distinctes et assez différentes. De tout le temps qu'Henri II vécut et qu'elle subit son ascendant, son action discrète et habile, en plein accord avec le roi, ne fut jamais malfaisante. Lorsque, devenue veuve, elle fut livrée à elle-même et gouverna, en fait, librement, commença, avec les grandes difficultés, l'ère des intrigues souvent fâcheuses et des fautes.

A toute époque, l'activité de Catherine fut extrême.

Levée à sept heures du matin, comme le roi, elle écrit, durant que celui-ci donne audience, de nombreuses et longues lettres. Après le premier repas s'ouvre le « Cercle de la reine », puis s'il fait beau, promenade, souvent à cheval ; si le temps est mauvais, travaux de broderie ou nouveau temps de correspondance.

Les lettres de Catherine de Médicis furent si nombreuses, qu'on en possède plus de six mille dont les plus intéressantes ont fait l'objet d'une importante pu-

blication préfacée par le comte Hector de la Ferrière. Malheureusement celles de sa prime jeunesse n'ont pu être retrouvées. Brantôme, qui vivait à la Cour, a dit de la reine : « Quand elle n'estoit point empeschée, elle même lisoit toutes les lettres de conséquence qu'on lui écrivait, et le plus souvent de sa main en faisoit les dépêches... Je la vis une fois, en une après-disnée, écrire de sa main vingt paires de lettres et longues. »

Ces lettres traitent de tous les sujets, même des plus petites questions. L'une est relative à la forme des cornettes des reîtres, qui ne plait pas à Catherine, et elle joint à sa missive un papier découpé indiquant la forme qu'elle préférerait. Dans une autre, elle demande à l'ambassadeur de France à Londres de lui choisir six bons chevaux anglais que ses écuyers iront chercher. Les lettres à Mme d'Humières, gouvernante des enfants royaux, sont très nombreuses ; les détails de leur sevrage, de leurs menus, de leur vestiaire y sont précisés. Nombreuses aussi sont les lettres dans lesquelles la reine recommande pour une faveur des personnes ayant été attachées à son service. Dans une lettre du 14 janvier 1553, elle demande à sa cousine la Connétable le pardon d'un père de six petits enfants condamné pour avoir tué un cerf dans un de ses bois, ajoutant que, s'il recommence, il devra être puni exemplairement.

Par contre, d'autres lettres adressées à des princes, à des maréchaux, à des cardinaux, au pape lui-même, montrent que rien ne lui échappe de la politique générale et de la vie du royaume. Le 9 septembre 1553, elle écrit aux capitouls de Toulouse au sujet d'une requête adressée par eux au Conseil privé du roi.

Toutes ces lettres sont, le plus souvent, courtes,

nettes, agréables par la précision des termes et la clarté de l'exposé. La formule qui précède la signature est variée et rarement banale. On trouve, selon les destinataires : « Votre bonne cousine », « votre bonne commère et amie », « votre bonne et affectionnée mère », et pour le roi (ce sont les lettres les plus longues), « votre très humble et très obéissante femme ».

Après la mort du roi, les lettres à de hauts personnages, telles celles à la reine d'Angleterre ou au duc de Florence pour les remercier de leurs condoléances, témoignent d'une grande douleur, mais de beaucoup de dignité et de résignation à la volonté de Dieu. Par la suite, le ton des lettres devient plus ferme, accuse une autorité croissante, mais toujours sous une forme courtoise.

Il est assez curieux de constater d'année en année dans les lettres de Catherine de Médicis, ses progrès dans la connaissance de la langue française. En août 1536, elle écrit au Connétable de Montmorency : « ...et osis (aussi), mon compère, gardé byen que Monseigneur ne se fasse poynt de mal, car j'é houy dire qu'il tonbit l'otre jour et qu'il set quinder atoler (blesser) ». Vers la même époque, elle écrit, toujours à Montmorency : « Mon cousin, j'é receu la lettre que m'avés escrypte, vous aççurant que m'avés fayt le pleus grant plésyr qui let posibyle... et que ne m'escripvié pleus en syrimonye (cérémonie), car vous savés byen que se net pas à moy à quy l'en fo fère ».

Quelques années plus tard, elle écrit presque sans incorrections.

Une question qui a soulevé d'assez nombreuses controverses et qu'il n'est pas sans intérêt d'examiner est celle des rapports conjugaux de Catherine et du roi. A-t-elle aimé Henri II et en a-t-elle été aimée ? Qu'elle l'ait aimé en tant que souverain, la chose ne fait de doute pour personne, et elle lui a donné son concours le plus absolu comme elle l'a donné par la suite à ses trois fils. En fut-il de même sur le plan privé et sentimental ? Pour Gaston Dodu, il ne fait pas de doute qu'elle l'ait aimé d'amour. L'ambassadeur vénitien Capello affirme — peut-être avec un peu d'emphase italienne — qu'elle l'aimait « d'un amour aussi grand qu'il est possible d'imaginer ». Elle-même, dans une lettre de septembre 1551, déclare au Connétable, avec qui elle était liée d'une sincère et grande amitié, « qu'elle eût myeux aymé aystre morte que de faire chose qui lui déplût (au roi) ».

Quand le roi part aux armées, elle prend le deuil et le fait prendre à la Cour, et elle s'inquiète de lui au point d'en être malade si elle est longtemps sans nouvelles. Quinze ans après la mort d'Henri II, la sévérité du deuil de sa veuve surprendra encore les ambassadeurs étrangers. En 1565, elle fera démolir l'hôtel des Tournelles, où le roi avait été transporté après sa blessure mortelle, et qui lui était devenu « en exécration ».

La dignité de vie de Catherine est complète. Dans ses lettres à son gendre, le futur Henri IV, et à sa fille, la reine Margot, elle ne cache pas sa réprobation pour les infidélités conjugales. Elle ne craint pas, dans une Cour où la vertu risque presque de paraître ridicule, de se faire gloire de sa propre fidélité. « Dieu mercy, écrit-elle au Connétable, en 1563, au sujet de

l'inconduite des femmes haut placées, c'est la chause du monde de quoy je sois la plus neste. » Sans doute est-il juste d'observer que, femme de tête avant tout, elle est de tempérament plutôt froid. Il n'empêche que le sentiment a ici sa large part et, dans une minute d'abandon, Catherine avouait à la jeune duchesse de Guise combien elle enviait les femmes aimées de façon exclusive par leur époux.

Il peut paraître difficile, dans ces conditions, d'expliquer la complaisance dont elle fit preuve à l'égard de la liaison du roi avec Diane. La vérité est qu'il faut y voir une des formes et une forme douloureuse, de sa soumission. Etrangère, peu populaire, entourée même d'ennemis, pouvait-elle entrer en conflit aigu avec le roi, risquer de s'aliéner à jamais son affection ? Et puis pour elle, petite fille de marchands et non princesse de sang royal, le roi n'était-il pas, ne restait-il pas toujours un être supérieur, auquel elle vouait une reconnaissance infinie de l'avoir épousée et faite reine de France ?

Bien différente d'ailleurs fut l'attitude de Catherine envers les autres maîtresses d'Henri II. En particulier, elle ne put souffrir Lady Flaming et la fit, on l'a vu, chasser de France dès le début de sa grossesse. Plus tard, par contre, elle intervint auprès d'Henri III en faveur du bâtard de cette écossaise « pour être fils de ce qu'elle avoit aymé plus qu'elle-même ».

A la mort du roi, Catherine, tout à son deuil, ostentatoire à la mode italienne, mais incontestablement sincère, fera preuve d'un accablement qui ne laisse aucun doute sur la réalité et la profondeur de son désespoir.

Plus délicat est le problème des sentiments de Henri II pour sa femme. S'il ne l'aima pas d'amour, il

eut pour elle, incontestablement, une affection sincère et durable. Il est assidu à ses réceptions. Il lui écrit souvent lorsqu'il est éloigné d'elle et se tient à son chevet lorsqu'elle est malade. Dans une lettre assez curieuse adressée au Maréchal de Brissac en avril 1552, après une courte maladie de la reine, Diane de Poitiers loue le roi « d'avoir fort bien faict le bon mary ». Catherine elle-même écrira à sa fille en Espagne, en 1560 : « Votre père m'honoroit plus que je ne méritois. » Son budget alla sans cesse en croissant, et, au dire de Brantôme, Henri II se plaisait à déclarer que « sur toutes les femmes du monde il n'y avoit que la reine sa femme et n'en scavoit aucune qui la valut. »

Michelet a tenté d'expliquer d'une façon pour le moins originale le peu d'attirance physique qu'éprouvait Henri II pour Catherine et sa préférence pour Diane. Catherine, d'après lui, était atteinte de syphilis héréditaire. L'explication est, en vérité, fort commode, d'autant que si elle était exacte, elle donnerait une raison des plus valables de la tolérance de la reine à l'égard de Diane. Malheureusement — si l'on peut dire — rien ne permet de la justifier et Michelet s'égare ici, une fois de plus, dans le domaine de l'imagination.

Il est possible qu'il y ait eu, dans la famille des Médicis, comme dans tant d'autres, surtout en Italie, des victimes de cette fâcheuse et trop fréquente maladie. Mais que Catherine en ait hérité est contraire à la réalité même des faits. Si elle n'eut pas d'enfant pendant le début de son mariage, elle en mit au monde, par la suite, huit en moins de douze ans et tous viables. Ceux qui moururent jeunes ne succombèrent point, on le verra, à une affection présentant un lien

direct ou indirect avec la syphilis. Personnellement, Catherine eut une santé excellente, une activité physique égale à son activité intellectuelle. Blessée à plusieurs reprises à la suite de chutes de cheval, elle fut, par contre, très rarement malade, et, comme le note fort judicieusement Gaston Dodu dans son ouvrage sur les Valois, sa seule indisposition grave, le « pourpre » qu'elle eut à Joinville, en mars 1552, n'avait rien de comparable à une manifestation de nature syphilitique. Elle mourut d'ailleurs, après une vieillesse exempte de misères physiologiques, d'une très normale congestion pulmonaire.

Une des causes de l'affection persistante qui unissait Henri et Catherine fut leur grand amour commun de leurs enfants. Mère admirable, attentive, soucieuse à la fois du bien-être physique et de l'éducation morale, elle fait élever auprès d'elle quatre fils et trois filles, auxquelles s'ajoute la petite Marie Stuart. Très instruite, latiniste distinguée, elle surveille elle-même les leçons, et prend soin d'adjoindre au groupe des enfants royaux un certain nombre d'autres enfants qu'elle choisit elle-même.

« Elle tenait de la sorte sous sa loi, à Saint-Germain, dit H. Forneron, dans son étude sur *Les Ducs de Guise*, une Cour de jeunes seigneurs et de petites demoiselles empressés autour de ses enfants. On leur faisait lire les romans de chevalerie, et ils jouaient entre eux au fond de la forêt, qui devenait pour eux la futaie légendaire de Brocéliande, de jolies scènes de Girons de Courtois ou d'Amadis de Gaule, chevaliers errants, dames captives, princesses entourées d'adorateurs. C'est dans ces jeux que le dauphin François avait appris à aimer Marie Stuart. »

Ainsi, Catherine se préparait pour l'avenir de tout dévoués alliés.

Par son activité constante et diverse, elle ne cessa d'accroître sa situation morale et matérielle. Au début, son budget est modeste, surtout en comparaison de celui de Diane ; mais il augmente progressivement. En 1558, les recettes sont de 57.421 livres, les dépenses de 59.331 livres. Les registres sont rigoureusement tenus par une dame d'honneur, Claude de Beaune, et à chaque fin de semestre, Catherine approuve de sa main, déchargeant sa trésorière par une mention de plusieurs lignes. Rien n'est omis, ni l'achat de levrauts pour repeupler telle ou telle chasse, ni le salaire du garçon qui porte le perroquet à Saint-Germain, ni la somme versée à une pauvre femme qui a vendu ses cheveux à la reine. Ces menus frais voisinent avec les grosses dépenses, comme l'achat du trousseau de Marie Stuart ou les réparations aux bâtiments. De son origine italienne et de son intimité avec François Ier, Catherine a gardé le goût des beaux jardins, des nobles architectures et des somptueuses décorations. Pour son château de Monceaux, elle achète des arbres par milliers, commence à recourir à des artistes en grand renom, à faire d'importants achats aux orfèvres et aux lapidaires.

Quand il part en campagne, le roi lui confie la régence et elle s'acquitte de ses fonctions avec une telle maîtrise, une telle autorité, que Diane, inquiète, essaie, mais en vain, de faire restreindre ses pouvoirs. Après le désastre de Saint-Quentin, alors que le roi est à Compiègne, elle se rend à l'Hôtel de Ville, seule, très simplement vêtue de noir, pour obtenir les crédits nécessaires à la continuation de la guerre, et elle se

montre si persuasive, sait trouver des mots à la fois si fiers et si émouvants que tous les conseillers présents l'acclament, debout et les larmes aux yeux.

C'est, sans conteste, la plus belle page de sa vie. Après la prise de Calais, l'opinion publique se retourne en sa faveur ; les poètes, qu'elle protège, la célèbrent en strophes enthousiastes ; le roi lui-même devient plus assidu auprès d'elle, et le bonheur l'embellit. Couverte des plus riches parures, elle a, dans sa maturité, la prestance d'une Junon majestueuse. Et voici, tout à coup, la catastrophe imprévue et irréparable : le roi mortellement blessé dans un tournoi.

Mais l'étoile de Catherine va briller longtemps encore et d'éclatante façon. Dès que son désarroi et sa douleur se seront atténués, qu'elle aura exilé Diane de Poitiers et se sera assuré l'amitié des Guise, elle gouvernera librement, d'abord comme surintendante du royaume, puis, à la mort de François II, comme régente. Sa fortune deviendra immense. Le somptueux hôtel qu'elle se fera construire sur l'emplacement actuel de la Bourse du Commerce, renfermera plus de cent tapisseries de valeur inestimable, nombre de tentures de cuir travaillé rehaussées d'or et d'argent, cent vingt miroirs, soixante-dix admirables émaux de Limoges. Son lit de velours noir perlé, aux colonnes de jais, ses meubles d'ébène incrustés d'ivoire, ses cinq-cents tableaux de maîtres, ses innombrables objets d'art, les cinq mille volumes de sa bibliothèque, représenteront une richesse colossale.

Et pourtant, la plus belle période de sa vie, celle où elle a été le plus digne d'admiration, et, malgré tout, la plus heureuse, c'est celle du règne d'Henri II. Quand elle mourra, à soixante-dix ans, ayant enterré trois



Catherine de Médicis (François Clouet)

Photo Giraudon.

rois : son mari et deux de ses fils, ayant exercé, en fait, la plénitude du pouvoir, mais ayant vécu toute l'horreur de la guerre civile, des drames de palais et des sanglantes luttes religieuses, on ne fera pas plus cas d'elle « que d'une chèvre morte ».

Et il n'y aura guère, comme hommage marquant à sa mémoire que l'épitaphe à la fois élogieuse et cruelle rédigée par ses ennemis :

« La reine qui ci-gît fut un diable et un ange.
Toute pleine de blâme et pleine de louange
Elle soutint l'Etat et l'Etat mit à bas ;
Elle fit mains accords et pas moins de débats ;
Elle enfanta trois rois et trois guerres civiles ;
Fit bâtir des châteaux et ruina des villes ;
Fit de fort bonnes lois et de mauvais édits :
Souhaite-lui, Passant, enfer et paradis. »

Quant aux enfants élevés avec tant de sollicitude et de soins par Henri II et Catherine de Médicis, il faut bien dire qu'aucun d'eux ne répondra aux espérances qu'ils ont fait naître. Cinq pourtant seront appelés à monter sur le trône de France, puisque trois fils régnèrent sous les noms de François II, de Charles IX et de Henri III, que Marie Stuart sera la femme de François II, enfin, que Marguerite de Valois épousera le futur Henri IV. Mais leurs destinées seront sans gloire lorsqu'elles ne seront pas tragiques.

Dès leur enfance, les trois fils, les deux aînés surtout, présentent de sérieuses tares physiques, de nature très probablement tuberculeuse. Ainsi que le met en lumière le Dr Raoul Baudet, dans son étude sur *La Société au temps de la Renaissance*, plusieurs cas

de tuberculose peuvent être relevés tant dans la ligne paternelle que dans la ligne maternelle. François Ier, qui ne contracta le mal dont il mourut qu'après la naissance d'Henri II, eut, par contre, plusieurs enfants tuberculeux, notamment Madeleine qui, mariée au roi d'Ecosse, mourut à dix-sept ans, et François, l'aîné d'Henri II, pour lequel l'autopsie fit apparaître un poumon farci de tubercules. D'autre part, le père de Catherine de Médicis était mort tuberculeux, et l'on sait que la maladie saute parfois une génération.

François II était scrofuleux ; il souffrait de végétations adénoïdes qui bouchaient la trompe d'Eustache et l'empêchaient de se moucher. Il y eut suppuration infectieuse d'une oreille, et le mariage de François avec Marie Stuart ayant été sans doute pour lui une cause de fatigue, une otite se déclara au bout de quelque temps, qui se compliqua de mastoïdite. Ambroise Paré jugea l'opération impossible et le jeune roi mourut de méningite tuberculeuse.

Charles IX n'était pas, au point de vue de la santé, mieux partagé que son frère. Un beau jour, une caverne du poumon gauche se videra et il rendra par la bouche un flot de pus qui l'étouffera.

Peut-être, pour ces deux princes, des exercices physiques excessifs, étant donné leur tempérament délicat, ont-ils hâté l'évolution de la maladie.

Leur frère, François d'Alençon, mourut de pneumonie tuberculeuse, et leur sœur Claude, coxalgique, porta toute sa vie un corset orthopédique.

Ces précisions montrent, soit dit en passant, quel cas il faut faire de la stupide accusation portée contre Catherine de Médicis d'avoir fait empoisonner deux de ses fils pour permettre l'accession au trône d'Henri III,

qu'elle chérissait particulièrement. Elle mérite le même crédit que l'abominable insinuation accueillie dans certains ouvrages, que Catherine aurait perverti ses fils, dès leur jeune âge, pour les mieux dominer.

Plus heureux que ses frères, Henri III put jouir d'une santé satisfaisante jusqu'au jour où l'assassinat mit fin à son règne de fêtes licencieuses et de luttes intestines.

Marguerite de Valois, la future reine Margot, célèbre surtout par son inconduite et ses aventures, était née en 1553, au château de Saint-Germain-en-Laye. Tout enfant, vive et déjà spirituelle, la plus jeune des filles d'Henri II amusait la Cour par ses espiégleries. Son instruction fut très poussée, raffinée même, et, comme ses sœurs Elisabeth et Claude, elle se montrait docile aux leçons. Elle a du reste raconté dans ses Mémoires, qu'avant son mariage, quand sa mère la faisait appeler, elle ne se rendait jamais auprès d'elle sans trembler.

Par la suite, la liberté de ses mœurs, autour de laquelle a fleuri toute une littérature de qualité fort inégale, sa mésentente avec Henri de Navarre qu'elle avait épousé en 1572, ses désordres croissants, devaient entraîner pour elle une détention de près de dix-huit années. Il faut toutefois lui rendre cette justice qu'elle apporta au futur Henri IV un concours intelligent et dévoué pour la conquête du trône de France.

Plus attachante est la destinée de Marie Stuart, nièce du duc de Guise et fille de Jacques V d'Ecosse. Elle avait été, tout enfant, sauvée par Henri II, qui, avec une décision remarquable, lorsque, en 1547, les Anglais s'étaient jetés sur ce pays, avait envoyé une flotte

la prendre et la ramener en France pour la fiancer au dauphin.

Très belle, d'une intelligence exceptionnelle, elle était l'enfant gâtée du roi et de son entourage. A treize ans, elle récitait devant la Cour un discours latin de sa composition. Bien vite familiarisée avec les finesses et les élégances de la langue française, elle affectionnait les poètes, et ceux-ci célébraient à l'envi son charme et sa joliesse. « Contentez-vous, mes yeux, déclare à son sujet du Bellay, vous ne verrez jamais chose plus belle. »

En réalité, comme l'observe Stephan Zweig, dans son volume sur Marie Stuart, sa beauté est plus piquante que rayonnante. L'ovale du visage est gracieux, le nez gentiment effilé, les yeux d'un éclat tendrement voilé, la peau d'une blancheur éclatante dans le cadre blond cendré de la chevelure.

Depuis son mariage avec le dauphin François, on l'appelle la reine dauphine et plus familièrement « la reinette ». Diane de Poitiers, voyant combien Henri II raffole de la petite Marie, s'efforce de supplanter Catherine dans l'affection de l'enfant, et elle y parvient peu à peu. A plusieurs reprises, dans ses lettres, Marie Stuart insiste sur les bontés qu'a pour elle Madame de Valentinois. Catherine d'ailleurs cessera complètement de l'aimer du jour où, avec la légèreté primesautière qui lui est habituelle, elle commettra la maladresse de rappeler, au cours d'une conversation, que la reine est une « fille de marchands ». Et cette maladresse lui coûtera la vie, car c'est Catherine qui, après la mort de François II, l'obligera à regagner l'Ecosse à bref délai. Jamais, du reste, il n'y eut sympathie réelle entre deux femmes si opposées. Balzac s'est plu à marquer le

contraste même physique qu'elles formaient : « Le visage de l'une, a-t-il écrit, était grave et sombre, un peu terrible, à cause de cette lividité des Italiennes qui, durant le jour, fait ressembler leur teint à de l'ivoire jauni, quoiqu'il redevienne éclatant aux bougies, tandis que le visage de l'autre était frais et gai.

« A seize ans, Marie Stuart avait cette blancheur de blonde qui la rendit si célèbre. Son frais, son piquant visage, si purement coupé, brillait de cette malice d'enfant exprimée par la régularité de ses sourcils, par la vivacité de ses yeux, par la mutinerie de sa jolie bouche. Elle déployait alors ses grâces de jeune chatte que rien, ni la captivité, ni la vue de son effroyable échafaud, ne purent altérer ».

Le mariage de Marie Stuart et du dauphin, à la fin du règne d'Henri II, sera précipité, alors que les deux enfants atteindront à peine quinze ans, parce qu'il sera avant tout un mariage politique (1).

Mais l'année même de ce mariage, Elisabeth d'Angleterre, bâtarde d'Henri VIII et d'Anne de Boleyn, montera sur le trône. Marie Stuart n'osera pas refuser officiellement de la reconnaître ; par contre, assez imprudemment, elle ajoutera à ses armes la Couronne d'Angleterre ; d'où une irritation très vive d'Elisabeth et le début d'une haine qui aboutira un jour à l'exécution capitale de la veuve de François II.

Six mois après la mort de celui-ci, en effet, Marie, dont la reine-mère supportait difficilement la présence, devra quitter la France et regagner son pays. Ce départ sera empreint d'une poétique mélancolie. Le 14 août

(1) Voir au chapitre X les précisions sur le mariage du dauphin François avec Marie Stuart.

1561, sur une galère fastueuse et toute blanche, la jeune reine allant vers sa tragique destinée, s'embarquera à Calais. Accoudée à la poupe, tandis que le vent gonflera les voiles, elle fondra en larmes et répétera : « Adieu, France, je pense ne plus vous revoir jamais! » Et elle voudra coucher sur le pont pour apercevoir encore, à l'aurore, cette terre où elle a été si heureuse et si fêtée...

IV

AUTOUR DU ROI

La Cour et sa splendeur. — Le féminisme à l'ombre du trône. — La maison du roi et celle de la reine. — Les jolies filles de « l'escadron volant ». — Les bals, les comédies, les tournois. — Les résidences royales. — Une grande favorite : Diane de Poitiers. — Sa situation à la Cour. — Le ménage à trois. — Conseillers et favoris : Les Guise et les Montmorency.

Une Cour est presque toujours la fidèle image du prince et de son époque. A la Cour de François Ier flamboyait le dernier reflet de la chevalerie féodale. Celle d'Henri II, plus policée, plus organisée, brille déjà de l'éclat régulier d'une maison royale moderne. Elle se déplace moins ; on y observe un cérémonial précis. On y dit des vers, on y joue des comédies ; Bougard demande un congé pour aller dans la bibliothèque de Cujas rechercher « des papiers en désordre et à demi rongés des vers ». « La Cour de France, écrit

Stephan Zweig (1), est à ce moment-là une des plus brillantes et des plus grandioses du monde... On assiste à quelque chose d'unique ; la communion de la force et de la beauté, du courage et de l'insouciance ; on aime la vie et cependant la mort n'est point redoutée... L'idéal de l'époque, c'est d'être à la fois fort et délicat, rude et cultivé, exercé au combat et versé dans les arts.

« Pendant le jour, le roi et les gentilshommes de sa Cour, accompagnés d'une meute écumante, chassent le cerf et le sanglier ou font des armes ; mais le soir, ils se réunissent avec leurs nobles épouses dans les salles splendidement restaurées des châteaux du Louvre ou de Saint-Germain, de Blois ou d'Amboise ; là on lit des vers, on fait de la musique, on dit des madrigaux, et l'on ressuscite dans des mascarades l'esprit de la littérature antique. La présence de jolies femmes aux parures splendides, les œuvres de poètes et de peintres de l'ordre d'un Ronsard et d'un Clouet donnent à cette Cour somptueuse une couleur et un air d'allégresse uniques, qui s'expriment dans toutes les formes de l'art et de la vie. »

Et Brantôme déclare que la Cour « était un vrai paradis du monde et l'ornement de la France » et que les femmes les plus belles y brillaient « comme étoiles au ciel en temps serein ».

La Cour n'est pas seulement un centre de plaisirs et de fêtes ; elle est aussi un Centre d'autorité et de gouvernement et le théâtre des événements les plus importants de la vie intérieure du royaume. Mais son éclat et son charme se trouvent multipliés du fait de

---

(1) STEPHAN ZWEIG : Marie Stuart.

la place accordée aux femmes, qui désormais ne vivent plus uniquement entre elles, mais — et c'est là une des grandes nouveautés du règne — se mêlent aux hommes dans les fêtes, les bals et les parties de plaisir.

Cette nouveauté qui va entrer définitivement dans les mœurs, n'ira d'ailleurs pas sans inconvénients, en particulier pour la vertu féminine et la distribution des faveurs. Catherine de Médicis, défendant sa fille Marguerite, écrira à Henri III : « De notre temps nous parlions librement à tout le monde et tous les honnestes gens qui suivoient le Roi vostre père, Monsieur le Dauphin et Monsieur d'Orléans vos oncles étoient d'ordinaire à la chambre de Madame Marguerite votre tante et de moi, et personne ne le trouvoit étrange, comme aussi n'y avoit-il pas de quoi. »

Mais Jeanne d'Albret, plus sévère, voudra mettre son fils en garde — l'avenir montrera qu'elle n'avait pas tout à fait tort — et lui dira : « Ce ne sont pas les hommes, ici, qui prient les femmes, ce sont les femmes qui prient les hommes. Si vous y étiez, vous n'en échapperiez jamais sans une grande grâce de Dieu. »

Autour de Catherine, de Diane, de Marie Stuart, des coteries se forment, des intrigues se nouent, auxquelles excellent les grands seigneurs italiens amenés en France par la reine. Montluc pourra dire : « Le malheur est qu'en France les femmes se mêlent de trop de choses... De là viennent tous les rapports, toutes les calomnies. » Et Tavannes, allant plus loin, non sans exagération d'ailleurs : « Dans cette Cour, les femmes faisaient tout, même les généraux et capitaines. »

Le roi demeure, malgré tout, sous Henri II, le véritable détenteur du pouvoir. Sa personne inspire un

respect et des dévouements absolus. Sa maison, fort nombreuse, composée des plus riches et des plus nobles gentilshommes du royaume, lui fait une escorte que jalousent maints souverains étrangers ; des milliers de chevaux, pour la plupart de pure race, sont entretenus dans ses écuries et utilisés pour les chasses, les promenades et les déplacements de la Cour.

Le cadre même dans lequel vit le roi concourt à rehausser son prestige. Les appartements royaux ont subi d'heureuses et luxueuses transformations. Peints de couleurs vives, avec lambris dorés, caissons et solives apparentes, les murs tendus de cuirs mauresques, les parquets couverts de magnifiques tapis d'Orient ou Vénitiens, ils restent, malgré la vivacité des tons et la richesse des ors, d'un goût impeccable.

« Hommes et femmes, dit Funk Brentano, ont des vêtements somptueux : soieries, brocarts, velours ciselés, dentelles, pierreries et résilles d'or, étoffes en pluie d'argent. Et toujours des couleurs vives. Les visages sont peints. Les fards sont d'un rouge provocant... Les jeunes seigneurs ont des crevés aux manches, des hauts de chausse bouffis où les dessous apparents de soie éclarlate ou jaune vif font éclater l'étoffe blanche. »

Et Brantôme déclare : « Le monde n'avait jamais rien vu de pareil. »

La reine a sa suite personnelle de dames et demoiselles d'honneur, de plus en plus nombreuse, de plus en plus luxueuse, et dans laquelle triomphe, avec les modes d'Italie, le charme, inconnu sous les règnes précédents, des splendides Italiennes amenées en France. La chambre de Catherine et les salons voisins, où se tient le « cercle de la reine » émerveille par son élé-

gance. Artistes et poètes y sont largement accueillis.

Dans l'antichambre, assises par terre sur de larges et épais coussins — attitude déjà bien moderne — les deux ou trois cents superbes filles de l' « escadron volant » éblouissent les nouveaux arrivants par l'éclat de leur beauté et de leurs robes aux soies chatoyantes, étalées avec une grâce savante autour d'elles. D'une amabilité raffinée avec les invités et les visiteurs, elles laissent aux gentilshommes de province appelés à la Cour pour quelque affaire, un inoubliable souvenir. Leur séduction élégante n'est pas non plus sans effet sur les enfants royaux, et peut-être faut-il voir en elles, pour une assez large part, la cause initiale des goûts efféminés, de la passion des bijoux et des parfums qui caractériseront François II et Henri III.

« Ces filles d'honneur, dit Brantôme, étoient toutes bastantes pour mettre le feu par tout le monde ; aussi en ont-elles brûlé en bonne part autant de nous autres, gentilshommes de Cour, que d'autres qui ont approché de leurs feux. » Et il est rapporté dans les Mémoires de Condé qu'on écrivait d'Italie à Catherine : « Vous devriez, Madame, vous contenter d'un petit train de filles, et veiller à ce qu'elles ne passent pas et ne repassent pas par les mains des hommes et à ce qu'elles soient plus pudiquement vêtues. »

A vrai dire, la reine portait grand intérêt à son « escadron », gaieté et orgueil de sa maison. Mais elle exigeait d'elles un dévouement absolu et une soumission sans limites. Certaines d'entre elles, en effet, étaient chargées d'importantes missions secrètes. Quand la mission réussissait, une riche dot, un très brillant mariage pouvaient récompenser la jolie missionnaire ; quand elle échouait ou qu'un scandale fâcheux — une

grossesse par exemple — survenait, l'exil dans un lointain couvent était à craindre.

C'est ainsi que par Mlle de Rouet fut longtemps gouverné le roi de Navarre. Isabelle de Limeuil, qui était, comme la propre mère de la reine, de la famille de La Tour d'Auvergne, fut chargée de séduire le prince de Condé et de le détacher des Huguenots. Blonde aux yeux bleus, coquette, hardie et la langue fort bien pendue, elle avait compté de nombreux adorateurs, et c'est pour elle que Ronsard avait composé la gracieuse chanson :

« Je voudrais au bruit de l'eau
D'un ruisseau
Desplier ses tresses blondes,
Frizant en autant de nœus
Ses cheveux
Que je verrais frizer d'ondes.

Je voudrais, pour la tenir,
Devenir
Dieu de ces forests désertes,
La baisant autant de fois
Qu'en un bois
Il y a de feuilles vertes... »

Elle était l'inséparable amie de Madeleine et de Jeanne de Bourdeille, sœur et cousine de Brantôme, et attachées, comme elle, à la suite de la reine. Brantôme, à son tour, s'éprit d'elle, mais l'élu véritable de son cœur fut Florimond Robertet, sieur de Fresnes.

Forte de sa petite parenté avec Catherine, Isabelle de Limeuil poussa la hardiesse jusqu'à accoucher dans la garde-robe de la reine après avoir juré ses grands dieux qu'elle n'était point enceinte. D'où une enquête

sévère qui se termina même par des poursuites (1).

Il est vrai qu'elle se montrait parfois plus docile. Ainsi continua-t-elle assez longtemps son intrigue avec Condé. Mais elle finit par se brouiller avec lui. Et Condé lui ayant demandé de lui rendre tous les souvenirs et cadeaux qu'il lui avait donnés, elle en fit un gros paquet, qu'elle lui renvoya, non sans avoir ajouté de sa main à un portrait de son ancien amant une magistrale paire de cornes et recommandé au porteur de dire : « Rien n'a été ôté, ni ajouté. » La vie à la Cour, on le voit, n'était pas très mélancolique. Au reste, la jolie Isabelle fit une fin des plus raisonnables, en épousant le gros et riche banquier Sardini.

Une autre attraction de la Cour est la présence des bouffons, institution moyenâgeuse qui ne disparaîtra que sous Louis XIV. Le fou ou bouffon doit posséder un esprit vif, une humeur égale et l'art de « mêler les vérités aux badinages ». Il doit être un amuseur, mais un amuseur spirituel et parfois utile. Il jouit de faveurs particulières importantes, entre librement dans la chambre du roi ou de la reine, tutoie le souverain, lui glisse à l'occasion des conseils et lui présente des recommandations ou requêtes. Cependant, la fonction n'est pas estimée et les couleurs du costume, le jaune et le vert, sont celles de l'opprobe.

Le bouffon le plus connu d'Henri II fut Brusquet. Le roi l'avait connu étant dauphin et l'avait sauvé de la potence, dont il était menacé pour exercice illégal de la médecine. Il finit fermier de la poste de Paris et eut

(1) Ces détails sont empruntés à une petite publication, non signée, dûe à la plume du duc d'Aumale, qui avait eu entre les mains les documents de ces poursuites.

jusqu'à cent chevaux dans ses écuries. Devant présenter sa femme à Catherine de Médicis, il lui avait fait croire que la reine était très sourde et avait dit aussi à la reine que sa femme l'était. D'où une scène des plus comiques et des cris que l'on entendit « jusqu'à la basse cour du Louvre ». Après la mort d'Henri II, Brusquet, soupçonné de sympathie pour les protestants, dut se réfugier auprès de Diane de Poitiers chez laquelle il mourut, au château d'Anet, en 1563. Henri II eut aussi comme bouffons Thony, que célébra Ronsard, et Maistre Martin.

Catherine de Médicis attacha à sa suite une série de nains : Marville, Romanesque, le petit Nonneton, le grand et le petit Pollacre, Merlin, Rodomont, Petavine, Arandricart, etc... Elle eut aussi deux « folles » surnommées Cathelot et La Sardinière.

Mais, même dans ses divertissements, la Cour reste le modèle du bon ton et de l'élégance. Quand le duc de Guise, Grand Prieur de l'Ordre de Malte, se rend à Naples, en 1559, la marquise du Guast et ses filles y tiennent compagnie aux jeunes gentilshommes « à la française ».

La Cour de France, dont la réputation s'étend ainsi à l'étranger, a son étiquette et son cérémonial, qui sont déjà presque ceux du XVIIe siècle. De nombreux seigneurs assistent au lever du roi, et tout en passant sa chemise, il dit quelques mots aimables à chacun d'eux. Il y a toutefois une différence capitale entre le cérémonial de la Cour d'Henri II et celui de la Cour de Louis XIV. Dans cette dernière, tout sera prévu avec une rigueur, une minutie inflexibles, et la façon même dont le roi passera sa chemise exigera l'intervention de trois ou quatre personnages. Dans la première, au

contraire, le prestige et le luxe dont est entouré le roi n'excluent pas une certaine simplicité cordiale de manières ; il n'y a pas de fossé entre le roi et son entourage direct.

On se lève tôt à la Cour ; même les jours où il n'y a pas chasse, le roi est debout vers six heures du matin. Le « dîner » a lieu vers onze heures ; il est presque toujours intime et comporte volaille, gibier et vins du Midi. Le souper, vers cinq heures du soir, est plus cérémonieux ; on y voit se succéder une dizaine de plats. Au dire de Bourciez, la table, richement parée, est toujours couverte de bassins ciselés emplis de dragées et le bouquet de fenouil orné d'œillets et d'étoiles en sucre doré.

« Aussi tost qu'il avoit disné, conte Brantôme, le roi avec sa Court s'en allait dans la chambre de la reine sa femme et là, trouvant une troupe de déesses humaines, les unes plus belles que les autres, chaque seigneur entretenoit celle qu'il aymoit le mieux. »

Vers dix heures, coucher, après une légère collation, et avec le même cérémonial que le lever.

Plusieurs fois par semaine, les chasses, se prolongeant la journée et parfois la nuit entière, et par tous les temps, aiguisaient les appétits et développaient la robustesse des corps. Les tournois étaient aussi très prisés. Les tournois sanglants et brutaux d'autrefois s'étaient transformés en parades luxueuses et galantes où les combattants arboraient en présence des dames, des armures brillantes et légères, ornées de panaches, des lances aux hampes peintes ou dorées. Les coups parfois étaient rudes — la mort d'Henri II en est la preuve — mais un cérémonial solennel présidait aux joutes ; les trompettes sonnaient, les héraults d'armes

disaient les conditions du combat, cependant que les champions portaient leurs couleurs.

Voici, du reste, le programme qui fut imprimé, en 1548, pour le tournoi donné en l'honneur du Couronnement du roi :

T o u r n o y

La première emprise (A cheval) :
En lice, en double pièce, quatre coups de lance et deux pour la Dame.

La seconde emprise :
Hors lice, une course à fer esmoulu en harnoys d'hommes d'armes.

La tierce emprise :
A coups d'espée à cheval et coups de masse, un à un, deux à deux, à la volonté des maistres de camp.

La quatrième emprise (A pied) :
A coups de hache, en harnois d'homme d'armes.

La cinquième emprise :
A coups de pique à fer esmoulu en harnois d'homme à pied.

La sixième emprise :
A coups de lame de fer esmoulu, de laquelle on porra ayder duquel bout que l'on vouldra.

La septième emprise :
La corcesque, l'espieu et la targue.

Après ces choses faites, s'il se trouve des hommes d'armes jusqu'au nombre de douze qui veuillent rompre lance et combattre à l'espée en foulle, lesdits tenans prendront chacun un aide pour leur satisfaire et donneront aux venans le choix des dites lances et espées sous le bon plaisir du Roy.



Diane de Poitiers sortant du bain
(partie d'un tableau de François Clouet)

Photo GIRAUDON.

Et il était recommandé que le meilleur accueil fut fait, à l'arrivée, aux gentilshommes de province.

Les soirées de fête, à la Cour, offraient l'attrait, toujours renouvelé, d'une mascarade, d'une comédie ou d'un bal. Chaque mascarade, inspirée des mœurs de l'antiquité ou de quelque pays lointain, sinon de la mythologie, était l'occasion de riches déguisements et d'une éblouissante fantaisie ; les comédies, nouveauté grâce à laquelle la jeunesse de la plus haute lignée affinait sa grâce et son esprit, donnaient naissance à une véritable littérature de cour ; quant aux bals, on s'imagine aisément quel merveilleux spectacle ils pouvaient présenter : « Figurez-vous, écrit Bourciez (1), un vrai bal dans les grandes salles éclairées, la foule empressée et galante des gentilshommes qui ont le manteau retenu à l'épaule par une agrafe de diamant, l'escadron pimpant des filles d'honneur, étincelantes depuis les colliers de perles enroulés dans leurs chevelures blondes, depuis leurs épaules satinées jusqu'à leurs souliers, non pas le patin bourgeois, mais le soulier haut élevé sur talon rouge, s'épanouissant au coup de pied en larges bouffettes de dentelle (2). »

Quoique moins voyageuse que sous les règnes précédents, la Cour ne séjournait pas au Louvre de façon continue. Plusieurs châteaux lui offraient des séjours plus gais et plus confortables que le sombre palais des bords de la Seine. D'abord celui de Saint-Germain, le plus proche de Paris, mais qui perd assez vite sa primauté ; celui de Fontainebleau, cadre royal s'il en fût,

---

(1) BOURCIEZ : Les mœurs polies et la littérature de Cour sous Henri II.
(2) Voir Musée de Cluny nos 6646, 6647.

au sein de sa forêt incomparable, et auquel Henri II apporta des améliorations et des embellissements, entre tous heureux ; puis, en Touraine, Blois, Chambord, Amboise ; ce dernier, où la Cour séjourna particulièrement en 1551 et en 1557, et dont les majestueuses terrasses dominent si largement la Loire et les alentours, devait, hélas ! dès le début du règne suivant, voir ruisseler à flot dans ses fossés le sang des suppliciés à la suite de la tentative de soulèvement connue sous le nom de « Conspiration d'Amboise ».

La Cour fit également des séjours, dans les deux châteaux de Diane de Poitiers, à Anet et à Chenonceaux (1).

Chaque déplacement de la Cour nécessitait un énorme déploiement de personnel et de matériel. Un long cortège de seigneurs et de dames à cheval ou en litière, de gens d'armes et de gens de service, de chariots de bagages, de vaisselles et de vivres, s'étendant sur plus d'une lieue, suscitait la curiosité admirative des populations traversées. Plusieurs tapisseries de la galerie des Offices à Florence donnent une idée assez exacte de ce pittoresque spectacle.

Dans l'entourage immédiat d'Henri II, comme dans celui de la plupart des souverains, deux catégories de

---

(1) Si à Chenonceaux eurent lieu des réceptions somptueuses, elles conservèrent du moins une tenue bien différente de celles des fêtes qui s'y déroulèrent par la suite, sous François II, en mars 1560, sous Charles IX, en décembre 1565 et surtout, sous Henri III, le 22 mai 1577, véritable orgie païenne où le roi figura habillé en femme avec un collier de perles, des singes et des perroquets, entouré de ses mignons fardés, et où le service fut fait par des dames et demoiselles de la Cour, vêtues en garçons ou demi-nues.

personnes prennent un relief particulier : les favorites et les conseillers intimes. Parmi les premières, il en est une qui, au cours du règne, acquiert une personnalité et occupe une place de jour en jour plus grandes et dont l'histoire et la légende se plairont, l'une et l'autre, à perpétuer le souvenir : c'est Diane de Poitiers.

Elle est un des plus éclatants exemples de la femme triomphant en amour après la cinquantaine. On l'a vue précédemment conquérir le cœur d'Henri II alors qu'il avait dix-sept ans et qu'elle approchait de la quarantaine. Les contemporains s'en sont étonnés et même offusqués, et ont parlé de sortilèges et de drogues secrètes, d'autant que, si l'on s'en rapporte aux portraits ou médailles de l'époque, elle n'apparaît pas vraiment belle, avec son nez long et fort, son menton assez dur et sa poitrine haut placée. Pourtant, le cas ne saurait surprendre outre mesure si on le rapproche de plusieurs autres — ingénieusement évoqués par Anne Marie et Charles Lalo dans leur livre « La Faillite de la Beauté » — notamment de celui de Louis XIV, follement épris de Madame de Maintenon, alors qu'elle approchait de la cinquantaine et de celui de Bonaparte, demandant à vingt-six ans la main d'une amie de sa mère, Madame Permon, mère elle-même d'un fils de vingt-cinq ans, et épousant, un peu plus tard, Joséphine de Beauharnais, plus âgée que lui de près de sept ans.

Mariée dès l'âge de treize ans au Grand Sénéchal de Normandie, Louis de Brézé, vieux et bossu, veuve à trente-trois ans après avoir subi deux grossesses, Diane aurait pu, dès la quarantaine, accuser quelque fatigue de corps ou du visage. Pourtant, même après soixante

ans, elle apparaît à Brantôme fort belle et désirable. Seul ou à peu près, le poète Jean Voulté a persiflé en vers cruels, dans les Hendécasyllabes, parus en 1538, son teint décoloré, ses rides et ses dents branlantes. Et l'historien Mezeray s'est fait l'écho de cette satyre. Ces allusions outrageantes, inspirées certainement par les ennemis de la favorite, ne répondent en rien à la réalité. En 1538, tout au début de sa liaison avec Henri II, Diane était encore dans le plein éclat de son charme et son air de jeunesse forçait l'admiration autour d'elle. C'est que, devançant son époque, elle a pratiqué, avec une constance inlassable, l'hygiène moderne : ablutions froides en toute saison, promenades quotidiennes à pied à l'air vif du matin, régime alimentaire peu carné. Sa santé a toujours été excellente. A part trois courtes maladies, en 1547, 1550 et 1552, elle s'est maintenue dans une forme physique remarquable.

Les portraits et sculptures de l'époque la montrent tous souple, mince et avec un corps d'une étonnante jeunesse. Il faut toutefois se montrer prudent : les marbres considérés assez couramment comme la représentant, telle la Diane chasseresse de Chenonceaux, ne sont très probablement que des allégories. Michelet a cru pouvoir l'identifier avec la Vénus du Musée de Cluny ; il faut bien dire que c'est une erreur de plus au compte de l'imagination ardente de Michelet ; il est aujourd'hui démontré que l'œuvre d'art en question ne peut être attribuée au Primatice. Beaucoup de toiles ne montrent qu'une Diane de fantaisie ou de légende, telle : La Chasse de Henri II, de Ceveria, où la Diane nue du premier plan ne semble guère âgée de plus de dix-huit ans. Même la célèbre Diane, sculptée par Jean Goujon, qui, au frontispice du château d'Anet, enlace

de son bras nu le cou d'un cerf, est beaucoup plutôt une allégorie qu'un portrait.

On ne peut guère considérer comme documents sérieux que les émaux de Limousin, les peintures sur verre du château d'Anet et les portraits de la Bibliothèque Nationale, celui de Clouet en particulier. De Clouet également est le ravissant tableau montrant Diane après le bain, nue jusqu'à la ceinture et entourée des enfants royaux.

Du point de vue moral, des jugements assez divers ont été portés sur Diane de Poitiers. Au dire de certains de ses contemporains, elle aurait eu déjà, avant sa liaison avec le dauphin, une vie amoureuse fort remplie. Mézeray emploie à son sujet l'expression « les restes infâmes de plusieurs autres », et il fait là surtout allusion à l'accusation portée contre elle d'avoir été la maîtresse de François Ier avant d'être celle de son fils. Il a été dit précédemment quel peu de crédit il convient d'attribuer à ce grief. D'autre part, Diane était trop avisée, trop femme de tête pour risquer, alors qu'elle était mariée à un homme âgé et fort riche, de compromettre sa situation.

En réalité, elle fut surtout avide de richesses, non pas tant pour thésauriser que pour paraître, éblouir, tenir son rôle de « déesse ». De ce fait, elle coûta cher au Trésor. L'auteur de l'*Histoire particulière de la Cour de Henri II* (1) déclare avec quelque colère : « Il serait à désirer que ceste femme et le Cardinal de Lorraine qui ont esté les flamesches de nos malheurs n'eussent jamais esté. » Par contre, Brantôme (mais

(1) Est-ce Claude de l'Aubespine ou Jean des Moustiers ou un autre encore ? Il n'a pas été possible de l'établir.

on sait que les jugements de Brantôme, parfait courtisan, sont sujets à caution) prend sa défense en disant qu' « elle était très habile et généreuse et avait le cœur grand et très noble, et étant telle ne pouvait rien conseiller et persuader à son roi que toutes choses grandes, hautes et généreuses ». Il ajoute, avec plus d'exactitude sans doute, qu'elle était « charitable et grande aumônière envers les pauvres ».

Ce qui est certain, c'est qu'elle fut grande dame et femme de goût... Elle a donné au règne d'Henri II une note de poétique galanterie sans laquelle il ne serait pas tout à fait ce qu'il est. Elle a avivé l'éclat de la Cour, suscité maintes œuvres d'art de la plus haute classe, embelli grandement Chenonceaux et fait édifier à la place du vieux manoir d'Anet, le splendide château qui contribua pour une si grande part à la gloire de Philibert Delorme. Elle a disposé d'un grand pouvoir, dont elle a usé souvent dans son intérêt personnel ou dans celui de ses amis ; mais son influence s'est limitée à la vie privée ; et sauf peut-être à l'égard des protestants, dont les richesses excitaient sa convoitise, cette influence s'est exercée sur la personne du roi, non sur la Couronne.

Les lettres écrites par Diane de Poitiers reflètent bien son caractère ; elles sont toujours fort courtes, précises et plutôt sèches ; un grand nombre d'entre elles sont adressées au Connétable de Montmorency, auquel la liait une vieille et fidèle amitié (1).

Les rapports de Diane de Poitiers avec Henri II ont

---

(1) Guiffrey a publié une centaine de ces lettres. Malheureusement aucune de celles adressées à Henri II n'a été retrouvée. Il est permis de supposer que Diane, femme pru-

fait l'objet de bien des commentaires. Un fait est certain, c'est que l'attachement et la tendresse qu'il lui a témoignés ne se sont jamais démentis. Aussitôt monté sur le trône, il l'emmène avec lui dans tous les voyages officiels. Elle est reçue dans les villes avec des honneurs, des attentions et un déploiement de luxe égaux, pour le moins, à ceux réservés à la reine. Le roi adopte ses couleurs, la fait duchesse de Valentinois et signe les lettres qu'il lui écrit du monogramme bien connu dans lequel l'H s'entrelace à deux croissants de lune. Ces lettres sont marquées au coin d'une véritable passion. Elle est la grande, l'unique passion de sa vie.

« Madame, lui écrit-il des armées, alors qu'elle est légèrement souffrante, je vous suplie de me mander de votre santé, afin que, selon cela, je me gouverne. Car si vous continuiez à vous trouver mal, je ne vouldrois faillir aller vous trouver pour vous faire service selon que j'y suis tenu, et aussi qu'il ne me serait possible de vivre si longuement sans vous voir.

« ...Cependant je vous suplie avoir souvenance de celui qui n'a jamais connu que ung Dieu et une amie, et vous assure que vous n'aurez point de honte de m'avoir donné le nom de serviteur, lequel je vous suplie de me conserver pour jamès. »

Et, en 1558 — elle a près de soixante ans — il lui écrira encore : « Je vous suplie avoir toujours souvenance de celui qui n'a jamais aimé et n'aimera jamais que vous. »

Un doute a été émis sur la nature des relations

---

dente, lui recommandait de déchirer ses lettres et que, dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, son désir a été satisfait.

d'Henri et de Diane. Déjà avant le début du règne, Cavalli déclarait : « Le dauphin a pour Madame la Sénéchale de Normandie une tendresse véritable, mais on pense qu'il n'y a rien là de lascif, que c'est comme entre mère et fils. » Le fait que, très religieux l'un et l'autre, ils mêlaient parfois le nom de Dieu à leurs amours et priaient souvent l'un pour l'autre, a été invoqué à l'appui de cette opinion. De même, une lettre écrite par Catherine au roi de Navarre, et où se trouve la phrase : « De Madame de Valentinois, c'était en tout honneur ; mais celles qui étaient si sottes que d'en faire voler les éclats, il (le roi) eût été bien marri que je les eusses retenues près de moi ». Enfin, Henri II lui-même n'a-t-il pas, dans un petit poème adressé à Diane, déclaré :

« Et si n'estime rien que sa bonne grâce
Car autre chose ne veux, ni ne pourchasse ? »

Pour toutes ces raisons, Louis Batiffol s'est demandé si l'on n'est pas en présence d'une passion violente, mais platonique, d'une sorte d' « amitié amoureuse », dont aurait su tirer parti une femme remarquablement intelligente et habile. Admettre cette hypothèse serait aller beaucoup trop loin. Sans doute le facteur moral, le côté « cœur » ont tenu une large place dans la liaison. Il n'est même pas très surprenant, étant donné l'intensité des sentiments religieux à l'époque, que l'idée de Dieu ait été évoquée à propos d'un amour terrestre que le roi considérait comme la chose la plus précieuse pour lui après l'amour divin — tels ces amants espagnols qui, de nos jours encore, vont prier la Vierge de favoriser leur flamme. Mais lorsque Catherine dit : « C'était en tout honneur », elle fait certai-

nement allusion à la correction de l'attitude de Diane, qu'elle oppose à celle de Lady Flaming. De même le distique d'Henri II peut fort bien être interprété en ce sens que seules les bonnes grâces de Diane lui importent, alors que tout le reste lui est indifférent.

Non, la royale passion ne fut certainement pas « platonique », elle fut trop exclusive pour cela et il est même permis de penser que si Diane conserva aussi longtemps la faveur d'un prince jeune, vigoureux et sensuel, c'est que toute froide et réservée qu'elle fût dans sa tenue, elle devait être fort experte dans les raffinements de l'art d'aimer...

Le peuple d'ailleurs n'avait aucun doute, et un ouvrier protestant que Diane tentait de convertir, lui aurait fait un jour cette cinglante réponse : « Contentez-vous, Madame, d'avoir infecté la France, et ne mettez pas votre ordure en chose tant saincte et sacrée comme est la vérité de Dieu. »

Il resterait à déterminer exactement ce que furent les sentiments de Diane à l'égard du roi. Sans conteste possible, elle eut pour lui toutes les attentions de la maîtresse âgée qui s'ingénie à satisfaire, sinon à prévenir, les moindres désirs de son amant, à assurer son bonheur et même son bien-être. C'est pour le complaire qu'elle se contraint à être empressée auprès de la reine ; qu'elle a grand soin, lorsqu'elle fait reconstruire par Philibert Delorme le château d'Anet, d'y aménager, en prévision des séjours du roi, de confortables chenils pour ses chiens et même de solides cages pour ses léopards. Mais on peut ne voir là que les calculs d'une femme intéressée autant que diplomate, désireuse avant tout de conserver les immenses avantages de sa situation.

Fut-elle jalouse ? Il lui arriva de faire au roi quelques scènes, en particulier au cours de cette nuit d'août 1551, où elle le surprit sortant de la chambre de lady Flaming. Mais y eut-il là manifestation d'amour meurtri, d'égoïsme inquiet ou de vanité froissée ? M. Romier y voit l'expression « d'une jalousie farouche ». D'une colère, intéressée, pourrait-on dire, car il semble que Diane ait été trop pratique, trop maîtresse d'elle-même pour ne pas échapper aux tortures de la jalousie, d'une jalousie qui, d'ailleurs, au fond, n'eût pas été justifiée.

Mieux vaut, pour chercher les traces d'une tendresse émue et exprimée, se reporter au court poème qu'on va lire et qui fut fait par Diane pour son amant (car, si peu sentimentale qu'elle ait été, Diane, comme Henri, a composé des vers) :

« Voicy vrayment qu'Amour un beau matin
S'envint m'offrir fiourette très gentille :
Là se prit il à orner vostre tein,
Et vistement violiers et jonquille
Me rejettait à tant que ma mantille
En estoit pleine et mon cœur se pasmoit.
Car, voyez-vous, flourette si gentille
Estoit garçon frais, dispos et jeunet.
Ains, tremblottante et destournant les yeux :
Nenny, disois-je. — Ah ! ne serez déçue,
Reprit Amour. Et soudain à ma vue
Va présentant un laurier merveilleux.
Mieulx vault, lui disje estre sage que reyne.
Ains me sentis et frémir et trembler :
Dyane faillit, et comprendrez sans peyne
De quel matin je prétends reparler. »

De cette confession pourraient être rapprochées quelques lettres écrites à Montmorency, dans lesquelles

Diane tantôt le remercie de la bonne chère qu'il fait faire au roi, tantôt lui recommande avec une insistance assez touchante, à un moment où les combats se succèdent, de « myeux garder le roy que jamès ».

Somme toute, l'intérêt et la tendresse ont probablement eu l'un et l'autre leur part dans l'attachement de Diane pour Henri II. Mais qui oserait se vanter de lire à livre ouvert dans ce jardin secret entre tous, qu'est celui d'un cœur féminin ?

Quoi qu'il en soit, Diane retira de sa liaison avec Henri II, d'inestimables avantages de toutes sortes, qui, plus que toute autre chose, le rendirent impopulaire : un budget personnel très supérieur à celui de la reine, des faveurs multiples, des donations en argent et en nature. Parmi ces dernières, outre les joyaux de la Couronne et le duché de Valentinois, il faut mentionner le superbe et pittoresque château de Chenonceaux donné à Diane, le 1er juillet 1547, et le château d'Anet, spécialement édifié pour elle.

Le vieux manoir d'Anet avait abrité les amours de Diane et du dauphin. Henri II le fit démolir en 1552 et remplacer par un vaste château, construit par Philibert Delorme et décoré par Jean Goujon selon les désirs de Diane. On y admirait, outre l'édifice principal, la chapelle, le tombeau de Diane, l'orangerie, l'Ile d'amour et le Labyrinthe. Henri II y séjourna à maintes reprises. C'est d'Anet que part Henri II pour faire son entrée à Lyon. C'est à Anet qu'il reçoit, en 1552, entouré de toute sa Cour, l'ambassadeur d'Angleterre venu proposer la médiation d'Edouard VI entre le roi de France et Charles-Quint. Et, en 1556, la Cour fait encore un long séjour à Anet. Au château

d'Anet reste attaché, plus qu'à aucun autre lieu, le souvenir de Diane de Poitiers (1).

Un des côtés les plus curieux de l'existence de Diane de Poitiers est la nature de ses relations avec Catherine de Médicis. Chacune des deux femmes y ayant mis beaucoup du sien, ces relations furent, durant tout le règne, sinon cordiales, du moins, à de rares exceptions près, faciles et courtoises. Si bien que Léonard Limosin put faire figurer dans un même émail — un des plus beaux qu'il ait composés — Catherine en Junon et Diane en Vénus.

Parfois, la souffrance de la reine étant trop vive, elle avait des sursauts de révolte : « Je fésé, confiait-elle un jour mélancoliquement à Bellièvre, je fésé bonne chère à Madame de Valentinois... C'était le Roy ! » mais elle ajoutait aussitôt : « Encore je lui fésé toujours connestre que s'étoyt à mon très grand regret, car jamès femme qui aymét son mary n'ayma sa putayn, car on ne la peut apeler aultrement, encore que le mot soyt vylain à dire à nous aultres. »

Et, une autre fois, à la veillée, Diane lui ayant de-

---

(1) Une grande partie du château d'Anet a été démolie sous la Révolution et le Directoire. Les vestiges du frontispice, merveille d'élégance et de grâce, fait d'abord pour Fontainebleau et transporté là sur l'ordre d'Henri II, ornent actuellement à Paris la Cour de l'Ecole des Beaux-Arts. A Anet, dans l'aile gauche du château, qui subsiste entière, on peut encore admirer : au rez-de-chaussée, un très beau bahut de Jean Goujon et des émaux de Bernard Palissy, et dans la salle à manger un original service de verres sans pied, qu'il fallait vider aussitôt les avoir remplis aux robinets d'un vaisseau à roulettes qui circulait sans cesse sur la table ; au premier étage, les tapisseries de la Salle des Gardes, exécutées dans la région et représentant des Scènes de la Mythologie où Diane figure toujours, avec son croissant, et, dans la chambre à coucher, le lit à colonnes, intact, de la grande favorite.

mandé ce qu'elle lisait avec tant d'intérêt : « Je lis, lui répondit-elle, les histoires de ce royaume, et j'y trouve que, de temps en temps, à tout époque, les putains ont dirigé les affaires des rois. » Sur quoi, Diane jugea préférable de ne pas insister.

Il a même été prétendu que Catherine, dans un moment d'exaspération, aurait tenté de décider le duc de Nemours à vitrioler sa rivale (1). C'est fort excessif et une telle attitude serait en contradiction avec le ferme refus qu'opposa la reine à Tavannes lui offrant d'aller défigurer la favorite en lui coupant le nez.

Diane, très diplomate, sut toujours gré à la reine de sa résignation. Fort habilement, elle s'était fait nommer surintendante des enfants royaux et de Marie Stuart, ce qui lui donnait l'occasion de rapports fréquents avec la reine. Elle se montrait d'ailleurs pleine d'amabilité pour le gouverneur et la gouvernante officielle de ces enfants, le marquis et la marquise d'Humières, à qui elle écrivait : « Si avez affaires de choses qui soient en ma puissance, me trouverez toujours à mon commandement. » Par contre, elle combattait en sous-main auprès de Marie Stuart l'autorité et l'influence de Catherine. Mais, toujours prudente, elle témoignait à celle-ci les plus grands égards, envoyait souvent le roi coucher avec elle et lui donnait même avec dévouement les soins les plus intimes au cours de ses maladies.

La chronique s'est emparée de cette situation et a voulu y voir le cas le plus extraordinaire, sinon le plus scandaleux, de « ménage à trois ». On a même soutenu

---

(1) Dr CABANES : Légendes et curiosités de l'Histoire, 3e série, page 83.

que dans le monogramme du roi, où l'H s'entrelace à deux croissants dont les pointes de l'un sont tournées vers la droite et celles de l'autre vers la gauche, il faut voir, en réalité, un H entre un C (Catherine) et un D (Diane). Il y a, dans tout cela, plus d'exagération et de fantaisie que d'exactitude. Ménage à trois, si l'on veut, mais qui ne fut pas exceptionnel dans l'histoire de nos rois. Sous Louis XIV et sous Louis XV, les reines n'ont-elles pas accueilli officiellement les favorites ? Tout au plus — si un sujet aussi délicat n'interdisait pas ce qui risquerait de paraître une boutade inadmissible — pourrait-on observer qu'Henri II, en la matière, fut, une fois de plus, un précurseur...

A la mort du roi, Catherine, sans tarder, obligea sa rivale à restituer les joyaux de la Couronne, le château de Chenonceaux, en échange de celui de Chaumont, et elle l'exila à Anet. Diane sut se retirer avec dignité. Sa fortune lui permettait, du reste, de tenir encore un rang fort élevé, et des amitiés puissantes et fidèles lui conservèrent, jusqu'à sa mort, une influence considérable dans cette Cour, où elle avait été presque reine.

S'il n'y eut guère qu'une favorite à la Cour de Henri II, par contre les favoris — ou si l'on préfère, les conseillers et amis intimes du roi — y furent assez nombreux. Perpétuant les fâcheuses pratiques du règne précédent, ils puisèrent largement dans le Trésor public.

« Non plus qu'aux hirondelles les mouches, dit Vieilleville dans ses Mémoires, il ne leur échappait état, dignité, évêché, abbaye, office ou quelque autre bon morceau qui ne fût incontinent englouti. »

La plupart des favoris d'Henri II appartinrent à deux grandes familles, d'ailleurs rivales, les Guise et les Montmorency. Il faut ajouter le maréchal de Saint-André. Ce dernier avait été l'ancien gouverneur d'Henri alors qu'il était dauphin ; à son avènement, il le fit maréchal de France et l'appela au Conseil du roi, où François de Guise, le connétable de Montmorency et lui furent les trois personnages de premier plan. « Par les mains de ces trois tout passait » dira Montluc.

Les Guise, cadets de la maison de Lorraine, constituaient une véritable dynastie, alliée à deux familles souveraines. Au lendemain de Marignan, François Ier avait fait duc de Guise Charles comte d'Aumale, qui épousa Antoinette de Bourbon et en eut douze enfants, dont six fils, tous intelligents et ambitieux.

L'aîné était François, du même âge qu'Henri II, et qui devint duc de Guise à la mort de son père. L'amitié que lui témoigna le roi était justifiée. Esprit clair, rapide et hardi, payant toujours de sa personne, plusieurs fois grièvement blessé, il fut un des plus grands capitaines de notre histoire et peut être comparé à Condé. Il était, en outre, chevaleresque et savait se faire aimer. Varillas raconte que pendant le siège d'Avila, un esclave maure du Grand Ecuyer de Charles-Quint s'échappa avec son plus beau cheval et vint se constituer prisonnier dans Metz. Le Grand Ecuyer l'ayant réclamé, de Guise paya la valeur du cheval, mais refusa de rendre l'esclave.

Son frère Charles, qui fut archevêque de Reims, à quatorze ans, sous François Ier, devint, en 1550, cardinal de Lorraine et siégea au Conseil. Plus homme politique qu'homme d'église, intelligent et courtois, mais

cupide et cauteleux, il contrariait en sous-main l'influence de Montmorency, qui l'appelait « le grant veau ». Son ingérence prolongée dans les finances de l'Etat fut des plus fâcheuses.

Le troisième frère, Louis, fut cardinal de Guise. Un autre fut général des Galères et Grand Prieur de France. Le dernier, René, fut marquis d'Elbeuf.

La sœur aînée épousa Jacques V d'Ecosse et fut mère de Marie Stuart, qui devint reine de France.

Les frères firent tous de très beaux mariages, François avec Anne d'Este, petite-fille de Louis XII, le duc d'Aumale avec une des filles de Diane de Poitiers.

Le chef de la lignée des Montmorency était le Connétable. Il avait dirigé la politique extérieure de François Ier et conservait, avec la haute main sur l'armée, une autorité prééminente. Henri II, dont il avait été l'instructeur militaire et le conseiller quotidien, avait pour lui une affection presque déférente et une amitié profonde. Lorsque, à l'automne de 1553, Montmorency est assez gravement malade, le roi vient quatre fois par jour prendre de ses nouvelles. Et lorsque, après la défaite de Saint-Quentin, il est retenu assez longuement en captivité, le roi lui écrit : « Ne vous voyant pas, les jours me durent des années », ou encore : « Je n'ai jamais eu de bonheur depuis que je ne vous vis. »

Dès le lendemain de la mort de François Ier, Henri II avait fait appel à Montmorency. Le choix, peut-être inspiré par Diane de Poitiers, était bon. Vigoureux, pondéré, connaissant à fond l'organisation civile et militaire du pays, et tout dévoué à ses intérêts, le Connétable offrait, malgré certains défauts, les plus sérieuses garanties. Il s'était signalé à Ravenne et à

Marignan et avait été fait prisonnier à Pavie. Il était soucieux de sa fortune, mais honnête. Il était dur et orgueilleux, mais énergique. Il lui arrivait, en campagne, d'interrompre ses prières pour faire bâtonner ou passer par les armes un soldat coupable. Aussi parlait-on avec quelque ironie, aux armées, des patenôtres de M. le Maréchal. Très laborieux, il assistait, avec une attention soutenue, à tous les conseils.

Bien que Diane fût du parti des Guise, elle accordait au Connétable sa confiance et son amitié. Une lettre, à lui adressée, porte en signature : « Vos anciens et meilleurs amis, Henri et Diane ».

Montmorency eut, comme Charles de Guise, douze enfants (il faut reconnaître qu'Henri II favorisait déjà les familles nombreuses !) et naturellement, il les poussa beaucoup à la Cour, ainsi que ceux de sa sœur Louise, mariée au Maréchal de Coligny. François de Montmorency, fils aîné du Connétable, fut Maréchal de France et épousa Diane de France, fille légitimée d'Henri II. Son frère Henri devint également Maréchal. Trois neveux du Connétable, le cardinal de Châtillon, l'amiral de Coligny et le colonel général d'Andelot, embrassèrent le protestantisme.

Les tendances du parti de Guise et du parti de Montmorency étaient opposées. Les Guise incarnaient le catholicisme intransigeant, les Montmorency étaient assez favorables à la Réforme. Les Guise étaient partisans des guerres d'Italie et des aventures lointaines. Le Connétable, réfléchi et prudent, était pour la défense des frontières naturelles et pour la paix.

Entre ces deux tendances, Henri II a arbitré. Si l'on peut, à juste titre, lui reprocher comme une faiblesse ses libéralités excessives envers ses familiers, on ne

saurait prétendre qu'il se soit laissé entraîner par eux à une politique contraire à l'intérêt de l'Etat. Favorable personnellement aux vues de Montmorency, il a su néanmoins utiliser pleinement, quand la gravité des circonstances l'a exigé, les qualités exceptionnelles de François de Guise. Alors que, sous le règne suivant, on verra les deux factions se déchaîner l'une contre l'autre et l'une d'elles mettre presque en tutelle le pouvoir royal, Henri II, à aucun moment, n'abdiqua, en faveur de l'une ou de l'autre, son droit de décision et son autorité. Ce n'est pas là son moindre mérite.

V

LE PAYS

L'Armature sociale du royaume. — La noblesse ; sa subordination à l'autorité royale ; noblesse de Cour et noblesse de province. — Le clergé ; ses mérites et ses faiblesses. — La bourgeoisie ; importance croissante de la riche et moyenne bourgeoisie ; naissance de la noblesse de robe. — Le peuple des villes et des campagnes ; sa condition ; son loyalisme.

Il n'est pas sans exemples de voir contraster avec une Cour puissante et somptueuse un pays sans unité, sans équilibre et sans ressources. Un examen objectif des faits montre très vite qu'il n'en a pas été ainsi sous le règne d'Henri II.

Quatre éléments qu'il importe de passer successivement en revue, constituent à cette époque, comme à toutes celles de l'Ancien Régime, l'armature sociale du pays : la noblesse, le clergé, la bourgeoisie et le peuple.

Pour la noblesse, il faut, depuis le règne précédent,

distinguer noblesse de Cour et noblesse de province. Mais l'une et l'autre sont également dévouées au roi, et il n'y a pas de fossé entre elles. Les gentilshommes de la Cour sont assez souvent investis de charges en province et ceux de la province viennent séjourner à la Cour à l'occasion de fêtes ou de tournois.

Le rôle et la puissance de la noblesse se trouvent diminués par la création des armées permanentes et l'extension de l'autorité royale.

Le dernier grand seigneur féodal a disparu en 1527 avec le Connétable de Bourbon, dont les immenses domaines — plusieurs provinces — ont été à la suite de sa trahison, rattachés à la Couronne. Maintenant, les princes du sang passent avant les feudataires et les pairs de France. Le roi s'est réservé l'attribution de tous les titres nobiliaires, y compris celui de duc, de duc sans duché. La hiérarchie des titres est officielle et celui de marquis y a été ajouté. Ces titres vont d'ailleurs se multiplier. De Charles VIII à Henri II, il n'y a eu en France que vingt ducs, huit princes, huit marquis, cent cinquante comtes et vicomtes. Enfin, le roi dispose, comme récompense, des nominations dans l'Ordre de Saint-Michel, qui a remplacé l'ancien compagnonnage de la Chevalerie (1).

Les seigneurs demeurés sur leurs terres voient, d'autre part, leurs prérogatives fort amoindries. Des ordonnances royales leur interdisent la possession de canons, punissent de la peine de mort le fait de lever des troupes sans autorisation. Ils sont même tenus de payer certains impôts : droits d'aveu, de dénombre-

---

(1) L'ordre du Saint-Esprit ne sera fondé que sous Henri III, en 1578.

ment, de relief, de quint et requint, de ban et d'arrière-ban, alors que les dîmes et tailles ne suffisent généralement plus à leur entretien. Enfin, l'exercice de leurs droits justiciers est contrôlé et limité par l'autorité royale au point que l'on peut voir l'évêque d'Auxerre obligé de s'exiler pour avoir maltraité un de ses serfs.

Le train de vie luxueux que mène, autour du roi, la noblesse de Cour, épuise ses ressources, déjà amoindries par les guerres coûteuses de François Ier et par le fait qu'elle ne peut plus exploiter elle-même ses domaines. Elle croirait déchoir en se livrant au commerce et à l'industrie, monopoles de fait de la bourgeoisie. Aussi mainte famille noble s'endette-t-elle pour tenir son rang, et porte-t-elle, selon une expression imagée, « ses moulins, ses forêts et ses prés sur ses épaules » (1). Comme l'observe Alfred Rambaud, l'altière châtelaine d'hier quêtera, à la première occasion, un sourire et une recommandation de Diane de Poitiers, cependant que son époux acceptera du roi, avec reconnaissance, une compagnie pour son fils ou une abbaye pour sa fille.

Cette participation aux faveurs royales a d'ailleurs son revers. « Etre assujetti, dira Tavannes, aux voluptés, plaisirs et imperfections d'autrui pour se lever, dîner, coucher, marcher, chasser, se tenir debout, n'est plus avoir son corps à soi... Un songe, un rapport, une femme ruinent la faveur. »

---

(1) Les plus grands seigneurs, dit Lippomano, sont dans l'obligation de louer leur hôtel de Paris tout meublé lorsqu'ils s'absentent, afin de se procurer des ressources. Mais ils ne louent qu'au mois, pour être sûrs de rentrer chez eux à leur retour, procédé souvent fort ennuyeux pour les locataires. C'est ainsi que le nonce du Pape, Mgr Salviati, devra déménager trois fois en moins de trois mois.

La noblesse de province a une existence moins fastueuse et plus indépendante. Elle habite presque toujours à la campagne, dans son château ou son manoir (1). Peu cultivé, très porté sur les plaisirs de la table, le seigneur rural évite le séjour dans les villes où triomphe la riche bourgeoisie qu'il jalouse, tout en la dédaignant, et il s'occupe surtout de ses intérêts matériels, de l'exploitation de ses terres. Ses dépenses vestimentaires sont réduites. D'un caractère souvent difficile et d'une vanité presque ridicule, il jouit cependant d'une autorité réelle auprès des paysans et conserve d'étroits et utiles rapports avec eux, parce qu'il n'hésite pas à se mêler à leur vie. Tel vicomte ou baron campagnard ne manquera pas, lors d'une fête villageoise, d'ouvrir le bal avec la femme ou la fille de son fermier et de s'asseoir à une table roturière. Comme il est, en outre, investi de fonctions officielles, administratives et judiciaires, que sa femme s'occupe d'œuvres charitables avec le curé, il lui est facile de conserver son prestige et même une réelle popularité. A un degré supérieur, le comte ou le marquis qui réside sur ses terres parvient, si sa fortune le lui permet, à grouper

---

(1) Les gentilhommières réunissent à la fois, comme les « mas » d'aujourd'hui, la maison de maître et les bâtiments d'exploitation. Encadrant une vaste cour, s'élèvent d'un côté le logis du fermier, de l'autre les écuries et les greniers, et au fond, face à l'entrée, l'habitation du seigneur, à laquelle on accède par un perron. Dans son livre : *La Maison rustique,* Charles Estienne en décrit le mobilier, presque toujours sommaire, souvent dépourvu de meubles de toilette et parfois même de « chaises de nécessité ».

Détail à noter, les nobles ruraux vivent beaucoup dans leur cuisine, grande pièce bien chauffée en hiver. Ils y prennent leurs repas avec leurs serviteurs et y passent nombre de leurs soirées, s'occupent à des causeries, des écritures ou tenues de comptes et des lectures à haute voix.

autour de lui, dans son château, une modeste, mais flatteuse petite Cour.

Seulement, de plus en plus, durant le règne d'Henri II, ces gentilshommes de province, renonçant à leur indépendance, voudront quitter leurs châteaux lointains, sombres, inconfortables, parfois mal entretenus, pour vivre dans cette Cour royale, des splendeurs de laquelle l'écho ne cesse de leur parvenir. A une vie sans autres distractions que les rudes chasses avec les paysans et les ripailles prolongées, ils préféreront cette vie de raffinements luxueux, d'élégance, de galanterie dont ils rêvent au cours de leurs chevauchées monotones sur les chemins pierreux et défoncés.

Ils savent que dans ces palais et ces châteaux magnifiques, où le roi et sa suite vivent dans un cadre lumineux d'art et de beauté, ils seront accueillis avec les plus grands égards et tous les honneurs dûs à leurs titres ; que leurs femmes pourront y briller et se mettre au courant des modes nouvelles, et leurs filles, peut-être, y trouver l'époux appelé à une glorieuse carrière. Ils savent que, même s'ils ne doivent pas y résider complètement, ils pourront y faire d'assez longs séjours, logés et nourris par le roi, entourés de serviteurs, de pages et d'écuyers empressés, prenant part aux promenades et aux fêtes et disposant à leur gré, de l'un des huit ou dix mille chevaux des écuries du roi.

C'est pourquoi naît à cette époque et va aller en s'accentuant, cette tendance, essentiellement moderne, à la désertion des terres par ceux qui les possèdent, ce phénomène social, si fâcheux lorsqu'il se généralisera, qui a reçu le nom d' « absentéisme ».

Ainsi, la noblesse est, dans son ensemble et à tous les degrés, subordonnée au roi. Est-elle, comme l'affir-

ment certains historiens, « domestiquée » ? Elle le sera sous Louis XIV ; elle ne l'est pas sous Henri II. Elle aura même, au cours des règnes postérieurs, des sursauts d'indépendance dont seule la rude main de Richelieu viendra définitivement à bout. Pour le moment, elle remplit encore, dans une très large mesure, ses fonctions administratives et militaires ; elle n'a rien perdu de ses qualités guerrières, et, dans les deux ou trois circonstances où le roi aura besoin d'elle, elle répondra magnifiquement à son appel. Elle sert, mais n'est pas asservie. C'est la belle époque de la noblesse française.

Le clergé est, comme la noblesse, dans la main du roi. Aux termes du Concordat de 1516, le pape institue, mais le roi nomme. Evêques et curés se trouvent ainsi fonctionnarisés. Sous Henri II comme sous François Ier, cet état de choses n'est pas sans entraîner de sérieux abus. On voit des archevêques de moins de quinze ans, tels Charles de Lorraine, archevêque de Reims à quatorze ans, et Charles de Bourbon, Primat des Gaules, à dix ans ; des évêchés et des cures sont conférés à des écrivains et à des poètes, tels Jean du Bellay, qui fut évêque de Paris, tels Desportes, Ronsard, Rabelais.

Au cas de désaccord entre le pape et le roi, le bénéfice reste vacant et le pape en perçoit les revenus. Sous Henri II, le jurisconsulte Dumoulin signale, à ce sujet, l'exagération des perceptions papales. Malgré cela, c'est en général l'autorité royale qui l'emporte, d'où attribution de nombreux bénéfices aux courtisans et à leurs familles.

De ce régime découle, pour le clergé, une double faiblesse : la non-résidence des titulaires de charges et le relâchement des mœurs. Comme dans la noblesse, dans le haut clergé, l'absentéisme sévit. Mêlés à la vie politique et mondaine, de nombreux prélats, surtout les ambitieux, quittent leurs diocèses et servent dans la diplomatie ou viennent à la Cour. Là se distribuent toutes les faveurs, et l'ambassadeur vénitien Giovanni Correr écrit en 1554 : « Tout espoir fut perdu pour les prêtres bons et lettrés de recevoir une récompense de leurs travaux ; l'amour de l'étude se relâcha et l'on ne songea plus qu'aux commodités de la vie. » La simonie même va en se développant et de nombreux curés vendent ou afferment leurs cures à leurs vicaires.

La liberté et le relâchement des mœurs vont nécessairement de pair avec ce dérèglement. L'exemple vient de haut; il vient de Rome. Après les scandales du pontificat de Jules II, la licence a pris, avec le pape Léon X, artiste et lettré, une forme moins choquante. Mais la Cour de Rome, luxueuse et dissipée, n'a encore rien d'édifiant. Fêtes mondaines et divertissements frivoles s'y succèdent. Des pièces légères, comme la *Mandragore*, de Machiavel, ou la *Calandra*, du Cardinal Bibiena, y sont jouées avec le concours des plus jolies comédiennes et ballerines d'Italie. Et Joachim du Bellay, après avoir séjourné dans la Ville Eternelle comme intendant de son oncle le Cardinal Jean du Bellay, pourra écrire dans ses « Regrets » :

« Celui qui, par la rue, a vu publiquement
La Courtisane en coche ou qui pompeusement
L'a pu voir à cheval, en accoutrement d'homme,
Superbe se montrer ; celui qui, de plein jour,

Aux cardinaux en cappe a vu faire l'amour,
C'est celui seul qui peut juger de Rome. »

A quelques exceptions près, le haut clergé français régulier et séculier, ne le cède guère, sur ce point, au clergé romain, et il y a là une des causes les plus certaines et les plus profondes du mouvement protestant, qui va prendre une gravité croissante et inquiéter si vivement le pouvoir royal.

Dans le bas clergé lui-même, où l'on retrouve souvent les qualités et les vertus de siècles passés, la liberté de langage et de tenue est surprenante. Et il est assez piquant de lire dans les mémoires si pittoresques de Claude Haton, qui fut curé au temps d'Henri II (1), les lignes suivantes au sujet d'un avocat de Provins devenu successivement maître d'école puis prêtre :

« Le pauvre advocat sans cause, devenu fèce-cul pour vivre devint amoureux et chercha à se marier dans plusieurs maisons de Provins, mais n'en put trouver une qui oncques le voulut prendre en mariage ; ce que voyant les bons compaignons dudit Provins l'appelèrent l'amoureux des onze mille vierges... Ce ne fut faute de beaucoup travailler pour avoir l'amour des dames et de bailler travail à plusieurs autres pour caresser et tâcher à gagner lesdites dames par petits présens honestes, par chansons musicalles, ballades et rondeaux auxquels travailla avec d'autres l'auteur de ce livre plus par mocquerie dudit pauvre fèce-cul et de la bonne chère qu'il faisoit que aultrement. Mais ceux qu'il mettoit en besogne à acquérir la faveur des

(1) Il est vrai qu'il fut aussi capitaine de la milice bourgeoise de Provins, un bref du Pape ayant autorisé les ecclésiastiques, en 1567, à porter les armes contre les protestants.

dames prenoient l'amour d'icelles et elles d'eux et non de luy, de manière que les compaignons trouvèrent des femmes à ses despens. Le pauvre amoureux des onze mille vierges, se voyant trompé de toutes partz par ceux mesmes qu'il employait, se desbaucha et advisa de prendre un aultre estat, qui fut l'ordre de prêtrise. »

Les imperfections flagrantes qui se révélaient dans la discipline et la vie privée du clergé provoquèrent, à l'époque, de nombreuses critiques. Le roi, les Parlements, le clergé lui-même s'efforcèrent de réagir ; mais la tâche était difficile.

« Ce sont, écrit le Cardinal de Lorraine à l'Aubespine, les remèdes ordinaires que ce qu'ils disent de faire bien vivre et résider les gens d'église ; mais étant le mal extraordinaire, urgent, il y faut des herbes plus fortes, et que l'on voie une telle réformation en iceux qui doivent servir d'exemple ou de miroir que le commandement puisse retirer et rappeler les dévoyés et éteindre le feu qui croît tous les jours. »

Le Concile de Trente édicta des mesures assez sévères. Il obligea les prêtres à prêcher et à enseigner. Il exigea du haut clergé une instruction développée et ordonna que des vicaires fussent adjoints aux curés insuffisants. Enfin, il fit de la résidence une obligation stricte et établit des sanctions nouvelles contre les manquements à la discipline ecclésiastique. Ces prescriptions, bien qu'ayant rencontré de sérieuses résistances, et n'ayant pu recevoir une application générale, eurent d'assez heureux effets, et quelques années plus tard, le secrétaire de l'ambassadeur vénitien Lippomano écrivait : « Le prêtre français n'est pas très débauché. Il n'a d'autre vice que celui de la gloutonnerie, qui lui est

commun avec le reste de la Nation. Il serait donc moins difficile d'améliorer ce clergé que celui d'autres pays où les excès sont bien plus grands. Il y a de bons et savants prédicateurs, capables de prêcher trois à quatre heures de suite sans se reposer et sans presque jamais cracher, chose vraiment incroyable. »

Si l'on met à part l'admiration passablement puérile exprimée dans la dernière ligne, l'éloge se fait jour à travers ce jugement d'un étranger ayant vécu dans un pays d'une sobriété excessive et peu enclin à l'indulgence.

En réalité, et malgré les abus inhérents au recrutement et aux mœurs, le clergé français de l'époque a deux mérites incontestables. Il est l'âme de toutes les œuvres charitables en un temps où l'altruisme ne fleurit guère, et sa foi, demeurée ardente dans une large proportion, conserve en lui, malgré ses faiblesses, le respect et le culte parfois passionné des choses de la religion. De plus, fermement attaché à la royauté, gallican même à tous les degrés de sa hiérarchie, il « fait un avec la Nation ».

Grand est devenu et plus grand devient de jour en jour, sous Henri II, le rôle de la bourgeoisie.

Le domaine traditionnel de l'activité de la bourgeoisie a été, depuis le Moyen-Age, l'industrie et le commerce. Dans ce domaine subsiste toujours le régime des « corporations », dirigées par des *jurés* et comprenant des *maîtres,* des *apprentis* et des ouvriers ou *valets.* L'apprentissage est toujours fort long, de trois ans au moins, quelquefois de huit ou dix comme chez les orfèvres. L'apprenti, dont l'entretien

est assuré par ses parents, est sous la dépendance de son maître et lui est ramené de force s'il s'échappe. Pour devenir maître, il doit payer certains droits ou « acheter son métier, après avoir démontré sa capacité soit par un stage suffisant dans l'emploi d'ouvrier, soit par la confection d'un « chef-d'œuvre ».

Chaque corporation, groupée en général dans un même quartier ou dans une même rue, possède des statuts garantissant à la fois la qualité de la fabrication (1) et les intérêts professionnels des fabricants. Toute concurrence déloyale est interdite, ainsi que toute coalition en vue de ruiner un confrère. Tout membre de la corporation ayant commis un acte déshonnête est exclu et sévèrement condamné. Des « confréries », associations amicales entre membres d'une même corporation, contribuent à entretenir l'esprit de corps. Ce dernier est très vif. Il se traduit non seulement par un véritable orgueil professionnel, mais par des rivalités incessantes d'attributions entre confréries voisines. Les querelles entre tailleurs et fripiers, entre tanneurs, cordonniers et savetiers, entre rôtisseurs et aubergistes sont demeurées célèbres. Les merciers pouvaient vendre des gants, mais non en fabriquer ; le Parlement rendit seize jugements sur la question de savoir s'ils pouvaient les enjoliver ! Là apparaît le principal défaut d'un système qui, s'il présentait d'incontestables avantages, avait le grave inconvénient de

---

(1) Les statuts des cuisiniers portent que « nul ne doit cuire ou rôtir des oies, du bœuf, du mouton, si ces viandes ne sont loyales et de bonne moëlle » ; ceux des fabricants de chandelle que « fausse œuvre de chandelle est trop dommageable au pauvre et au riche et trop vilaine » et les orfèvres ne veulent utiliser que l'or à la touche de Paris, qui « dépasse tous les ors de la terre ».

limiter les efforts et les progrès et de paralyser les initiatives.

A côté des corporations industrielles, les corporations marchandes ont donné naissance à une véritable aristocratie marchande. Les six corps marchands de Paris — drapiers, épiciers, merciers, pelletiers, orfèvres et bonnetiers — fiers de leurs armoiries et de leurs costumes fastueux, marchent, dans les processions, aussitôt après le corps de ville.

La technique commerciale est très en progrès et les commerçants, tenant avec soin leurs livres (brouillard, journal et grand livre) commencent à mettre en pratique la comptabilité moderne.

Mais ce qui caractérise surtout la bourgeoisie de l'époque et la distingue de celle qui l'a précédée, c'est l'accroissement énorme de sa richesse et l'évolution décisive de son rôle dans l'Etat.

Sans doute la petite bourgeoisie est demeurée très près du peuple. L'artisan, dans son atelier étroit, sans confort, au matériel rudimentaire, le marchand de quartier dans sa boutique sombre donnant sur une rue étroite, vivent, eux et leur famille, en contact permanent et intime avec leurs ouvriers ou leurs commis, qu'ils nourrissent et qu'ils logent, dont certains leur succéderont un jour en achetant leur fonds ou en épousant leur fille. Dans la vie administrative et judiciaire, cette petite bourgeoisie occupe des emplois qui, s'ils lui assurent une certaine aisance, sont sans autorité ni prestige.

Mais il n'en est certes pas de même de la moyenne et surtout de la haute bourgeoisie. Etablie dans les villes, celle-ci y possède et y dirige maintenant les grandes maisons de commerce et les banques. Elle y

détient les plus hautes charges municipales, judiciaires et financières. Elle y occupe les plus confortables et les plus somptueux hôtels, aux pièces spacieuses garnies de lourds bahuts ciselés par les grands maîtres, aux luxueuses rampes d'escalier en bois sculpté, aux vitraux d'art où le soleil allume des flammes diaprées. Dans ces intérieurs cossus ne manquent ni laquais empressés, ni chambrières accortes et bien en chair.

Si cette riche bourgeoisie ne peut s'habiller de la même façon que la noblesse, elle n'en est pas moins richement vêtue, des plus beaux draps ou velours pour les hommes, des soies les plus chatoyantes, rehaussées de parures d'or et de pierres précieuses, pour les femmes. Elle aime et sait recevoir, et la chère qu'elle offre à ses invités est, en général, plus délicate et plus soignée que celle des châteaux. Si l'on s'en rapporte aux relations de l'époque ou même à quelques documents antérieurs, tel *Le Ménagier de Paris*, il n'est pas très difficile de s'imaginer ce qu'était, dans la première moitié du XVI[e] siècle, un dîner de cérémonie chez un grand bourgeois :

Dans la vaste salle à manger ornée de colonnes de marbre ou d'onyx, égayée de tapisseries aux teintes fraîches et claires, la table, couverte d'une nappe brodée, parsemée de fleurs et de rameaux parfumés, est garnie de plats et d'aiguières d'argent ou de vermeil, de porcelaines décorées, de flacons de cristal taillé. Sur un dressoir s'aligne l'assortiment majestueux des vins, que serviront des écuyers « des plus honnestes ». Les convives sont accompagnés à leur place par des maîtres d'hôtel, et les plats des quatre ou cinq services, sont présentés par des écuyers secondés de valets. Après les services de mets, les nappes sont changées pour l' « en-

tremets », service principal du repas, composé de sucreries, de gelées de couleur souvent armoriées, puis d'un cygne, d'un paon ou d'un faisan recouvert de ses plumes et le bec et les pattes dorées. Le repas se termine par la « desserte », fruits et gâteaux, par l' « issue » où figurent des fromages et encore des pâtisseries, enfin par le « boutehors », association de vins capiteux et d'épices.

Le repas achevé, on passe au salon, où seront encore offerts des rafraîchissements, des dragées, du sucre rosat et des fruits confits, cependant qu'à leur tour, les domestiques dînent copieusement à l'office. La ressemblance n'est-elle pas très grande avec un repas de cérémonie servi chez de riches bourgeois de nos jours ?

Si l'on recherche les causes de la si importante et si rapide ascension de la bourgeoisie du temps d'Henri II, on trouve d'abord son enrichissement. Celui-ci est dû surtout à l'élan inouï donné au commerce et à l'industrie par les découvertes de terres lointaines, abondamment pourvues d'épices, de bois précieux et d'or par le développement du crédit et la naissance des banques.

Mais la bourgeoisie ne devient pas seulement riche, elle devient puissante. D'une part, sa fortune lui permet d'acheter assez fréquemment les domaines de familles nobles ruinées ou désireuses de réaliser leurs biens pour se fixer à la Cour. Du château, le riche bourgeois fait sa maison de campagne et avec la terre il acquiert un titre de noblesse. D'autre part, apportant à l'Etat le concours de ses immenses ressources, la bourgeoisie reçoit de lui, en échange, des brevets de noblesse, des privilèges et l'accès aux hautes fonctions administratives et judiciaires. La vénalité des charges

lui permet d'en acquérir de fort importantes. Elle prend place dans les baillages, les sénéchaussées et les parlements. Il faut d'ailleurs y remplacer la noblesse, qui, de plus en plus, abandonne les postes administratifs pour les commandements militaires.

De cette accession de la bourgeoisie aux charges essentielles du pays naît une noblesse nouvelle, pépinière de grands magistrats et de « grands commis », auxiliaire précieuse du pouvoir royal et qui aura ses prérogatives, ses armoiries et ses traditions : la noblesse de robe.

La condition du peuple est de beaucoup meilleure sous Henri II qu'elle ne le sera sous Louis XIV. Si l'on s'en réfère à certaines pages célèbres de La Bruyère et de Saint-Simon, si on lit surtout les rapports des intendants du début du XVIIIe siècle, on constate combien la misère, à cette époque, a pu devenir affreuse, au point qu'en 1715, près de six millions de paysans sont menacés de mourir de faim et de froid.

Le milieu du XVIe siècle, au contraire, est une période de prospérité généralisée, sans invasions étrangères, sans guerres intestines, et où le luxe des classes dirigeantes, né du développement des affaires et non d'une fiscalité impitoyable, n'a pas pour contre-partie la ruine ou la pauvreté des classes laborieuses.

Le peuple des villes fournit un travail assidu. Les salaires sont réglementés et la journée de travail est de douze heures, du moins en été. Mais les fêtes chômées sont nombreuses. Le bon ouvrier est recherché et peut assez souvent parvenir à la maîtrise. Il défend d'ailleurs ses droits, et les grèves, ou « coalitions »,

bien qu'interdites par l'ordonnance de Villers-Cotterets, prennent à l'occasion, dans certaines corporations, un caractère assez sérieux, chez les imprimeurs de Lyon par exemple ou chez les boulangers de Paris, pour lesquels, en 1558, une intervention du Parlement devient nécessaire.

Dans les campagnes, où l'abondance de l'or a fait monter la valeur des terres et des produits, le paysan jouit d'un certain bien-être. La population rurale se divise en « laboureurs » et en « journaliers » ; les premiers possèdent quelques champs et perçoivent la taille royale ; les seconds constituent un « prolétariat » et ne vivent que de leur travail ; mais ils ont parfois une petite maison ou un petit jardin.

Bien que le paysan commence à être attiré vers les villes, la population rurale s'accroît. Si l'habitant des campagnes ignore le luxe et n'a qu'un intérieur rudimentaire, il se vêt et se nourrit cependant assez bien ; il commence à porter du linge de corps sous ses habits, de toile ou de laine suivant les saisons, et mange de la viande plusieurs fois par semaine. Quand la terre est bonne et qu'il la travaille avec soin, il parvient à réaliser une épargne, achète un petit domaine, et finit par prendre rang dans la bourgeoisie.

Le paysan vit, d'une façon générale, en bonne intelligence avec son seigneur, d'autant qu'il est maintenant protégé contre l'arbitraire ou les vexations de celui-ci. Cette protection, il sait qu'il la doit au roi, à la justice duquel il peut faire appel, le cas échéant, contre les décisions de la justice seigneuriale. De là son attachement, son dévouement absolu à ce roi, si lointain, mais si puissant, et qui est, pour lui, l'incarnation en ce monde de la providence.

En somme, le peuple n'est ni opprimé, ni accablé d'impôts excessifs, et Rambaud a pleinement raison de dire que les deux périodes de notre ancienne histoire où le peuple a été le moins malheureux sont, au Moyen-Age, la période de Philippe-Auguste et de saint Louis, dans les temps modernes, celle de Louis XII à Henri II.

VI

LA PRISE DU POUVOIR

Obsèques de François Ier. — Changements à la Cour et réformes. — Le duel dramatique de Jarnac et de La Châtaigneraie. — Sacre de Henri II et voyages du nouveau roi. — Révolte en Guyenne et sa répression. — Entrée solennelle de Henri II à Paris.

Par une tiède journée d'avril 1547, les Parisiens pouvaient voir un somptueux et funèbre cortège descendre la rue Saint-Jacques. La dépouille de celui qui avait été le plus brillant souverain de France, les restes du roi François Ier étaient transportés vers Notre-Dame pour être de là menés à la basilique de Saint-Denis. Une circonstance particulière ajoutait à la majesté et à l'émouvante tristesse du convoi : le cercueil du roi défunt était suivi de ceux de ses deux fils, le duc d'Orléans et le dauphin François.

Le nouveau souverain avait bien fait les choses. Pour honorer d'une pompe inaccoutumée la mémoire

de son père, cinq cent mille livres avaient été données par lui sur les deniers royaux et à cette somme la ville de Paris avait ajouté une large contribution. Après la « quarantaine » à Saint-Cloud, qu'imposait une très ancienne coutume, le corps de François Ier avait été amené à l'église Notre-Dame-des-Champs, d'où était parti le cortège officiel.

Dans l'air diaphane, les draps et les velours aux teintes violettes — le violet fut jusqu'à Henri II la couleur des deuils royaux — les larges broderies d'argent, les flammes des lanternes voilées de crêpes, les armes étincelantes des troupes du service d'honneur, les luxueux harnachements et les panaches blancs des chevaux prenaient un relief et un éclat grandiose dont s'émerveillaient les spectateurs.

Vieilleville raconte dans ses mémoires qu'Henri II, voulant sans doute se rendre déjà compte par lui-même de la façon dont ses ordres étaient exécutés, se serait fait retenir secrètement une chambre rue Saint-Jacques, à la fenêtre de laquelle, avant de rejoindre le cortège, il aurait assisté, « attristé jusqu'aux larmes » entre le Maréchal de Saint-André et Vieilleville lui-même, à l'impressionnant défilé (1).

Mais l'accomplissement de ses devoirs filiaux n'avait pas détourné Henri II de ses devoirs et de ses prérogatives de roi. Sitôt investi de la souveraineté, il s'était rendu au château de Saint-Germain-en-Laye et, en compagnie du connétable de Montmorency, y avait examiné les affaires de l'Etat. D'importants change-

---

(1) Les mémoires de Vieilleville, souvent agrémentés de récits ou détails dus à l'imagination du rédacteur, lequel ne paraît pas du reste avoir été le secrétaire habituel du Maréchal, sont, il est vrai, assez sujets à caution.

ments dans le haut personnel de la Cour et d'utiles réformes furent le résultat de cet examen. Plusieurs des mesures prises le furent dans un esprit tout différent de celui qu'avait manifesté François Ier, parfois même à l'encontre de ses préférences. Ce par quoi le nouveau roi affirmait sa personnalité et sa volonté de gouverner par lui-même. Sans doute aussi l'influence de Diane de Poitiers, dont le règne allait commencer, et qui dès longtemps s'était fait une opinion — souvent fort juste — sur les hommes et les choses du royaume, n'était-elle pas étrangère à la véritable révolution de palais qui s'accomplit.

Tout d'abord, l'amiral d'Annebaut et le cardinal de Tournon, qui, sous François Ier, avaient joué un rôle de premier plan, furent envoyés en disgrâce. L'amiral dut se retirer en Bretagne, dans son château de la Hunaudaie et se vit dépossédé de son bâton de maréchal, qui fut donné à Saint-André. Le cardinal de Tournon dut céder sa charge de chancelier de l'Ordre de Saint-Michel à l'archevêque de Reims, frère du duc d'Aumale.

Les grosses sommes prélevées, comme à chaque avènement royal, pour la confirmation des charges, furent, presque en totalité, attribuées à Diane, qui fut faite en outre duchesse de Valentinois. Montmorency reçut cent mille écus et Saint-André les « terres vacantes ».

Deux secrétaires du roi furent également frappés : Gilbert Bayart fut emprisonné, Villeroy dut se démettre de son emploi ; et il en fut de même de Jean Duval, trésorier de l'épargne.

Par contre, la faveur de Diane de Poitiers fit obtenir à Bertrandi, président au Parlement de Toulouse,

le poste de Premier Président à Paris. Il obtint même par la suite celui de Garde des Sceaux retiré au chancelier Olivier. La charge de Grand Maître de l'Artillerie fut donnée à Brissac, cependant que le maréchal de Bies était destitué et emprisonné.

Eléonore, veuve de François Ier et sœur de Charles-Quint, quitta la Cour et se rendit en Flandre auprès de son frère.

En attendant que des réformes plus générales, nécessitant certains délais, pussent être réalisées, divers remaniements heureux furent introduits à la Cour. Tous les officiers et serviteurs durent comparaître l'un après l'autre devant le roi, qui s'informa de leur rôle, modifia dans de nombreux cas leurs attributions et même licencia certains d'entre eux. Les bals et les concerts, qui avaient lieu tous les jours, furent espacés. Les équipages de chasse furent réduits. Il fut interdit aux gentilshommes, sous des peines sévères, d'assister au lever et au coucher des filles dans leurs chambres. Enfin, les cardinaux de la Cour, qui bien souvent gênaient les ministres dans l'exercice de leurs fonctions, virent leur nombre ramené de treize à six, sept d'entre eux étant remis à la disposition de Rome.

Saint Maurice a écrit, il est vrai, dans la *Revue Historique*, qu'à son avènement, Henri dota la reine de deux cent mille livres et d'une suite de dames d'honneur plus nombreuse que celle de la reine précédente. Il semble cependant que la suite de Catherine de Médicis ne devint importante qu'assez tardivement, et Vieilleville affirme même qu'en montant sur le trône, Henri II ordonna à la reine et à sa sœur Marguerite de n'avoir auprès d'elle que quatre dames, qu'il tint à choisir lui-même, « les plus graves et honnestes

de toutes, ajoute Vieilleville, à savoir : Madame la Sénéchale, Madame de Montpensier, Madame de Nevers, Madame de Saint-Pol ». La qualification de « grave et honneste entre toutes » appliquée à Diane de Poitiers, pourrait faire aisément douter de l'impartialité de Vieilleville. Il est vrai qu'en 1547, Diane était encore extrêmement réservée et que, par la suite, sa fidélité absolue au roi pouvait constituer, étant donné les mœurs d'alors, une sorte de brevet de vertu.

Dès le mois de juin 1547, un événement dramatique qui put être considéré lui aussi comme une réaction contre l'état de choses antérieur, apporta à la vie de la Cour une assez vive animation. Ce fut le duel de Jarnac et de La Châtaigneraie, demeuré célèbre tant par les conditions dans lesquelles il se réalisa que par la façon dont fut remportée la victoire. Mais cette rencontre ne fut pas du tout, comme on l'a dit assez souvent, de façon inexacte, le dernier duel judiciaire.

Guy Chabot, baron de Jarnac, capitaine d'une Compagnie d'ordonnance du roi, était marié avec Louise de Pisseleu, sœur de la duchesse d'Etampes, la maîtresse de François Ier. Au dire de La Châtaigneraie, gentilhomme de la Chambre d'Henri II, alors qu'il était encore dauphin, Jarnac se serait vanté d'avoir obtenu de sa belle-sœur des faveurs de toutes sortes. Peut-être Diane de Poitiers, assez jalouse de l'influence de la duchesse d'Etampes, n'était-elle pas étrangère à ces révélations. François Ier s'était opposé à ce que Jarnac provoquât La Châtaigneraie en duel, cette rencontre retentissante risquant de mettre fâcheusement en cause la sœur de sa favorite et sa favorite elle-même. Henri II, qui aimait beaucoup La Châtaigneraie, et le savait très adroit aux armes et très courageux, ne crut

pas devoir maintenir l'interdiction prononcée par son père et autorisa le combat. Par une ironie assez curieuse des choses, ce règne, si marqué de tendances pacifistes, devait se terminer par un tournoi et commencer par un duel.

La rencontre eut lieu avec une mise en scène fastueuse et le cérémonial des anciens combats singuliers. Des tribunes furent édifiées à Saint-Germain-en-Laye. Toute la Cour, et même une partie de la noblesse de province, étaient présentes. Plusieurs heures furent consacrées aux proclamations des hérauts d'armes, aux serments et à l'examen des épées. Malgré l'habileté et l'entraînement de La Châtaigneraie, ce fut Jarnac qui triompha en portant à son adversaire le coup inattendu qui consista à lui couper le jarret, coup qui a donné naissance à l'expression passée dans le langage courant : un coup de Jarnac.

La Châtaigneraie, qui se croyait sûr du succès, avait fait de grandes dépenses et de superbes préparatifs, ceux en particulier du repas qu'il comptait offrir le soir, après sa victoire, sous une tente richement décorée. Les Suisses et les laquais de la Cour durent emporter toutes les viandes, les pâtisseries et les vins déjà en place, ainsi que la vaisselle d'argent. Il en résulta un désarroi et une cohue dont voulut profiter la populace, accourue comme pour le pillage d'une ville ; et les capitaines des gardes durent faire chasser la foule à coups de bâton.

Un des juges du duel voulait, raconte Brantôme, « que le seigneur de Jarnac se promenât par le camp, à mode de triomphe, trompettes sonnant et tambourins battant ». Très sagement, M. de Boissy, parrain de Jarnac, fut d'un avis opposé et « Monsieur de Ven-

dôme », le futur roi de Navarre, dissuada aisément le roi d'accorder l'autorisation. Henri II, attristé par le résultat de la rencontre et regrettant sans doute de l'avoir permise, quitta sur-le-champ Saint-Germain-en-Laye, et vint à Paris, au faubourg Saint-Germain-des-Prés, en la maison de Jean-Baptiste Gondy, où il demeura plusieurs jours.

Le mois de juillet allait être marqué par une fête grandiose, celle du sacre du roi à Reims. Henri II avait, en effet, fixé la date du 26 juillet pour cette cérémonie.

Voulant lui donner une magnificence particulière et un certain caractère de nouveauté, il décida de renouveler le décor et les ornements qui avaient servi au sacre de ses prédécesseurs. Le plus grand luxe fut déployé par la Cour, par les princes, les hauts dignitaires, ainsi que par les ambassadeurs étrangers.

Le roi accomplit, en la circonstance, un geste qui mérite d'être rappelé, car il montre nettement l'attitude qu'il entendait prendre à l'égard de l'empire allemand et sa volonté d'assurer le prestige de la Couronne de France. Se rappelant que l'empereur Charles-Quint était comte de Flandre et qu'il avait tenté, alors qu'il retenait François Ier prisonnier en Espagne, de lui extorquer une renonciation à sa souveraineté sur ce pays, Henri II somma l'empereur d'Allemagne de comparaître au sacre en qualité de comte de Flandre et d'y tenir sa charge de pair de France (1).

---

(1) Cette sommation, dont le but était de confirmer l'existence des droits de la Couronne, n'avait d'ailleurs pas le

Charles-Quint répondit qu'il viendrait à la tête de cinquante mille hommes et saurait manifester sa puissance. Devant cette attitude, Henri II jugea prudent de renforcer ses troupes le long de la frontière de l'Est afin de parer à toute éventualité. Mais Charles-Quint ne bougea pas et le sacre put s'accomplir dans une tranquillité parfaite en même temps qu'avec « une magnificence incomparable ».

En septembre s'offrait au nouveau roi la première tentation d'une intervention en Italie. Elle émanait du pape Paul III, qui faisait appel à son concours, la principauté de Parme, possédée par son fils Luigi Farnèse, ayant été occupée par les Impériaux. Henri II éluda l'invitation, réservant ses forces pour la conquête de Boulogne, à laquelle il attachait un grand prix et pour laquelle il ordonna à ses généraux de se préparer en secret. En attendant que cette préparation fut achevée, il décida de visiter les grandes villes de Champagne, Bourgogne, Savoie et Piémont.

A Saint-Jean-de-Maurienne, qu'il traversa après Troyes, Dijon et Chambéry, une surprise divertissante l'attendait. Une centaine d'hommes déguisés en ours l'entourèrent à son arrivée, et, au grand ébahissement de sa suite, l'emmenèrent à l'église, puis au logis qui lui était réservé. Devant les fenêtres, ils firent quantité de gambades variées, au point que plusieurs chevaux s'affolèrent, rompirent leurs attaches et galopèrent en tous sens, à la vive gaieté du cortège. Le roi

---

caractère d'une provocation belliqueuse. Dès le mois de mai 1547, Henri II avait au contraire donné des instructions sévères pour éviter les incidents sur la frontière de l'Est : « Que quiconque, avait-il dit, posera le pied sur le pied de César, en intention de lui faire déplaisir, ait le pied coupé ». (ZELLER : Dép. de l'Ambassadeur Vénitien.)

fut si amusé qu'il fit distribuer aux acteurs de cette pittoresque farce deux mille écus.

A Turin, l'accueil fut triomphal. Mais le roi dut écourter son séjour à la nouvelle de la révolte qui venait d'éclater en Guyenne à l'occasion de la perception de la gabelle. Il repassa les Alpes et traversa Lyon, où la réception fut encore somptueuse. En cette cité, qui devait tant à Florence et aux Médicis, la population n'eut d'yeux que pour Diane de Poitiers. A l'entrée de la ville, était aménagé un scenario où, vêtue d'une robe noire semée d'étoiles et le croissant au front, une Diane chasseresse sortait d'un bosquet conduisant un lion mécanique. Le lendemain, la reine fut reçue de la même façon, mais le lion portait les armes de Catherine. Celle-ci ne pardonna jamais aux Lyonnais cette incorrection.

Le soulèvement qui s'était produit en Guyenne et en Saintonge était sérieux. Il était dû à l'augmentation de l'impôt de la gabelle décidée par François Ier. L'insurrection qui avait éclaté en Angoumois et en Saintonge en juillet 1548 lors de l'application des nouveaux tarifs, s'était étendue au Bordelais. A Bordeaux, le peuple avait proclamé la commune, et au mois d'août, le lieutenant du roi, Tristan de Moneins, fut massacré par une foule qu'excitaient les agents de l'Angleterre. Son corps fut laissé nu sur la voie publique, puis porté en terre « sur albardes, sans digne service, ni solenité d'obsecques ». Vingt officiers des gabelles furent également assassinés et leurs corps mis en salaison. Andrault, receveur des deniers de la ville, supplicié pendant plus de quatre heures, mourut entre les mains de ses bourreaux. La terreur commençait à régner en présence des excès de la populace.

Montmorency conseilla une répression impitoyable. Henri II, qui avait accordé une amnistie à l'Angoumois et à la Saintonge, décida d'envoyer un corps d'armée à Bordeaux sous les ordres du Connétable ; mais, voulant éviter les excès, il lui adjoignit le duc d'Aumale et ordonna que les coupables fussent traduits régulièrement en justice.

La révolte s'apaisa du reste avant l'arrivée des troupes royales. Les Bordelais envoyèrent à Langon au devant du Connétable, pour son entrée dans la ville, un magnifique navire, dont les salons vitrés étaient peints d'or et d'azur et décorés de ses armoiries. Mais Montmorency, le prenant de haut, non seulement refusa d'utiliser le bateau, mais encore proféra de telles menaces que les Bordelais en demeurèrent épouvantés, en particulier les femmes et les jeunes filles, au sujet desquelles le bruit avait couru qu'elles seraient livrées à la soldatesque et fouettées nues sur les places publiques.

En fait, les exécutions capitales furent de cent cinquante environ. La plupart des condamnés furent pendus, décapités, empalés, écartelés à quatre chevaux ou brûlés. Vieilleville raconte qu'on appliqua pour la première fois à cette occasion un supplice nouveau, consistant à « mailleter » et qui semble comparable à celui de la roue. Les condamnés furent attachés par le milieu du corps sur l'échafaud, à la renverse, bras et jambes en liberté et le bourreau avec un pilon de fer de la grosseur de ceux des ferreurs de filasse leur brisa les membres.

Le Parlement fut supprimé. La ville perdit ses privilèges et fut frappée d'amendes. Les notables durent déterrer avec leurs doigts le cadavre de de Moneins,

devant lequel tous les habitants, sans distinction de sexe ni de qualité, durent venir faire amende honorable à genoux ; la « jurade » avec cent-vingt bourgeois tenant des cierges l'accompagnèrent ensuite en grande pompe à la cathédrale Saint-André. C'est à l'occasion de ces événements que La Boétie écrivit son « Discours sur la Servitude volontaire ».

Mais dès le début de 1549, le roi proclama une amnistie. Trois ans plus tard, il devait permettre aux provinces de racheter l'impôt de la gabelle.

Cependant, le moment approchait où Henri II ferait son entrée solennelle à Paris. Cette cérémonie devait, en effet, précéder l'attaque de Boulogne, prévue pour la belle saison. Elle fut fixée au 16 juin 1549, et s'effectua avec la plus grande magnificence.

Il n'était plus question des mises en scène assez naïves du siècle précédent, telles que l'édification, à la porte Saint-Denis, d'un décor montrant Dieu le père au milieu des anges, ou l'arrivée d'un cortège de jeunes filles en chaperons multicolores, versant à boire dans des hanaps dorés. Cette fois, un arc de triomphe monumental avait été érigé, à la porte Saint-Denis, et l'on y voyait quatre personnages allégoriques représentant le Clergé, la Noblesse, la Bourgeoisie et le Peuple, tirés par un Hercule aux muscles saillants. Au pont Notre-Dame, la figuration représentait Tiphys, pilote des expéditions lointaines, avec Jason, Castor et Pollux, entourés de séduisantes sirènes. Devant le Palais de Justice, s'élevait une superbe statue de Minerve.

Le roi avait tenu à convoquer tous les princes et hauts seigneurs de son royaume. La Cour était plus nombreuse et plus brillante que jamais. « L'on compta, au dire de Vieilleville, deux mille pages qui marchaient

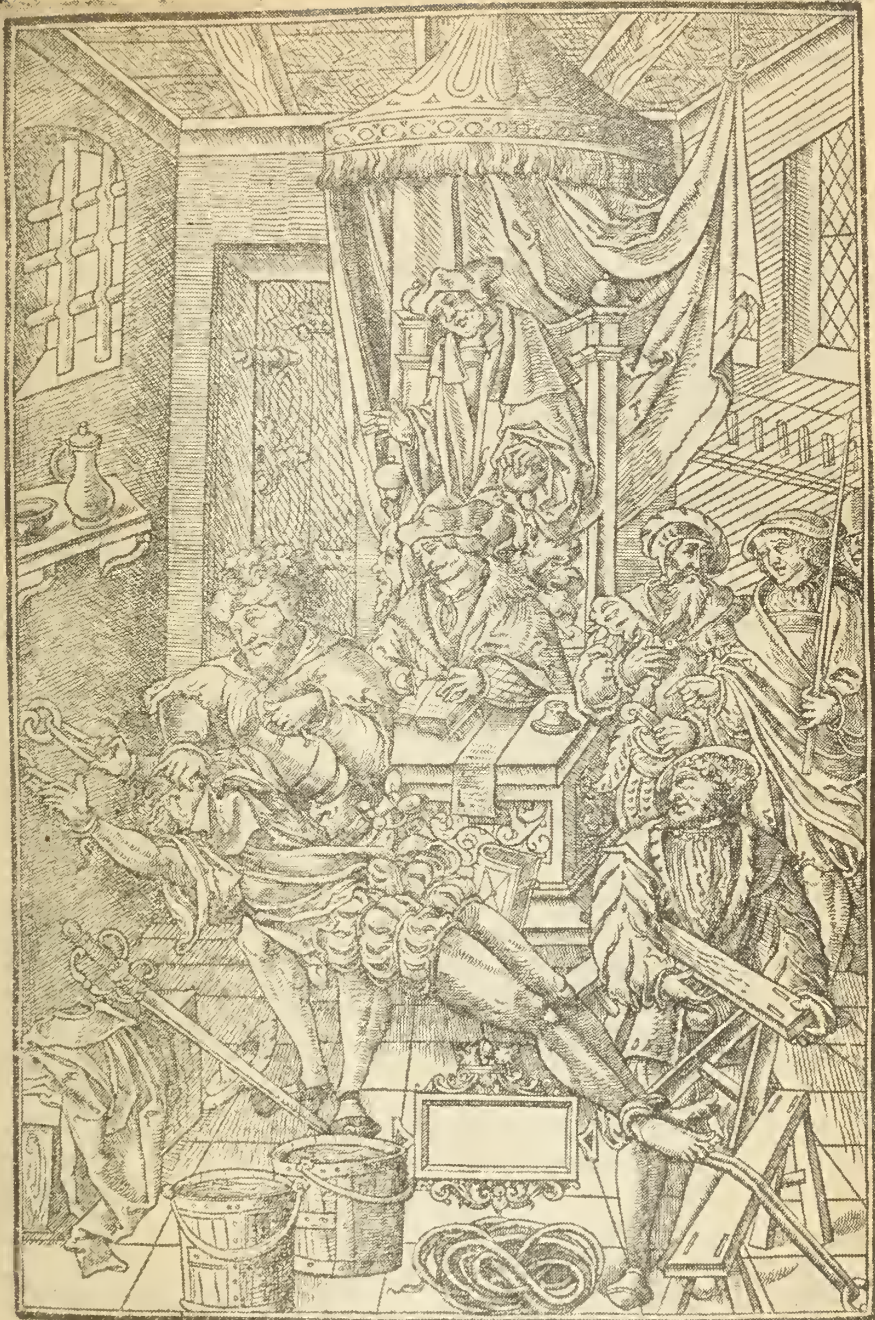
devant leurs maîtres, portant lances, armets, bourguignottes, gantelets, épieux ou autres armes, montés sur grands chevaux, en autant brave équipage que ceux des enseignes et guidons des gens d'armes pourraient être le jour d'une bataille ; et pour ce que tous gentilshommes qui peuvent entretenir pages leur font porter leurs couleurs en toutes façons de broderies et bigarrures, l'on eût dit proprement que c'étaient des prés fleuris comme au mois de mai qui marchaient devant cette admirable troupe de principauté, seigneurie et noblesse. Et était chose très délectable et émerveillable à voir. »

VII

L'ORGANISATION POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE

Conception moderne de l'Etat. — L'idée de Patrie. — Le pouvoir central : le Conseil du roi ; les premiers Secrétaires d'Etat. — L'administration provinciale : Gouverneurs et Maîtres des Requêtes ; les premiers Intendants. — Evolution de l'administration communale. — La Justice ; progrès et abus. Les Parlements ; création des présidiaux ; justice civile et justice criminelle. Apparition du principe de la séparation des pouvoirs. — Les Finances : Chambres des Comptes et Chambres des Aides ; les Trésoriers généraux.

« Administrer, a dit Bossuet, c'est rendre les hommes heureux et la vie commode. » C'est par l'organisation administrative, plus que par toute autre forme d'activité, que peut être caractérisé l'Etat moderne. Or, c'est sous le règne d'Henri II que l'on assiste, pour la première fois, à un aménagement politique et admi-



La question par l'eau, d'après une gravure du temps

nistratif perfectionné du pays, à la mise au point, au fonctionnement régulier des institutions nées sous le règne précédent et à l'apparition d'importantes institutions nouvelles.

La notion d'Etat prend corps parce qu'elle s'appuie moralement sur l'idée de patrie, matériellement sur un ensemble cohérent de territoires soumis à l'autorité effective du pouvoir central.

Un panégyriste marquant de Ronsard, M. Vaganay, a publié, en 1920, dans la « Revue d'Histoire Littéraire de la France », ce qu'il a appelé « l'Acte de naissance du mot Patrie ». Son premier emploi est de 1539, dans une traduction du *Songe de Scipion*. Encore est-il à ce moment considéré comme un néologisme assez hardi. Sans doute Jeanne d'Arc peut-elle être considérée déjà comme une incarnation du patriotisme français ; mais il manque, à son époque, la base indispensable à l'existence d'une véritable « patrie », une étendue de territoires non séparés les uns des autres et régis par un même Gouvernement. Il faut, en réalité, arriver au XVIe siècle, à la fin du règne de François Ier, pour trouver une France ayant vraiment pris conscience de son unité.

Sous Henri II, le mot « patrie » devient presque courant. Le Connétable de Montmorency sait qu'il ne porte pas ombrage au roi en déclarant que « devions tous nous employer de corps et de biens à faire quelque digne chef-d'œuvre pour l'assurance et défense de la patrie ». En 1558, le chancelier de l'Hospital écrivait au cardinal Charles de Lorraine, à propos de la paix : « Applique à l'obtenir toutes les forces de ton courage, de ton intelligence, toutes les séductions de ta parole... Nous te tresserons, si tu réussis, des cou-

ronnes de triomphe et tu recevras le surnom de Père de la Patrie. » Le patriotisme d'ailleurs s'étend à toutes les classes de la société ; le peuple, très attaché au roi, l'est aussi à son pays.

Même le mot et la notion de République — pris dans leur sens le plus élevé — qui avaient disparu depuis le début du Moyen-Age, commencent à reparaître. Trois jurisconsultes éminents, François Hotman, Jean Bodin et Etienne Pasquier dégagent, dans leurs écrits, une véritable doctrine de la « chose publique » et M. Cougny pourra lire en Sorbonne, en 1868, une étude fort originale sur « le parti républicain sous Henri III ». François Hotman, dans son ouvrage *Franco-Gallia*, fixe déjà les grandes lignes d'un régime constitutionnel et parlementaire ; l'idée de République ne s'oppose d'ailleurs pas, dans son esprit, à celle d'un souverain constitutionnel.

Jean Bodin, un des fondateurs de la science politique en France, se prononce, dans son ouvrage en six livres *De la République*, pour la monarchie héréditaire, mais il pose le principe que l'impôt ne peut être levé sans le consentement du pays. Quant à Pasquier, qui fut élève de Cujas, il insiste dans son « Pourparler du Prince » sur le soin que le « magistrat souverain » (c'est ainsi qu'il désigne le roi) doit avoir de « sa république ».

Comment, dans une atmosphère si moderne va se trouver constituée — aux trois échelons national, régional et communal — l'organisation politique et administrative ? Le principe de l'autorité royale n'y est aucunement contesté. Elle est presque absolue, puis-

que les Etats généraux ne seront même pas réunis au cours du règne. Cette centralisation est indispensable pour maintenir l'unité nationale, toute récente. Mais les Assemblées de Notables votent, le cas échéant, des crédits et, par elles, le roi sait, en toute circonstance, qu'il agit en accord avec le pays, ce à quoi il attache un grand prix.

Au sommet de l'organisation administrative est le *Conseil du Roi*, présidé par le Souverain et réunissant à la fois les attributions d'un Conseil des Ministres et d'un Conseil d'Etat (1).

Le Conseil comprenait quatre sections, entre lesquelles étaient réparties les attributions : Affaires d'Etat, Finances, Administration (Dépêches) et Justice (Parties). Sous François Ier, il se divisait en outre en Conseil d'en haut (Affaires d'Etat et Finances) composé de huit membres et Conseil des Dix-huit, chargé de l'examen des requêtes. Henri II, dès son avènement, substitua à cette division celle en Conseil du matin ou de la Chambre, composé de quatorze membres (Affaires d'Etat et Finances) et Conseil de l'après-midi (Requêtes et Dépêches) composé de vingt-quatre membres, y compris les quatorze du Conseil du matin.

Au Conseil siégeaient la plupart des *Grands Officiers de la Couronne*, dont les trois principaux étaient le Connétable, le Grand Maître de l'Hôtel et le Chancelier.

Le Connétable est chef suprême de l'armée après le roi. Il dispose du corps des Prévots des Maréchaux et

---

(1) L'ancienne *Cour du Roi* s'était divisée en *Conseil du Roi* pour la politique et l'administration, en *Parlement* pour la justice. Toutefois le Conseil du roi possédait une section permanente s'occupant des questions judiciaires.

son tribunal, la Connétablie, est compétent pour toutes les affaires criminelles concernant les militaires.

Le Grand Maître de l'Hôtel, placé à la tête de la Maison du roi, dirige tout le personnel de la Cour, dont il règle les traitements et les bénéfices. Il est, en fait, premier ministre et prend d'ailleurs le titre de Grand Maître de France. Il a sous ses ordres directs le Grand Queux, le Grand Bouteiller et le Grand Panetier, ces deux derniers ayant juridiction l'un sur tous les hôteliers, l'autre sur tous les boulangers de la capitale.

Le Chancelier, gardien du Sceau royal, est le chef du pouvoir civil. Il siège dans tous les Conseils du Roi, où il représente en général la haute bourgeoisie. Il dirige la justice et les finances. Ses fonctions, attribuées à vie, peuvent être, dans la pratique, confiées à un « Garde des sceaux ».

A mentionner encore l'Amiral de France, chef de la flotte, le Grand Maître de l'Artillerie et le Grand Chambellan.

Sous Henri II va se produire un fait capital dans le gouvernement, une véritable révolution : le pouvoir va passer des mains des Grands Officiers de la Couronne dans celles des Secrétaires d'Etat.

Cette réforme est une des plus caractéristiques du souci constant d'Henri II d'assurer au royaume une administration rationnelle et perfectionnée. Les Grands Officiers, propriétaires, dans une certaine mesure, de leurs « offices » gouvernaient, le plus souvent, comme bon leur semblait ; les Secrétaires d'Etat, grands commis, tenant leur autorité d'une « commission » délivrée par le roi, vont être entièrement aux ordres de celui-ci ; de plus, ils seront des gens de métier.

Les *Secrétaires d'Etat* sont pris parmi les « notaires secrétaires du roi » ou « clercs du Secret » qui, au nombre d'une cinquantaine, étaient de hauts fonctionnaires au service du Conseil du Roi. Quatre d'entre eux seulement, les « secrétaires des finances » avaient la signature pour les affaires intéressant le Trésor. Henri II étendit leur compétence à toutes les questions politiques et administratives et attribua à chacun d'eux un vaste « département » territorial tant pour les affaires intérieures que pour les affaires extérieures (1). Ils prirent, en 1547, le titre de *Secrétaires des Commandements du Roi* et, en 1557, celui de *Secrétaires d'Etat et des Finances*, en attendant de prendre par la suite celui de Ministres.

L'un d'eux, Florimond Robertet, jouera un rôle si important, qu'il pourra être appelé le « père des Secrétaires d'Etat ».

Sous les ordres directs des Secrétaires d'Etat, des « Maîtres des Requêtes de l'Hôtel » étaient chargés de missions dans les provinces, où ils exerçaient, au nom du pouvoir central, leur rôle de contrôleurs administratifs et financiers et de magistrats supérieurs.

Un édit d'Henri II, d'août 1553, organisa et précisa les attributions des Maîtres des Requêtes et des dispositions prises en Conseil, le 23 mai 1555, firent correspondre leurs « chevauchées » aux circonscrip-

---

(1) L'un des Secrétaires d'Etat a la Normandie et la Picardie, avec les affaires d'Angleterre et d'Ecosse ; le second a la Provence, le Languedoc, la Guyenne, la Bretagne, avec les affaires concernant l'Espagne et le Portugal ; le troisième a la Champagne, la Bourgogne, la Savoie, avec les affaires de Suisse et d'Allemagne ; le quatrième, le Dauphiné, avec les affaires d'Italie et d'Orient.

tions financières ou « généralités ». Ce document capital débute ainsi :

« C'est le département des chevauchées que MM. les Maîtres des Requêtes ont à faire en cette présente année, que nous avons départi par les recettes générales, afin qu'ils puissent plus facilement servir et entendre à la justice et aux finances, ainsi que le roi le veut et entend qu'ils fassent. »

A la tête de chaque province — qu'il s'agisse de pays d'Etat, possédant leurs assemblées avec représentants des trois ordres, ou de pays d'élections — est placé, depuis le règne précédent, un Gouverneur, aux attributions surtout militaires, toujours pris dans la haute noblesse, et qui exerce son autorité sur les seigneurs, les baillis et les sénéchaux. Mais il va se produire pour les Gouverneurs ce qui s'est produit pour les Grands Officiers de la Couronne. Leurs fonctions vont devenir surtout honorifiques — d'autant qu'ils résideront de moins en moins en province — et le pouvoir civil va passer de leurs mains dans celles de fonctionnaires de carrière rompus aux difficultés techniques : *les Intendants*, prédécesseurs des Préfets modernes.

Un point mérite ici d'être fixé. On fait généralement remonter l'institution des Intendants au règne de Louis XIII, à l'année 1635.

Or, les recherches les plus récentes et en particulier les constatations mentionnées dans le très intéressant ouvrage de M. Gabriel Hanotaux, « Origine de l'Institution des Intendants des Provinces », permettent de placer en 1555, peut-être même en 1551, l'apparition du premier intendant, et de mettre ainsi à l'actif du

règne d'Henri II la création de cette si importante fonction.

Il importe, en effet, de bien distinguer les intendants des maîtres des requêtes dont il a été question plus haut. Ceux-ci, sortes de magistrats inspecteurs, toujours « le cul sur la selle », avaient pour mission d'observer, de recevoir des plaintes, de faire des rapports au roi, mais ne pouvaient accomplir aucun acte d'autorité. Au contraire, les intendants vont être des fonctionnaires permanents, à poste fixe, investis par une « commission » du droit d'accomplir, au nom de l'autorité « invisible mais présente » du roi, les actes d'administration. Les chevauchées des maîtres des requêtes subsisteront, mais leurs fonctions s'exerceront parallèlement, à celles des « intendants de justice et police » ou des « intendants de justice, police et finances ».

Or, le premier fonctionnaire qui réponde à la définition qui vient d'être donnée de l'intendant est Pierre Panisse, ancien président de la Cour des Aides de Montpellier, qui, en 1555, fut chargé par une « commission », établie sous forme de lettres-patentes, de l'intendance de justice et police dans l'île de Corse, rattachée depuis deux ans à la France, et dont le Gouverneur était Jourdan des Ursins. L'insuffisance dont avait fait preuve le prédécesseur de ce dernier et l'agitation qu'elle avait soulevée rendaient nécessaire la présence, à côté du Gouverneur, chef militaire, d'un administrateur de choix, ayant toute la confiance de la Cour.

La « commission » de Pierre Panisse, document du plus grand intérêt, réglait en détail ses attributions judiciaires et administratives à peu près dans les mêmes

termes qui se retrouveront dans les commissions d'intendants jusqu'au milieu du XVII[e] siècle.

Ainsi les représentants du pouvoir central vont voir leurs fonctions se stabiliser progressivement.

MM. Caillet et d'Artois de Jubainville ont, d'autre part, nettement établi que l'édit de 1635 n'est, en aucune façon, un édit de création des intendants, lesquels existaient avant cette date.

En 1559, Jacques Viole, seigneur d'Andresel et d'Aigremont, est envoyé en Touraine en qualité de « commissaire pour le roi ». Il y travaille à la réforme des coutumes, jusqu'au jour où, ainsi que l'indique M. Chalmel dans son *Histoire de Touraine,* il reçoit de Charles IX, par des « lettres patentes », délivrées à Blois, le 4 décembre 1565, et d'une teneur très semblable à celle de la commission de Pierre Panisse, la charge d'intendant pour la Touraine.

Enfin, si l'on s'en réfère à la liste établie par Brossette des intendants du Lyonnais, on constate que Jean Poile est nommé par Henri II intendant du Lyonnais, en 1551, et que la liste ne présente pas de lacune jusqu'en 1571. Cette continuité semble bien permettre de faire remonter jusqu'à l'année 1551 la création des intendants.

Au-dessous des gouverneurs et des intendants, des baillis, dans le Nord, et des sénéchaux, dans le Midi, exercent les fonctions à la fois judiciaires et administratives.

Quant à l'administration communale, elle a évolué, depuis Louis XI, parallèlement à l'administration régionale. Dans sa lutte contre la féodalité, la royauté s'est appliquée à imposer son autorité aux communes comme aux provinces. Elle n'accorde plus aux villes

l'autonomie, mais des privilèges. Elle les accorde d'ailleurs largement, favorisant l'essor commercial et ouvrant à la nouvelle aristocratie bourgeoise, aux « notables » chargés de l'administration communale, l'accès à la fois aux fonctions publiques supérieures, à certaines dignités ecclésiastiques et même, comme il a été indiqué précédemment, à la noblesse.

Cette classe de bourgeois administrateurs, redevable au pouvoir royal de sa situation fort enviable, lui sera entièrement dévouée. Ainsi, sous François I[er], et plus encore sous Henri II, les anciennes libertés communales ont à peu près disparu et l'administration municipale se trouve sous la dépendance complète du roi.

Si du plan administratif l'on passe au plan judiciaire, on se trouve en présence d'un vaste organisme, assez compliqué, où des abus persistants voisinent avec d'indéniables progrès.

L'indépendance et l'impartialité des juges sont souvent douteuses. On verra le Cardinal de Lorraine demander aux magistrats de « lui prêter leur conscience ». Les partis se retrouveront parfois en présence au sein d'une même compagnie. L'ambition, la cupidité, la cruauté n'ont pas disparu du prétoire. Non seulement certains juges s'appliquent à favoriser les puissants du jour, mais ils usent de leur autorité pour acquérir aisément les biens qui leur conviennent. La justice est loin d'être paternelle, et la procédure criminelle née du droit romain subsiste avec ses tortures raffinées. Dans le « Manuel des causes criminelles », un magistrat recommande, s'il y a un homme et sa femme à torturer, de commencer par la femme ; s'il

y a un père et son fils, de commencer par le fils.

Les agents subalternes, greffiers et huissiers ou sergents pressurent et ruinent trop souvent sans pitié le justiciable. « Ils allongent le parchemin par battologie, superfluité de langage, grands traits de lettres écrites à longs intervalles ; ils ont petits clercs rapaces et larrons (1). »

Mais il serait injuste de ne pas placer à côté de ces traits assez sombres les teintes claires du tableau : Parlements jaloux de leur indépendance et de leur dignité, fidèles au roi et profondément imbus du sens de la justice et de l'intérêt général ; magistrats intègres, érudits et laborieux ; réformes constituant des améliorations sérieuses dans l'organisation judiciaire. Au premier rang de ces dernières, s'inscrit la subordination générale des justices seigneuriales aux justices royales. Celles-ci, en effet, confiées à des magistrats professionnels, ayant obtenu leurs grades dans les Universités, offrent des garanties beaucoup plus grandes. L'intérêt de la réforme se trouve d'ailleurs accru du fait que, depuis 1539, les arrêts comme les actes notariés doivent être rédigés en français, ce qui en rend le texte accessible à tous et exclut de nombreux abus. Un autre progrès notable est la création par Henri II des « présidiaux », sur lesquels nous aurons à revenir, qui constituent une juridiction analogue à nos tribunaux de première instance.

Il pourra paraître surprenant de considérer comme un progrès la vénalité des charges judiciaires, officiellement admise sous François I[er] et confirmée par Henri II. Hotman a pu dire que les magistrats ache-

---

(1) Discours de Grimaudet.

taient la justice pour la débiter au détail « comme les bouchers qui dépècent un bœuf pour le vendre par morceaux ». Pourtant, si la vénalité aboutit assez souvent à une fiscalité excessive et engendra le déplorable abus des « épices », il faut reconnaître qu'elle assura l'inamovibilité des juges et le maintien de traditions heureuses dans les grandes familles de robe.

La propriété acquise de la charge, qui existe encore de nos jours pour les auxiliaires de la justice tels que les notaires, les avoués et les greffiers, marquait incontestablement, étant donnés les titres exigés des titulaires et l'existence du contrôle royal, un progrès considérable sur le système de l'hérédité.

A noter enfin que, par l'application du principe de la « justice retenue », le roi avait toujours le droit de se substituer, dans un cas particulier, au juge normal et d' « évoquer » l'affaire devant le Conseil. Il avait en outre à sa disposition l'exercice du droit de grâce et des « lettres de rémission ».

Quant à l'organisation proprement dite des juridictions, on sait qu'elle comportait trois degrés : *les parlements, les présidiaux et les prévôtés.*

Les Parlements, que l'on a parfois comparé à nos Cours d'Appel, constituaient une ancienne et haute juridiction. En l'absence d'un tribunal analogue à l'actuelle Cour de Cassation, le Parlement de Paris personnifiait la justice royale. Il était à la fois tribunal de première instance, d'appel et de cassation, juridiction civile, criminelle et administrative. Il jugeait les officiers de la Couronne et les membres de la haute noblesse. Il évoquait souverainement les causes de lèse-majesté. Son droit d'enregistrement l'appelait à examiner toute création d'impôt ou de charge nouvelle, et

même les traités avec les puissances étrangères. Fractionné en plusieurs Chambres (Grand'Chambre, Chambre de la Tournelle, Chambre des Enquêtes, etc...), le Parlement de Paris comptait une centaine de membres. Henri II en doubla le nombre en les faisant siéger à tour de rôle six mois par an. Il établit, en outre, entre les deux semestres, une « Chambre des vacations » avec un président et douze conseillers. Le but était d'abord fiscal, et la réforme procurait, grâce à la vénalité des charges, d'assez abondantes ressources au Trésor. Mais elle permettait aussi au roi, lorsque l'enregistrement d'un édit pouvait soulever des difficultés, d'obtenir des conseillers du « semestre » à venir, une complaisance dont n'auraient pas fait preuve ceux du « semestre » en cours ou réciproquement.

Le système, dont les inconvénients s'affirmèrent, fut d'ailleurs abandonné en 1557 et le nombre des conseillers fut ramené, par voie d'extinction, à ce qu'il était avant l'avènement de François Ier.

A la fin du règne d'Henri II, il y avait en France huit parlements ayant leur siège à Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Rouen, Aix et Rennes.

Les pouvoirs exceptionnels du Parlement de Paris devaient l'inciter à vouloir jouer un rôle politique. Il s'y efforça à l'occasion de la formalité de l'enregistrement ou de l'entérinement des édits et ordonnances du roi. Ainsi semblait se constituer à son profit l'exercice d'un droit de contrôle ou même de veto que facilitait, à l'époque, la confusion des pouvoirs. Sous François Ier, mettant à profit le défaut de convocation des Etats-Généraux, le Parlement de Paris avait tenté de s'octroyer leurs attributions au point que le roi avait dû lui rappeler, en termes fort nets, le caractère essentiel-

lement judiciaire de ses pouvoirs ; mais il avait conservé le « droit de remontrance » qui lui permettait encore d'intervenir sur le fond dans les actes de l'autorité royale. Il y avait là, en somme, à défaut de pouvoir législatif, une sorte de limitation assez curieuse des droits de l'exécutif par le judiciaire.

C'est par l'édit de Fontainebleau, de janvier 1551, qu'Henri II institua, pour alléger la tâche des parlements, dont les rôles étaient surchargés, un tribunal « présidial » dans chaque bailliage ou sénéchaussée. Création de première importance puisqu'on peut voir dans les « présidiaux » les ancêtres de l'organe essentiel de notre organisation judiciaire actuelle : les tribunaux de première instance. La réforme était excellente. Elle rencontra quelques résistances, de la part notamment des parlements, qui prirent ombrage de voir des tribunaux inférieurs à eux devenir, pour certaines affaires, juges en dernier ressort. D'autre part, les justices seigneuriales qui ne relevaient que des parlements, durent s'incliner devant les nouveaux tribunaux. Néanmoins, la nouvelle institution subsista et sa compétence fut même élargie.

Les présidiaux statuaient sur certaines affaires criminelles et, en dernier ressort, sur les affaires civiles dont l'importance ne dépassait pas 250 livres tournois en capital et 10 livres tournois de rentes, de quelque nature qu'elles fussent. Pour les affaires plus importantes, appel pouvait être interjeté devant les parlements. Chaque présidial comprenait au moins neuf juges, et il en fallait sept pour rendre un jugement.

Ainsi baillis et sénéchaux perdaient la plus grande part de leurs attributions judiciaires et tendaient à devenir exclusivement des autorités administratives. Cette

évolution se trouva accentuée du fait que, sous le règne précédent, des postes de « lieutenant criminel » avec compétence pour les affaires criminelles, avaient été établis dans tous les bailliages.

Telle fut en France, il y a quatre siècles, la première apparition, d'une portée historique, du principe de la séparation des pouvoirs, qui figure à la base de toutes les constitutions modernes.

Pour compléter ce rapide tableau des juridictions sous Henri II, il reste à mentionner d'assez nombreuses juridictions spéciales d'ordres ou de corps privilégiés et, au bas de l'échelle judiciaire, les prévôtés, petits tribunaux à compétence limitée et rappelant, par de nombreux points, nos justices de paix.

L'organisation financière est presque toujours, sous l'Ancien Régime, distincte de l'organisation administrative proprement dite ; c'est ainsi qu'elle a pour base des circonscriptions particulières, différentes de celles des gouvernements et dénommées « généralités ». Ces circonscriptions seront aussi celles des intendants. A chaque généralité se superposera une intendance.

Sous la haute autorité du Surintendant des Finances, deux corps distincts de fonctionnaires gèrent, jusqu'à Henri II, les finances de l'Etat : le contrôle du domaine — dont les revenus sont considérables — est confié aux *Trésoriers de France* ; le contrôle des impôts — qui sont multiples : taille, gabelle, aides, péages, etc... — appartient aux *Généraux des Finances*.

Des receveurs particuliers perçoivent les fonds et les remettent aux receveurs généraux (au nombre de treize aux termes de l'Edit de Cognac de 1542) qui,

eux-mêmes, les transmettent au Trésorier de l'Epargne, dont les coffres sont renfermés dans une des tours du Louvre.

En 1553, Henri II réunit les charges de Trésorier de France et de Général des Finances entre les mains de nouveaux fonctionnaires appelés *Trésoriers généraux,* au nombre de dix-sept, un par généralité.

Toutes les quittances sont transmises aux *Chambres des comptes* chargées de vérifier les comptes des baillis et des sénéchaux et de vérifier les édits concernant le domaine. Il y a, sous Henri II, six Chambres des Comptes, celles de Paris, Dijon, Montpellier, Provence, Dauphiné, Bretagne, et quatre *Chambres des Aides* à Paris, Montpellier, Rouen et Périgueux. Celles-ci sont compétentes pour tous les procès, civils ou criminels relatifs à la perception non seulement des aides (impôts indirects), mais encore des autres impôts les plus importants. Il existe, en outre, trois *Cours Souveraines des Monnaies,* à Paris, Montpellier et Rouen.

A noter ici que, lorsque Michel de l'Hospital sera, en 1555, nommé Premier président de la Chambre des Comptes de Paris, il s'appliquera et parviendra assez vite à faire d'elle une institution indépendante, en brisant les liens qui la rattachaient au Parlement. Et l'on peut placer à ce moment la date de naissance de notre actuelle Cour des Comptes.

Cette organisation est parfaitement défendable dans son ensemble. Malheureusement, comme on le verra, la politique financière d'Henri II n'a pas répondu à la qualité de l'instrument de perception dont il disposait.

VIII

L'ARMEE ET LA MARINE

Organisation de l'armée et naissance de l'armée moderne. — Les armes. — Gaspard de Coligny et l'infanterie ; la cavalerie, l'artillerie, le génie. — Les services. — Commissaires des guerres ; chirurgiens militaires. — La tactique. — Heureuses réformes dues au roi. — La marine; son développement.

Le désastre de Pavie avait sonné, sous François I[er], le glas de l'armée féodale. Conscient du danger et portant aux choses militaires un vif intérêt, ce souverain s'était efforcé, dans la seconde partie de son règne, de transformer ou d'améliorer le principal instrument de sa puissance ; il avait augmenté le nombre des canons, substitué dans une certaine mesure les arquebuses aux arbalètes, libéré la tactique de certaines traditions par trop étroites et tenté même, par l'institution de « Légions provinciales », de créer une infanterie régulière et disciplinée. Mais n'était-il pas trop imbu de l'esprit

féodal pour mener à bien une réforme si profonde ? Quoi qu'il en soit, c'est à Henri II qu'était réservée la transformation réelle et durable des anciennes troupes en armée moderne ; c'est lui qui créa les premiers régiments, qui perfectionna tout l'armement, qui réglementa scientifiquement l'artillerie, qui constitua la cavalerie légère, qui, surtout, donna à l'armée son caractère national et permanent.

C'est en effet la permanence qui, avant toute particularité, donne à l'armée moderne son véritable visage.

Sans doute faut-il mentionner aussi la place acquise par l'infanterie et l'artillerie, le rôle primordial des armes à feu, l'importance nouvelle des effectifs. Mais sur tous ces points, on va le voir, l'évolution fut décisive au cours du règne d'Henri II.

Quant au caractère national de son armée, un fait est significatif, c'est l'apparition pour désigner les hommes de troupe, du mot de « soldat » : « on les appela successivement, dit Brantôme, brigands, francs-archers, soudoyers, pillards, rustres, laquais, piétons, aventuriers de guerre. Or, depuis, tous ces noms se sont convertis en ce beau nom de soldat ».

Comment sont constitués dans l'armée nouvelle les différentes armes et les services ?

Pour parer à l'insuffisance de son infanterie, François Ier avait créé les sept légions provinciales de six mille hommes chacune. Chaque légion comprenait six cohortes commandées par des capitaines. Mais les francs-archers n'y constituaient qu'une minorité, sorte de milice territoriale, et pour les guerres hors de France, il fallut très vite recruter des troupes soldées en recourant au système de la commission. Beaucoup d'étrangers, en particulier d'Allemands et de Suisses,

en faisaient partie. Les meilleures troupes à pied étaient les vieilles « bandes », fort nombreuses, notamment celles dites de Normandie et de Piémont. Elles ne manquaient ni de qualité, ni de courage. Leur effectif normal était de 500 hommes par « bande » avec un capitaine, un lieutenant, un enseigne et douze lance-pessades (lance-brisées), petits nobles incapables de s'équiper ou temporairement « démontés » et nommés non par les capitaines, mais par les lieutenants du roi, ce qui était, malgré tout, une garantie sérieuse.

Peu à peu l'infériorité dans laquelle l'infanterie était tenue disparaît et son prestige s'accroît avec l'importance de son rôle. Sans doute, même après Bayard, nombreux sont encore ceux qui jugent « peu raisonnable de mettre la noblesse en péril avec des piétons dont l'un est cordonnier, l'autre maréchal, l'autre boulanger, tous enfin gens mécaniques ». Pourtant, les « vieilles bandes » ont leurs heures de gloire et d'héroïsme. Après Saint-Quentin, lorsque Montmorency bat en retraite avec elles, il est sur le point d'atteindre les bois de Gibercourt et c'est le salut assuré. A ce moment l'ennemi apparaît. « C'est assez de reculer, messieurs, s'écrie le Connétable, il faut mourir ici ! » Et les pauvres soldats serrent leurs rangs en deux bataillons carrés pour attendre le choc des cavaliers du comte d'Egmont et des 30.000 fantassins du duc de Savoie. Ils sont moins de dix mille, épuisés de fatigue et de chaleur ; mais leur attitude est si fière que l'ennemi hésite à les attaquer. Et pendant quatre heures il les bombarde avant d'achever le massacre par l'assaut final... (1).

---

(1) Histoire de l'Armée française (Colonel REVOL).

Pour mieux utiliser les « bandes », qui vont devenir le noyau de notre infanterie nationale, Henri II, en 1558, créa les quatre premiers « régiments » : Champagne, Picardie, Navarre, Piémont. Ils ont subsisté jusqu'à la Révolution française. Ces régiments, substitués aux légions, comprenaient chacun trois bataillons et avaient un effectif fort allégé de deux mille hommes.

Déjà, en 1547, avait été créé le poste de Colonel-général de l'Infanterie, attribué d'abord à Montluc, puis à Gaspard de Coligny, qui s'était distingué à Cérisoles, et qui se consacra à l'organisation de cette arme, secondé, à la tête des régiments, par des « mestres de camp » ou des colonels.

Il y eut, pour les régiments, un effectif de paix et un effectif de guerre. L'unité tactique fut la « compagnie », d'un effectif de 500 hommes environ, avec un capitaine, un lieutenant, un enseigne, deux sergents ou sergents-majors, et un caporal pour vingt-cinq hommes. Le capitaine était officier supérieur et propriétaire de sa compagnie. Très vite les enrôlements dans l'infanterie se multiplièrent.

L'armement faisait, en même temps, l'objet de transformations fort importantes. L'arc et l'arbalète avaient disparu, remplacés par l'arquebuse. On distinguait les arquebuses à croc, les mousquets à roue et les haquebutes ou pistolets d'Allemagne (1). Vieilleville eut l'heureuse idée d'enlever les arquebuses de leurs chevalets et de les faire porter par des servants. C'est là

(1) Le modèle de ces pistolets, d'origine italienne (pistolet vient de Pistoia), avait été pris aux Allemands en 1554 après la bataille de Renty.

l'origine des mousquetaires. Ainsi l'opinion publique, favorable aux armes à feu, l'emportait sur la tradition de la chevalerie et sur l'avis de Bayard qui eut voulu voir pendre tout combattant se servant d'une arquebuse.

La cavalerie demeurait l'arme noble par excellence. A peu près tous les « hommes d'armes » appartenaient à la noblesse. Tout en réservant les principales augmentations d'effectifs aux autres armes, Henri II accrût un peu ceux de sa cavalerie, qui se trouvaient fort diminués par rapport au siècle précédent. Ils ne dépassaient pas, en effet, 4.500 hommes et 25.000 chevaux. A côté de la gendarmerie, grosse cavalerie lourdement équipée, il institua une cavalerie légère, les « chevau-légers », armée du pistolet et fort mobile. Il augmenta de 500 unités le nombre des lances, et, en 1558, — innovation particulièrement heureuse puisqu'elle a subsisté jusqu'à nos jours — il créa le corps des « dragons », qui pouvaient combattre soit à cheval, soit à pied.

Ces forces de cavalerie étaient renforcées, à l'occasion, de reîtres allemands mercenaires.

L'instruction militaire des cavaliers, naguère encore admis « hommes d'armes » du seul fait de leur naissance ou de leurs possibilités d'équipement, faisait l'objet d'une attention particulière. C'est ainsi que dans l'ouvrage de Guillaume du Bellay sur la Discipline militaire, on peut lire : « Il faudrait prendre garde de l'erreur qu'on commet en admettant des jeunes gens au sortir de pages ou de l'école. Tous les jeunes gentilshommes qui veulent être des bandes à cheval devraient être, à partir de dix-sept ans, arquebusiers pendant deux ou trois ans, estradiots ensuite, puis chevau-

légers. C'est dans ces trois conditions de soldat qu'ils apprendraient les choses nécessaires à tout homme de cheval. Ils seraient ainsi assez froids et modérés pour se gouverner sagement parmi les hommes d'armes avec lesquels ils devraient rester trois ou quatre ans sans se pouvoir licencier. Ce temps passé, ils deviendraient hommes d'armes, par raison de leur fief, seraient tenus de se retirer chez eux pour répondre, jusqu'à soixante ans, à la convocation du ban et de l'arrière-ban. » Tout le système de l'armée active et des réserves n'est-il pas en puissance dans la dernière phrase ?

L'artillerie d'Henri II se présente, elle aussi, comme une nouveauté, et cela pour deux raisons. D'abord le nombre des calibres, très variables et jusque là sans réglementation officielle, est ramené à six, les pièces du plus grand calibre conservent seules le nom de canon, les autres prenant ceux de couleuvrines ou de faucons. Cette organisation facilite grandement, surtout pour les canons, le transport, le ravitaillement en projectiles et l'emploi de la poudre. Le canon est traîné par vingt-et-un chevaux ; sa portée varie de 500 à 1.000 pas. En second lieu, un perfectionnement fort important, que signale l'ambassadeur Suriano dans un de ses rapports à la République de Venise, consiste à placer à l'endroit où le feu est mis à la pièce une « lumière » en fer, métal qui, contrairement au bronze, ne s'altère pas par le feu. Cette invention permet de tirer trente coups consécutifs et jusqu'à cent en une journée.

D'autre part, les règlements permettent d'avoir toujours des chevaux et des charrettes prêts à servir pour l'artillerie. Une ordonnance de 1552 crée vingt capitaines du charroi d'artillerie, qui doivent fournir 4.000

chevaux de trait, 1.000 charretiers, 600 charrettes, le tout six semaines après l'ordre donné par le grand maître de l'artillerie.

Ce grand maître est, de 1550 à 1559, Jean d'Estrées, digne successeur de Galiot de Genouillac. L'utilisation de l'artillerie fait, sous sa direction, de remarquables progrès. En 1552, la proportion de l'artillerie dans l'armée est de trois à cinq pièces par mille hommes, proportion qui se retrouve encore souvent de nos jours.

A côté du Grand-Maître, un contrôleur général est chargé de la vérification des dépenses. Il y a, en France, au début du règne d'Henri II, quatorze arsenaux avec personnel breveté. Ce personnel, affecté aux diverses maîtrises d'artillerie, réparties en provinces, est permanent.

Le génie utilise avec profit les connaissances d'ingénieurs et d'officiers italiens. L'art des fortifications évolue assez rapidement. Celles-ci sont faites de préférence en terre et en bois, non seulement parce qu'elles sont ainsi moins coûteuses, mais aussi parce qu'elles sont plus rapidement construites et qu'elles résistent mieux aux effets de l'artillerie.

A la fin du règne d'Henri II, les tours ont complètement disparu, pour faire place à des talus gazonnés et à une enceinte à ligne brisée, avec des saillies appelées « bastions », lesquels sont de forme arrondie alors que ceux de Vauban seront angulaires.

L'usage des mines dont l'italien Pedro Navarro est le créateur, entre dans la pratique. En 1558 notamment, le duc de Guise les utilise au siège de Thionville.

Une administration régulière et la place donnée aux divers « services », notamment à ceux d'intendance et de santé sont aussi des éléments essentiels d'une armée moderne.

Ils apparaissent sous le règne d'Henri II. Le régiment, qui comprend un nombre variable de compagnies, n'est pas encore une unité administrative. Chaque compagnie est, peut-on dire, la propriété de son capitaine. La première compagnie, que l'on appelle compagnie colonelle, appartient au commandant du régiment et est placée sous les ordres d'un lieutenant colonel. Colonels et capitaines sont donc des sortes d'entrepreneurs au service du roi. Il en résulte souvent de graves abus, notamment celui, bien connu, des « passe-volants ».

L'administration des colonels et des capitaines est contrôlée, il est vrai, par les « Commissaires des guerres », créés dès l'année 1357 et dont Charles VII a augmenté considérablement le nombre et les attributions. Ils surveillent les déplacements des troupes, leur discipline, contrôlent les effectifs et le matériel, font payer la solde et examinent les comptes des compagnies, centralisés par un « major ». Ils relèvent et poursuivent les actes délictueux. Mais des trois principaux services de l'intendance moderne — la solde, l'habillement, les subsistances — le premier seulement existe au début du règne. Chaque homme pourvoit par ses propres moyens à sa nourriture, à son habillement, à son équipement et à son logement chez l'habitant. Sa solde, destinée à subvenir à tous ses besoins, fait l'objet d'un contrat entre le capitaine et lui.

Henri II pose le double principe de l'uniforme obligatoire et du ravitaillement par l'Etat. Aux termes de

ses instructions, chaque capitaine doit, dans sa compagnie, « afin de se rallier mieux ordonner les couleurs des casaques et les façons d'icelles ». D'autre part, sont créés des « commissaires aux vivres » chargés d'établir des magasins et d'entretenir des approvisionnements sur le passage des troupes. Ces commissaires, placés sous la surveillance des commissaires des guerres, sont les premiers ancêtres des officiers d'administration du service des subsistances d'aujourd'hui.

En ce qui concerne la solde, les « montres » ou revues d'effectifs, qui étaient rares, deviennent régulières. Il en est passé, pour chaque compagnie, deux par an, en armes, par des commissaires extraordinaires, qui vérifient l'état de l'armement. D'autres revues « en robe », c'est-à-dire sans armes, sont en outre passées à l'improviste pour la vérification des effectifs.

Henri II relève les soldes d'une façon fort sensible. Il établit, en y collaborant personnellement, les premiers règlements sur les réquisitions et les dégâts de cantonnements. Il se montre, à ce sujet, fort sévère en matière d'indiscipline, de déprédations et de vols, voulant éviter, au besoin par des exécutions exemplaires, que les habitants des campagnes ne soient victimes des troupes. Enfin, il amorce le service des pensions en créant une pension spéciale en faveur des soldats estropiés.

Le service de santé présente, au début du règne, des lacunes plus graves encore que celui de l'intendance. On peut même dire qu'il n'existe guère. Chaque capitaine emmène avec lui en campagne un chirurgien-barbier et son aide, mais il ne saurait être question ni d'ambulances, ni d'évacuations. Les blessés et malades graves, transportés, quand la chose est possible, jus-

qu'à la localité la plus proche, y sont abandonnés. Encore les chirurgiens des armées sont-ils rarement des maîtres dans leur art. Le plus célèbre d'entre eux a été Ambroise Paré, dont il sera plus longuement question dans le chapitre consacré aux sciences et à la médecine. Comme chirurgien militaire, Paré, s'il ne peut organiser un véritable « service de santé », réalise du moins dans l'ordre technique d'immenses progrès.

Parti pour la première fois aux armées sous François Ier, avec le Colonel général de Montjeau qu'il accompagne en Italie, il découvre le moyen de soigner les plaies au moyen d'un onguent fait de jaune d'œuf, de rosat et de térébenthine, et non plus par la méthode barbare de l'huile bouillante et du fer rouge. Au cours d'une seconde campagne avec le vicomte de Rohan, il applique, devant Perpignan, son « principe de la position dans la recherche des projectiles » en plaçant le Maréchal de Brissac, blessé d'une balle à l'omoplate, dans la posture où il se trouvait quand il l'avait reçue. Sa réputation devient alors sans égale ; il reçoit de M. de Rohan cinquante ducats doubles et un cheval de selle, de M. d'Etampes un diamant de grand prix. Devant Boulogne, il soigne avec succès le duc de Guise blessé d'un coup de lance qui, ayant pénétré sous l'œil droit, est ressorti derrière l'oreille. Quelques années plus tard, toujours au service de M. de Rohan, il sauve un soldat blessé de sept coups d'épée à la tête, quatre au bras et un à l'épaule droite, que son capitaine allait faire ensevelir et il découvre, en coupant la jambe d'un officier blessé d'un coup de couleuvrine, le procédé de la ligature des artères. L'armée professe un véritable culte pour lui ; les chefs l'accueillent avec enthousiasme, les soldats le portent en triomphe.

Le roi, plein de confiance dans le talent d'Ambroise Paré, ne cessera désormais de l'utiliser aux armées, notamment au siège de Metz, et le nommera même au nombre de ses chirurgiens ordinaires.

Le haut commandement et la tactique militaires ont également retenu l'attention d'Henri II et de ses collaborateurs. Il y avait, sous François Ier, onze maréchaux; ils sont réduits à cinq, ce qui a le double avantage de rehausser le prestige de cette dignité et de réaliser des économies. Malheureusement, ils ne sont pas tous d'un égal mérite, de la valeur d'un François de Guise. Entre eux éclatent des rivalités, parfois des discordes, et il faut toute l'autorité du roi pour y mettre bon ordre.

La tactique évolue lentement. Mais avec l'intervention de plus en plus fréquente de l'artillerie naissent la tactique d'ensemble moderne et le principe de la liaison entre les armes. On se bat encore en ordre serré et profond. Une préparation d'artillerie précède les attaques des arquebusiers, que des charges de cavalerie appuient et dégagent au besoin. Les classiques mouvements tournants demeurent en honneur. Les grandes divisions d'un corps d'armée en ordre de bataille sont l'avant-garde (aile droite), la bataille (centre) et l'arrière-garde (aile gauche).

Cette armée qui rappelle par bien des côtés celle d'hier et s'en différencie par tant d'autres, ne manque ni d'allure, ni d'enthousiasme et de foi. Aux anciens passages de « bandes » pittoresques, mais quelque peu désordonnées et encombrées de bagages de toutes sortes, ont succédé d'impeccables défilés. Au son des fifres, cymbales et tambourins passent les hommes

d'armes sous leurs cuirasses, leurs cuissards et leurs casques, les chevau-légers élégants et rapides, les artilleurs aux pourpoints étroits et ajustés, les fantassins enfin, aux uniformes bleus et rouges, parmi lesquels se distinguent les arquebusiers aux larges chapeaux à plumes dont hériteront les mousquetaires.

L'armée permanente est maintenant réalisée, ce qui donne toute sa dignité au métier de soldat et permet de grouper, à l'occasion, des effectifs considérables. Alors que précédemment, les effectifs d'une armée dépassaient rarement 25.000 hommes, l'armée réunie par Henri II, en 1552, réunit 30.000 fantassins, 20.000 cavaliers et plus de 60 canons.

Un souffle nouveau semble animer chefs et soldats : à l'esprit de chevalerie ont succédé la foi patriotique et le culte de la discipline.

Pourtant, la brutalité des mœurs militaires n'a pas disparu. On la retrouve dans les scènes de pillage et les prises de butin (1). On la retrouve aussi dans la sévérité des punitions infligées aux soldats coupables (chevalet pour les déserteurs, estrapade pour certains délits, peine de mort exécutée sur le champ pour certaines fautes contre la discipline), enfin et surtout peut-être dans la façon dont sont traitées les femmes qui suivent les troupes en campagne. Ces femmes, souvent fort nombreuses — captives, bohémiennes, filles de joie — travaillent aux campements, s'emploient au transport des vivres, cuisinent pour les soldats et servent en outre à leurs délassements. Parfois, elles gê-

---

(1) Voir à ce sujet les romans si documentés et si riches de couleurs, de Maurice Maindron : Le Tournoi de Vauplassans, Blancador l'Avantageux, etc...

nent les manœuvres ou provoquent des désordres et certains chefs, pour s'en débarrasser, les font purement et simplement supprimer. C'est ainsi que Strozzi, au passage d'un pont, fait jeter d'un seul coup les huit cents femmes qui suivaient ses troupes, dans la rivière. Souvent, dans les déroutes, l'armée les abandonne et les paysans, se vengeant sur elles des dégâts qu'ils ont subis, les massacrent impitoyablement.

La littérature militaire commence à se manifester par des ouvrages qui font autorité. En 1547, Gaspard de Coligny, qui vient d'être nommé Colonel général de l'Infanterie, fait paraître ses *Ordonnances sur le fait des gens de guerre,* contenant en germe les principales règles de la discipline moderne. En 1548, Guillaume du Bellay publie sa *Discipline militaire,* où l'on trouve des précisions de détail analogues à celles de nos actuels règlements. En 1552, paraissent les *Maximes et avis du maniement de la Guerre,* d'André de Bourdeilles, et, en 1559, à Lyon, *l'Institution de la discipline militaire au royaume de France.*

Des spécialistes se révèlent par des études consacrées à la cavalerie, à l'artillerie, à la fortification et le couronnement de tous ces travaux sera la publication des *Commentaires,* de Montluc, si pleins d'intérêt au point de vue militaire, et qu'Henri IV appellera plus tard « La Bible du Soldat ».

La Marine n'a pas, au XVIe siècle, l'importance qu'elle acquerra par la suite, en particulier du fait de la possession par l'Etat de colonies plus ou moins étendues. Le nombre restreint des vaisseaux et des

équipages ne permet pas d'organiser une armée navale suffisante pour des opérations de très large envergure. Cependant deux raisons justifient déjà l'existence d'une flotte de guerre prête au combat : l'intérêt porté, à la suite des expéditions lointaines, aux pays et aux richesses d'outre-mer, et la lutte éventuelle contre l'Angleterre ou contre les Barbaresques. Ainsi, c'est grâce à la flotte française que peut être enlevée d'Ecosse et ramenée en France la petite princesse Marie Stuart.

Il y a, sous Henri II, sur l'océan, une flotte d'au moins deux cents navires, dont une grande partie sont des galions, gros vaisseaux de forme arrondie, manœuvrant à la fois à voiles et à rames ; mais les plus forts d'entre eux ne jaugent guère plus de trois cents tonneaux. Cette flotte océane s'abrite dans le port du Havre de Grâce, construit par François Ier. Elle est commandée par l'Amiral du Ponant. Celle de la Méditerranée est commandée par l'Amiral du Levant ou Chef général des galères. Elle est, en effet, composée exclusivement de navires à rames, actionnés par les galériens. Ces navires sont les plus commodes à manœuvrer pendant le combat, mais la portée croissante des canons leur fait perdre, de jour en jour, leur supériorité.

Protégée, le cas échéant, par la flotte de guerre, la flotte de commerce composée de navires appartenant à des particuliers, assure avec les autres continents, notamment avec les pays producteurs d'épices, le jeu des importations et exportations.

Si la navigation est peu active sur la route des Indes, découverte au début du siècle, la responsabilité en incombe à François Ier, qui, sur les conseils de l'Amiral Chabot — soudoyé, a-t-on dit, par les Portugais —

avait interdit aux marins français de faire route vers les colonies portugaises. Ils se dédommagèrent, il est vrai, sur l'Atlantique.

Pour l'amélioration et la modernisation de la marine, à laquelle il s'intéresse spécialement, tant en ce qui concerne les types de navires qu'en ce qui touche à l'armement, Henri II fait preuve d'un grand zèle. Dans l'excellente étude déjà citée, qu'il a consacrée à Catherine de Médicis, M. Jean Héritier, pourtant si sévère et parfois même injuste pour le successeur de François Ier, écrit à son sujet : « Le travail sérieux, il ne le réserve qu'à la Marine, où il a vraiment été le précurseur de Colbert. » Autant que le reproche contenu dans la phrase, l'éloge est peut-être excessif. Il est, en tout cas, un des plus flatteurs qui aient été adressés à Henri II.

IX

LA POLITIQUE INTERIEURE

Politique d'autorité royale sans despotisme : ses principales manifestations. — Politique financière : le Cardinal de Lorraine et le Chancelier de l'Hospital ; les erreurs, les fautes, les emprunts. — Politique religieuse : progrès du protestantisme et de l'esprit de libre examen ; le Concile de Trente ; les édits de Châteaubriant et de Compiègne ; une tentative peu connue d'assassinat du roi ; le lit de Justice du 15 juin 1559.

Politique d'autorité royale, sans despotisme. Ainsi peut, dans son ensemble, se caractériser la politique intérieure d'Henri II. Cette politique, on l'a vue déjà se manifester par d'importantes réformes d'ordre administratif ou judiciaire, par la réunion d'assemblées locales de notables de préférence aux Etats-Généraux, par la subordination de la noblesse aux représentants du pouvoir central et le maintien des grands féodaux de

la veille dans le respect de la Couronne, par l'obligation imposée aux partis de s'incliner devant l'arbitrage royal. De fait, tant qu'Henri II règnera, aucun trouble ne sera suscité par des factieux.

Mais cette autorité ne s'impose point par la force brutale. Elle résulte — et c'est là sa garantie la plus certaine — d'un accord tacite entre le roi et le pays, d'une acceptation libre et réciproque des droits ou des privilèges du souverain et de ses sujets. Un exemple assez typique en est donné à l'occasion de la visite d'Henri II, le 1er octobre 1549, à Rouen. Comme plusieurs de ses prédécesseurs, le roi honora de sa présence le Parlement de Normandie, et il y prit même séance. Les magistrats étaient venus au-devant de lui sur leurs mules jusqu'à Saint-Sever. Il se rendit au Palais, accompagné du roi de Navarre, des princes du sang, de plusieurs cardinaux et de presque tous les grands officiers de la Couronne. La reine assista à la cérémonie en compagnie de Marie Stuart et de Diane de Poitiers. Elles étaient placées dans la grand Chambre, sur une sorte d'estrade fermée au moyen de jalousies, d'où elles pouvaient voir sans être vues. Le Chancelier Olivier fit un fort beau discours auquel répondit le Premier Président. Puis, on appela une cause où le roi se trouvait être indirectement partie. C'était un procès entre deux prêtres présentés à un bénéfice, l'un par le Souverain, l'autre par le duc de Montpensier. La sentence rendue en faveur du premier fut confirmée, et le Chancelier prononça : « Le roi a dit qu'il a été bien jugé. »

Or, on peut lire, à ce sujet, dans l' « Eloge historique du Parlement de Normandie », paru en 1777 : « Jamais le Sénat n'avait eu une assemblée plus au-



Supplice d'Anne du Bourg au lendemain de la mort d'Henri II

guste. Quelle fut différente de celles où la majesté royale vient avec un appareil effrayant imposer silence à la loi. On plaida en présence du Souverain une cause où il était lui-même intéressé. Ses droits furent discutés, combattus devant lui. Il reconnut ainsi qu'il était soumis aux lois, comme le dernier de ses sujets ; soumission plus glorieuse que le droit de les dicter et de pouvoir les enfreindre. »

Cette politique à la fois ferme et habile et qui ne brusquait rien permit à Henri II d'asseoir une autorité qui, n'eussent été les guerres de religion et l'indignité de ses successeurs, n'aurait plus été contestée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ; car, à la fin du règne, la centralisation était faite, aux dépens des privilégiés et au profit du pays.

Malheureusement, la même sagesse n'a pas présidé à la politique financière. On touche ici — et il ne faut pas hésiter à le marquer dans une étude de bonne foi — au côté le plus faible et le plus justement critiquable du gouvernement d'Henri II. Sans doute y eut-il de la part du roi, aussitôt après son avènement, une tentative assez sérieuse de compression des dépenses, de suppression des emplois inutiles. Mais l'effort fut sans lendemain. On dépensa au jour le jour, sans méthode, sans précision, sans imposer de limites précises aux ouvertures de crédits, sans rapprocher exactement les dépenses des recettes, en un mot sans établir de budget. Il faudra arriver à Colbert pour trouver un véritable budget de l'Etat.

Il est naturel de se demander comment un souverain aussi épris d'ordre et de régularité qu'Henri II, aussi

attaché aux choses de l'administration, a négligé la question financière au point de se laisser déborder par elle, d'être obligé de recourir aux expédients les plus fâcheux pour se procurer des ressources et de devenir, dans une certaine mesure, le prisonnier des grandes banques. Plusieurs causes ont concouru à rendre cette situation inéluctable. Tout d'abord le déficit, déjà fort lourd, laissé par le règne précédent, déficit dû surtout aux frais énormes nécessités par les guerres. En second lieu, les très grosses sommes payées par Henri II pour l'acquisition de Boulogne, puis de Metz, Toul et Verdun. Egalement les cadeaux somptueux faits à Diane de Poitiers, aux Guise et aux Montmorency. Enfin, le choix défectueux des hommes chargés de diriger les finances.

Celles-ci furent d'abord confiées à Charles de Guise, Cardinal de Lorraine. Il a été dit précédemment combien il était difficile de faire fond sur ce favori intelligent, mais au caractère fuyant, sans énergie et d'une déplorable cupidité. Sous son influence, dépenses, impôts et emprunts vont se multiplier.

En 1549 a été ajouté à la taille, un impôt nouveau, le « taillon » ; les « aides » sont augmentées. En 1552, un impôt de 20 livres tournois est levé « par clocher » pour les dépenses de guerre. A partir de 1547, les emprunts s'accroissent démesurément ; seules les Rentes sur l'Hôtel de Ville, créées sous François Ier, et dont le taux atteindra 8,33 %, permettront d'éviter la catastrophe financière. Le 11 mars 1551, un emprunt pour le moins singulier est émis, après le refus des Corsaires algériens de consentir un prêt à la Couronne ; c'est un emprunt aux Cantons Suisses avec « le royaume de France pour hypothèque ».

La maison du roi a pris une grande extension et les déplacements de la Cour donnent lieu à des dépenses qui, au dire des ambassadeurs vénitiens, dépassent un million cinq cent mille écus. Les généraux des finances ont été dépouillés d'une grande part de leur autorité et le Conseil du Roi est chargé de « toutes les expéditions en finances ». Le système de la spécialisation des ressources, absolument contraire au principe moderne de l'unité budgétaire, rend les emprunts indispensables.

Voulant tenter de mettre de l'ordre dans les finances, Henri II a recours, à la fin de l'année 1554, au chancelier Michel de l'Hospital.

Fils du médecin du Connétable de Bourbon, Michel de l'Hospital avait, à la suite de la trahison de ce dernier, passé son enfance en prison. Malgré cela et quoique fort pauvre, il avait pu, en raison de sa valeur personnelle, épouser la fille du lieutenant criminel Morin et être nommé conseiller au Parlement. Henri II l'avait envoyé, jeune encore, comme ministre plénipotentiaire, au Conseil de Trente. Mais rien, durant la première moitié du règne, ne laissait prévoir sa glorieuse carrière. Il semblait même qu'on lui tint quelque rigueur de ses origines paternelles et de la confession calviniste de sa femme.

Mais Michel de l'Hospital était poète. Poète latin, il est vrai, comme Dorat et Pasquier, et surtout auteur d'épîtres, d'éloges et de discours en vers. Or, comme l'observe avec raison Jean Héritier, c'est cette qualité de poète et de poète courtisan qui lui valut les plus hautes relations et même les faveurs de la Cour. Le salon de Madame de Morel, où fréquentait l'élite intellectuelle et mondaine et dont il sera parlé dans un

autre chapitre, lui était ouvert et les plus grands personnages lui accordaient d'autant plus volontiers leur amitié qu'il s'entendait remarquablement à les flatter.

Très soucieux de ses intérêts personnels, mais intègre, consciencieux et infatigable dans son labeur, Michel de l'Hospital était indiqué pour faire un excellent contrôleur financier plus encore qu'un grand magistrat ou homme d'Etat. Pourtant, s'il rendit d'incontestables et précieux services comme collaborateur du Chancelier Olivier, puis comme Chancelier de France, il ne réussit pas à rétablir les finances publiques.

Nommé, grâce à Marguerite de Valois, sœur du roi, chancelier du Berry, puis grâce au cardinal de Lorraine, Maître des Requêtes, il entre au Conseil du Roi, et, en janvier 1555, est créé pour lui un office de président de la Chambre des Comptes de Paris « pour être chef et Premier Président en icelle Chambre, par dessus et outre le nombre des Six qui y sont de présent ».

Malheureusement, cette nomination n'empêche pas le cardinal de Lorraine, dont il n'ose contrecarrer les projets, d'exercer son influence fâcheuse sur la politique financière. Sur ses conseils le roi crée un nombre considérable de charges nouvelles dont la vente doit alimenter les caisses du Trésor. Le nombre des conseillers au Parlement et celui des juges aux Présidiaux est presque doublé ; les titres de noblesse sont multipliés et la Couronne en fait trafic ; Henri II va jusqu'à payer les dettes envers son graveur de la monnaie en créant des offices que celui-ci peut vendre à son gré.

François Ier avait ajouté en 1522, aux emprunts à court terme, l'emprunt sur la ville de Paris, origine de

notre rente perpétuelle. Henri II, allant plus loin, impose aux villes des emprunts forcés ou des dons gracieux. Malgré quelques remboursements aux porteurs de la dette publique, celle-ci s'élève bientôt à 42 millions.

Si la frappe de la monnaie devient plus régulière et plus précise grâce à la substitution du « balancier » au marteau manié à la main, la dévalorisation n'en est pas moins fort inquiétante. Agriculteurs et commerçants ne s'en plaignent point assurément — et il y a là un trait qui, après tant d'autres, rappelle une des particularités d'hier et d'aujourd'hui —, mais fonctionnaires et rentiers se désespèrent et, en 1558, l'on assiste à un relèvement général des soldes et des traitements. En même temps, commence à apparaître le spectre du paupérisme.

Les appels aux banquiers, en particulier aux banquiers italiens, sont devenus incessants. Ils épuisent le crédit de l'Etat et la haute banque, nouvellement née, exerce déjà sa jeune puissance jusque dans le domaine politique. En 1554, le roi recourt aux Capponi, aux Albizzi et aux Salviati pour 523.000 écus, aux Allemands et aux Suisses pour 720.000. Le 10 juin 1554, le nonce écrit que les Florentins s'offrent à avancer la somme nécessaire pour l'entretien de 2.000 fantassins pendant quatre mois. Bientôt le roi doit aux banquiers et aux marchands plus de deux millions or à 16 %.

En 1555, le Cardinal de Tournon tente un essai d'appel direct au crédit public. C'est ce que l'on a appelé « le grand parti ». L'Etat, pour liquider son passif, empruntait, par l'intermédiaire des banques, 2.600.000 écus à 20 % l'an avec amortissement en dix ans. L'opération était coûteuse et hasardeuse. Le Rece-

veur des Finances de Lyon encaissait l'argent de quiconque consentait à prêter au roi et remettait en échange des titres de rente. C'est la naissance des « obligations ». L'engoûment fut général et irrésistible. Dans les familles, tout le monde souscrivait, même les domestiques. Beaucoup de femmes vendirent leurs bijoux pour consacrer le prix de vente à l'emprunt. « On y courait comme au feu », dira Jean Bodin. L'enthousiasme persista jusqu'à la défaite de Saint-Quentin, en août 1557. A ce moment, le Trésor fit connaître qu'il ne pouvait plus payer qu'une partie des arrérages. Du coup les obligations tombèrent de 100 à 85, puis à 70. En mars 1559, les cours remontèrent, il est vrai, jusqu'à 83, grâce à d'importants dons gratuits et à de nouveaux prêts obtenus en Allemagne. Il n'empêche qu'à sa mort, quelques mois plus tard, Henri II laissait une dette de plus de 40 millions de livres — somme très élevée pour l'époque — dont 7 millions constituant le capital des rentes, 16 la dette flottante et 15 millions d'assignations.

Ce simple aperçu ouvre des horizons sur bien des actes de la politique, surtout peut-être de la politique extérieure d'Henri II. A la lumière des chiffres n'apparaît-il point par exemple, que même du simple point de vue financier, la paix de Cateau-Cambrésis était une nécessité presque inéluctable ?

Il serait injuste de ne pas tenir compte, au moment de porter un jugement sur les finances d'Henri II, du fait que, dans les siècles passés, l'importance de la gestion financière ne s'imposait pas comme de nos jours et que cette gestion a été le côté faible de tous les gouvernements de l'ancien régime. Mais les abus auxquels elle a donné lieu sous Henri II ont été particu-

lièrement graves. Ils ont créé, dans certaines régions et dans certaines classes sociales, un appauvrissement tel qu'en Normandie, de véritables émigrations se produisirent. Et l'ambassadeur Jean Michel, parlant de la situation financière en France au moment de l'avènement de François II, n'hésitait pas à déclarer que l'un des soucis les plus sérieux du Gouvernement était « de tirer le roi de son état de misère ».

Si du domaine financier l'on passe à celui des affaires religieuses, on retrouve, quoi qu'il ait été dit à ce sujet, la politique d'autorité libérale par laquelle a été caractérisée, au début de ce chapitre, l'action intérieure d'Henri II. De nombreux auteurs ont reproché au successeur de François Ier, un véritable sectarisme religieux. L'accusation est sans fondement. Henri II fut un catholique convaincu, ardent ; il fut jalousement soucieux de l'unité nationale. Mais il ne fut pas un sectaire. Le début du règne fut marqué par une atténuation de la sévérité, à l'égard du protestantisme et, si, à plusieurs reprises, des mesures de répression furent appliquées, aucun massacre, aucune exécution sans jugement ne furent tolérés ; d'Andelot lui-même, malgré son audace presque insolente, ne fut pas supplicié ; c'est au contraire au lendemain de la mort d'Henri II que les guerres de religion commencèrent.

Mais pour juger équitablement cette délicate et irritante question, il faut avant tout se faire une idée exacte de la façon dont, malgré son humanisme profond et ses griefs souvent légitimes, se présentait, aux yeux de l'autorité royale, le protestantisme.

En France, comme partout ailleurs, l'humanisme

avait disposé les esprits à la libre critique, au rationalisme, à l'accueil sympathique d'idées nouvelles. François Ier lui-même, comme sa sœur Marguerite de Navarre, s'était tout d'abord montré favorable aux novateurs aussi bien sur le terrain philosophique qu'en matière d'art ou de littérature. Bien des abus dans l'organisation et les mœurs du clergé renforçaient la thèse des réformateurs. Mais très vite, et cela était inévitable, le caractère non plus doctrinal, mais réaliste et politique de la Réforme se fit jour. « Vous verrez bientôt, disait à François Ier une personnalité éminente du clergé, qu'un changement de religion en France ne peut être qu'un changement de prince. » Et peu de temps après, le roi déclarait lui-même, à propos du protestantisme, que « cette secte et autres nouvelles sectes tendaient plus à la destruction des royaumes qu'à l'édification des âmes ». La fidélité à la religion catholique fut dès lors considérée comme intimement liée à la fidélité à la royauté.

A partir de 1525, date à laquelle l'insurrection des luthériens allemands avait porté l'effroi en Lorraine et en Champagne, les rigueurs contre les protestants s'étaient multipliées ; les bûchers avaient, aux quatre coins de la France, jeté leurs sinistres lueurs. En 1534, un fait particulièrement grave se produisit : un manifeste fut distribué dans Paris, qui qualifiait la messe « d'horrible et exécrable blasphème », et qui, faisant état de ce que des hosties avaient été rongées par les rats, proclamait : « Nous ne voulons croire à vos idoles, à vos dieux nouveaux et nouveaux Christs qui se laissent manger aux bestes et à vous qui estes pires que bestes en vos badinages, lesquels vous faites à l'entour de votre dieu de pastes. » Un des points essentiels

du dogme catholique était ainsi nié et bafoué.

La colère fut telle dans le peuple comme à la Cour que François I[er] n'hésita pas à prendre sur le champ des mesures exceptionnellement rigoureuses. « Ceux de la religion » furent arrêtés, torturés, brûlés par douzaines. On aggrava la mort de cruautés telles que de couper la langue aux condamnés ; car, écrit Crespin, « la maudite invention de coupper langues commença cette année là d'être en usage ». Parfois on transperçait la langue d'un fer qu'on y laissait en l'accrochant dans la joue. D'autres fois le condamné, fixé à l'extrémité d'un mât basculant était plongé à plusieurs reprises dans les flammes avant d'être achevé. Une grande grâce consistait à enduire sa tête de soufre ou à attacher sur sa poitrine un sachet de poudre à canon. Une procession « généralissime » à laquelle prit part François I[er], tête nue, une torche à la main, parcourut, le 21 janvier 1535, les rues de la capitale et fut suivie de l'exécution de nombreux protestants notoires.

C'est au cours de l'année suivante, en mars 1536, qu'un jeune homme de vingt-six ans, Calvin, fils d'un notaire apostolique à l'évêché de Noyon, publia un livre, *L'Institution chrétienne,* appelé à devenir célèbre, où était pour la première fois exposée la doctrine de la Réforme et qui était dédié à François I[er].

Petit, pâle et maigre, mais d'une opiniatreté farouche et implacable dans la défense et la propagation de ses idées, il édifia, selon l'expression de Mignet, « une doctrine de logiciens, un culte et une morale de puritains, un gouvernement de démocrates ». Venu à Genève, luttant d'abord contre le « parti des libertins », chassé de la ville, puis rappelé, il ne devait pas tarder

à exiger la subordination complète du pouvoir politique au pouvoir religieux. Au point de vue dogme, il professait la doctrine déterministe de la prédestination, affirmant que le sort de chacun en ce qui concerne son salut, était fixé par avance de toute éternité ; il supprimait cinq sacrements sur sept et substituait aux évêques et aux prêtres des pasteurs élus par les fidèles. Devenu, dès 1541, le chef véritable de la république genevoise, il s'attachait à répandre sa doctrine à l'étranger (Théodore de Bèze était en France son principal représentant) et à l'imposer autour de lui avec une impitoyable rigueur. Ainsi Jacques Gruet devait, en 1547, être torturé et décapité pour ses libelles contre les ministres du nouveau culte, et Michel Servet, en 1553, brûlé vif pour son ouvrage sur « Les erreurs de la Trinité ».

Est-il besoin de dire que François I[er] ne fut pas convaincu par la lecture de l'*Institution chrétienne* ? Plus que jamais, en France, la répression s'exerça. On a vu, dans un chapitre précédent, qu'elle se manifesta d'une manière particulièrement cruelle, dans les années qui précédèrent l'avènement d'Henri II, par l'épouvantable massacre des Vaudois et par le supplice d'Etienne Dolet.

Ce rapide coup d'œil en arrière était indispensable pour situer exactement le problème au moment où Henri II prend le pouvoir. Va-t-il continuer de sévir impitoyablement contre un mouvement de puissante envergure, venu de l'étranger, qui menace non seulement le clergé, mais la constitution de l'Eglise, le dogme, les institutions politiques elles-mêmes, et qui, pour triompher, n'hésite pas à passer aux actes, à recourir à la violence ? La chose eût été d'autant moins

extraordinaire qu'il y était poussé à la fois par les Guise, catholiques intransigeants, et par Diane, qui, avec son avidité coutumière, convoitait les biens des riches familles protestantes.

Et cependant, tout au moins avant les deux dernières années du règne, il n'en sera pas ainsi. Le premier acte d'Henri II en matière religieuse est un acte de réparation et de justice : la condamnation à mort de l'avocat général Guérin, principal responsable du massacre des Vaudois. Au cours des mois qui suivent, les « écoles buissonnières », réunions de réformés en plein air, sont interdites et dispersées, la « Chambre ardente » subsiste, mais les supplices deviennent rares. Deux édits sont signés, mais qui sont, l'un et l'autre, bien plus des appareils de procédure que des instruments de persécution.

L'*édit de Paris* du 19 novembre 1549 attribue aux juges d'Eglise les affaires d'hérésie et conjointement aux juges ordinaires et aux juges d'Eglise, celles où l'hérésie et le droit commun se trouvent mêlés — ce qui paraît assez logique.

L'*édit de Chateaubriant* du 27 juin 1551, pris sur le conseil du Cardinal de Lorraine, attribue aux juges séculiers « la connaissance, punition et correction des hérétiques, réservant aux prélats et juges d'Eglise la juridiction des personnes déviant de la foi catholique sans scandale public ou commotion populaire ». Ce second édit était plus sévère que le précédent en ce sens qu'il assimilait à l'hérésie le fait d'intercéder en faveur des hérétiques et qu'il prévoyait la confiscation des biens des proscrits (1). Néanmoins, la distinction

(1) Encore convient-il de rappeler que l'édit de Chateau-

entre les réformés de bonne foi, se maintenant dans le domaine de la conscience, et les agitateurs permettaient de traiter les premiers avec une certaine indulgence.

Cette attitude, plus libérale que celle de la fin du règne précédent, avait plusieurs causes : d'abord l'influence de Montmorency qui comptait dans sa propre famille plusieurs protestants convaincus, et celle de Catherine de Médicis elle-même ; puis l'opposition du Parlement, très divisé sur la question, et qui, après s'être refusé à admettre l'établissement de l'Inquisition en France, déclarait : « Puisque les supplices de ces malheureux, qu'on punit tous les jours au sujet de la religion, n'ont servi jusqu'ici qu'à châtier le crime sans corriger l'erreur, il nous paraîtrait juste autant que raisonnable de marcher sur les traces de l'ancienne Eglise, qui n'a pas employé pour établir et étendre la religion le fer et le feu... » ; également l'intervention de certains membres du clergé, tel que l'archevêque de Paris, Eustache du Bellay, enclins à une politique de clémence ; aussi le désir de ménager les protestants d'Allemagne ; enfin et surtout peut-être, la tendance personnelle du roi, esprit pondéré et qui n'avait rien de sanguinaire.

Mais à partir de 1557, il faut le reconnaître, les choses vont se gâter. A ce moment, la situation extérieure est assez inquiétante. Une puissante armée ennemie menace le territoire français ; Saint-Quentin est investi. D'autre part, le nombre des églises protestantes se multiplie ; elles groupent dans leur sein des curés et vi-

---

briant avait surtout pour but de contrebalancer l'alliance signée par Henri II avec les protestants allemands contre Charles-Quint et contre le Pape.

caires de campagne, des conseillers au Parlement, des membres de la haute noblesse et même des prélats, qui reçoivent régulièrement des émissaires de Genève. En même temps, une influence nouvelle se fait de jour en jour plus active, celle des Jésuites.

Car de même que contre l'hérésie albigeoise avait été créé l'ordre des Dominicains, contre l'hérésie calviniste s'était constitué celui des Jésuites. En 1534, Ignace de Loyola, gentilhomme espagnol, avait prononcé un vœu dans une chapelle de Montmartre avec six de ses compagnons, et leur « constitution » avait été approuvée, en 1540, par le pape Paul III. Ils avaient institué une sorte de chevalerie contre les ennemis de l'Eglise, d'où leur nom de soldats de Jésus. Leur organisation internationale, aux règles sévères, avait à sa tête un « général » avec, sous ses ordres, six « assistants » représentant les six principales nations et des « provinciaux » placés à la tête de chaque province. Le vœu d'obéissance au pape rendait les Jésuites indépendants des souverains et des églises nationales. Ils pouvaient se mêler au monde et y agir par de multiples moyens : prédications, professorat, relations, etc... Ils allaient prendre part à toutes les intrigues de cour et à toutes les guerres civiles.

Leur puissance devait s'affirmer au Concile de Trente, ouvert en 1545 et qui, avec des interruptions, se prolongea au cours de dix-huit années. La France et l'Autriche ayant tenté de faire admettre par le Concile le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces et la substitution de la langue nationale au latin dans l'office, les Jésuites firent échouer ces propositions et parvinrent à faire confirmer de façon si complète l'autorité du pape que, jusqu'en 1870, il

ne sera plus nécessaire de réunir un concile œcuménique.

C'est sur l'intervention des Jésuites que fut ordonné par le pape, en raison des progrès du calvinisme, le « grand Jubilé » de 1557 et que fut signé par Henri II, le 24 juillet de la même année, l'*édit de Compiègne*. Cet édit, marqué au coin de l'intolérance, et qui, bien qu'il ait été enregistré dans un lit de Justice, constitue l'acte le plus sévèrement critiquable de la politique religieuse du règne, prononçait la peine de mort contre « ceux qui, publiquement ou secrètement, professent une religion différente de celle catholique ».

Une de ses premières applications mit fin à des réunions clandestines qui se tenaient de nuit dans une maison de la rue Saint-Jacques. La maison fut cernée et les portes enfoncées. Une partie des hommes se sauvèrent par les toits ou se brisèrent les jambes en sautant par les fenêtres. Parmi les femmes arrêtées, le prévôt de l'hôtel du roi reconnut des dames de la plus haute noblesse et « quasi de sang royal ». Epouvanté, il les relâcha. Mais les hommes capturés, pour la plupart des prêtres et des moines, furent exécutés ou envoyés aux galères.

Claude Haton, dans ses Mémoires, dit au sujet de ces réunions : « Est à noter que pour ce temps plusieurs femmes des villes de France et des princes et gentilshommes du pays, mesme de la Court, estoient ensorcelés en ceste religion luthérienne. Lesquelles dames, pour assister ausdites assemblées, se desrobaient de leurs maris... Les unes s'accompagnoient de leurs chambrières, aultres de leurs propres filles, pour oster le soupçon de leurs maris, quand elles allaient ausdites assemblées secrètes, principalement de nuict ou au

soir. La plupart desquelles la première fois y allant estoient femmes et filles de bien de leurs corps, qui au retour s'en retournoient putains et paillardes pour la charité. » L'accusation d'immoralité portée contre les habituées des réunions est, à n'en pas douter, calomnieuse ; elle indique bien toutefois l'indignation et la colère des milieux catholiques contre la religion nouvelle.

Au cours d'une manifestation qui se déroula au Pré aux Clercs, en mai 1558, promeneurs et écoliers, et avec eux quelques grands seigneurs, dont le roi de Navarre, chantèrent les psaumes de David, mis en vers par Marot. Cette attitude fut considérée comme une bravade et la répression s'accentua. A ce moment se produisit un fait beaucoup plus grave. Au moment où le roi sortait de la Sainte-Chapelle, où il venait d'entendre la messe, un gentilhomme de petite noblesse, nommé Caboche, qui, pour sa belle écriture était employé dans les bureaux des secrétaires d'Etat, dirigea vers lui son épée en s'écriant : « Arreste, roy, Dieu m'a commandé que je te tue ! » Le roi eut le temps de se reculer et Caboche, saisi par les archers de la Garde, fut aussitôt emmené.

Fort impressionné, intrigué par les causes qui avaient pu déterminer l'auteur de cette tentative d'assassinat, Henri II, au cours de l'après-midi, voulut l'interroger. Mais il avait déjà été pendu, sur l'intervention de son frère, amiral de France, qui désirait à tout prix éviter les débats d'un procès. Le roi s'en montra très contrarié. Bien que l'incident n'ait été que fort rarement relaté, il fut connu des contemporains, lesquels imputèrent le crime aux protestants, ce qui ne pouvait qu'accentuer la rigueur des persécutions.

Entre temps, le nombre et l'activité des réformés allaient encore croissant. Le 9 mai 1558, le pasteur Macas écrit à Calvin que « dans toutes les parties du royaume le feu est allumé et toute l'eau de la mer ne suffirait pas pour l'éteindre ». De Bèze évalue à 400.000 le nombre des protestants français ; il est très au-dessous de la vérité. Certains contemporains l'évaluent à plusieurs millions. On trouve un jour entre les mains du Dauphin lui-même des livres de la religion nouvelle, qui lui ont été donnés par d'Andelot, colonel général de l'Infanterie. Ce dernier rédigeait en outre des pamphlets implacables contre la messe. Henri II exaspéré, le convoque. A ses interrogations, d'Andelot répond qu'il considère la messe « comme chose détestable et abominable, la mort du Christ constituant une fois pour toutes un sacrifice et une oblation suffisants ». Il est emprisonné, mais échappe au bourreau parce qu'il est le neveu de Montmorency et le frère de l'Amiral Coligny.

Cependant, le Parlement, dont une partie est gagnée à la Réforme ou tout au moins très attachée au gallicanisme, continue à faire opposition aux mesures de rigueur. La Chambre criminelle commue en bannissement plusieurs condamnations capitales prononcées contre des calvinistes. Alors intervint l'*édit d'Ecosse* du 2 juin 1559, ordonnant une répression impitoyable. Plusieurs membres du Parlement s'étant élevés contre ces dispositions et ayant affirmé publiquement leur sympathie pour les idées nouvelles, le roi, poussé par le Premier Président Gilles Le Maître, par les Présidents de Saint-André et Minard et par le Procureur général Bourdin, décide de se rendre, à l'occasion des Mercuriales, à l'Assemblée des Chambres

réunies pour y juger par lui-même de l'état d'esprit de la Cour, et prendre le cas échéant, les mesures qu'il jugera utiles.

Vieilleville met tout en œuvre pour détourner le roi de ce projet et il est sur le point d'y parvenir lorsque le Cardinal de Lorraine, mis au courant, se rend en hâte auprès du souverain pour attiser sa colère. Henri II étant déjà couché lorsqu'il arrive, il fait aviser avant le jour tous les cardinaux et évêques présents à Paris de se trouver au lever du roi pour le menacer de la colère de Dieu s'il se montre trop faible. La manœuvre réussit. Et le 10 juin, entouré d'un imposant cortège, Henri II vient au Parlement. « Il monte en la Grand'Chambre, dit Vieilleville, s'assied en son lit de justice, sous le dais et commande au procureur général Bourdin d'y proposer la mercuriale. Celui-ci attaque aussitôt cinq ou six conseillers mal sentants de la foi, entre lesquels était un nommé Anne du Bourg... » Malgré le danger qu'ils couraient, ces magistrats (1) n'hésitèrent pas à répliquer et à proclamer la nécessité de réformer les mœurs de la Cour et la discipline ecclésiastique. Parmi eux, Louis du Faur et Anne du Bourg se firent remarquer par leur courage, faisant même allusion aux relations du roi avec Diane.

Vivement irrité, le roi donna l'ordre au comte de Montgomery, capitaine des Gardes, d'emmener sur-le-champ du Faur et du Bourg à la Bastille. D'autres furent arrêtés dans la soirée. Rentré aux Tournelles, Henri II, au dire de Vieilleville, se repentit de son

(1) Nicolas Duval, Eustache de la Porte, Antoine Fumée, Paul de Foix, Claude Viole, Louis du Faur et Anne du Bourg.

accès de colère, « car par les rues il entendoit plusieurs qui murmuroient de cette entreprise, à cause des Conseillers que l'on menoit prisonniers, et qui estoient des meilleures familles de Paris, et qui fort consciencieusement administroient la justice aux parties ».

Les protestants, malgré ces arrestations, tinrent, le 18 juin, faubourg Saint-Germain, un synode auquel les princes allemands envoyèrent des députés.

Mais déjà se préparaient les fêtes données à l'occasion du mariage de Marie Stuart avec le dauphin et le tournoi dans lequel le roi allait trouver la mort. Cet événement et l'assassinat du président Minard (dont les calvinistes furent accusés), interrompirent le procès des Conseillers Du Bourg et Du Faur, qui seront condamnés, l'un à mort, l'autre à l'exil au début du règne de François II.

Malgré la sévérité dont Henri II avait fait preuve au cours de ses deux dernières années, la situation religieuse, à sa mort, était fort grave. Les églises protestantes étaient au nombre de plus de deux mille ; de très hauts fonctionnaires, des prélats, des princes du sang adhéraient ouvertement à la Réforme. Seule une effroyable extermination — qui, hélas ! sera tentée sous un règne suivant, mais dont Henri II avait toujours écarté la pensée avec horreur — eût donné, peut-être, des résultats décisifs. L'aggravation de la politique de répression avait, en tout cas, manqué son but.

X

LA POLITIQUE EXTERIEURE

Les guerres et la diplomatie. — Renversement de la politique antérieure. — Lutte contre l'Angleterre et prise de Boulogne. — Lutte contre Charles-Quint : conquête des trois évêchés et abdication de Charles-Quint ; affaires de Turquie et d'Italie. — Lutte contre Philippe II d'Espagne, Marie Tudor et Emmanuel de Savoie ; expédition d'Italie, défaite de St-Quentin et victoire de Calais. — Mariages de Claude de France avec Charles de Lorraine et de Marie Stuart avec le dauphin François. — Action personnelle du roi pour la paix ; le traité de Cateau-Cambrésis.

L'œuvre de Jeanne d'Arc achevée par la conquête de Calais ; la redoutable et sombre figure de Charles-Quint disparaissant de l'échiquier européen ; Metz, Toul et Verdun, les « trois évêchés » acquis à la France et constituant vers l'est le rempart de ses limites natu-

relles — trois guerres relativement courtes suivies de trois victoires —, ce sont là des faits qui suffisent à la gloire d'un règne. Et pourtant la politique extérieure d'Henri II a donné lieu, tant pour ses directives que pour ses résultats, à des critiques passionnées.

Dans son livre, par ailleurs si remarquable et définitif dans ses conclusions, sur *Les origines politiques des guerres de religion,* M. Lucien Romier, s'élevant contre l'idée d'un complet renversement de la politique extérieure à l'avènement d'Henri II, fait observer que la période des guerres d'Italie finit en 1559 et non à la mort de François Ier. L'observation est exacte, puisque le sort des acquisitions françaises en Italie est réglé par le traité de Cateau-Cambrésis. Elle n'exclut pas cependant que la prise du pouvoir par Henri II fut marquée d'une transformation profonde, décisive, de la politique extérieure de la France. C'est que la question italienne, demeurée au premier plan des préoccupations et des projets de François Ier, devient, sous le règne d'Henri II, une affaire accessoire et ne constitue plus qu'une trame de fond, une trame d'arrière-plan, tandis qu'occupent le devant de la scène les guerres contre l'Angleterre, contre Charles-Quint, contre la monarchie espagnole. Quelque intérêt que porte Catherine de Médicis à l'occupation de la Savoie et du Piémont, l'envoi de troupes en Italie n'est plus autorisé, qu'à titre exceptionnel et à contre-cœur. Seul le nombre croissant des enfants royaux décide le souverain à un effort pour maintenir les conquêtes françaises au-delà des Alpes, mais en aucun cas pour en réaliser de nouvelles.

Par contre, la lutte contre Charles-Quint, inspirée du désir de donner à la France ses frontières natu-

relles au nord et à l'est, est la grande pensée du règne. Ce point a été contesté. Michelet n'est-il pas allé jusqu'à dire que l'avènement d'Henri II avait entraîné l'abandon des intérêts français au profit de Charles-Quint ! Or, on l'a vu, le premier geste d'Henri II à l'égard de l'empereur d'Allemagne fut un geste de défi, quand il le convoqua à son sacre à titre de vassal. Ce souverain taciturne, ennemi des femmes et de la joie de vivre, ne pouvait être aimé à la Cour de France. Personnellement, Henri II le détestait. « Le roi le hait, dit l'ambassadeur de Venise, et montre hautement sa haine. Il lui souhaite tout le mal qu'on peut désirer au plus mortel de ses ennemis. Cette maladie est si profonde que la mort seule ou la ruine totale de son ennemi pourra le guérir. » Henri II se montre en cela plus perspicace que son père, et sa haine croîtra encore lorsque Charles-Quint réalisera l'union de l'Allemagne et de l'Angleterre par le mariage de son fils Philippe II avec Marie Tudor.

M. Jean Héritier, il est vrai, n'hésite pas à soutenir que le principe des « frontières naturelles » a été étranger à Henri II, ce principe n'ayant pris consistance qu'à partir de la Révolution française. N'est-ce pas faire bon marché d'une exception pourtant réelle et aller contre l'évidence des faits? La conquête des « trois évêchés » venant après celle de Boulogne et précédant celle de Calais et de Dunkerque, ne saurait être le résultat du hasard, alors surtout qu'elle s'accompagne de la tendance à faire des Alpes la frontière entre la France et l'Italie.

Après l'Empire allemand, le principal adversaire d'Henri II fut l'Angleterre, contre laquelle il eut à soutenir la première guerre de son règne et qu'il re-

trouva en face de lui, au cours de la troisième, dans la coalition formée avec Philippe II d'Espagne et le duc de Savoie. Cette lutte contre l'Angleterre avait d'ailleurs, elle aussi, pour cause le souci des frontières naturelles et M. Romier reconnaît que l'idée de la conquête de Calais obséda Henri II durant tout son règne.

La politique extérieure d'Henri II peut donc se résumer en quelques mots : Renonciation à la chimère ruineuse de la conquête de l'Italie ; effort militaire soutenu vers l'est et vers le nord, vers des régions de race et de langue françaises, où la proximité de la frontière par rapport à Paris rend dangereuses les attaques de l'ennemi. Aussi un auteur d'une incontestable autorité (1) a-t-il pu écrire que cette politique fait du règne d'Henri II « un des plus remarquables de notre histoire, nul autre n'ayant, à un égal degré, poursuivi des desseins plus judicieux, plus sains, plus clairement français et uniquement soucieux des réalités utiles et concrètes ».

L'activité extérieure d'Henri II ne se borna pas à soutenir avec succès les trois guerres dont on va trouver le récit. Elle s'exerça, comme on le verra aussi dans le domaine diplomatique, tant sous la forme d'alliances heureuses — alliances avec le pape Paul IV et avec le sultan Soliman — que sous celle de mariages opportuns dans la famille royale. Elle se manifesta en outre par la tendance à l'organisation d'ambassades permanentes remplaçant auprès des grands Etats les envoyés extraordinaires ; par la constitution d'un corps de diplomates de carrière se substituant aux prélats ou aux militaires qui, jusque là, remplissaient, à l'occasion, les

(1) LOUIS BATIFFOL : La Renaissance.

fonctions diplomatiques ; enfin, par le recrutement d'agents secrets dignes de confiance qui, au service de la Couronne, contrôlaient ou secondaient les efforts des ambassadeurs officiels.

Presque en même temps que François Ier était mort Henri VIII d'Angleterre, curieuse et redoutable figure de « Barbe bleue », dont la littérature et le théâtre ont tiré si souvent parti. Le fils qu'il avait eu de Jane Seymour et qui lui avait succédé sous le nom d'Edouard VI, prétendit faire sa femme de la petite reine d'Ecosse Marie Stuart, fille de Jacques V et de la sœur du duc de Guise. En présence du refus qui lui fut opposé, il envahit l'Ecosse et la battit, le 10 septembre 1547, à Pinkencleugh. C'est alors, on le sait, qu'Henri II, ayant décidé de fiancer Marie Stuart au dauphin François, la fit enlever par une escadre française sous les ordres de Villegagnon et amener à la Cour.

Edouard VI ayant refusé d'évacuer l'Ecosse, Henri II ne tarde pas à lui déclarer la guerre. Tandis que Léon Strozzi, florentin au service de la France, prend contact avec la flotte anglaise devant Gremency, André de Montalembert, comte d'Essé, mène le combat sur terre et donne l'assaut à Edimton le 17 juillet 1548. D'Andelot, la pique au point, était à la tête des fantassins. Ce fut un carnage d'Anglais, l'ennemi perdant 800 morts et 2.500 prisonniers. Mais en septembre, d'Essé, faute de renforts, dut se retirer à Edimbourg. Il s'empara du château de Humes et de quelques bourgades. Totalement dépourvu d'argent, il avait dû vendre ses meubles lorsque de Termes acheva la campagne et délivra l'Ecosse.

De son côté, Henri II était entré dans le Boulonnais, décidé à reconquérir Boulogne prise par l'Angleterre à François Ier. Gaspard de Coligny, colonel général de l'armée, construisit un fort qui commandait l'entrée du port. Le lendemain de l'arrivée du roi au camp de Boulogne, le 23 août 1549, l'assaut fut donné au fort de Salencques, qui fut enlevé de haute lutte. En moins de six jours, tous les autres forts tombèrent. Il ne restait plus à prendre que la tour d'Ordre et la victoire paraissait certaine, lorsqu'une bourrasque de vent et de pluie sévit avec une telle violence que l'armée dut battre en retraite.

Par bonheur, elle ne fut pas poursuivie par l'ennemi ; car, au dire de Vieilleville, les terres étaient « si patouilleuses ès fondrières », l'artillerie si impuissante, toutes les mèches étant noyées, la cavalerie si complètement mise dans l'impossibilité d'avancer ou de reculer, qu'un véritable désastre eût été à craindre.

Aux prises avec de sérieuses difficultés intérieures, les Anglais ne s'obstinèrent pas dans la résistance, et Henri II, rentré à Paris, accepta en 1550 d'engager des pourparlers. Boulogne fut rachetée à l'Angleterre 400.000 écus, solution coûteuse, mais sage, et une ambassade avec le maréchal de Saint-André pour la France, le marquis de Northampton pour l'Angleterre, conclut, dans une atmosphère cordiale, une paix qui devait être durable.

Lorsque le Concile de Trente eut condamné officiellement le protestantisme, Charles-Quint attaqua et vainquit à Muhlberg, en 1547, les princes luthériens et l'électeur de Saxe. Il prétendit alors régler la question

religieuse par une sorte de compromis, l'*intérim d'Augsbourg* (1548) qui imposait aux catholiques comme aux protestants un régime religieux provisoire. Mais ce fut un tollé dans tout l'Empire. Déjà Octave Farnèse, dont le duché était menacé par le pape Jules III, avait demandé le secours de la France. Les princes protestants envoyèrent à Fontainebleau une ambassade ayant à sa tête Guillaume de Nassau. Ils offraient de signer une alliance avec la France, s'engageant en échange à n'attaquer personne pour cause de religion et à ne prendre aucun bien d'Eglise et acceptaient qu'Henri II occupât, en qualité de vicaire de l'Empire, Cambrai, Metz, Toul et Verdun « où la langue allemande n'était pas en usage ». C'était la Charte des droits de la France sur la Lorraine qui allait se trouver ainsi établie.

Montmorency, désireux de retarder les hostilités, se montrait défavorable à l'alliance. Par contre, Vieilleville, qui venait d'être nommé au Conseil du Roi, en était partisan. Un Conseil dramatique se tint en octobre 1551. Faisant preuve d'autorité, Henri II, qui venait de renouveler les traités avec les Suisses et avec les Turcs, se prononça pour l'alliance avec les princes allemands. Dans un accord signé avec Maurice de Saxe en février 1552, il promit une armée, 240.000 écus d'or et 60.000 thalers par mois. Les délégués repartirent avec de riches présents, chaînes d'or, bijoux, pièces de soie et douze magnifiques chevaux d'Espagne pour les jeunes princes.

Laissant la régence à Catherine, le roi se rendit à Châlons où était constituée une armée de 40.000 hommes commandée par de Guise et Gaspard de Coligny. La noblesse était accourue de toutes parts, les troupes

étaient enthousiastes. La guerre avec Charles-Quint répondait au sentiment national. Catherine, qui se plaignait de son inaction, vint à Châlons et à Sedan, auprès du roi, et y apprit avec un vif intérêt « l'état et charge de munitionnaire » ; elle voyagea à l'arrière des troupes, observant tout et se familiarisant avec les choses de l'armée.

Dès le mois d'avril, Henri II décidé à « faire boire à ses chevaux l'eau du Rhin », franchissait la Meuse et occupait Pont-à-Mousson et Toul sans coup férir. Metz fut également occupé sans combat, le 10 avril, grâce à une ruse de Montmorency. Les magistrats municipaux avaient accepté que le Connétable entrât dans la ville avec une petite escorte. Il se présenta avec deux compagnies d'élite qui forcèrent l'entrée. Le roi put faire son entrée solennelle le 18 avril, précédé de trois cardinaux et du Connétable. Aucun dommage ne fut d'ailleurs causé par les troupes, des ordres très sévères ayant été donnés.

Entre temps, le 14 avril, le roi avait fait son entrée à Nancy, où il s'était installé au palais ducal après avoir intimé l'ordre à la régente Christine de cesser ses fonctions. Il entra ensuite à Saverne. Le surintendant des vivres de l'armée, de Lézigny, fut alors envoyé à Strasbourg qui lui ouvrit ses portes et accepta de lui vendre pour 20.000 livres de vivres. Mais les magistrats de la ville déclarèrent qu'ils ne laisseraient entrer le roi qu'avec une petite escorte de quarante gentilhommes. Henri II refusa de se plier à cette exigence et se dirigea sur Haguenau, qui capitula.

Cependant, Maurice de Saxe jetait ses troupes sur le Tyrol, ce qui obligea Charles-Quint à s'enfuir à travers les Alpes et à chercher refuge chez son frère Ferdi-

nand, puis à signer avec les protestants la *transaction de Passau,* en août 1552.

Henri II avait décidé fort sagement de s'en retourner en France, divisant son armée en quatre parties, par quatre chemins différents. A l'occasion de ce retour se produisit un incident rapporté par Vieilleville qui montre combien le roi s'intéressait aux détails pratiques du commandement. La ville de Spire ayant offert quarante mille pains et cinquante pipes de vin, de l'avoine et des venaisons, Vieilleville fit attribuer ce ravitaillement au quart d'armée du duc d'Aumale en raison des très mauvais chemins qu'il avait à parcourir. Le connétable ayant protesté contre cette attribution, Vieilleville montra au roi une carte « de la cosmographie du trait du Rhin ». Le roi, « encore qu'il fût bien tard », voulut examiner soigneusement la carte et fut convaincu.

Comme il n'était pas encore d'usage d'utiliser des cartes pour la conduite des troupes, Henri II fut très frappé du procédé et déclara à Vieilleville « qu'il lui apprenait sa leçon, et qu'à la vérité un chef d'armée ne devrait jamais marcher sans une carte, non plus qu'un bon pilote ou patron de galère sans sa calamite, et que de sa vie il n'y ferait faute, lui donnant ce los et honneur d'en avoir le premier apporté l'invention en France. »

L'armée s'étant retirée derrière les Vosges, Marie de Hongrie, sœur de l'Empereur, voulut lui barrer la route. Henri II s'empara alors de Damvilliers, Yvon et Montmédy et entra dans Verdun après l'avoir bombardé, avec trente canons, de telle sorte que ses défenseurs se rendirent à merci, au grand regret des troupes qui se préparaient à l'assaut et au pillage.

Ainsi la conquête des trois évêchés se trouvait achevée en un délai fort court. Il est curieux de noter que Vieilleville, dans ses mémoires, considère, à ce propos, que la France a toujours eu des droits sur l'Alsace et la Lorraine, car, dit-il, « toutes les églises, cathédrales et grosses abbayes sont bâties de nos rois, comme aussi la plupart des anciens châteaux et enceintes des meilleures villes ; même un seul roi, Dagobert, a fondé douze beaux monastères sur la rivière du Rhin et établi Strasbourg en évêché ».

Mais Charles-Quint ne tarda pas à vouloir reprendre à la France les Trois Evêchés. Il réunit une armée de 60.000 hommes pour attaquer Metz. François de Guise fut chargé de défendre la place, dans laquelle il arriva en hâte le 17 août, avec la fleur de la noblesse française. Les fortifications étaient en fort mauvais état, les fossés presque comblés. Guise ordonna des travaux énormes auxquels il participa personnellement, se tenant du matin au soir sur les chantiers. Avec le concours des ingénieurs Strozzi et Marini, il répara les murailles, déblaya les entours, rasa les faubourgs et la basilique Saint-Arnould. Vivres et munitions furent entassés dans la ville, des ateliers pour la fabrication de la poudre y furent installés, ainsi que des hôpitaux, où se distingua Ambroise Paré, qui a laissé de ce siège fameux un récit des plus pittoresques. Vieilleville, le premier gouverneur de Metz, gagnait les cœurs à la cause française. Tous les hommes valides furent mobilisés. L'armée réorganisée, s'était accrue d'un nombre considérable de volontaires, cependant que Montmorency, avec des troupes de secours, s'établissait à Saint-Mihiel. La défense de la place fut divisée en secteurs, avec, pour chacun, un chef responsable. C'est déjà la

guerre moderne ; on est loin de Marignan ou de Pavie !

L'attaque des Impériaux commença le 19 octobre, avec 114 canons. Le bombardement dura un mois. Guise, toujours présent sur les remparts, faisait réparer les brèches et veillait à tout. Usant d'un stratagème déjà mis à profit par Bayard, au siège de Mézières, il fit tomber entre les mains de l'ennemi une lettre dans laquelle il disait au roi qu'il n'avait aucune inquiétude, les ennemis ayant porté leurs efforts sur la partie la plus solide des fortifications. Il ajoutait qu'il n'avait même plus besoin de l'armée de secours. L'adversaire, déconcerté, modifia sa tactique et les opérations traînèrent en longueur.

La Tour d'Enfer, principal ouvrage de flanquement, ayant été détruite, Guise, qui n'avait que quatre pièces d'artillerie, dut établir une seconde ligne de défense. On travailla jour et nuit, dit Moizet, dans son « Histoire de Lorraine » ; princes, seigneurs et officiers portèrent la hotte « voire jusques aux dames et damoiselles, et ceux qui n'avaient des hottes s'aidaient de chaudrons, paniers, sacs et linceuls ». Par moquerie, les Français avaient attaché des chats à des piques. Ils miaulaient furieusement et les Espagnols, accourus, durent se contenter de tuer ces bêtes à coups d'arquebuse.

Le 20 novembre, l'Empereur, perclus de rhumatismes, s'était fait transporter devant la place en litière. Furieux de l'impuissance de ses troupes, il voulut faire donner l'assaut. « Comment, plaies de Dieu ! s'écria-t-il, n'entre-t-on point là-dedans ? La brèche est fort grande et à fleur de fossé ! » On dut lui faire observer que les Français avaient établi une seconde ligne de

fortifications remarquablement défendue. « Ah ! je suis vendu et trahi, gémissait-il, et, par la mort-Dieu ! avant trois ans je me ferai cordelier ! »

Cependant, l'armée impériale était décimée par la faim, le froid et les maladies. Les hommes mouraient en masse dans les tranchées glacées. Le jour de Noël, Charles-Quint décida de lever le siège, laissant plus de 20.000 cadavres devant Metz. C'était l'abandon définitif des Trois Evêchés. « Je vois bien, disait-il, en contenant mal sa colère, que la fortune est femme. Mieux aime-t-elle un jeune roi qu'un vieil empereur ! »

François de Guise se montra généreux et pitoyable aux vaincus. Il fit transporter des milliers de malades et de blessés dans les hôpitaux, où Ambroise Paré amputa un très grand nombre de ces derniers. La gloire du général vainqueur, désormais universelle, fut célébrée avec éclat dans toute la France.

Trois mois plus tard, en avril 1553, Charles-Quint, dont la colère n'était pas apaisée, envahit la Picardie et rasa Thérouanne et Hesdin. Les Français, par représailles, ravagèrent les Pays-Bas, et nos galères en liaison avec la flotte turque, allèrent inquiéter Naples.

L'année suivante, Charles-Quint attaquait Renty, près de Saint-Omer. François de Guise subit le choc, et prenant l'offensive, enfonça les lignes ennemies. Mais Montmorency, péchant une fois de plus par excès de prudence, ne le soutint pas à temps, et la victoire demeura indécise. Le vainqueur de Metz se plaignit véhémentement de l'inaction du Connétable, et Coligny ayant voulu défendre son oncle, une altercation fort vive eut lieu dans la tente même du roi. Les Français se retirèrent, tandis que Charles-Quint, malade, rentrait à Bruxelles.

Quelques mois plus tard, la Corse était conquise par de La Garde. En Italie, Brissac s'emparait de Casal, mais Montluc, assiégé dans Sienne, se voyait, après une défense héroïque, obligé de capituler.

Alors éclate, comme un coup de foudre, une nouvelle stupéfiante : l'abdication de Charles-Quint. De multiples hypothèses ont été faites sur les causes de cette abdication. A vrai dire, le puissant empereur était accablé de souffrances physiques et morales. Vieilli, torturé par la goutte, il avait dit un jour à l'ambassadeur de Venise : « Je souffre tellement que je suis parfois forcé de me mordre la main et de désirer mourir. » Il entendait plusieurs messes par jour et, enfermé dans une chambre tendue de noir, il priait longuement, les bras en croix. Le désastre de Metz n'était certainement pas étranger à son découragement.

Le 25 octobre 1555, il annonça à Bruxelles, aux dix-sept représentants des provinces des Pays-Bas, sa décision « de se desnuer de tout ». Il eut voulu abdiquer en faveur de son fils Philippe II, à qui, l'année précédente, il avait fait épouser la reine d'Angleterre Marie Tudor. Mais les Allemands ne voulant pas d'un prince espagnol et catholique, il dut partager ses Etats, laissant, le 16 janvier 1556, à son frère Ferdinand, roi de Hongrie, la couronne de l'Empire, et à son fils Philippe, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Franche-Comté et les terres d'Amérique. La France conservait toutes ses conquêtes, y compris la Corse.

Ayant ainsi laissé l'Espagne affaiblie, la France agrandie et menaçante, la maison d'Autriche divisée désormais en deux branches, Charles-Quint se retira au Monastère de San Yuste, en Estramadure, où il devait mourir deux ans plus tard.

Assurément la France avait été servie par les circonstances, par la fatigue et la maladie de son principal adversaire. Il est pourtant incontestable que, défait devant Metz, réduit à la défensive, au découragement et à l'abdication, Charles-Quint, qui avait tenu François Ier en échec, était le vaincu d'Henri II.

Il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur ce qu'avait été, pendant la période qu'on vient de voir s'achever si heureusement, la politique d'Henri II à l'égard de la Turquie et en Italie. La paix de Crespy, survenue en 1547, avait quelque peu déçu le sultan Soliman, fidèle allié de François Ier, et grâce auquel les « Capitulations », très avantageuses pour la France, avaient assuré la fortune de nos ports méditerranéens. Henri II, à son tour, traita avec Dragut, successeur de Barberousse, chef de la flotte turque, qui prit Tripoli et ravagea la Sicile. Tandis que se déroulait la Conquête des Trois Evêchés, le sultan Soliman attaqua les bandes hongroises, italiennes et espagnoles entrées à Szegedin, et le vizir Ali Pacha, victorieux, put envoyer à Constantinople quarante bannières et cinq mille nez coupés. Le siège d'Eslau par les Turcs coïncida avec celui de Metz par Charles-Quint.

En 1553, Henri II, demandant à Dragut de participer aux opérations de la flotte française contre l'Italie, lui écrit : « Espérons bien que à ce coup pourrez faire chose honorable au grand Seigneur et à nous et non moins dommageable à nostre dit ennemi. » Malheureusement, Dragut arriva trop tard. Mais, dix-huit mois après, Henri II, ayant renouvelé ses instances auprès de Soliman « son très cher et parfaict ami », la flotte turque, unie à celle de la France, attaquait Calvi et Bastia et participait à la conquête de la Corse. Ainsi

était continuée avec les Turcs l'habile politique de François Ier.

L'Italie occupée n'avait pas non plus été perdue de vue. En Piémont, où François Ier avait érigé Turin en capitale, avec un Parlement, Henri II avait développé des institutions calquées sur celles de la France. Ses gouverneurs Caracciolo et de Brissac se montraient bons administrateurs et l'ordre régnait. Le Gouverneur avait d'ailleurs des pouvoirs très étendus. Il était, dit Lucien Romier, une sorte de vice-roi. Le Président de Birague avait été chargé de réorganiser la justice et de créer un code de procédure. L'administration financière était sur le modèle de celle de la France ; mais en 1550, Henri II, par mesure d'économie, avait supprimé la Chambre des Comptes de Turin et rattaché les finances du Piémont à la Chambre de Grenoble. Les protestations soulevées par cette mesure l'obligèrent par la suite à rétablir une Chambre des comptes dont le ressort comprenait le Piémont et la Savoie. A Sienne, petite république très indépendante, l'assimilation fut beaucoup moins poussée. Néanmoins, la sympathie pour la France y était grande, malgré quelques incidents avec les troupes d'occupation. Et après que, malgré les efforts désespérés de Montluc, Sienne eût été définitivement perdue, le souvenir de la France y demeura longtemps vivace.

Avec l'année 1556 commence la troisième phase de la politique extérieure d'Henri II. Philippe II avait signé à l'abbaye de Vaucelles une trêve de cinq ans avec la France. Mais le pape Paul IV qui venait de monter sur le trône pontifical, était un adversaire irré-

ductible de l'Empire et de l'Espagne. Il décida Henri II à reprendre le royaume de Naples aux Espagnols, se réservant Bénevent et Gaète. Il réussit d'autant plus aisément à le convaincre que le sultan Soliman se montrait fort mécontent de la trêve de Vaucelles et que François de Guise, toujours impatient de se battre, voyait dans l'expédition de Naples une entreprise dont sa lignée pourrait avantageusement tirer parti. Malgré l'opposition de Montmorency, Diane, désireuse de ne pas mécontenter les Guise, et avec elle toute la jeune noblesse française, joignirent leurs instances à celle de la papauté et la constitution d'une armée de 13.000 hommes fut ordonnée par le roi.

François de Guise en prit le commandement et traversa sans peine le nord et le centre de l'Italie. Mais les événements allaient s'opposer à son projet. En effet, dès le 31 janvier 1557, Philippe II déclarait la guerre à la France.

Le successeur de Charles-Quint sur le trône d'Espagne était, au point de vue religieux, un fanatique pour qui la grandeur du catholicisme ne faisait qu'un avec celle de l'Espagne. Froid et travailleur, il avait, selon l'expression de Pierre Champion, « une âme de bureaucrate appliqué », ce qui n'excluait pas, chez lui, un goût marqué pour le libertinage. Sa femme Marie Tudor contribua, dans une large mesure, à le décider à la guerre. Dévote et prédisposée à l'hystérie, elle était jalouse au point d'avoir, alors qu'il combattait en Flandre, lacéré son portrait en apprenant ses infidélités. Il n'est pas impossible qu'elle l'ait engagé dans une campagne contre la France pour le détourner de ses liaisons.

Conduite par le duc de Savoie Philibert Emmanuel,

l'armée espagnole des Pays-Bas, forte de plus de 50.000 hommes et bientôt renforcée de 12.000 Anglais, l'Angleterre étant à son tour entrée en guerre, assiégea Givet et, s'enhardissant, vint attaquer Saint-Quentin. Montmorency n'avait que 30.000 hommes à lui opposer. L'amiral Coligny, forçant les lignes espagnoles, parvint à pénétrer dans la place et s'y enferma avec un millier de soldats. D'Andelot essaya à son tour d'y entrer avec 2.000 hommes, mais ne put en introduire que 500. Montmorency, dont les troupes s'enlisaient dans les marais avoisinant la ville, décida alors de battre en retraite ; mais, par un oubli inexcusable, il omit de barrer la route qui traversait les marais près de Rouvroy et par laquelle son armée pouvait être poursuivie. Le 10 août, la cavalerie du Comte d'Egmont se jeta sur elle et l'enfonça après avoir disloqué l'arrière-garde. L'artillerie espagnole acheva de décimer les troupes françaises. Ce fut un désastre complet. Le duc d'Enghien, frère du roi de Navarre, périt avec une partie de la noblesse. Montmorency, blessé, fut fait prisonnier ainsi qu'un de ses fils et le maréchal de Saint-André. Les fantassins, encerclés, furent « emmenés prisonniers à troupeaux ». L'armée française perdait canons et convois, 80 drapeaux, 2.500 morts et près de 6.000 prisonniers. L'ennemi n'avait que quelques centaines d'hommes hors de combat.

Après une résistance désespérée au cours de laquelle onze brèches furent faites dans ses remparts, Saint-Quentin fut pris le 27 août. Le sac de la ville, qui fut effroyable, dura deux jours. Il a inspiré plusieurs tableeaux de peintres célèbres. Charles-Quint, en apprenant la nouvelle, demanda au messager qui la lui ap-

portait, si son fils n'était pas déjà à Paris. De fait, la route de Paris était ouverte.

Cependant, vaincu, isolé, privé de ses conseillers, Henri II — c'est dans l'adversité qu'on juge le mieux les hommes — fait face virilement à la situation. Il envoie son secrétaire Robertot à Paris porter à la reine ses instructions pour le maintien de l'ordre et l'obtention de subsides. Déjà la capitale se retranche avec acharnement. La reine, se rendant en personne à l'Assemblée des notables, tenue à l'Hôtel de Ville, lui expose l'impossibilité de surcharger davantage le peuple des campagnes et la supplie d'accorder au roi l'aide financière qui lui est indispensable. Après une séance émouvante, au cours de laquelle l'éloquence poignante de Catherine et la noblesse de son attitude arrachent des larmes aux conseillers, une somme de 300.000 livres est votée et avancée sur-le-champ. Partout, dans le royaume, la noblesse prend les armes et les villes envoient des secours, témoignant, dans un élan spontané, de leur attachement pour le souverain.

Et comme l'entourage d'Henri II lui conseille avec insistance de se replier en sûreté derrière la Loire, il s'indigne et, avec un esprit de décision et un bon sens tout à son honneur, rappelle d'extrême urgence François de Guise d'Italie. En même temps l'ordre est envoyé à de Termes de ramener de Piémont sa cavalerie et à de La Garde de rallier avec la flotte Civita-Vecchia pour ramener nos troupes d'Italie.

Déjà sur Paris souffle un vent de panique, et, fait qui, hélas ! se produira à nouveau au cours des siècles à venir, habitants riches et pauvres, entassant leurs meubles sur voitures et chariots, emmenant vieillards, enfants et animaux familiers, abandonnent en foule la

capitale et s'allongent en interminables cortèges sur les routes.

Henri II est rentré à Paris et a résolu d'y rester. Témoignant d'une activité incessante, il rassemble les troupes éparses, garnit et ravitaille les places de Picardie, pousse la fabrication des armes, et, impatient de voir rentrer de Guise, il lui écrit à nouveau, terminant son message par la phrase fameuse : « Reste à avoir bon cœur et à ne s'estonner de rien. »

François de Guise, bien que souffrant de violents accès de fièvre, revient en hâte sur Rome, où le pape Paul IV, de fort mauvaise humeur, le retient plusieurs jours, lui reprochant d'avoir fait bien peu pour son roi et pour l'Eglise. Le 20 septembre enfin, précédant un convoi de vingt galères chargées de troupes, de Guise débarque à Marseille, et le 6 octobre, il rejoint à Saint-Germain, le roi, qui l'accueille avec grande joie et le nomme Lieutenant général du royaume, avec les pouvoirs les plus étendus.

Ce retour rend confiance à tous, aux populations comme aux troupes ; il déconcerte l'ennemi, provoque des flottements dans ses rangs, et Philippe II ne tarde pas à se replier sur Bruxelles. Que va faire de Guise de son armée ? Une idée audacieuse, presque géniale, va être mise à exécution et c'est au roi qu'elle est dûe. Depuis des années un désir le hante : reprendre Calais aux Anglais ! Il en fait part à de Guise. Celui-ci ne dissimule pas à Henri II les difficultés de l'opération, mais il accepte de la tenter. Strozzi qui, déjà, s'est illustré à Metz, parvient, sous un déguisement, à pénétrer dans la ville et à examiner avec soin ses remparts. Guise, de son côté, simule une attaque vers Saint-Quentin ; puis brusquement, par une manœuvre fou-

droyante dont s'inspirera plus tard Napoléon, court à marches forcées sur la citadelle anglaise, devant laquelle il arrive, par un temps glacial, le 31 décembre.

La ville est entourée de tous côtés par la mer et les marécages. On ne peut l'atteindre que par une digue dont deux forts assurent la défense, les forts de Nieulay et de Sainte-Agathe. Le 1er janvier 1558, l'artillerie française les foudroie de ses feux et les oblige à se rendre. Le gouverneur anglais lord Wentworth, qui, considérant la place comme imprenable, n'a gardé avec lui que quelques centaines d'hommes, n'en peut croire ses yeux. Deux jours après, la tour du Risbank, où sont entassées troupes et munitions, subit le même sort. Au cours de l'assaut, le commandant de la tour est jeté dans un fossé par le chevalier de Crillon, âgé de dix-sept ans, et qui fait ses débuts comme aide de camp du duc de Guise.

Sur la plage, Jean d'Estrées, maître de l'artillerie, a réussi à faire fixer ses canons malgré la marée, au moyen de pieux et de crampons. Quand la marée monte, les servants se retirent, abandonnant leurs pièces, et ils reprennent leur place auprès d'elles à marée basse. Grâce à cette artillerie, la citadelle elle-même est atteinte, et, le 6 au soir, le général et ses troupes, dans l'eau jusqu'à la ceinture, donnent l'assaut par la première brèche obtenue. Le duc d'Aumale emporte la position, et la conserve malgré les efforts désespérés faits par l'ennemi, durant toute une nuit, pour la reprendre. Le 8 janvier, Calais est pris et le 21, la prise de Guines met fin à l'occupation anglaise sur le continent.

La chute de Calais, aux mains des Anglais depuis

plus de deux cents ans, eut dans l'Europe entière un retentissement considérable.

A Paris, on pleure de joie, on s'embrasse dans les rues. Le roi, dont les deux plus chers rêves — conquête des Trois Evêchés, conquête de Calais — sont maintenant réalisés, parcourt à cheval les rues de la capitale avec François de Guise à son côté, et des acclamations sans fin les saluent. Jean Héritier, qui ne saurait être soupçonné de sympathie excessive pour Henri II, accuse l'importance de cette victoire et la part qui en revient au roi quand il écrit : « Les brillants faits d'armes du duc de Guise, reprenant Calais et Guines aux Anglais, au début de janvier 1558, d'après le plan d'Henri II. et de Coligny, et Thionville aux Impériaux, en mai suivant, sauvèrent l'honneur des lys. »

Le coup fut dur pour l'Angleterre, qui, depuis le Moyen-Age, rêvait de devenir une puissance continentale. « Ouvrez mon cœur, dira Marie Tudor à son lit de mort, vous y trouverez encore Calais. »

Résolu à recourir, dans toute la mesure du possible, à la diplomatie plutôt qu'aux armes, Henri II compléta sa victoire par deux mariages : sa fille Claude épousa, le 5 février 1558, Charles II de Lorraine, et, le 24 avril, le dauphin François épousa Marie Stuart. Des fêtes splendides furent données à Paris à cette double occasion.

Pour le mariage de la princesse Claude, le banquet eut lieu dans la grande salle du Palais, somptueusement parée, dit Claude Haton, d'échafauds « peinctz et diaprez au possible de diverses coulleurs, entre lesquels estoit faict fort richement ung soleil fiché dedans ung firmament représentant le ciel, composé d'es-

carboucles, esmerauldes, saphirs, rubis et aultres pierres précieuses rendant clarté par toute la salle, qui estoit une chose magnifique à voir ». Le mariage fut célébré à Notre-Dame par le cardinal de Trivoulée, légat du pape. Le corps diplomatique y assistait au complet.

Le roi voulut servir de ses propres mains les ambassadeurs, leur apportant lui-même les viandes sur la table, ce qui fit grande impression.

Egalement somptueux fut le mariage du dauphin avec Marie Stuart. Aux termes d'une clause secrète ajoutée au contrat, le dauphin devenait co-roi d'Ecosse et Marie léguait son royaume à la France.

Stephan Zweig, dans le volume qu'il a consacré à Marie Stuart, qualifie cette clause de « malhonnêteté ». Le mot non seulement est injuste, mais constitue une inexactitude historique. D'abord parce que les clauses secrètes étaient fréquentes, à l'époque, dans les instruments diplomatiques (elles n'ont même pas disparu de nos jours), et aussi parce que l'engagement fut pris en accord complet avec les représentants du gouvernement écossais. Jean Bertrand, garde des sceaux, s'était efforcé, avant le mariage, d'obtenir des ambassadeurs écossais, le titre de roi d'Ecosse pour le dauphin ; mais il n'y était point parvenu, ceux-ci n'étant pas munis des pouvoirs nécessaires. Henri II, fort habilement, ne voulut rien brusquer, et envoya, après le mariage, un ambassadeur extraordinaire en Ecosse. Soutenu par les Ecossais qui avaient assisté au mariage, lesquels avaient été admirablement reçus, le représentant de la France obtint satisfaction, et le frère naturel de Marie Stuart, accompagné du Comte d'Argathley, vint à Paris apporter au dauphin la couronne d'Ecosse.

Cependant, les hostilités s'anémiaient. De Guise s'était emparé de Thionville, mais de Termes avait été battu à Gravelines. Des deux côtés on souhaitait la paix. Diane, inquiète de la puissance croissante des Guise et de leur attitude cavalière à son égard, désirait vivement le retour de Montmorency, au fils duquel elle venait de marier sa petite fille Henriette de Bouillon. Henri II se décida à traiter, et les plénipotentiaires se réunirent à Cercamps. C'étaient pour la France : Montmorency et le maréchal de Saint-André (libérés à cette occasion), et le cardinal de Lorraine ; pour Philippe II : le cardinal de Granvelle, le duc d'Albe et le prince d'Orange.

La discussion fut très vive, parfois même orageuse. Les Anglais voulaient à tout prix recouvrer Calais. Heureusement pour la France, Elisabeth d'Angleterre, qui venait de succéder à Marie Tudor, s'était déclarée en faveur de la Réforme, et Philippe II, indigné, n'appuya pas les prétentions de l'Angleterre.

Le traité de paix fut signé à *Cateau-Cambrésis*, le 2 avril 1559 avec Elisabeth d'Angleterre, et le 3 avril avec Philippe II et Emmanuel Philibert de Savoie. Ce traité, qui a donné à la France sa figure à peu près définitive sur la carte de l'Europe est un des plus importants de notre histoire.

Aux termes de ses stipulations, Henri II et Philippe II se rendaient mutuellement leurs conquêtes aux Pays-Bas et en Picardie. La France restituait ainsi près de 200 places, châteaux ou forts, dont Thionville et Mariembourg. Elle évacuait en outre la Bresse, le Bugey, la Savoie, renonçait à Naples et au Milanais, restituait le Piémont au duc de Savoie, Casal au marquis de Montferrat et la Corse aux Gênois. Par contre, elle ré-

cupérait Saint-Quentin et ses alentours, Ham, le Catelet et Thérouanne, conservait Calais et les Trois Evêchés (1). Elle devait payer 100.000 écus d'or dans huit ans si elle gardait Calais.

Cette paix n'était pas une paix de conquête, mais elle se présentait solide et durable. Pour la mieux sceller, Henri II, fidèle à sa politique de diplomatie, la complétait par la conclusion de deux nouveaux mariages d'une importance considérable : celui de sa fille aînée Elisabeth avec Philippe II, veuf de Marie Tudor, et celui de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie. Ces deux mariages devaient être célébrés à Paris avec magnificence et avec de multiples réjouissances, parmi lesquelles le tournoi fameux au cours duquel Henri II allait, comme on le verra, être mortellement blessé.

Malgré ses erreurs passées, la France avait sauvé l'Europe d'un redoutable danger : la toute puissance de l'Espagne, et elle avait créé l'équilibre européen. Des guerres d'Italie, il ne restait qu'un avantage, mais qui avait son prix : celui de nous avoir révélé une beauté, une douceur de vie encore inconnues.

Le traité de Cateau-Cambrésis souleva, en son temps, surtout chez les militaires, d'âpres critiques et des commentaires passionnés. « Ceux qui aimaient la France en pleuraient », déclare Brantôme, et Vieilleville renchérit : « En une heure et par un trait de plume, tout rendre, et souiller et noircir toutes nos belles victoires passées de trois ou quatre gouttes d'encre, cela troublait l'esprit et dragonnait l'âme ! »

Brissac et Montluc faisaient chorus. Pour Brissac, le

(1) Le traité ne faisait pas expressément mention des Trois Evêchés. Leur rattachement à la France ne figurera sur un document officiel qu'au traité de Westphalie, en 1648.

Piémont valait la Bourgogne et la Champagne. « On abandonnait, estimait-il, une si émerveillable étendue de pays qui avait coûté au feu roi et à la Couronne de France plus de 40 millions d'or et cent mille têtes à conquérir. » Le duc de Guise disait au roi : « Quand vous ne feriez que perdre pendant trente ans, si ne sauriez vous perdre ce que vous voulez donner en un coup. Mettez moi dans la pire ville de celles que vous voulez rendre, je la conserverai plus glorieusement sur la bresche que je ne ferais jamais parmy une paix si désavantageuse. » Et Tavannes de conclure : « Paix honteuse dont les flambeaux de joye furent les torches funèbres du roi Henry. »

C'est assez dire quelle fermeté il fallut à Henri II pour conclure cette paix. Claude Haton a dit la satisfaction, la joie même que causa au roi cette conclusion « et cela pour l'amour et soulagement du pauvre peuple de Picardie, duquel l'oppression lui estoit si odieuse qu'il ne se passoit jour ni nuict qu'il ne priast Dieu, les mains et yeux eslevés au Ciel, de lui envoyer ladite paix, ainsi comme nous l'avons veu par plusieurs fois et sommes témoings ».

Michel de l'Hospital qui, dans le sillage des princes lorrains, s'était élevé contre les clauses de Cateau, n'en reconnaît pas moins, dès la signature du traité, à quel point était nécessaire la paix — non une paix de conquête, mais surtout une paix durable — quand il écrit : « La France est fatiguée d'une si longue lutte... Les laboureurs quittent les champs ; le peuple, écrasé d'impôts, perd le goût du travail ; la noblesse déclare qu'elle ne pourra plus longtemps supporter les fatigues de la guerre. L'heure est venue où les rois doivent oublier leur haine et leur soif de sang. »

A vrai dire, le traité de Cateau-Cambrésis n'était pas seulement la conclusion logique d'une politique nouvelle ; la situation financière, le caractère inquiétant pris par la Réforme rendaient la paix infiniment désirable. Le peuple de France ne s'y trompa point et l'accueillit par une véritable explosion de joie. Sauf chez les partisans de la politique de conquêtes et d'expéditions lointaines, on n'eut d'ailleurs aucunement l'impression d'une défaite. La médaille commémorative du traité put, sans présomption démesurée, représenter la France assise sur un monceau d'armes, une victoire dans la main droite.

Jusqu'à ces dernières années, les historiens ont néanmains considéré la paix de Cateau-Cambrésis comme un acte fort regrettable. Jean Héritier déplore qu'Henri II ait préféré sacrifier la tradition de son père, la lutte contre les Habsbourg plutôt que de renoncer à extirper l'hérésie « faisant ainsi passer les intérêts romains avant les intérêts français ». On aperçoit sans peine ce qu'a d'injustifié un tel reproche adressé au souverain qui, plaçant précisément avant tout autre souci celui de l'intérêt français, n'hésitait pas à s'allier aux Turcs et aux protestants allemands.

En ces dernières années, un revirement très net s'est manifesté dans les jugements portés sur le traité de Cateau. Avec son sens profond des réalités, Louis Batiffol, par exemple, n'hésite pas à écrire que « Cateau-Cambrésis a orienté la politique française vers le Nord et vers l'Est, c'est-à-dire dans la voie normale ». Et dans un ouvrage magistral qui, plus que tout autre a contribué à mettre sur cette question les choses au

point (1), le baron de Ruble a pu conclure : « On croyait au XVI[e] siècle que le génie de la France la poussait à s'étendre dans le Nord de la Péninsule. L'arrêt était sanctionné par la prescription. Les annalistes du XVI[e] siècle lui avaient donné la force de chose jugée... Nous avons essayé de reviser ce jugement historique et de prouver que l'acte le plus reproché à Henri II est le plus grand bienfait qu'il ait légué à son peuple. »

(1) Baron DE RUBLE : Le traité de Cateau-Cambrésis.

XI

LES LETTRES

Début de la véritable Renaissance littéraire. — La poésie : Ronsard, Joachim du Bellay et la Pléiade ; Maurice Scève ; Louise Labbé ; Mellin de Saint-Gelais. — La prose : Conteurs et Mémorialistes : Rabelais, Marguerite de Navarre, Desperiers, Amyot, Blaise de Montluc. — Le théâtre : Jodelle, la première tragédie et la première comédie ; Jacques Grévin.

« Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain
Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie. »

Rien, mieux que ces deux vers de Ronsard, ne saurait exprimer et définir l'âme et la floraison littéraire du XVIe siècle en son milieu. L'humanisme fait succéder au mysticisme du Moyen-Age le culte des réalités, des joies et de la beauté terrestres, le besoin de la liberté de pensée, de parole et de plume, le retour à la splendeur et à la volupté païennes. Il triomphe à la

fois dans la philosophie, dans l'art et dans les lettres.

Cette « renaissance », apparue dans le domaine artistique, dès le règne de François Ier (1), ne s'épanouit réellement, dans le domaine littéraire, que sous le règne d'Henri II. Marot, à la verve piquante, mais au style parfois lâché et à la prosodie encore imparfaite, est le dernier poète du Moyen-Age. Ronsard est le premier et le plus grand poète de la Renaissance. Et la *Défense et Illustration de la Langue Française*, de Du Bellay, qui paraît en 1549, « coupe en deux » l'histoire littéraire du XVIe siècle. La stabilité, la discipline de la langue et des œuvres de cette époque répondent à celles d'une Cour qui se plie à une étiquette et renonce aux déplacements continuels.

Le sens moderne de la vie et de la beauté qui ainsi vient de naître en France, ce sont surtout les guerres d'Italie qui l'ont suscité. Dans ce pays d'art et de culture intellectuelle, depuis près d'un siècle déjà, la Renaissance a commencé. Rompant avec les sèches et arides controverses de la dialectique, un poète, Pétrarque, dont le nom va devenir illustre, a ressuscité des modes de penser et de sentir oubliés depuis des siècles. De l'étude, poursuivie avec un art passionné, des chefs-d'œuvre les plus purs de la langue latine — et non plus d'un latin de décadence, — de l'habile et souple transposition des beautés de cette langue dans la nôtre, désormais clarifiée, libérée et adulte, du souci constant de remonter aux sources et d'appliquer à l'examen des

---

(1) Encore faut-il préciser que sous Henri II s'est manifesté, dans tous les domaines de l'art, ainsi qu'on le verra au chapitre suivant, un mouvement nouveau que l'on a appelé la Seconde Renaissance artistique, en bien des points différente de la première.

textes un esprit d'impartiale critique vont jaillir à la fois la philosophie et la poésie nouvelles.

Et très vite cet « humanisme » s'enrichira, s'embellira encore des progrès de l'hellénisme, développés en France par un Erasme ou un Guillaume Budé, puis par un Jean Dorat.

Un danger toutefois était à craindre : alors qu'au Moyen-Age, la littérature avait été, comme l'art, essentiellement populaire, la littérature nouvelle, dans sa contexture savante, n'allait-elle pas devenir le privilège d'une élite intellectuelle ? Les poètes, Ronsard en particulier, sentirent vite ce danger. Leurs œuvres évoluèrent vers des formes plus accessibles à la foule, au point que les sonnets des *Amours* furent chantés par les servantes.

Ainsi, vers le milieu du XVIe siècle, une même grande idée domine à la fois les lettres et les arts : le culte de la beauté païenne, le retour à l'antiquité. Lorsqu'Henri II fait son entrée à Paris, le plus bel arc-de-triomphe est surmonté d'une statue de Pallas-Athéné. Le nouveau Louvre de Pierre Lescot est la réplique fidèle des conceptions esthétiques de Ronsard. « Un dogmatisme antique, pourra dire Pierre Champion, naît parallèlement à la renaissance de l'orgueil français. »

Ce culte de la beauté devait nécessairement se traduire, dans les récits et les poèmes, par une exaltation de la femme. Sans doute, dans cette période si riche en contradictions, voit-on encore Rabelais décocher au beau sexe des flèches acérées et a-t-on présentes à l'esprit les paroles récentes d'Erasme : « De même qu'un singe est toujours un singe, même revêtu de la pourpre, de même la femme est toujours femme, c'est-à-dire

stupide. » Mais l'éclatant succès des anciens romans de chevalerie, en particulier de l'*Amadis de Gaule* — arrangé d'ailleurs au goût du jour — montre bien que la galanterie raffinée est en honneur et laisse prévoir l'enthousiasme avec lequel vont être accueillis les vers, moins artificiels mais non moins tendres, de la Pléiade.

Cette galanterie raffinée, elle triomphe aussi dans les *Arrêts d'Amour* de Martial d'Auvergne, procureur au Parlement de Paris, dont l'inspiration fait déjà quelque peu songer aux Précieuses. Certains auteurs n'ont-ils pas soutenu que le classicisme d'Henri II est déjà celui de Louis XIV ? Il y a cependant entre l'un et l'autre une différence essentielle, c'est que celui d'Henri II, s'il est moins proche de la perfection, n'est point encore figé dans une solennité rigide, et possède au plus haut point ce facteur unique de vie, le « naturel », qui — La Fontaine mis à part — fait si souvent défaut au grand siècle.

C'est dans le domaine de la poésie que le patrimoine littéraire du règne d'Henri II acquiert toute son originalité et tout son éclat. Cela surtout grâce à Ronsard. Avec Ronsard va s'élever un chant d'une émouvante pureté, qui, après quatre siècles, charmera les hommes comme aux premiers jours, conservera toute sa jeunesse, toute sa merveilleuse fraîcheur.

Gentilhomme vendômois, Pierre de Ronsard, dont le père a exercé, sous François Ier, la charge de maître d'hôtel des enfants royaux, a, dès sa prime jeunesse, ses entrées à la Cour. Page, tout d'abord, du dauphin François, puis du prince Charles, il deviendra bientôt écuyer du dauphin Henri, vivra dans son intimité,

prendra part à ses jeux et acquerra son amitié. D'un séjour en Allemagne, où il accompagne son cousin Lazare de Baïf, chargé de négociations avec les protestants, Ronsard est revenu avec une otite chronique et une demi-surdité, qui l'obligent à renoncer à la carrière des armes et à la diplomatie. Il reçoit la tonsure, et, dès lors, de 1544 à 1549, c'est pour lui la période « héroïque », une période de travail acharné et de veilles prolongées bien après minuit, avec Antoine de Baïf et Joachim du Bellay. Ronsard et ses amis suivent, au collège Coqueret, les cours de l'helléniste Dorat et se livrent à un dépouillement complet et méthodique de la littérature grecque.

Lorsqu'Henri II monte sur le trône, Ronsard a vingt-trois ans — cinq ans de moins que le roi — et c'est à ce moment qu'il compose ses premières *Odes*, dont les quatre premiers livres paraîtront en 1550. Les *Amours* et le cinquième livre des *Odes* paraîtront deux ans plus tard. Entre temps, Ronsard a été nommé curé de Mareuil-lès-Meaux.

Pour si attachante qu'elle soit, une étude d'ensemble du génie et de l'œuvre de Ronsard ne saurait trouver ici sa place. Mais il importe d'y marquer le rôle de tout premier plan tenu par lui en son temps et les raisons de sa célébrité, comme aussi les traits essentiels par lesquels se manifeste son étonnant modernisme.

Les débuts de Ronsard ne vont pas sans difficultés et l'amitié d'Henri II ne lui est pas inutile. Ses *Odes*, d'un lyrisme si nouveau et si audacieux, leur préface hautaine, devaient nécessairement provoquer une réaction assez vive, sinon un scandale. Mais dès 1551 se déroule au Louvre la scène fameuse où Ronsard est « mis en jugement ». D'un côté Mellin de Saint-Gelais

et la cohorte des « petits rimeurs » seront chargés de l'accusation ; de l'autre, Marguerite de Navarre, le chancelier de L'Hospital et quelques érudits assureront la défense. Au milieu siège le roi qui prononcera la sentence.

Saint-Gelais attaque violemment et lit de façon à les ridiculiser les vers de Ronsard, qu'il qualifie ironiquement de « vers tronquez ». Mais voici que « Madame Marguerite » s'indigne du procédé et fait un éloge chaleureux du nouveau poète. Et le roi prononce « l'avènement » de Ronsard. N'était-ce pas d'ailleurs en l'honneur du roi qu'était composée la première « ode pindarique » ?

« Comme un qui prend une coupe,
Seul honneur de son trésor,
Et de rang verse à la Troupe
Du vin qui rit dedans l'or,
Ainsi, versant la rosée
Dont mon âme est arrosée
Sur la race des Valois,
En son doux nectar j'abreuve
Le plus grand Roi qui se treuve
Soit en armes ou en lois. »

Ronsard devient le poète officiel du règne d'Henri II, et connaît une gloire presque sans précédent. Bientôt les étudiants se bousculeront sur son passage pour toucher ses vêtements ; des condamnés à mort réciteront ses strophes en montant sur l'échafaud, et Marie Stuart, dans sa prison, en fera son auteur de chevet. Cette sorte de souveraineté littéraire continuera après la mort d'Henri II, et Charles IX, qui se piquera de poésie, composera lui-même pour Ronsard une épître où il lui dira :

« L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons la Couronne,
Mais, roi, je la reçus ; poète, tu la donne.
Ta lyre, qui ravit par de si doux accords
Te soumet les esprits dont je n'ai que les corps.
Elle t'en rend le maître et te sait introduire
Où le plus fier tyran n'a jamais eu d'empire.
Elle amollit les cœurs et soumet la beauté ;
Je puis donner la mort ; toi, l'immortalité !

A vrai dire, la plus grande part de l'œuvre de Ronsard — et la meilleure — se rattache au règne d'Henri II. Si *les Folastreries* sont brûlées, en 1553, sur l'ordre du Parlement, l'année 1555 voit paraître et triompher successivement une troisième édition des *Odes*, la Continuation des *Amours* et *Les Hymnes*. Le poète est, cette même année, nommé curé-baron d'Availlé. Il deviendra, en 1559, aumônier ordinaire du Roi et une édition collective de ses œuvres verra le jour en 1560.

Il est intéressant de noter la transformation profonde et heureuse que subit son talent au cours des cinq dernières années du règne. Il se dégage de l'imitation trop étroite des anciens, notamment de Pindare, ainsi que de l'érudition excessive dont s'alourdissaient ses premiers recueils. Il cesse tout à fait d'être livresque pour devenir surtout plus souple, plus fluide et plus gracieux. Une des causes de cette évolution est sans doute la liaison de Ronsard avec une fille d'aubergiste, Marie Dupin, le « pin de Bourgueil », alors que les sonnets des *Amours* avaient eu pour inspiratrice l'altière Cassandre Salviati, fille d'un banquier florentin.

Sous Charles IX et Henri III, Ronsard deviendra

presque exclusivement poète de Cour et de circonstance. Il servira la politique royale par ses poèmes, s'essaiera à l'éloquence politique avec le *Discours des misères de ce temps*, et entreprendra la composition d'un long poème épique dont l'idée le hante depuis longtemps, cette *Franciade*, qui est loin d'être son chef-d'œuvre, qu'il n'achèvera d'ailleurs pas, et dont Henri II, avec son bon sens coutumier, s'était efforcé de le détourner.

Ainsi, dès 1559, Ronsard a donné toute sa mesure. Il a fixé définitivement la forme du sonnet, où il excelle ; il a, par son lyrisme harmonieux et pittoresque, fait oublier les *Psaumes* de Marot et consommé sur le plan littéraire la rupture de la Renaissance et de la Réforme. Par son imagination ardente et colorée, par son secret des voluptueuses harmonies et son art des mots charmants, et surtout, surtout par la musique incomparable de ses vers, il a renouvelé pour des siècles la poésie française. Son influence a été d'autant plus grande et plus durable que dans toute son œuvre passe un souffle de jeunesse et de modernisme : moderne, il l'a été dans la forme. Ne lui doit-on pas la révélation de l'alexandrin, magnifique instrument de poésie, dont useront tour à tour, sans se lasser, le classicisme et le romantisme, et qui, malgré quelques criailleries de jeunes cénacles, demeure le plus robuste et le plus noble de nos vers ? Moderne, il l'a été aussi dans le fond, non seulement par sa philosophie souriante et son culte de la vie, mais encore par son éclectisme, son goût de la variété, et aussi par son profond et fervent patriotisme.

Dans le concert quasi unanime de louanges adressées à Ronsard non seulement par les hommes de son temps

— un du Bellay, un Montaigne ou un Brantôme —, mais encore par les plus éminents poètes et écrivains de nos jours, de Sully Prudhomme à de Nolhac, et à Champion, seuls les auteurs du XVIIe siècle ont fait entendre une note discordante, se sont attachés à lui trouver des défauts, à découvrir dans sa poésie « moins d'eau que de limon ». Mais le XVIIe siècle, qu'il s'exprime par la voix de Malherbe, de Boileau ou même de Fénelon, a-t-il jamais conçu d'admiration sans réserve pour une autre époque que la sienne ? Le culte grandissant que vouent, depuis cent cinquante ans, au poète des *Odes* et des *Amours* à la fois les élites et la foule, l'ont largement vengé des précédentes injustices et le nom de Ronsard demeure, plus que jamais, l'un des plus purs symboles de la poésie.

Autour de Ronsard s'était formé de son vivant un groupe de poètes dont les noms ont échappé à l'oubli. Les sept membres de ce petit cénacle, qui s'appela d'abord *La Brigade*, et un peu plus tard *La Pléiade*, par allusion aux sept étoiles de cette constellation, étaient, on le sait, outre Ronsard : J. du Bellay, Rémy Belleau, Jodelle, Antoine de Baïf, Pontus de Tyard et Dorat.

Joachim du Bellay, le plus marquant d'entre eux après Ronsard, s'était fait, dès 1549, le porte-parole de la nouvelle école en publiant son retentissant manifeste : *Défense et Illustration de la langue française*, vibrant coup de clairon au travers de la somnolence de la poésie traditionnelle. Ses sonnets, dont certains ne manquent pas d'allure, sont souvent précieux ; mais ses *Jeux Rustiques* sont empreints d'une grâce harmonieuse et ses *Regrets* d'une très attachante intimité.

Chez Rémy Belleau domine un sentiment profond de la nature, une poésie agreste qui n'exclut pas certaine élégance, manifestée dans un *Anacréon* en vers français. Il sera parlé de Jodelle à propos du théâtre. Quant à de Baïf, poète sensible et enjoué, l'art du style lui fait généralement défaut ; mais c'est lui qui proposera à Charles IX l'institution d'une « Académie de Poésie et de Musique », transformée, sous Henri III, en « Académie palatine », et qui, dans une certaine mesure, peut être considérée comme une maquette de celle qu'enfantera l'esprit solide et précis de Richelieu.

Pontus de Tyard, sans grande originalité, concilie les fonctions d'évêque de Châlon-sur-Saône avec le rôle d'imitateur de Pétrarque. Enfin, Dorat, ancien professeur de Ronsard, tout en scandant quelques vers latins, demeure plus érudit que poète.

Paris n'est pas, sous Henri II, le foyer unique de la poésie française. Lyon peut, lui aussi, prétendre au titre de capitale des lettres et des arts. Les Italiens y sont nombreux et un groupe d'imprimeurs célèbres y voisine avec des poètes de talent, parmi lesquels Louise Labé et Maurice Scève. A l'Académie de Fourvières, les chanteurs d'Italie venant en France et les chanteurs français se rendant en Italie trouvent les plus séduisantes chanteuses : Sibylle et Claudine Scève, sœurs du poète, les deux sœurs Ferréal, Jeanne Gaillarde et Louise Labé.

Louise Labé est une des plus curieuses figures de femmes de lettres. Née entre 1520 et 1525, elle habitait Lyon, où son mari était un riche marchand de chanvre et de cordes. C'est pourquoi on l'appelait « La belle Cordière ». Toute son œuvre poétique est un chant d'amour ardent et voluptueux, et certains critiques

ont voulu voir en elle presque une courtisane. Sans partager cette opinion, que démentent les excellentes relations de Louise Labé et les sentiments désintéressés qu'elle a exprimés, on peut admettre que ce fut une femme fort libre d'allures. Riche et jolie, elle avait eu pour professeur Maurice Scève, à qui elle dut sa connaissance approfondie du français, du latin et du grec, et une pratique suffisante de l'italien et de l'espagnol. Cavalière émérite dès son jeune âge, elle figura à Lyon dans des fêtes équestres, caracola dans des tournois et plusieurs de ses biographes affirment qu'elle aurait, à seize ans, participé au siège de Perpignan avec l'armée du dauphin Henri.

Ce qui est certain, c'est qu'elle tomba violemment amoureuse d'un homme d'armes, dont le départ avec sa compagnie fut l'occasion de ses premiers vers, brûlants et mélancoliques :

« Tout aussitôt que je commence à prendre
Dans le mol lit le repos désiré,
Mon triste esprit hors de moi retiré
S'en va vers toy incontinent se rendre... »

Si son œuvre poétique ne comprend que trois élégies et vingt-trois sonnets, elle eut le mérite de ciseler ces derniers, avec une habileté consommée, alors que Ronsard n'avait pas encore publié les siens. C'est en 1555 que parut son recueil, trois fois réimprimé de son vivant.

Louise Labé tint un des premiers « salons littéraires », où fréquenta l'élite de la société lyonnaise, et au succès duquel contribuèrent une bibliothèque choisie et une table renommée. Son activité litétraire se manifesta aussi par un joli morceau de prose, le *Débat*

de Folie et d'Amour, où est imaginée, à l'entrée de l'Olympe, une querelle au cours de laquelle la Folie crève les yeux de l'Amour ; après quoi Jupiter condamne la Folie à être désormais le guide quotidien de l'Amour... Louise Labé mourut, peu après la quarantaine, en laissant sa fortune aux pauvres.

Quant à Maurice Scève, il fut, dans son milieu, un novateur et, à certains points de vue, un précurseur de Ronsard. Fils d'un échevin de Lyon, il avait fait son droit. Tout jeune encore, il composa un poème en trois chants, le *Microcosme,* en alexandrins réguliers et témoignant d'une honorable érudition, mais d'une valeur poétique fort discutable. Par contre, en 1544, il publiait, en une fort belle édition, *Délie, object de la plus haulte vertu,* ouvrage comprenant quatre cent cinquante dizains, et, trois ans plus tard, *Saulsaye,* aimable églogue de la solitude. Maurice Scève fut une âme délicate, éprise de couleur, de musique et de rêverie.

Une petite place à part doit enfin être réservée à Mellin de Saint-Gelais. Type du poète de Cour, il excellait dans les vers menus, mièvres et futiles. Une mèche de cheveux, un gant perdu lui fournissaient l'objet d'un poème. Il avait acquis de son maître Marot une certaine joliesse de langage, appliquée à des contes libertins ; mais l'influence de Marot étant ruinée, il ne lui en restait guère qu'une élégance superficielle et stérile. En cette Cour où les bals alternaient avec les carrousels, où chaque gentilhomme portait les couleurs de sa dame et soupirait après ses faveurs, Saint-Gelais faisait les devises, rimait les cartels et donnait des leçons de style amoureux.

Son principal rôle consistait à organiser les fêtes

données par Catherine de Médicis et à composer pour ses salons des comédies de circonstance. Un soir qu'on dansait au Louvre un pas espagnol guerrier : Les Mattacins, les danseurs laissèrent s'échapper vers les danseuses toute une volée de petits oiseaux. Chacun portait à la patte un « escritau » avec un quatrain de Saint-Gelais. Ce fut un de ses grands succès et c'est sans doute son plus certain titre de gloire...

Parmi les prosateurs, une grande figure domine le règne d'Henri II comme elle a dominé celui de François Ier. C'est Rabelais. Né dans les dernières années du XVe siècle, près de Chinon, Rabelais entre au Couvent, puis est ordonné prêtre. Après un séjour à Paris, il commence à Montpellier ses études de médecine, puis s'installe à Lyon, où il publie les deux premiers livres de sa fameuse *Vie très horrifique du Grand Gargantua, père de Pantagruel.* Obligé de se cacher, il accompagne le cardinal Jean du Bellay en Italie ; puis, ayant obtenu du pape son pardon, il entre, en 1536, comme chanoine au chapitre de St-Maur-les-Fossés. Il achève alors ses études de médecine, séjourne à nouveau en Italie et publie, en 1546, le troisième livre de *Pantagruel.* Après quoi, il doit s'enfuir à Metz, puis à Rome. Henri II vient de monter sur le trône lorsqu'il publie à Lyon le quatrième livre de *Pantagruel.* Il est, en 1551, nommé curé de Meudon et fait exercer ces fonctions par un vicaire. L'année suivante, il donne, à Paris, une seconde édition de son Quatrième Livre, publication condamnée par le Parlement et que suit, de près, en 1553, la mort de l'écrivain.

Comme on le voit, si c'est grâce à la protection

d'Henri II que Rabelais put terminer sa vie en France et y acquérir l'éclatante notoriété de ses dernières années, près des trois-quarts de sa vie littéraire se rattachent au règne précédent ; par l'exubérance sans frein et le décousu de son œuvre, il est beaucoup plus un homme de la première moitié du XVIe siècle que du milieu. Il a l'occasion de voir Ronsard lorsque celui-ci est, comme lui, curé aux environs de Paris, mais ils sont si dissemblables qu'ils ne parviennent pas à se comprendre.

Avec le recul du temps, l'œuvre de Rabelais apparaît dans toute son ampleur : multiple comme la nature, disparate, démesurée, d'une fantaisie déchaînée et étourdissante, elle va d'un réalisme brutal et parfois grossier, d'un comique souvent irrésistible à la plus sérieuse érudition. Rabelais lui-même d'ailleurs invite le lecteur à saisir sa philosophie, à briser l'os pour « sucer la substantifique moëlle ».

De fait, les idées fourmillent, jetées au hasard dans ces pages sans plan arrêté. Idées parfois profondes, souvent ironiques et irrespectueuses, toujours personnelles et neuves, telles ses réflexions sur la royauté, qu'il défend, sur la justice, qu'il critique, sur la religion, qu'il persifle, sur l'éducation, qu'il voudrait voir transformer, et surtout sur la science, la seule chose à laquelle, au fond, il croit entièrement, ce par quoi il est en avance sur son temps et très près du nôtre.

L'immortalité de Rabelais est due aussi à la merveilleuse qualité de son style, à l'éblouissante richesse de son vocabulaire. Utilisant tour à tour l'argot et le langage le plus savamment technique, il atteint une variété qu'accroît encore, à l'occasion, son étonnante facilité de forgeur de mots.

Il serait difficile de trouver un auteur plus diversement apprécié que Rabelais. La Bruyère déclarera incompréhensible « ce monstrueux assemblage d'une morale fine et ingénieuse et d'une sale corruption », et concluera : « Où il est mauvais, il passe bien loin au-delà du pire..., où il est bon, il va jusques à l'exquis et l'excellent. » Voltaire le dénommera un bouffon, mais le premier des bons bouffons. Sainte-Beuve parlera de son « œuvre inouïe, qui rappelle tout sans être comparable à rien, qui vous saisit et vous déconcerte, vous énivre et vous dégoûte ». Et alors que Lamartine n'hésitera pas à qualifier Rabelais de champignon né du fumier et de pourceau, Gustave Lanson saluera en lui le précurseur des comédies de Molière...

A vrai dire, sous son rire énorme, Rabelais se révèle un des esprits les plus puissants de tous les temps ; mais il manquera toujours à son œuvre ces qualités précieuses qui vont désormais caractériser et illustrer les lettres françaises : l'ordre, la clarté, le goût de la mesure et l'élégante harmonie.

Bien différente de Rabelais, quoique usant aussi d'une grande liberté de langage, est Marguerite de Navarre, sœur de François Ier. Retirée à Nérac, où elle vit au milieu des protestants, qu'elle protège, la reine de Navarre consacre une part de ses loisirs à la rédaction de contes et de récits. Son premier recueil. *Les Marguerites de la Marguerite des Princesses,* paraît en 1547. Le second, l'*Heptaméron,* ne paraît qu'en 1559. Commencé dans une petite ville des Pyrénées où une crue subite des rivières immobilise plusieurs jours la reine et sa Cour, il restera inachevé, par suite, a-t-on dit, du chagrin causé à l'auteur par la mort du roi son frère.

Marguerite de Navarre subit, de façon assez accentuée, l'influence italienne. *L'Heptaméron,* en particulier, veut être une réplique du *Décaméron* de Boccace, mais avec un fond plus sérieux, où s'entremêlent aux aventures plaisantes et légères certaines leçons de morale. L'amour y est plutôt considéré comme un sentiment délicat et d'ordre intellectuel que comme un plaisir matériel. La gaîté des récits n'en demeure pas moins très franche, et leur lecture fort agréable, servie qu'elle est par un style d'une élégante facilité.

Dans l'entourage de Marguerite de Navarre vécurent quelques conteurs dignes d'être retenus, parmi lesquels son valet de chambre Bonaventure Despériers, qui, dès 1537, avait publié son *Cymbalum mundi,* satire, pleine de scepticisme, de toutes les opinions humaines, lesquelles, aux yeux de l'auteur, ne méritent pas plus d'égards que le bruit des cymbales. Despériers, après avoir collaboré avec Etienne Dolet, pour des travaux d'érudition, tels que les *Commentaires de la Langue latine,* écrivit aussi un volume de ton moins grave, les *Nouvelles récréations et joyeux devis,* qui parut, après sa mort, en 1558.

A mentionner aussi, comme conteur, Noël du Fail, dont les *Propos rustiques et facétieux* voient le jour en 1547 et les *Baliverneries* en 1548.

Sur un plan supérieur peuvent enfin être réunis Amyot, Blaise de Montluc et La Boétie. Dans son admirable traduction parue en 1559 de la *Vie des Hommes Illustres,* de Plutarque, Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, qui aurait aussi bien sa place parmi les érudits, dont il sera parlé au chapitre de l'Enseignement, fait preuve de dons littéraires exceptionnels. Sa langue, toute de couleur et de grâce, sa manière simple,

naturelle et captivante, donnent à son œuvre une valeur littéraire et un charme qu'est loin de posséder l'original. C'est en cette même année 1559 que sort la première édition de *Daphnis et Chloé.*

Plus fruste et plus touffu qu'Amyot, mais combien vivant dans ses *Mémoires* et dans ses *Commentaires,* est Blaise de Montluc. Enfin, dans l'ordre politique, Etienne de la Boétie, futur conseiller au Parlement de Bordeaux, écrit tout jeune encore (il a à peine dix-huit ans en 1548, date à laquelle paraît l'ouvrage), le *Contre un* ou *Discours sur la Servitude volontaire,* réquisitoire ardent, mais probe et serré, contre la tyrannie, duquel Montaigne, son ami, dont la grande figure va bientôt s'imposer à l'admiration générale, s'efforcera d'atténuer le caractère agressif.

Le théâtre n'est pas un élément négligeable dans le mouvement littéraire du règne d'Henri II. Il est même permis de se demander pourquoi les programmes de notre enseignement secondaire ne réservent aucune place au théâtre de la seconde moitié du XVIe siècle, à certaines œuvres de Jodelle ou de Grévin, de Robert Garnier ou de Hardy, comme si l'art dramatique français, qui atteint, il est vrai, sa perfection avec Corneille, Racine et Molière, n'avait pas existé avant eux.

C'est le 15 novembre 1548 que par arrêt du Parlement de Paris était créé le *Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne,* lequel avait son siège rue Mauconseil, où il devait demeurer soixante-treize ans. Jusque là le théâtre avait été le monopole de sociétés telles que les Confrères de la Passion, les Enfants sans souci ou les Clercs de la Basoche.

Les Confrères de la Passion avaient été autorisés à bâtir leur théâtre dans une dépendance de l'Hôtel de Bourgogne. C'était le premier théâtre digne de ce nom construit en France. La salle avait dix-sept toises de long sur seize de large. Un peu plus tard, le théâtre du Marais s'installait dans un Jeu de Paume de la rue Vieille-du-Temple.

Dans ces théâtres primitifs, la scène était formée par une estrade élevée à une des extrémités de la salle. De chaque côté deux ou trois châssis en forme de coulisses représentaient sommairement le lieu de l'action. Presque toujours, le changement de décor se bornait au changement du rideau de fond.

Ainsi que l'indique Viollet-le-Duc dans l'introduction qu'il a écrite pour l'édition elzévirienne de l'*Ancien théâtre français,* une galerie circulaire figurait les loges. Le rez-de-chaussée était réservé au « parterre », où l'on se tenait debout. Les meilleures places, occupées par les seigneurs et les élégantes, étaient des banquettes, placées sur la scène même, le long des coulisses. Aussi les artistes ne pouvaient-ils entrer en scène que par le fond.

Les rôles de femme étaient tenus par des jeunes hommes en travesti. Il en sera ainsi jusqu'à la représentation des pièces de Corneille. Les acteurs de profession, d'ailleurs, étaient rares, et les auteurs jouaient souvent eux-mêmes leurs pièces. Robert Guérin sera le premier, et seulement vers 1580, à jouer sans masque.

On peut dire que c'est sous Henri II que naît le théâtre, dans l'acception moderne du mot. Déjà dans la *Défense et Illustration de la langue française,* du Bellay avait préconisé la remise en honneur de la tragédie et de la comédie. Henri II prit une mesure

décisive en interdisant la représentation des « Mystères » contribuant ainsi pour une grande part au développement du nouveau théâtre qu'il jugeait appelé à un brillant avenir.

En 1552 — année mémorable dans l'histoire de notre art dramatique — sont jouées, à Paris, le même jour, la première tragédie et la première comédie : la *Cléopâtre captive* et l'*Eugène*, l'une et l'autre de Jodelle, jeune poète né vingt ans auparavant, à Paris. *Cléopâtre* était une tragédie en cinq actes, dans laquelle était pour la première fois utilisé l'alexandrin. Dans les deux derniers actes toutefois, se mélangeaient les vers de dix et de douze syllabes, et tout le premier acte était en rimes féminines. La pièce n'en était pas moins une nouveauté sensationnelle, et portait un coup fatal aux médiocres productions du Moyen-Age. Par l'unité de temps et de lieu, la qualité des personnages, la place réservée aux confidents, elle présentait déjà presque tous les éléments de la tragédie classique des XVIIe et XVIIIe siècles. Jodelle, qui composait très vite, avait un style imagé et émaillé d'expressions neuves, dont quelques-unes sont demeurées dans la langue.

Pour la représentation de *Cléopâtre*, un théâtre avait été aménagé à Paris dans la cour de l'Hôtel de Reims. Jodelle et ses amis, Rémy Belleau et Jean de la Péruse, tenaient les principaux rôles. Jodelle tenait celui de Cléopâtre. Le roi et la Cour étaient présents. Le succès fut énorme, et Henri II donna à Jodelle, avec beaucoup de compliments, cinq cents écus de sa cassette personnelle.

Après sa *Cléopâtre*, Jodelle fit jouer une autre tragédie : *Didon se sacrifiant*, sorte de résurrection de la tragédie grecque, avec prologues et chœurs. Bien

que cette pièce fût, comme *Cléopâtre,* insuffisamment travaillée et manquât de « fini », elle renfermait de beaux passages, où les vers sonnaient déjà avec une netteté classique :

Mon deuil n'a point de fin. Une mort inhumaine
Peut vaincre mon amour, mais non vaincre ma haine.

et les deux derniers notamment :

Nul vivant ne se peut exempter de furie
Et bien souvent l'amour à la mort nous marie.

Après la représentation de *Didon,* Jodelle et ses amis allèrent fêter leur triomphe à Arcueil. En longeant un champ, la petite troupe aperçut un bouc qui broutait. Les amis de Jodelle s'en emparèrent et le lui amenèrent couronné de feuillages, à la manière antique. La célébrité de Jodelle était consacrée.

Un autre auteur mérite une mention particulière ; c'est Jacques Grévin, dont une comédie, *La Trésorière,* fut jouée, à la demande d'Henri II, en 1558. Une autre pièce de lui, *Les Esbahis,* ne fut représentée qu'en 1560. Sa *Mort de César* fut la première tragédie imprimée.

Grévin a été loué par Ronsard en vers particulièrement flatteurs :

Et toi, Grévin, après, toi, mon Grévin, encor
Qui dores ton menton d'un petit crespe d'or,
A qui vingt et deux ans n'ont pas clos les années,
Tu nous a toutefois les Muses amenées,
Et nous a surmontés, qui sommes jà grisons,
Et qui pensions avoir Phœbus en nos maisons...

Robert Garnier, qui va marcher avec succès dans le sillage de Jodelle, ne publiera ses pièces tragiques —

Porcie, Bradamonte, Les Juives, — que plusieurs années après la mort d'Henri II.

Il en sera de même de Rémy Belleau, dont le nom mérite d'être retenu, en tant qu'auteur dramatique, surtout à cause de sa comédie *La Reconnue,* pleine de pittoresques détails sur son temps et qui débute par un piquant spécimen, dans la bouche de Janne la Chambrière, des récriminations des « gens de maison » de l'époque :

> Ha ! Que malheureuse est qui sert
> Maintenant, et, servant, qui perd
> Son bien, sa peine et sa jeunesse !
> Et quoy ? Servir une maîtresse
> De Paris, j'aimerais autant
> Mourir cent fois. Si je fais tant
> Que sortir hors de la maison,
> Voilà madame en venaison...

Ne croirait-on pas entendre une soubrette d'aujourd'hui ?

Si sommaire soit-il, l'exposé qui précède peut aider à se rendre compte de la jeune vitalité et de la variété du théâtre vers le milieu du XVIe siècle. Au cours de la période qui suit, Robert Garnier, puis Montchrétien, accentueront l'évolution qui mènera la tragédie française vers les formes définitives fixées par les génies de Corneille et de Racine. Mais il n'est pas sans intérêt de constater que déjà, sous Henri II, grâce à Jodelle et à Grévin, on devine, on pressent, on perçoit dans le lointain la voix fière, vibrante, d'une fermeté presque métallique de l'auteur du *Cid,* comme la voix, d'une si émouvante harmonie, de l'immortel poète de *Phèdre.*

XII

LES ARTS

Le culte de l'antiquité païenne et la seconde Renaissance artistique. — L'architecture : Pierre Lescot, Philibert Delorme. — Les jardins. — La sculpture : Jean Goujon, Germain Pilon. — La gravure : Geoffroy Tory. — La peinture : François Clouet, Le Primatice. — La musique. — Les arts appliqués : Le mobilier ; le souci du confort allié à celui de la beauté ; les tapisseries ; les armes ; les bijoux ; les émaux ; la céramique et Bernard Palissy ; le livre et la reliure : Jean Grolier.

Comme la Renaissance littéraire, la Renaissance artistique française du XVIe siècle a sa source en Italie. Parvenue, à cette époque, à son apogée, la Renaissance italienne exerce son action sur tous les pays européens. Toutefois, l'influence de l'italianisme ne se traduit pas, dans le domaine artistique, comme elle se traduit dans le domaine littéraire, par une action rapide et violente.

Pour l'architecture en particulier, la conception de la plupart des grandes œuvres demeure essentiellement française, l'ornementation seule étant de style italien. La persistance du goût français s'affirme non seulement en Touraine, à Chambord, à Blois ou à Chenonceaux, mais même en Ile-de-France, à Saint-Germain ou à Fontainebleau. Par la nature des matériaux, l'accord des lignes avec les paysages, l'adaptation des plans à la lumière et au climat, ces châteaux gardent un caractère nettement français. Les façades sont plus mouvementées, plus en relief que celles des monuments italiens.

A vrai dire, il y a, en art, deux Renaissances françaises. La première, qui correspond pour sa plus grande partie, au règne de François Ier, est celle où domine l'influence italienne, celle des châteaux de la Loire ; la seconde, celle du règne d'Henri II, est plutôt une transposition savante des styles gréco-romains.

Cette seconde Renaissance, dont les chefs-d'œuvre offrent parfois moins de spontanéité, mais par contre une harmonie beaucoup plus complète, que ceux de la première, réalise un incontestable progrès vers la perfection. Sa qualité apparaît dans des merveilles d'art, telles que la Cour du Louvre ou l'Hôtel d'Assézat, à Toulouse. Elle est vraiment la belle époque, et cela, avec des artistes de la classe d'un Philibert Delorme ou d'un Germain Pilon. Ensuite, ce sera l'excès de recherche et de complication, l'abus d'ornementation et le commencement du déclin.

La distinction entre les deux Renaissances peut également être faite, bien qu'avec un peu moins de netteté, pour la peinture. La première est celle de Jean Clouet, la seconde celle de François Clouet. La première, incomplètement dégagée de l'inspiration du

Moyen-Age, est plus chargée, plus somptueuse ; la seconde, d'une pureté plus grande, d'une distinction déjà classique.

Les causes de la Seconde Renaissance sont diverses. Parmi elles, il faut noter, outre le développement croissant de l'humanisme, la publication d'ouvrages remarqués sur l'art antique ; les *Huit livres d'architecture* de Vitruve, sont traduits en français, en 1547, et les traités de Serlio et d'Alberti, en 1545 et en 1553. A retenir aussi le séjour de nombreux artistes français en Italie et l'influence de l'école de Fontainebleau. Enfin, les artistes sont désormais d'un niveau nettement supérieur ; les architectes en particulier ne sont plus des maîtres maçons comme sous François Ier, mais des hommes instruits et cultivés, tel Philibert Delorme ou Jean Goujon.

Cette transformation profonde de l'art français ne s'est pas faite sans soulever des critiques ardentes, parfois injustes ; l'abandon de l'art fruste, naïf, mais étonnamment puissant du Moyen-Age n'a pas été sans provoquer, à l'époque et encore de nos jours, de mélancoliques regrets.

« L'art gothique, déclare Louis Gillet, avait une beauté incomparable de sentiment. Cette fleur naïve de nos champs, cette candeur de la vieille France, l'esprit classique l'a desséchée, flétrie... Lorsqu'on voit, au pourtour du chœur de Chartres l'art délicieux de Pierre Soulas faire place, vers 1540, au maniérisme glacial et pompeux de François Marchand ; qu'on voit au Sépulcre de Saint-Mihiel le beau génie de Ligier Richer donner dans le ronflant et le théâtral, on pleure les beautés touchantes d'autrefois, on mesure le vide créé dans les âmes, on maudit cette « viande creuse »

du grand art, toutes ces ambitions qui sont le prête-nom de la boursouflure et du néant. »

Moins excessif et moins partial est Viollet-le-Duc quand il observe : « Dans l'architecture française du Moyen-Age, toute nécessité est un moyen de décoration : les combles, l'écoulement des eaux, l'introduction de la lumière,... jusqu'aux menus objets tels que les ferrures, la plomberie, les supports, les moyens de chauffage, d'aération, non seulement ne sont point dissimulés, mais sont, au contraire, franchement accusés et contribuent par leur ingénieuse combinaison et le goût qui préside à leur exécution, à la richesse de l'architecture. Dans un bel édifice du commencement du XIIIe siècle, il n'y a pas un ornement à enlever, car chaque ornement n'est que la conséquence d'un besoin rempli. »

De son côté, Funck-Brentano a écrit, à l'éloge du gothique, ces lignes piquantes : « Et notre lumière nordique, de quelle façon s'accommodera-t-elle du beau style venu d'Italie ? Notre-Dame de Paris découpe sur le ciel une silhouette splendide par tous les temps, à toute heure du jour. Par un beau soleil, qui en fait saillir les colonnes sur un fond d'ombre, notre Madeleine ne laisse pas de revêtir une certaine beauté ; mais par les journées grises, les plus nombreuses en nos climats, le morne édifice ne figure plus à nos yeux qu'une grande boîte de cigares. »

Il y a une part certaine de vérité dans ces réserves ; mais quelque légitime que puisse être l'admiration de l'art médiéval, on ne saurait, sans injustice flagrante, méconnaître l'éclatante beauté du renouveau qui, au XVIe siècle et particulièrement sous Henri II, triompha dans toutes les formes de l'esthétique. Après les

œuvres massives, fouillées, lourdes de pensée du Moyen-Age, celles de la Renaissance, dans leur élégante et savante simplicité, sont une fête de lumière, de netteté et d'harmonie. Et les siècles n'ont rien pu contre leur air de jeunesse et leur splendeur.

En architecture, deux grands noms marquent l'apogée de la seconde Renaissance : Philibert Delorme et Pierre Lescot. On peut y joindre celui de Ducerceau, auteur de l'ouvrage célèbre sur *Les plus excellens bastimens de France.*

Né à Lyon, Philibert Delorme (ou de l'Orme), était allé étudier à Rome l'art antique et avait dû au cardinal de Sainte-Croix, devenu par la suite le pape Marcel, d'y pouvoir poursuivre ses études. Revenu en France, nommé « architecte du roi et inspecteur des bâtiments royaux », en même temps qu'aumônier du souverain et abbé titulaire de plusieurs abbayes, il bénéficie de toutes les faveurs d'Henri II et de Diane de Poitiers. Pierre Lescot, dont le jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois suffirait à assurer la gloire, était d'origine italienne. Il finit ses jours chanoine à Paris et Conseiller du Roi.

Deux constructions ont, plus qu'aucune autre, donné à Pierre Lescot et à Philibert Delorme, l'occasion de manifester leur génie : le nouveau Louvre et Fontainebleau.

L'aile de la Cour du Louvre comprise entre le pavillon de l'Horloge et le quai est assurément le chef-d'œuvre de Pierre Lescot et du sculpteur Jean Goujon. Tout y force l'admiration : plan d'ensemble, pureté

des lignes, et particulièrement accord parfait de l'architecture et de la sculpture.

Mais c'est surtout avec les châteaux que triomphe l'école nouvelle. Le château de la Renaissance n'est plus la sombre forteresse élevée sur une hauteur souvent abrupte, mais une demeure agréable et luxueuse aux larges fenêtres ouvrant sur un site choisi pour sa beauté. Un exemple frappant en est fourni par Fontainebleau. Il Rosso et le Primatice travaillent successivement à sa décoration sous François Ier. Puis, de 1550 à 1555, est édifiée l'admirable salle de bal désignée encore sous le nom de galerie Henri II. Elle est le résultat de la collaboration de Philibert Delorme et des peintres italiens Le Primatice et Nicolo dell'Abbate. L'ensemble, d'une somptuosité presque sans égale, n'en garde pas moins une admirable pureté classique.

C'est à Fontainebleau que François Ier s'est particulièrement plu et qu'il a voulu mourir, ce qui a inspiré à Michelet des lignes d'une prenante poésie : « Harmonie d'âge et de saison, Fontainebleau est surtout un paysage d'automne, le plus original, le plus sauvage et le plus doux, le plus recueilli. Ses roches chaudement ensoleillées, où s'abrite le malade, ses ombrages fantastiques empourprés des teintes d'octobre qui font rêver avant l'hiver, à deux pas de la petite Seine, entre des raisins dorés, c'est un délicieux dernier nid pour reposer et boire encore ce qui resterait de la vie. »

C'est aussi sous Henri II que sera construite la galerie de Diane. Un peu plus tard, Catherine de Médicis confiera à Philibert Delorme, architecte du tombeau de François Ier, l'édification du château des Tuileries.

Du château d'Anet, édifié par Henri II pour Diane de Poitiers, et dont le plan est attribué à Philibert De-

lorme, il ne reste sur place que la porte monumentale, l'aile gauche et la chapelle. Le portique, orné d'une Diane, de quatre chiens et d'un cerf, et qui est un des premiers spécimens de superposition des trois ordres, a été transporté dans la Cour de l'Ecole des Beaux-Arts. Le château d'Ancy-le-Franc, commencé à la fin du règne de François I[er] et terminé sous Henri II, remarquable par la simplicité de ses façades, contrastant avec la riche décoration de la Cour intérieure, est le seul château du XVI[e] siècle parvenu intact jusqu'à nos jours. Une mention spéciale doit être réservée à l'Hôtel d'Assézat, construit à Toulouse de 1555 à 1560, actuellement siège des Jeux Floraux et des Sociétés savantes, attribué, à tort semble-t-il, à Bachelier, et dans lequel les trois ordres se superposent avec une ordonnance, un charme et une noblesse rarement égalés.

Parmi les églises de la Seconde Renaissance française, celles de Sainte-Clotilde, au Grand-Andely, de Saint-Germain, à Argentan, et la cathédrale d'Evreux sont les plus heureusement caractéristiques.

On ne saurait parler des bâtiments de cette époque sans dire quelques mots des jardins, avec lesquels une forme d'art vraiment nouvelle va se manifester.

Les rares jardins du Moyen-Age, jardins de seigneurs encaissés entre les hautes murailles d'un château-fort, étaient de petits espaces divisés en carrés ou en rectangles et plantés surtout d'arbres fruitiers. A la Renaissance, les jardins vont s'épanouir et s'étendre autour des châteaux. Au verger va succéder le jardin d'agrément. Ce ne seront pas encore les classiques jardins du XVII[e] siècle, recouvrant plusieurs hectares avec leurs vastes gazons, leurs massifs multicolores, leurs allées d'arbres savamment taillés. Cependant, dès

le milieu du XVIe siècle, apparaissent les parterres « en broderie » ou « à compartiments », aux dessins multiples, comportant déjà des grottes, des pavillons, des fontaines. Les arbres commencent à être régulièrement taillés, les allées se précisent et s'élargissent. Et l'architecture du jardin est de plus en plus en harmonie avec celle de l'édifice qu'il complète.

La société cultivée du règne d'Henri II ne trouve plus seulement son plaisir dans les longues promenades à cheval et les grandes chasses en forêt. Déjà elle goûte le charme des rêveries ou des conversations galantes dans les parcs aux reposantes verdures, aux lignes élégantes et nettes. Et, autant que dans les vastes salles, claires et luxueusement meublées des châteaux, elle ressent dans les jardins le charme du bien-être, de la lumière et des couleurs ; elle y retrouve, à chaque pas, la rayonnante et captivante influence de l'Italie.

L'évolution de la sculpture est parallèle à celle de l'architecture, à laquelle elle reste étroitement liée. La caractéristique la plus frappante de cette évolution est le triomphe du nu. Au Moyen-Age, le corps ne comptait pas ; considéré comme chose vile et même, pour une large part, honteuse, il était caché par les sculpteurs sous les vêtements de pierre, souvent même déformé. Avec la Renaissance, le changement est complet ; la beauté du corps, du corps de la femme en particulier, passionne les artistes. Adam et Eve, présentés dans la scène de la pomme et du serpent, sont l'objet de nombreuses études et œuvres d'art. Bientôt le sexe même n'est plus caché par une branche ou par une main. La nudité règne en souveraine incontestée.

Sous couvert de mythologie, les dames de la Cour se font représenter toutes nues. Dans les livres d'heures sont dessinées ou peintes d'admirables jeunes femmes, aux seins fermes et aux bandeaux plats et dans la décoration des églises elles-mêmes les formes féminines triomphent, à peine voilées sous de légers plis.

Les deux artistes qui incarnent le plus parfaitement l'art de la sculpture sous Henri II sont, sans contestation possible, Jean Goujon et Germain Pilon. Jean Goujon, qui meurt en 1562, est sans rival dans l'art du bas-relief. Nul mieux que lui ne sait grouper dans un panneau de dimensions limitées des corps sveltes, souples et vivants. Ses nymphes, disait Diderot, sont « molles et fluentes ». Il allonge le corps féminin et ménage des « tournants » qui lui permettent de mettre en valeur toute la rondeur des formes. Tout, chez lui, est étudié jusqu'à la perfection : proportions, modelé des chairs, harmonie des attitudes. On lui doit les délicieux bas-reliefs de la Fontaine des Innocents, ceux de l'Hôtel Carnavalet, les Cariatides de la Cour du Louvre et la statue de Diane de Poitiers du château d'Anet. On lui attribue le splendide tombeau de Louis de Brézé, dans la cathédrale de Rouen.

Germain Pilon dépasse peut-être Jean Goujon par la variété et la noble élégance de ses œuvres. Le monument des *Trois Grâces* au Louvre (appelé aussi *Les Trois Vertus Théologales*, malgré la légèreté plus que sommaire des tuniques), est un morceau incomparable. Combien dignes d'admiration aussi les deux gisants du tombeau d'Henri II, représentant par une innovation hardie, le roi et la reine dans la noble nudité des statues antiques ; et la statue agenouillée du Chancelier de Birague, d'une si intense expression de vie.

Jean Cousin, auteur du *Livre de la perspective*, exécute les bustes de François Ier et de Charles-Quint et sculptera le tombeau de Diane de Poitiers. Le nom de Ligier Richier, élève de Michel-Ange, mérite d'être retenu pour sa *Mise au Tombeau* et son *Crucifiement* (à Saint-Mihiel) et pour son émouvant *Squelette* de l'église Saint-Pierre, à Bar-le-Duc, statue dont la célébrité s'est accrue du fait qu'Henry Bataille, le plus moderne de nos auteurs dramatiques d'avant-guerre, a voulu en avoir la reproduction sur son tombeau.

Puisqu'il est d'usage, en toute étude d'ensemble d'une période artistique, de lier la gravure à la sculpture, Geoffroy Tory, typographe et graveur de Bourges, a ici sa place. L'art de la gravure, à l'époque, n'a guère qu'un siècle d'existence. Geoffroy Tory, que l'on dénomme souvent le « maître du pot cassé », parce qu'un pot cassé était l'enseigne de sa boutique, sur le Petit-Pont, à Paris, abandonne la gravure sur bois, presque exclusivement en usage avant lui, pour la gravure sur cuivre, au burin. Son portrait équestre d'Henri II, intitulé l'*Entrée du Roy à Paris*, est, par sa netteté et son fini, un de ses chefs-d'œuvre. Tory fut un remarquable amateur et illustrateur de livres ; innombrables sont les vignettes, frontispices, lettrines exécutées par lui et par ses élèves avec autant de goût que de précision.

De Jean Cousin, on possède quelques remarquables gravures à l'eau-forte, telles que l'*Annonciation* et la *Descente de Croix* et de Jacques Duret, le « maître à la licorne », de puissantes scènes de l'*Apocalypse*. Jean Goujon lui-même grava sur bois les planches du *Vitruve* de Jean Martin et Salomon Bernard,

de Lyon, celles des *Métamorphoses d'Ovide* et de la *Bible de Lyon.*

La gravure en médailles prend un certain essor du fait que, depuis Louis XII, la médaille frappée a commencé à remplacer la médaille en métal fondu. Les pièces de monnaie du temps sont du lyonnais Jacques Gauvain et Germain Pilon ne dédaigna pas de graver un certain nombre de médaillons en bronze.

Si, par suite de la nature même de la Renaissance artistique et des formes de son développement, l'architecture et la sculpture y prennent le premier rang, la peinture n'y atteint pas moins un niveau extrêmement élevé, surtout dans l'art du portrait. On peut même dire qu'avec François Clouet, le grand peintre du règne d'Henri II, comme son père Jean Clouet avait été celui du règne de François Ier, cet art a acquis une perfection bien rarement dépassée ou égalée.

François Clouet, dont on ignore le lieu et la date exacte de naissance, était vraisemblablement d'origine flamande et devait avoir un peu plus de vingt ans, en 1541, à la mort de son père, auquel il succéda en qualité de peintre et de valet de chambre ordinaire du roi. Il avait, dès cette date, une certaine notoriété, puisque, l'année précédente, il figurait déjà sur une liste officielle, révélée par le manuscrit n° 21.450 de la Bibliothèque Nationale, avec des gages annuels de 250 livres, alors que l'émailleur Léonard Limosin n'en recevait que 120 (1).

---

(1) Voir Henri BOUCHET : Les Clouet et Corneille, de Lyon.

A la mort de François Ier, François Clouet est chargé de la préparation des obsèques et de la confection de l'effigie à placer sur le char funèbre. Devenu ensuite peintre officiel d'Henri II, il reçoit de celui-ci une charge de commissaire au Châtelet de Paris et, à la mort du roi, il s'occupe, pour la seconde fois, du cérémonial funèbre. Les comptes du Trésor indiquent qu'à diverses reprises, sous François II et Charles IX, il reçoit des sommes en paiement de portraits ou de miniatures. François Clouet meurt, en septembre 1572, dans sa maison de la rue du Temple, laissant deux filles bâtardes, Diane et Lucrèce, auxquelles il lègue 1.200 livres de rente.

Le succès de François Clouet, de son vivant, fut immense. Jodelle ne lui ménage pas ses louanges et Ronsard, qui, en 1559, lui avait demandé de faire le portrait de son amie, exprimait ainsi son admiration devant la toile :

Ha je la vois, elle est presque pourtraite ;
Encore un trait, encore un, elle est faite,
Lève les mains, ha ! mon Dieu, je la vois !
Bien peu s'en faut qu'elle ne parle à moy !

L'œuvre fort important de François Clouet est, à l'heure actuelle, disséminé dans les Musées de Paris, de Chantilly, de Londres, de Florence et de diverses capitales. Il est d'ailleurs souvent difficile d'identifier ses tableaux et ses dessins de façon certaine (1). C'est avec le portrait de *Marguerite de Valois, fille de François Ier*, puis avec celui de *Laure de Luirieux*,

---

(1) Armand Foureau, auteur d'un excellent ouvrage consacré aux Clouet (Collection des Maîtres de l'art ancien) s'y est particulièrement appliqué.

que s'affirme, de 1545 à 1550, la personnalité du second des Clouet, en « un art délicat et clair que rien ne vient alourdir ni obscurcir, qui emprunte à la ligne tout son pouvoir de suggestion et à ses caprices tout son charme, un art dont notre école n'offrira désormais d'exemples aussi originaux, aussi décisifs, que trois siècles plus tard sous le crayon volontaire et passionné mais toujours lucide d'Ingres » (1). Les crayons de François Clouet, plus finis et plus stylisés que ceux de son père, indiquent que, pour lui, le dessin n'était plus seulement une étude en vue d'un tableau, n'était plus seulement un moyen, mais un but.

Pour la période où l'artiste atteint sa complète maîtrise, à partir de 1553, on a de lui notamment le portrait au crayon, si justement célèbre, d'Henri II, ceux de François II à dix ans et de la petite Marguerite de Valois, la future reine Margot, le portrait à l'huile d'Henri II, au Musée des Offices (qui ne parvient pas à faire oublier le crayon), puis le portrait de Catherine de Médicis en veuve, ceux de Marguerite de Savoie, en dessin et en peinture, celui de Charles IX, enfin le magnifique portrait d'Elisabeth d'Autriche, au Louvre. A ces œuvres s'ajoutent diverses aquarelles et surtout des miniatures, genre dans lequel le maître excelle, plus encore que dans la grande peinture.

Ce précieux ensemble donne l'impression à la fois d'un talent dépassant la frontière du génie et, plus encore peut-être, d'une subtile et profonde sensibilité. Il a été dit à juste titre que « l'art analytique de François Clouet, dont le vérisme délicat et profond annonce le brillant réalisme de cet autre art d'analyse de nos

(1) Armand Foureau : Les Clouet.

spirituels portraitistes du XVIIIe siècle, nous charme et nous émeut de la même manière que le très pur lyrisme poétique d'un du Bellay ou d'un Ronsard » (1).

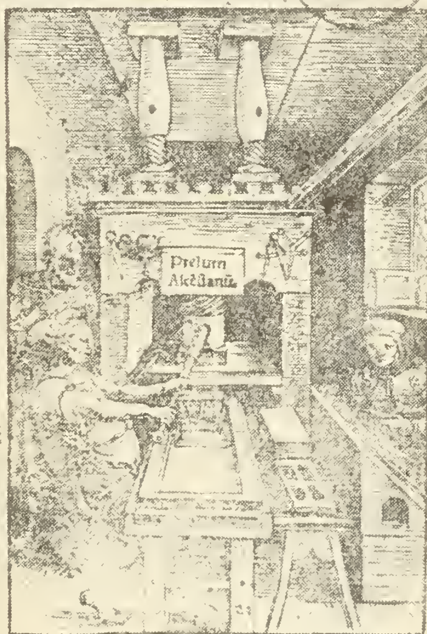
A côté de Clouet, le Primatice, venu d'Italie sous François Ier, mérite une mention particulière, puisqu'il créa, pendant son séjour en France, l'école dite de Fontainebleau, dans laquelle un nombre considérable d'artistes français s'initièrent à l'esprit et aux procédés de l'art pictural italien, notamment Toussaint, Dubreuil et Roger de Rogery, qui, à la mort du maître, assurèrent la direction de l'école.

Encore faut-il rappeler le nom de Cornélis de La Haye, dit Corneille de Lyon, le Clouet de Lyon, qui, au passage de la Cour en cette ville, parvint à « croquer » tous les personnages, et qui paraît bien être l'auteur de la remarquable *Entrée d'Henri II à Lyon*.

La musique participe, elle aussi, au grand mouvement de transformation et de renouvellement de la Renaissance, non seulement par la composition musicale, mais aussi par la nature et le nombre des instruments. La première école de musique polyphonique avait vu le jour en France au XIIIe siècle. C'est au XVIe que cet art passe au premier plan dans le domaine musical et réalise son complet épanouissement. Sous Henri II en particulier, Claude Goudimel, auteur des fameux *Psaumes de David*, composés en motets à seize voix, se présente comme un des initiateurs de l'art lyrique français. Il compose des *Magnificat* et des messes. Son élève Palestrino, qui périra, dans le

(1) Armand Foureau : Les Clouet.

SVMMA PHI
losophię naturalis Magistri Pauli Veneti iam pridem recognita, & a vitiis purgata, ac pristinę integritati restituta. Non paucis tamen in locis nuper opera Gerardi Columellę exposita, & integrius reposita, relicto nihilominus authoris contextu omni ex parte q̄ integerrimo.



Venundatur in ædibus Iodoci
Badii Ascensii.

Marque de Jossé Bade, imprimeur

massacre de la Saint-Barthélemy, renouvelle et enrichit la musique d'église et dirige les débuts de la « musique figurée ». En 1550, le cardinal de Lorraine ramène de Rome Jacques Arcadet, musicien de la Chapelle pontificale.

Clément Jannequin, pour sa *Bataille de Marignan*, crée un chœur à quatre parties qu'on exécute encore de nos jours. Il compose aussi les *Chansons de guerre et de chasse*, les *Oiseaux* et le *Caquet des femmes*, qui constituent une initiative fort intéressante en matière d'harmonie imitative.

François Ier avait créé la musique de la chapelle royale. Il y eut ensuite celle de la grande écurie, avec trompettes, trombones et sacquebutes. Les danses — pavanes, branles, tordions — étaient très en honneur ; elles comportaient un petit orchestre de trois ou quatre instruments, tels que hautbois, tambourins et flûtes. Le premier « ballet » sera représenté peu de temps après la mort d'Henri II.

Les instruments à la mode au début du règne étaient la guitare, le luth à quatorze cordes, la théorbe et les épinettes de Venise. Mais très vite de nouveaux instruments transforment l'art musical, en particulier le trombone, les instruments à clavier et le violon. Ce dernier, pour l'usage duquel le maréchal de Brissac envoie d'Italie d'excellents exécutants, et dont le son si émouvant, le plus proche peut-être de celui de la voix humaine, est une véritable révélation, va acquérir très rapidement une vogue exceptionnelle.

Si du domaine de l'art pur on passe à celui de l'art appliqué, on trouve, dans le mobilier de l'époque, une

manifestation supplémentaire du souci de l'ordre et de la netteté. On assiste, en réalité, à la naissance du meuble français. Jusque là les déplacements incessants de la Cour et des seigneurs n'ont guère permis l'usage, comme mobilier, que des coffres aisément transportables, et des tapisseries, souvent utilisées comme cloisons dans les installations provisoires. Les lits n'étaient, en général, que des chalits, les chaises que des tabourets et quelques rares cathèdres tenaient lieu de fauteuils. Maintenant, le meuble va revêtir, avec des formes multiples, un caractère d'art. Les motifs joliment et profondément fouillés, les colonnettes de style varié, les cariatides aux visages d'une étonnante expression pourraient faire croire à un art de très libre fantaisie. Pourtant l'harmonie est parfaite ; la symétrie règne sans tyrannie, mais dans toute la mesure où elle est un élément de force ou de beauté ; la précision des lignes apparaît toujours sous la complication des motifs et domine la décoration.

Un certain nombre d'innovations apparaissent, tel l'usage de la marqueterie avec des bois de teintes différentes. Les colonnettes, au nombre de deux sous François Ier, qui supportent la partie supérieure des crédences, se multiplient. C'est d'Henri II, comme l'a fait observer Henry Martin, que datent les fauteuils légers ou « caquetoires », d'un déplacement si facile pour causer. Les tables, aux supports robustes et travaillés, s'ornent souvent d'un cul-de-lampe entre leurs pieds. L'aspect des meubles varie d'ailleurs avec les régions. Dans celles du Centre et de l'Ile-de-France, la décoration comporte le plus souvent des incrustations de bois colorié ou même de marbre.

Autant que les châteaux, le mobilier de l'époque

Henri II a perpétué la splendeur du règne. Non que les railleries lui aient été épargnées de nos jours. Et elles n'étaient pas sans raison. Un bahut ou un buffet Henri II jure de pénible façon dans une petite salle à manger bourgeoise du XXe siècle. Fabriqué en série, il perd, jusqu'au ridicule, tout prestige et toute valeur. Mais sa vogue prolongée suffit à montrer son adaptation parfaite, grâce surtout à ses formes rectilignes, à toutes les nécessités pratiques, comme un simple regard sur un original en révèle la haute qualité esthétique. Avec un rare bonheur, le style Henri II a su réunir ces deux choses, si difficiles le plus souvent à concilier, le confort et la beauté. Le milieu du XVIe siècle a vu naître le meuble français proprement dit. Et ce que Jean Goujon et ses élèves ont fait en matière d'ameublement ne paraît pas avoir jamais été dépassé.

Au mobilier se rattache assez étroitement la tapisserie, art surtout religieux jusqu'au XVe siècle, mais dont le développement profane s'accroît au XVIe. A cette époque se sont déjà ouverts les ateliers d'Aubusson et de Felletin, auxquels est dûe la célèbre tapisserie de la *Dame à la licorne* (Musée de Cluny) ; le dessin et les couleurs se rapprochent de la nature et aux teintes atténuées succèdent celles aux tons éclatants.

Les tentures de cuir tendent aussi à se généraliser. Les plus célèbres doreurs sur cuir sont, sous Henri II, deux Parisiens, Jehan Fourcault et Jehan Louvet, qui logent à l'hôtel de Nesle. Dans les comptes royaux de 1557 figurent les détails d'une tente de chambre sur cuir de mouton « argentée, frizée, de figures de rouge, pour servir en la Chambre et cabinet du Roy, à Monceaux ». Catherine de Médicis utilisa, dans une large mesure, les cuirs de Venise.

Les armes et les armures, objets de luxe pour l'aristocratie, offrent aux artistes un champ important d'activité. Henri II, passionné pour les belles armures, loge au Louvre les frères César et Baptiste Gamberti, artistes en damasquinerie, auxquels est dûe, très vraisemblablement, la fameuse armure dite d'Henri II exposée au Louvre. Le fer ciselé sert aussi d'encadrement aux glaces de Venise, et parmi les cadeaux offerts à Diane par son royal amant, figure un magnifique miroir en fer repoussé, doré et damasquiné.

La bijouterie prend, à partir du XVI[e] siècle, un éclat nouveau. Sous Henri II les bagues ornées de diamant deviennent à la mode et la vogue des pierres précieuses commence à éclipser celle de la bijouterie proprement dite. Comme l'indique Spire Blondel (1), on voit pour la première fois « paraître de superbes perles, originaires de l'Amérique, et que l'on considérait alors comme des miracles de la nature ». L'usage du corail se généralise non seulement dans les bijoux, mais aussi dans l'ameublement et la décoration des miroirs. L'inventaire des meubles de Catherine de Médicis indique que, dans un de ses coffres, on trouva soixante-quatre livres de corail, en branches et en morceaux.

L'orfèvrerie du règne d'Henri II, qui marque le début du pur style Renaissance, prend une extension particulière pour satisfaire aux besoins du luxe tout nouveau que constituaient les cuillers et les fourchettes. En même temps, apparaît l'art de la poterie d'étain, grâce à François Briot, habile ouvrier de la Monnaie de Besançon.

---

(1) L'Art intime et le Goût en France.

Parmi les cadeaux de mariage de Catherine de Médicis figurait l'incomparable cassette en cristal de roche commandée par son oncle le pape Clément VII à Valerio Belli. Elle suscita le goût des vases et coffrets en matière précieuse, cristal de roche, onyx, jade, etc... cependant que Germain Pilon et Jean Goujon développaient à la Cour celui de la sculpture intime, notamment des petits bustes en marbre et des médaillons de cire coloriée.

La mode des camées ou pierres gravées devient, elle aussi, générale, et l'on attribue à Mathieu del Nassaro les deux fameux bracelets dits de Diane de Poitiers, composés chacun de sept camées gravés sur coquilles, unis par des chaînons en or émaillé, et que l'on peut voir au Cabinet des Médailles à la Bibliothèque Nationale.

L'art de l'émail, qui devait disparaître avec les Valois, atteint sous Henri II sa perfection. Limoges est le grand centre de fabrication des émaux et des générations d'émailleurs célèbres y exécutent coupes, aiguières, reliquaires, crosses d'évêques, coffrets, portraits, précieusement conservés aujourd'hui dans nos musées. Le plus célèbre d'entre eux est Léonard Limosin, auteur d'une *Vie du Christ*, du portrait de la *Reine Claude*, de la *Passion* du Musée de Cluny, etc... A son école, se formèrent Jean de Court, dit Vigier, Pierre, Jean et Suzanne Courtoys, Pierre Raymond, dont les *Mois* sont au musée du Louvre, et surtout les Penicaud, dont les magnifiques émaux translucides ou peints ne seront sans doute jamais surpassés. Un des plus jolis travaux de Jean de Court est une coupe, datée de 1556, que le futur François II offrit à sa fiancée Marie Stuart.

La céramique fait, elle aussi, de soudains et immenses progrès. Un modeste artisan saintongeois, Bernard Palissy, ayant eu entre les mains une coupe émaillée venant d'Italie, découvrit, à force de tâtonnements et de patientes et géniales recherches, des procédés d'émaillage et de peinture sur émail au moins égaux à ceux des artistes italiens. Le premier, il parvint à composer des faïences rustiques, et à revêtir d'émaux chatoyants, de couleurs vives et variées, ces inimitables plats, aux formes si pittoresques d'un relief saisissant, où semblent vivre toute la faune et la flore fluviales, où rampent lézards et anguilles, où nagent truites, brochets, poissons de toutes sortes, où écrevisses et coquillages s'entremêlent à travers les herbes, les joncs et les fleurs.

La fabrique d'Oiron, près de Thocours, la seule qui existât avant les découvertes de Bernard Palissy, produisit des faïences dites d'Henri II, sous la direction d'Hélène de Haugest-Genlis. On trouve sur ces faïences le blason du roi, ses couleurs, le noir et le blanc, et l'H entrelacée avec les deux D de Diane de Poitiers.

A la même époque, l'usine de céramique de Rouen acquit une certaine célébrité en fabriquant les admirables pavages du château d'Ecouen.

On ne peut clore la série des applications de l'art sous Henri II sans parler des livres et de la reliure. Les progrès en cette matière ont suivi ceux de l'imprimerie, dont il sera question au prochain chapitre.

Pour le livre proprement dit, les améliorations les plus sensibles sont dans la qualité du papier, la beauté des caractères et les illustrations. Le papier gagne à la fois en finesse, en légèreté et en résistance ; les carac-

tères gothiques sont définitivement remplacés par des lettres latines simples, élégantes, aisément lisibles. Robert Estienne, imprimeur officiel du roi, avait composé pour François Ier, des caractères grecs spéciaux, dont il emporta les matrices à Genève à la mort du souverain. Mais il s'était peu occupé de l'illustration. C'est en 1555 qu'apparurent les gravures en creux utilisées pour l'ornementation du livre, uniquement exécutée jusque là au moyen des gravures sur bois. Très vite, la rivalité entre l'illustration en creux et celle en relief devait s'accentuer, pour se terminer par le triomphe de la première.

C'est d'ailleurs sous Henri II que le format réduit des volumes commence à rendre leur maniement beaucoup plus pratique ; mais ce format réduit est beaucoup plus favorable aux gravures en taille-douce qu'aux bois. François Ier avait confié à Guillaume Budé la constitution d'une bibliothèque royale ; son successeur institua par une ordonnance de 1556, le « dépôt légal » qui en assura l'alimentation régulière.

Un trésorier des guerres, Jean Grolier, le premier, peut-on dire, des bibliophiles, rapporta d'Italie, sous Henri II, le goût des beaux livres et des riches reliures. En relations avec Maioli et Alde Manuce, et, en France, avec Geoffroy Tory, auteur d'un remarquable traité de typographie et dont a été mentionné précédemment le prestigieux talent d'illustrateur, Grolier contribua largement au renouveau de l'art du livre. C'est avec lui que débuta l'usage, dû au nombre croissant des volumes, de placer ceux-ci debout les uns contre les autres sur des rayons et, en conséquence, de graver les titres non plus sur les plats, mais sur le dos. A sa mort, survenue en 1565, alors qu'il était devenu

trésorier général d'outre-Seine, Grolier avait réuni une bibliothèque d'une inestimable valeur.

Le règne d'Henri II connut le triomphe des belles reliures. Quatre doreurs participèrent à l'ornementation des six cents volumes connus pour avoir fait partie des collections particulières du roi, de la reine et de Diane de Poitiers. La reine adorait les décorations en couleurs, à la mode florentine. Et Diane rivalisait avec elle pour enrichir sa bibliothèque du Château d'Anet.

Le monogramme du roi — les deux D entrelacés et surchargés d'un H — se retrouvent sur tous ses livres. C'était aussi celui de Diane de Poitiers. La reine avait le sien, dans lequel les branches des deux C accolés dépassaient légèrement celles de l'H.

Les grands seigneurs, en particulier le connétable de Montmorency, eurent aussi leur bibliothèque privée.

C'est surtout avec les reliures que se manifesta le luxe nouveau né de la bibliophilie. Les ors furent largement appliqués sur les dos et sur les plats. Les reliures dites « en fanfare » connurent un remarquable succès. Sous l'influence de la mode italienne, se multiplièrent les rinceaux, les fleurons au fer chaud et les applications de pâte coloriée. On a pu dire qu'à l'époque les livres étaient fardés comme les femmes.

XIII

LES SCIENCES ET LES DECOUVERTES

L'algèbre et l'astronomie : Influence de Cardan et de Copernic. — L'histoire naturelle : Pierre Belon. — La médecine : Michel Servet, Ambroise Paré. — L'imprimerie : Les Estienne. L'horlogerie. — La navigation et les découvertes maritimes.

Un des aspects les plus frappants de la Renaissance est qu'elle a entraîné, dans un même élan, à peu près toutes les formes d'activité de l'esprit humain. L'activité scientifique n'est pas restée en dehors de son souffle vivifiant.

Dans le domaine des mathématiques pures s'exerça, de la façon la plus féconde, l'influence de deux personnalités de premier plan : Cardan et Copernic.

L'Italien Cardan, né à Paris, en 1501, y avait fait ses études, et il avait obtenu, en 1534, une chaire de mathématiques à Milan. Il y avait publié divers ouvrages, entre autres, en 1545, un traité d'algèbre appelé

à faire sensation, son *Ars magna* ou *De regulis algebræ*. A lui est due la résolution des équations du 3e degré, et, en mécanique, l'ingénieux mode de suspension équilibré qui porte son nom.

Dès le début du règne d'Henri II, les travaux de Cardan eurent en France un grand retentissement et y furent utilisés. Un peu plus tard, Butéon remplaçait, dans les équations, les inconnues par des lettres, ce qui constituait pour l'algèbre un immense progrès, cependant que François Viète donnait à la trigonométrie sa constitution moderne.

Quant à Copernic, autodidacte génial, il était né à Thorn, en Pologne, en 1473. Venu à vingt ans en Italie, il avait professé les sciences à Rome et avait été reçu docteur en droit canon. Rentré dans son pays, puis nommé chanoine à Frauenberg, il avait publié, en 1543, quelques mois avant sa mort, le célèbre traité duquel il ressort qu'avec des moyens presque enfantins d'observation, il était parvenu à découvrir l'immensité de l'univers, l'harmonie universelle des mondes et le secret du système solaire, avec la double rotation de la terre en vingt-quatre heures et en trois cent soixante-cinq jours.

Pendant les années qui suivent, les découvertes de Copernic exaltent les imaginations, exercent, en Europe et particulièrement en France, une action profonde sur le progrès scientifique et même philosophique, action que Funck Brentano a exprimée d'une façon saisissante en quelques lignes :

« La pensée de Copernic a bouleversé la pensée et les conceptions du monde. De ce moment, la terre ne fut plus ce grand orbe plat surmonté de la voûte céleste contre laquelle se cognaient les cerfs-volants que

les enfants faisaient voler au haut des collines ; de la voûte bleue, le bon Dieu ne surveilla plus, d'un œil tout à la fois sévère et bienveillant, les actions, les paroles et jusqu'aux pensées des hommes ; les anges gardiens n'y remontèrent ou n'en redescendirent plus, ni les saintes, pour venir converser familièrement avec Jeanne d'Arc ; la terre n'est plus qu'un petit point infime, invisible à l'œil nu, perdu dans l'infini... »

Dans le domaine de la science appliquée, l'histoire naturelle, en particulier la zoologie, bénéficient d'un goût croissant et de recherches passionnées. Pierre Gilles, d'Albi, envoyé en mission en Italie par François Ier, et en Asie Mineure par Henri II, pose les bases de la zoologie scientifique.

Pierre Belon, après avoir, pour des études sur place, visité l'Allemagne, l'Italie, la Turquie et la Syrie — procédé d'investigation nouveau pour l'époque — publie, en 1553, les *Observations de plusieurs singularitez,* où sont présentés des animaux encore peu connus du public, tels que le caméléon, le dauphin, la girafe, et l'hippopotame. Il compose aussi deux ouvrages d'un vif intérêt sur *La Nature et la diversité des poissons* et l'*Histoire des oiseaux.*

Guillaume Rondelet, grand ami de Rabelais, fait, de son côté, éditer, avec des gravures sur bois d'une étonnante exactitude, une *Histoire des poissons,* dont la vogue durera plus de cent-cinquante ans.

Enfin, Bernard Palissy se livre aux premières études sérieuses de géologie, science dont on peut dire qu'il est le véritable créateur.

Dans le domaine médical, les progrès ne sont pas moins saillants. André Vésale, après avoir étudié à Montpellier et à Paris, enseigne l'anatomie en France et en Espagne. Son principal ouvrage, *La composition du corps humain,* qui met en échec l'autorité de Galien, soulève d'ardentes passions. Bien que médecin de Charles-Quint, André Vésale échappe difficilement à l'inquisition espagnole et se voit contraint d'aller mourir en exil dans l'île de Zante. Il n'en a pas moins établi définitivement les principes et les méthodes de l'anatomie scientifique, en recueillant au gibet de Montfaucon, les squelettes des suppliciés et en substituant pour ses démonstrations, les cadavres humains aux porcs, utilisés jusque là.

Les médecins sont très occupés, à Paris surtout, où l'on en compte, en 1550, soixante-douze seulement pour 300.000 habitants.

Ils circulent à mule ou à pied, revêtus d'une sorte de soutane noire à collet d'hermine, d'un long manteau et d'un chapeau à grands bords.

Le tarif des visites ne dépasse pas un écu ; il est souvent de 20 ou 30 sols.

Le corps médical a, dans son sein, quelques célébrités :

Jean Fernel, médecin d'Henri II, exerce son art avec maîtrise et publie une *Universa Medicina* qui a plus de trente éditions successives.

Si le talent médical ne fut assurément pas le principal titre de gloire de Rabelais, son nom mérite cependant d'être cité ici. C'est à Montpellier, où il s'était fait immatriculer comme étudiant, le 16 septembre 1530, qu'il paya, à la Faculté de médecine, ses droits d'inscription : trois livres tournois. Six ans plus tard,

après son retour de Rome, il exerce durant quelque temps, et il préconise un traitement nouveau de la syphilis par l'étuve et la « grande diète ».

Mais les deux grands novateurs en matière médicale et chirurgicale furent Michel Servet et surtout Ambroise Paré. Michel Servet, qui fit, comme Rabelais, ses études à Montpellier, et que Calvin fit brûler à Genève comme hérétique, en 1553, est surtout connu pour avoir découvert la circulation du sang, tout au moins la petite circulation, du cœur aux poumons. Il a mentionné cette découverte capitale dans son *Apologie du Christianisme.*

Ambroise Paré, dont a été relaté le rôle dans l'organisation du service de santé aux armées, est une des plus belles figures de l'histoire de la médecine. Sa vie attachante et son œuvre ont tenté la plume de maints écrivains de talent (1).

Né en 1517, à Laval, où son père est un modeste coffretier, il fait son apprentissage de barbier à Agen, puis à Paris. Mais tout en manipulant le rasoir, il observe, lit, s'instruit. Bientôt il est admis à faire des saignées et parvient à entrer comme infirmier à l'Hôtel-Dieu. Au cours d'un hiver rigoureux, il est autorisé à pratiquer l'ablation de quatre nez gelés et s'en tire admirablement.

Pendant plusieurs années, il étudie à l'hôpital toutes les maladies, suit des conférences, et à vingt-cinq ans, reçu maître barbier chirurgien, il part aux armées en Italie avec Montjeau. C'est au cours de cette campagne qu'il supprime la pratique de la cautérisation des plaies

---

(1) Voir notamment les ouvrages de Carlos d'Eschevannes, de La Paume et de Jean-Louis Vaudoyer.

à l'huile bouillante. Manquant d'huile, certain jour, pour soigner un blessé, il le panse avec de la charpie et le guérit d'une façon beaucoup moins douloureuse et plus rapide. Dès lors, sa méthode est fixée : ce sera celle de l'observation et de l'expérimentation.

Détail curieux et qui montre néanmoins la survivance chez Ambroise Paré de la mentalité du Moyen-Age, il s'acharne, pendant plus de deux ans, à obtenir d'un chirurgien de Turin le secret d'un baume, et il manifeste une grande joie lorsqu'il apprend qu'on le compose en faisant bouillir dans de l'huile de lys des petits chiens nouveau-nés et des vers de terre préparés avec de la térébenthine.

A la mort de Montjeau, Paré rentre à Paris et épouse la fille d'un valet chauffe-cire de la chancellerie de France. En 1542, il repart aux armées avec le duc de Rohan et le dauphin Henri, et devant Perpignan il applique pour la première fois, ainsi qu'il a été relaté plus haut, le principe de la position initiale du blessé pour la recherche des projectiles.

Sa réputation est déjà établie lorsque, en 1545, il publie sa célèbre *Méthode de traicter les playes faites par les arquebuses et aultres bastons à feu*, et, la même année, il sauve devant Boulogne le duc de Guise blessé grièvement d'un coup de lance au visage.

A son retour à Paris, il est devenu assez riche pour acheter deux maisons, l'une près du pont Saint-Michel, l'autre à Meudon, où il devient le paroissien de Rabelais (1). En 1549, il publie la *Briesve collection de*

---

(1) Cette maison de Meudon sera, par la suite, habitée par Armande Béjart, lorsqu'elle sera veuve de Molière.

l'administration économique avec la manière de conjoindre les os. Et trois ans plus tard, il accompagne une fois encore Rohan aux armées, en Champagne, où il découvre le procédé de la ligature des artères — peut-être son plus beau titre de gloire.

A la mort du duc de Rohan, le roi de Navarre, père du futur Henri IV et que l'on appelait Monsieur de Vendôme, attache Paré à sa personne ; puis il le recommande à Henri II, qui se l'attache à son tour.

Le roi envoie alors Ambroise Paré à Metz, où le duc de Guise l'accueille avec enthousiasme. Conteur alerte et coloré, Paré a fait du siège de Metz une relation extrêmement vivante. Il y acquit la confiance et l'affection des soldats ; mais plus savant que militaire, à son retour à Paris il se déclarait « fort joyeux d'être hors de ce grand tourment et bruit de tonnerre de la diabolique artillerie et loin des soldats blasphémateurs et renieurs de Dieu ».

Mais, bien que d'esprit cultivé, Ambroise Paré n'a d'autre titre universitaire que celui de barbier ! Il aspire à être admis au Collège des chirurgiens et, pour cela, doit passer un examen en latin — ce dont il ne se tire pas sans difficultés. Il est néanmoins reçu à l'unanimité grâce à la bienveillance des juges et surtout par déférence pour le roi. Mais ses réponses aux examinateurs n'allèrent pas sans soulever nombre de critiques et de railleries de la part de certains de ses confrères.

Renvoyé aux armées par Henri II, Paré est fait prisonnier par les Espagnols, à Hesdin. Très surveillé, il n'est autorisé à se promener que revêtu d'étoffes voyantes. Mais ayant réussi à guérir M. de Vaudeville, gouverneur de Gravelines, au service des Impériaux,

d'une tumeur phlegmoneuse à la jambe, il est remis en liberté.

C'est Ambroise Paré qui fut appelé à soigner, avec l'aide de cinq autres chirurgiens, Henri II mortellement blessé par la lance de Montgomery. Il reçut, à cette occasion, comme ses cinq confrères, sept aunes et demie de drap noir à six livres tournois l'aune, et il conserva auprès de François II sa charge de chirurgien du roi rémunérée 240 livres par an.

Ambroise Paré était protestant. Au moment de la Saint-Barthélemy, le roi Charles IX le sauva en l'enfermant dans sa garde-robe. Il mourut, à quatre-vingts ans, en décembre 1590, après avoir assisté, dans Paris, au siège de la ville par Henri IV et s'être, malgré son âge, courageusement dévoué au cours de la terrible famine et des misères causées par ce siège.

Praticien génial, Ambroise Paré était aussi un écrivain de talent, aux dons séduisants, que révèlent les pittoresques récits de ses *Voyages* et son curieux livre sur *Les Monstres*. Ce dernier permet de discerner chez l'auteur à la fois la naïveté de l'âme moyenâgeuse et le modernisme frappant de certaines de ses conceptions. C'est ainsi qu'il écrit : « Les causes des monstres sont plusieurs ; la première est la gloire de Dieu ; la seconde, son ire ; la troisième, la trop grande quantité de semence ; la quatrième, la trop petite quantité ; la cinquième, l'imagination ; la sixième, l'angustie ou petitesse de la matrice ; la septième, l'assiette indécente de la mère ; la huitième, par chutes ou coups donnés contre le ventre de la mère ; la neuvième, par maladies héréditaires ; la dixième, par corruption de la semence ; la onzième, par mixtion ou meslange de la semence ; la douzième, par l'artifice des

méchans belistres de l'ostière ; la treizième, par les démons ou diables. »

La publication, sous Henri III, d'une édition définitive des œuvres d'Ambroise Paré soulèvera contre lui, sous le prétexte d'impudicité, le corps des chirurgiens et celui des barbiers. Il faut voir la vraie raison de cette colère dans le fait que l'œuvre était écrite en français intelligible pour tous et non dans le jargon obscur où se réfugiait trop souvent la médiocrité prétentieuse des Diafoirus de l'époque. Finalement le Parlement autorisa la publication et l'ouvrage parut, portant en exergue cette louangeuse strophe de Ronsard :

On lit ce livre pour apprendre,
L'autre le lit comme envieux.
Il est aisé de le reprendre,
Mais malaisé de faire mieux.

Au cours des pages si finement ciselées et d'une si exacte analyse qu'il a consacrées à Ambroise Paré dans son livre *Hommes de qualité,* le professeur Henri Mondor a dégagé de magistrale façon à la fois la bonhomie et le génie de son illustre confrère quand il a dit :

« Lui, qui incarne magnifiquement la chirurgie de la Renaissance et la tradition hippocratique, ne dédaigne pas, parlant presque toujours sans morgue et ne tonitruant jamais, de détailler les plus gentils conseils. Il versifie pour mieux recommander au chirurgien d'être gai, car « *le chirurgien à la face piteuse rend de ses patients la playe vermineuse* ».

et un peu plus loin :

« Sa foi dans le progrès égalait la profondeur de vues dont quèlques-unes attendirent deux, trois siècles

leur consécration... Ambroise Paré tenait pour « couarde nature » quiconque « ses antécesseurs de dépasser n'a cure ».

Si les études médicales et la chirurgie ont ainsi marqué une avance considérable au milieu du XVIe siècle, il n'en a pas été de même, il faut le reconnaître, et il n'en sera pas de même de longtemps, de la thérapeutique et de l'hygiène.

Les formes les plus courantes de la thérapeutique étaient les saignées et les vomitifs, complétés par l'application de ventouses. Contre la syphilis, rapportée de Naples par les troupes à la fin du siècle précédent, on employait le mercure en frictions, ce qui rendait fréquentes les intoxications mortelles. Gonzalve d'Oviédo importa des Indes Occidentales le gaïac, qui obtint grand succès en fumigations et en tisanes.

Les apothicaires formaient une corporation soumise au contrôle de la Faculté de Médecine. Ils exposaient dans leurs vitrines des vases contenant les remèdes les plus prisés, d'où l'usage, qui s'est maintenu jusqu'à nos jours chez les pharmaciens, d'orner leurs devantures de bocaux ou de sphères transparents remplis de liquides de couleurs éclatantes.

Les remèdes étaient, pour une grande part, apportés d'Orient sous forme brute par des bateaux vénitiens et préparés à Paris et dans les grandes villes en des compositions où s'adjoignaient le plus souvent des matières bizarres ou même répugnantes.

Quant à l'hygiène, elle était, peut-on dire, inexistante. D'où les terribles épidémies de petite vérole, peste, lèpre, mal des ardents, etc... qui, si fréquemment, ont décimé les populations au cours du Moyen-Age et qui n'auront pas encore disparu au XVIIe siècle. Le

défaut d'hygiène s'accusait surtout par l'absence de fosses d'aisance, la malpropreté des rues et les inhumations au centre des villes.

Le bain était seulement un mode de médication. Les établissements de bains s'appelaient des étuves et les baignoires, fabriquées en bois de chêne, des cuviers. Certaines de celles-ci, de grandes dimensions, servaient à la fois à plusieurs malades, sans distinction de sexe. D'autre part, les stations balnéaires n'étaient accessibles qu'aux personnes de riche condition. Les chroniques du temps rapportent, comme un événement notable, que le duc de Lorraine, Charles III, alla, au cours de l'année 1552, soigner aux eaux de Spa les coliques néphrétiques dont il souffrait.

Parallèlement à l'évolution de l'art du livre, dont il a déjà été question, celle de la technique de l'imprimerie, de son perfectionnement et de sa vulgarisation s'est accentuée au cours du XVIe siècle et mérite une attention particulière.

La première imprimerie établie à Paris l'avait été dans l'atelier de la Sorbonne par Jean de La Pierre, ancien recteur de l'Université de Paris et par le prieur Guillaume Fichet, professeur de lettres, pour faciliter la distribution des textes aux étudiants.

En 1470, cette imprimerie avait publié, avec l'aide de Michel Friburger, de Colmar, son premier livre, les *Gasparini epistolœ*, un in-quarto avec enluminures. Dès 1476 avait paru le premier livre en langue française, les *Grandes Chroniques de France*, imprimé à Paris par Pasquier Bonhomme. Au début du XVIe siècle, les presses les plus actives de la capitale sont

celles de Jean Tréparel, et des imprimeries commencent à se créer en province.

Mais c'est seulement sous François Ier et sous Henri II que le livre est diffusé et se commercialise. Alors que les manuscrits étaient fort rares et fort chers, la découverte de Gutenberg va mettre les connaissances humaines à la portée de tous, avec des tirages presque illimités. Et le développement des publications s'accroît, au milieu du XVIe siècle, du fait que se généralise l'usage du linge, ce qui permet de fabriquer du papier de chiffon, beaucoup moins coûteux que le parchemin.

Aux grossières presses en bois utilisées dans les débuts succèdent de véritables machines, plus puissantes et plus rapides, comportant des caractères métalliques, nets et faciles à lire, romains et non plus gothiques, et les mécanismes se perfectionnent de jour en jour.

Ainsi — fait unique dans l'histoire et qui semble tenir du merveilleux — en quelques années, des étroits et modestes logis des imprimeurs, souvent relégués dans des ruelles obscures, va jaillir et s'étendre à l'infini un tel rayonnement de pensée que le monde en sera bouleversé.

Bientôt d'ailleurs l'imprimerie verra croître son prestige et sera considérée comme un des métiers les plus relevés. Les personnages les plus érudits et les plus notoires prendront le titre d'imprimeur. La profession possédera même ses quartiers de noblesse et les plus marquants de ses praticiens auront le droit de porter l'épée.

Par contre, et en raison même de son exceptionnelle puissance d'action sur les masses, l'imprimerie — et

c'est là le revers de son éblouissante destinée — va être très vite l'objet d'une surveillance étroite et d'une réglementation rigoureuse.

François I[er] s'était beaucoup intéressé à l'imprimerie. Il avait chargé Claude Garemond de fondre pour lui des caractères plus beaux encore que ceux de Venise et avait créé une imprimerie modèle, origine de notre imprimerie nationale. Mais dès 1535, sous l'influence des autorités ecclésiastiques, dont l'inquiétude croissait, il en était venu à interdire, sous peine de mort, toute impression de livre.

Le Parlement de Paris obtint que l'édit fût rapporté. En fin de compte, douze personnes seulement eurent le droit d'imprimer, sous un contrôle vigilant, les livres reconnus nécessaires au bien public. Toute infraction à cette sévère limitation devait être punie de pendaison.

La mesure, il est vrai, était tardive. Plus de quinze millions de livres imprimés avaient déjà vu le jour et répandaient en tous lieux la semence d'idées qu'ils portaient en eux.

Henri II s'appliqua personnellement à perfectionner l'imprimerie et favorisa de son mieux ces admirables ouvriers du livre que furent les Estienne. Mais il dut, lui aussi, s'inquiéter de la réglementation. Il la réalisa, d'ailleurs, d'une façon fort heureuse. Un édit de 1547 ordonna « que le nom et le surnom de celui qui a fait un livre fussent exprimés et apposés au commencement de ce livre, avec l'enseigne de son domicile ». Cet édit, fort efficace en tant que mesure de police, ne porta aucune atteinte à la valeur artistique des ouvrages. Les indications réglementaires figurèrent au frontispice.

Le premier ouvrage imprimé où ait figuré un fron-

tispice avait été le *Calendarium* de Regiomontanus, paru à Venise en 1475. Après l'édit d'Henri II, la présentation de tous les frontispices s'uniformisa, mais la fantaisie subsista librement dans la partie décorative. Les encadrements en particulier furent souvent très remarquables. Ainsi, une fois de plus, se trouvèrent conciliés, sous Henri II, les nécessités pratiques et l'esthétique.

C'est au milieu du XVIe siècle que les horloges publiques commencent à se multiplier, cependant que s'établit dans les maisons l'usage des horloges à poids et parfois à ressort.

D'autre part, les montres, appelées à un si brillant avenir, sont déjà fabriquées dans les ateliers de Paris, de Rouen, de Lyon. Elles sont lourdes et encombrantes, mais certaines sont de véritables œuvres d'art.

En 1544, ont été publiés les premiers statuts des horlogers parisiens.

Les voyages au long cours accomplis par Christophe Colomb sur les côtes d'Amérique, en 1492, et par Vasco de Gama, au cap de Bonne-Espérance, en 1497, avaient frappé les imaginations, mis en éveil le goût de la navigation et le désir de découvrir des terres lointaines.

En 1550, un pilote du Havre, Guillaume Le Testu, dessine un Atlas où figurent les régions inexplorées. Mais les côtes seules étant connues, il peuple l'intérieur des terres d'êtres mystérieux et de monstres : pygmées, hommes à têtes d'animaux, etc...

L'Afrique demeure la terre des dragons couverts d'écailles et des licornes. Henri II possède une ménagerie de bêtes sauvages africaines, à laquelle il attache un grand prix et donne des soins particuliers.

En 1552, un ambassadeur du « roi d'Argos », venu à Paris offrir au roi de France des chevaux barbes, est l'objet de la curiosité générale. Il descend à l'hostellerie de l'Ange, rue de la Huchette ; le prévôt des marchands va lui rendre visite ; et quand il se promène revêtu d'une robe en toile d'or, il faut une double haie d'archers pour contenir la foule.

Au Louvre se succèdent les divertissements à la mode orientale, avec danses d'almées, ballets, mascarades en travestis de sauvages. Le 20 janvier 1558, le roi et les gentilshommes de la Cour organisent, rue Saint-Antoine, un carrousel de nuit. Montés sur de petits chevaux, armés de carquois, de flèches et de boucliers, ils simulent un pittoresque combat entre Turcs et Maures.

D'autre part, des expéditions maritimes sont organisées, facilitées par le progrès de la technique. Des instruments nouveaux sont fabriqués et mis en usage, qui permettent aux navires de se diriger, de sonder, de faire le point. Les navires eux-mêmes sont transformés et agrandis. On élève les mâts et multiplie les voilures.

Sous François Ier, Jacques Cartier, puis Jean de La Roque, sire de Roberval, avaient découvert le Canada. En 1555, l'amiral de Villegaignon, envoyé par Coligny, tenta de créer au Brésil une colonie destinée aux protestants. Parti en juillet avec deux vaisseaux armés, il arriva en novembre sur l'emplacement actuel de Rio de Janeiro et y construisit un port. Mais l'arrivée d'un trop grand nombre de colons calvinistes, en 1556 et

1557, provoqua des troubles. Villegaignon fit exécuter trois ministres protestants. Il rentra en France en 1558. L'année suivante, le port tomba aux mains des Portugais et la France ne fit aucune tentative pour le reprendre.

Si elles ne donnent pas encore à la France de vastes possessions d'outre-mer, les découvertes maritimes n'en ont pas moins, déjà, d'importantes conséquences matérielles et morales. De méditerranéen, le commerce européen devient intercontinental. Les ports de Gênes et de Marseille sont gravement atteints dans leur prospérité. Par contre, ceux de Bordeaux, de Nantes, de Dieppe, de Dunkerque prennent un essor imprévu. L'usage des produits exotiques transforme les conditions de la vie, cependant que l'ouverture d'horizons nouveaux élargit les idées et trouble les convictions. Au monde connu s'ajoutent des mondes insoupçonnés, et l'unité de la race humaine apparaît indiscutable. Les Indiens n'ont-ils pas une âme ? Bientôt Montaigne pourra vanter les vertus, la bonté et la loyauté des « sauvages ».

XIV

L'UNIVERSITE ET LES ENSEIGNEMENTS

Facultés et Collèges. — Maîtres et étudiants. — La philosophie dogmatique et la philosophie indépendante ; la Sorbonne et le Collège de France. — Les érudits : Henri Estienne, Pasquier, Ramus, Pelisson. — Le droit : Charles du Moulin et Guy Coquille ; les cours de Cujas.

Entre le « magister » sévère et barbu, à la robe élimée, qui, jusqu'à la fin du Moyen-Age, donnait son enseignement de la fenêtre d'un rez-de-chaussée, à ses étudiants assis dans la rue sur des bottes de paille, et le jeune « maître de conférences » d'une Faculté d'aujourd'hui, réunissant à son cours l'élite intellectuelle et la fleur des élégances féminines de la ville, quel long chemin parcouru ! Une grande partie l'a été sous les règnes de François Ier et de Henri II.

Sous ce dernier règne en particulier, l'enseignement, officiel ou privé, acquiert un équilibre et une stabilité à peu près définitifs. A l'échelon supérieur quatre Facultés, celle des arts — comprenant les sections de

grammaire, de rhétorique et de logique —, celles de théologie, de droit et de médecine, groupaient un nombre croissant d'élèves venus des quatre coins du pays. Un peu plus tard seront donnés, à la Faculté des Sciences, des cours d'arithmétique, de géométrie, d'astronomie et de musique.

Les Facultés se réunissaient en assemblées générales ou particulières pour l'élection de leurs officiers, le choix des examinateurs, l'attribution des bourses et le fonctionnement des services des ménageries, de l'imprimerie et de la librairie.

Vingt-quatre libraires jurés, de nombreux papetiers, parcheminiers, enlumineurs et relieurs étaient sous la dépendance de l'Université. Le recteur percevait un droit sur la vente du parchemin et du papier.

L'Université de Paris était divisée en quatre « nations » réunissant des étudiants de même origine : Normandie, Picardie, Angleterre, Allemagne. Elle constituait une juridiction puissante, dont l'arbitrage était parfois accepté par des souverains eux-mêmes.

Les élèves recevaient d'abord l'enseignement des « Arts » et des Sciences, puis celui de la théologie, de la médecine ou du droit.

Les professeurs avaient pour costume une robe noire et un bonnet carré ; ils disposaient, pour faire leurs cours, de locaux relativement confortables ; le jour du paiement de leurs honoraires, ils donnaient congé à leurs élèves. Ceux-ci portaient des bonnets ronds ou calottes et ne devaient avoir sur eux ni bottes, ni épées de chasse. Par arrêt du 21 octobre 1557, le Parlement de Paris fait une obligation à tous les maîtres demeurant hors des Collèges de mener, sous peine de la corde, leurs écoliers à la messe.

Grâce à la création des internats, les étudiants ne vagabondaient plus, la nuit, dans les rues. Mais ils fréquentaient des tavernes célèbres : La Pomme de Pin, le Cartel, la Madeleine, où ils vidaient les brocs de vin blanc ou rouge, chantaient des refrains gaulois, lutinaient les servantes et brisaient parfois le matériel.

D'autre part, l'Université possédait, près de Saint-Germain-des-Prés, un terrain de promenade et de jeux, le Pré aux Clercs, où les étudiants se rendaient deux fois par semaine. La foire du Lendit, à Saint-Denis, était également le théâtre des ébats des escholiers. Souvent éclataient avec les moines voisins ou avec les bourgeois des conflits suivis de véritables bagarres. Rabelais s'est plu à conter certaines de ces batailles homériques, où les étudiants s'assemblaient en troupes, avec fifres et tambours. Des exemples étaient parfois nécessaires et un étudiant de vingt ans, nommé Baptiste Coquastre, fut pendu et brûlé pour avoir mis le feu à plusieurs maisons du Pré aux Clercs.

Les doctrines de Calvin et de Luther suscitèrent, au sein de cette jeunesse ardente, des mouvements particulièrement violents, notamment au cours de l'année 1548. Ainsi que le rapporte J. Dubreul (1), « les escholiers, animés par le Conseil de Ramus, au susdit an 1548, en juillet, posent des placards aux carrefours, rues et portes des plus fameux Collèges de l'Université, admonestent tous les escholiers de se trouver en bon équipage et avec armes de défence à leur pré sur les deux heures après midy, comme ils firent. Leur premier assaut fut contre le clos des Moines, où ils firent plusieurs brèches, rompirent les arbres fruitiers et les

(1) Le Théâtre des antiquités de Paris.

treilles et arrachèrent les ceps de vigne ou partie des arbres rompus et les bruslèrent devant Sainte Geneviève du Mont ». A diverses reprises, au cours des années suivantes, le recteur dut aller intercéder auprès d'Henri II en faveur d'étudiants arrêtés et solliciter son pardon pour des dommages causés.

Les étudiants devaient parler latin à l'intérieur des Facultés et Collèges, même au cours des récréations. Mais leur latin était souvent plutôt du latin de cuisine que du latin d'université, et s'émaillait d'expressions telles que « noli crachare super me » ou « Ego transibo me de te ».

Le carnaval était fêté par la représentation de deux tragédies latines.

C'est en somme, une des périodes brillantes de notre Université. Lors de l'entrée d'Henri II à Paris, c'est, pour la première fois, le Recteur, Jean Mareschal, et non un docteur en théologie qui harangue le souverain, et le roi l'accueille très aimablement : « Ce prince, dit Crevier, était charmé de contempler quel nombre de savants et de gens de lettres il possédait dans la Capitale. »

Mais, du fait même de son « embourgeoisement », l'Université ne va pas tarder à perdre en indépendance et en autorité réelle ce qu'elle a gagné en prestige apparent et en confort. Etienne Pasquier pourra dire avec quelque mélancolie à la fin du siècle : « Je trouve bien quelques flammèches, mais non cette grande splendeur d'études qui reluisait pendant ma jeunesse, et, à peu dire, je cherche l'Université dedans l'Université, sans la retrouver, pour le moins celle qui estoit sous les règnes de François Ier et de Henri II. »

Au-dessous des Facultés, il y a les Collèges, où l'en-

seignement, s'il faut en croire Montaigne, est demeuré fort retardataire : « C'est, dit-il, une vraie geole de jeunesse captive... Arrivez y sur le point de leur office, vous n'oyez que cris et d'enfants suppliciés et de maîtres énivrés en leur colère. Quelle manière pour éveiller l'appétit en leur leçon, à ces tendres âmes et craintives, de les y guider d'une façon effroyable, les mains armées de verges !... Combien leurs classes seraient plus décemment jonchées de fleurs et de feuilles que de tronçons d'osier sanglants ! »

De fait, la discipline était rude : lever à quatre ou cinq heures, cours, messe, grande classe suivie d'argumentation. A onze heures, dîner avec lecture de la vie des saints. Puis à nouveau interrogations et cours. A six heures, souper, sans viande, puis récapitulation des travaux et salut à la chapelle. Coucher à huit ou neuf heures.

Le collège de Montaigne était réputé par la sévérité de ses punitions corporelles ; celui de Guyenne, à Bordeaux, était plus confortable et plus soucieux d'hygiène.

Il est vrai que Rabelais, dans son *Gargantua,* dresse déjà un plan complet de réforme pédagogique, comportant exercices physiques, jeux, étude de la nature par l'observation directe, enseignement technique, etc...

Les cadres de la vieille Université sont d'ailleurs maintenant débordés par le développement de la philosophie indépendante et des sciences nouvelles. La dialectique du Moyen-Age, dominée par la stérile querelle des « Universaux » a fait place à un enseignement plus vivant et plus attrayant. A la scolastique étroite

d'Aristote succède la large et lumineuse philosophie de Platon.

La Sorbonne, où son fondateur Robert de Sorbon, a réuni, pour les étudiants, le double avantage des leçons et du logement, perpétue la vieille tradition dogmatique ; l'enseignement du latin profane et du grec y est interdit, ainsi que celui de la libre philosophie et des sciences naturelles.

Mais sous l'influence de l'helléniste Guillaume Budé, François I[er] a fondé, dès 1530, le Collège de France, appelé d'abord Collège Royal, et aussi Collège des trois langues, car on y professait l'hébreu, le grec et le latin. La création d'emplois de « lecteurs royaux » et de chaires d'éloquence grecque et latine permet d'y lutter contre l'usage du latin barbare des anciens milieux universitaires. A partir de 1545, des chaires de mathématique, de philosophie, de sciences physiques, de médecine y sont créées. Sous Henri III s'y ajoutera une chaire de chirurgie.

C'est du Collège de France que sont sortis les grands humanistes, tels que les Dorat, les Lambin, les Pierre Pithou, les Scaliger. C'est dans cette illustre maison qu'ont triomphé définitivement les tendances et les méthodes auxquelles sera dû le rayonnement de la pensée française : précision et hardiesse des idées, clarté de la forme, culte de l'harmonieuse beauté.

En dehors de l'enseignement officiel, des érudits remarquables concourent à la formation nouvelle des esprits. Parmi eux, Henri Estienne, avec ses éditions grecques et latines, son *Thesaurus linguæ latinæ,* ses piquants *Dialogues du nouveau langage français italianisé* contribue largement à l'épuration de la langue et au progrès de l'étude des lettres anciennes.

Dans son *Traité de la conformité du langage français avec le grec,* il soutient éloquemment que le français a droit à la première place parmi les langues modernes.

Etienne Pasquier, avocat général près la Chambre des Comptes, esprit curieux et documenté, écrit les *Recherches de la France* ; Claude Fauchet, premier président de la Cour des Monnaies, publie les *Antiquitez gauloises et françaises* ; Elie Vinet, ami de Cujas, décrit les antiquités de Bordeaux et de Barbezieux. A ces noms peut être ajouté celui de Ramus, qui, lui, professa un certain temps au Collège de France.

Etienne Dolet, qui était, comme on sait, monté sur le bûcher quelques mois avant l'avènement d'Henri II, s'était rendu célèbre par ses éditions des Ecritures Saintes et en particulier du Nouveau Testament. Il s'était lié d'amitié, à Lyon, avec Jean Pelisson, professeur au Collège de la Trinité et lui avait dédié un de ses premiers ouvrages, les *Catonis Disticha.* Pelisson, à qui ses relations avec Dolet créèrent par la suite quelques difficultés, fut, de 1536 à 1560, principal du célèbre Collège de Tournon. Il acquit une grande notoriété par ses ouvrages pédagogiques, notamment par ses grammaires latines, fort recherchées, et se classa comme un humaniste d'une réelle valeur et d'une haute conscience.

Si l'enseignement de la médecine est loin d'accuser, au temps d'Henri II, des progrès comparables à ceux de la pratique, et n'offre guère d'intérêt spécial, il n'en va pas de même de l'enseignement du droit.

Quatre maîtres éminents concourent au développement et à l'éclat des études juridiques. Charles du Moulin et Guy Coquille s'imposent comme les véritables fondateurs de notre droit civil, cependant qu'Alciat et Cujas acquièrent, comme rénovateurs du droit romain, une renommée exceptionnelle.

Condamné par la Sorbonne et le Parlement pour son *Commentaire de l'Edit des petites dates,* Charles Du Moulin, avocat au Parlement, dut s'exiler en Allemagne. Guy Coquille, député aux Etats généraux d'Orléans et procureur général du Nivernais, auteur du *Dialogue sur les misères de la France,* eut le mérite de sauver sa province des malheurs de la Saint-Barthélemy et représenta le Tiers aux Etats de Blois. Alciat, jurisconsulte italien, s'attacha à mettre en évidence les rapports de la législation et des mœurs, ouvrant ainsi la voie à Cujas.

Cujas, en particulier, a droit à l'admiration de tous les juristes venus après lui. D'origine modeste, ainsi que beaucoup des personnages marquants de son époque, il était fils d'un foulon. Né à Toulouse, foyer incomparable de culture latine, il se distingue, très jeune encore, comme disciple enthousiaste d'Alciat et dès l'âge de vingt-cinq ans, en 1547, ouvre dans sa ville natale un cours libre d'Instituts. Quelques années plus tard il quitte Toulouse pour Bourges, la chaire de droit romain qu'il ambitionnait ayant été donnée à un biterrois de l'école bartaliste, Etienne Forcadel, ce qui était, a dit Gravina, préférer un singe à un homme.

A Bourges, Cujas succède à Baudouin, protégé de Marguerite de Berry, fille de François Ier, mais suspect d'hérésie. Lui-même, bien qu'officiellement catholique, est surtout un sceptique à la manière de Montaigne. Il



Scènes de la vie au XVI[e] siècle, d'après une gravure du temps

se plaît à déclarer que le droit et la religion sont choses parfaitement distinctes et n'ont même rien de commun. C'est déjà l'affirmation hardie de l'indépendance et de la laïcité de la science.

En 1557, victime de certaines attaques calomnieuses, Cujas quitte Bourges et va enseigner à Valence, où il obtient un très vif succès. Deux ans plus tard, la vacance d'une chaire survenue à Bourges le ramène dans cette ville. Il y demeurera jusqu'en 1566, date à laquelle Marguerite de Berry, devenue duchesse de Savoie, l'appellera à Turin. Mais dès 1567, il reviendra en France, à Valence, et en 1576, l'Université de Paris créera enfin pour lui une chaire de droit romain.

Jaloux de ses succès, les collègues de Cujas ne lui ménagèrent point les critiques. Hotman alla jusqu'à le traiter d'ivrogne. Les étudiants, par contre, l'adoraient. Il vivait dans leur intimité, les invitait souvent à sa table, leur prêtait les volumes de sa bibliothèque et souvent même de l'argent. Aussi ses élèves lui faisaient-ils quotidiennement cortège lorsqu'il se rendait à son cours.

Romaniste éminent, représentant et chef de l'école nouvelle bientôt célèbre sous le nom d' « école historique », Cujas fut, dans toute la force du terme, un novateur. Avant lui, on n'avait guère cherché dans les textes du Digeste que la portée pratique des enseignements des juriconsultes. Tout en continuant à utiliser le Digeste, Cujas, en rapprochant de son texte divers autres documents, parvint à mettre en lumière les idées générales, la doctrine même de chaque auteur. Là est son principal titre de gloire.

Les ouvrages principaux de Cujas, tous marqués au coin d'une clarté parfaite et d'une rare élégance de

forme, sont ses *Commentaires de Papinien*, ses *Récitations* et ses *Observations.*

De son vivant, il a formé des disciples remarquables, et dès 1555, son élève Etienne Pasquier, futur jurisconsulte célèbre et futur député aux Etats Généraux, se fait un nom comme avocat au Parlement de Paris.

On a pu dire à juste titre, que Cujas est le père de l'histoire du droit « cet hameçon d'or avec lequel on saisit la force et la science des lois ».

XV

LA VIE ECONOMIQUE

L'abondance de l'or et l'essor économique. — Les débuts du capitalisme. — Les banques et le crédit. — Le commerce et l'industrie. — L'Agriculture. — Les travaux publics et les communications.

Un événement imprévu, lourd de conséquences incalculables, a bouleversé au XVIe siècle l'économie générale. Depuis les Romains, l'Europe vivait sur une quantité d'or à peu près constante. Sa rareté paralysait l'essor du commerce et de l'industrie. Elle interdisait le crédit. Elle avait fait de Philippe le Bel un faux-monnayeur. Elle avait étriqué la vie sociale.

Et voici que la découverte des Amériques et de leurs opulentes mines d'or et d'argent va susciter des espérances sans limites, allumer d'ardentes convoitises, provoquer les ruées inspiratrices d'un sonnet célèbre :

Comme un vol de gerfauts hors du charnier natal,
Fatigués de porter leurs misères hautaines,

De Palos de Moguer routiers et capitaines
Partaient, ivres d'un rêve héroïque et brutal.
Ils allaient conquérir le fabuleux métal...

Maintenant, rapporté dans les flancs des lourds galions, l'or afflue et se répand sur l'ancien monde, réduisant de plus des quatre cinquièmes la valeur des monnaies, augmentant d'autant le prix de la vie. Après 1545, l'abondance du métal jaune est telle qu'elle menace de devenir catastrophique.

Les répercussions de cet état de choses sont immenses. Les seigneurs ou autres propriétaires fonciers ayant passé avec leurs fermiers des contrats à loyer fixe sont pour la plupart ruinés, alors que les paysans enrichis acquièrent les domaines mis en vente. Des spéculations s'effectuent sur les changes et une différence marquée s'accuse entre le cours commercial de l'or et celui qui lui est légalement attribué dans la monnaie. Tout cela ne rappelle-t-il pas d'étonnante façon les phénomènes économiques d'une période toute récente encore ?

Une puissance nouvelle apparaît : le capital. Grâce à lui, non seulement les châteaux se multiplient dans les campagnes en même temps que les somptueux hôtels dans les villes, mais encore les grandes armées, les grandes flottes, les grands travaux publics deviennent possibles. La Société se transforme et les premiers grands financiers internationaux apparaissent. D'énormes fortunes se constituent, dont on n'avait même pas idée un demi-siècle auparavant. Une classe nouvelle est née, la classe capitaliste. Elle ne réunit sans doute pas encore les « deux cents familles », mais elle forme déjà une caste, à l'intérieur de laquelle on s'unit par des mariages et qui va compter dans son sein de véritables dynasties.

En Allemagne, en Italie et en France, les grands banquiers, grâce à un remarquable système d'information, dominent les marchés, et Karl Marx a pu écrire : « Le commerce mondial et le marché mondial inaugurent au XVIe siècle la biographie moderne du capital. »

A Augsbourg, le célèbre banquier Ambroise Hochstaedter se distingue par la hardiesse de ses opérations, auxquelles, pour la première fois, se trouve intéressé le grand public. Car il fait appel au paysan ou l'artisan aussi bien qu'au seigneur et rémunère à 5 % les économies qu'il reçoit en « dépôt » et qu'il utilise pour ses vastes spéculations. Sa chute retentissante sera le premier scandale financier européen. D'autres le suivront, et le monde de la finance ne va pas tarder à être secoué par de sérieuses crises de confiance.

Les principaux concurrents d'Hochstaedter furent les descendants de Jacob Fugger, banquiers de Charles-Quint et très hauts personnages, qui firent d'Augsbourg un centre d'art presque comparable à Florence. On raconte qu'à son retour d'Alger, Charles-Quint fit aux Fugger l'honneur insigne de descendre chez eux et que, pour l'en remercier, ils allumèrent le feu, devant lui, avec les reçus des sommes qu'ils lui avaient prêtées.

En Italie, à Florence en particulier, les grandes banques acquièrent une renommée exceptionnelle. Les Médicis, les Strozzi, les Salviati sont de véritables mécènes.

En France, la première banque a été fondée à Lyon, sous François Ier, en 1543. Dans cette cité où l'or roule à flots, où Henri II et Catherine de Médicis sont reçus en 1549, avec une magnificence inouïe, des banquiers florentins ne tardent pas à s'installer, tel ce Pietro

Gablioni qui deviendra échevin de la ville. D'autres banques importantes se créent à Toulouse, en 1549, à Rouen, en 1556. En 1551, une ordonnance royale réglemente la profession. Grâce à Catherine, les Florentins ont à Paris leur entrée à la Cour. Albisse d'Elbène, dont la banque a le roi pour client, est marié à une des dames d'honneur, Lucrèce Cavalcanti. Et comme la plupart de ces financiers florentins sont Juifs, Ricasoli qualifie déjà Paris de « synagogue des réfugiés ».

Le domaine nouveau dans lequel les banquiers exercent leur activité, c'est le crédit. Par leur intermédiaire, on n'échange plus des biens, mais des créances. La créance devient une valeur en soi, négociable et transmissible.

Pour comprendre toute l'importance prise à l'époque par les opérations de crédit, il faut considérer que les Gouvernements doivent assurer, avec des ressources encore fort limitées, presque toutes les charges d'Etats modernes, notamment pour l'entretien des armées.

D'autre part, la valeur des titres mobiliers n'est pas la même, à un moment donné, dans les différentes villes où les banques ont leur siège. De là des opérations très fructueuses de change — et parfois même déjà des spéculations d'une moralité douteuse — entre les banques de Lyon et de Francfort ou d'Anvers ou de Florence.

Le peuple voit d'ailleurs d'un assez mauvais œil ces tractations nouvelles où le papier a pris la place des marchandises connues et palpables, et cela d'autant plus que la hausse du coût de la vie, jointe au développement croissant de l'outillage, diminue la situation de l'ouvrier, crée un fossé entre sa condition et celle des patrons.

Une des conséquences de l'augmentation de la quantité de numéraire en circulation — sa valeur passe, sous Henri II, de huit cents millions à plus de trois milliards — est le développement du commerce et de l'industrie.

Dans les grandes villes, à Paris surtout, marchands et boutiques pullulent. Le commerce d'alimentation jouit d'une prospérité exceptionnelle et occupe près du tiers de la population. Il n'est pas un marchand, un artisan, un employé qui ne veuille manger à dîner du mouton, du bœuf ou même du gibier. Les commerces de luxe réalisent, eux aussi, de beaux bénéfices.

L'Etat s'efforce de tirer de cette situation d'appréciables profits. En 1549 est publié le premier tarif douanier, véritable code des douanes, étendant l'application des droits d'importation à toutes les frontières du royaume. Dans ce règlement, Henri II avait voulu fondre en une seule taxe de vingt deniers par livre les trois taxes existantes, dont le total atteignait vingt-trois deniers. Mais malgré la diminution de tarif et la simplification ainsi réalisées, la plupart des provinces protestèrent et, en 1556, le roi devra renoncer à la réforme, quitte à établir des taxes d'importation à raison de 4 % de la valeur des marchandises.

Un sérieux obstacle aux relations commerciales est la variété des poids et mesures.

Aussi, par un édit de 1557, deux Maîtres des Requêtes sont-ils désignés pour opérer l'unification de tous les poids et de toutes les mesures de France.

Des tribunaux de commerce sont créés, en 1549, à Lyon et à Toulouse, et en 1552, à Nîmes.

Le commerce extérieur, s'il décline quelque peu avec l'Italie, s'accroît avec l'Espagne, qui a besoin de nos

produits. Avec l'Angleterre, les relations commerciales sont fort actives. Elle achète nos produits agricoles et exporte en abondance les viandes, le beurre, la laine et les draps. Rouen réalise un important trafic avec les pays nordiques. Avec le Levant, nos échanges sont également en progrès. Un document de 1556 évalue à 37 millions de livres tournois, le total de nos importations.

Mais, si ces constatations ne sont pas sans intérêt, le fait le plus caractéristique peut-être dans la vie commerciale est le caractère permanent que prend l'exercice de la profession de négociant. Les foires ne jouent plus désormais le rôle important qui leur était dévolu dans le jeu des échanges. Là comme ailleurs, une période nouvelle commence ; aux installations pittoresques, mais précaires des foires succèdent les magasins stables des grandes viles, avec leur cadre confortable et parfois élégant, leurs commises accortes, la multiplicité de leurs stocks.

C'est surtout dans l'industrie que le capitalisme commence à se manifester. La période de la « manufacture », impliquant la division du travail, est à ses débuts.

A Tours, battent douze mille métiers. D'importantes maisons de distillerie, d'horlogerie, de draperie se constituent. En Poitou, les marchands de drap font travailler à domicile de nombreux artisans auxquels ils livrent la matière première. Des draps fins sont confectionnés avec de la laine anglaise ou espagnole. Les « forges à fer » consomment une telle quantité de bois que l'administration commence à s'en inquiéter.

Les industries de luxe, en particulier, prennent un essor considérable ; à Lyon s'installent des fabriques

de drap d'or et de soie ; à Saint-Germain, une verrerie royale applique les procédés longtemps secrets des verriers de Murano. C'est à la manufacture de tapisseries de Fontainebleau que sont exécutées les créations du Primatice.

Les nouvelles industries exigeant des capitaux fort élevés, l'atelier familial tend à disparaître. Une aristocratie industrielle se constitue à côté de l'aristocratie financière, et l'ouvrier voit se fermer devant lui l'accès de la maîtrise. D'autre part, le travail mécanique enlève aux métiers manuels une très grande part d'attrait et de considération. Le prolétariat ouvrier a pris naissance et la question des salaires se pose, souvent de façon aiguë. Les associations ouvrières se dressent déjà en face du patronat, et l'on assiste aux premières grèves, dûes à la cherté de la vie et au refus opposé par les corporations à l'augmentation des salaires, attitude qu'encouragent d'ailleurs les autorités, effrayées déjà par les grondements du lion populaire.

Les progrès de l'agriculture sont moins marqués que ceux de l'industrie. L'outillage agricole et les procédés de culture sont encore, à de rares exceptions près, rudimentaires. Le mode d'exploitation habituel est l'assolement triennal avec une année de jachère. La terre dont le rendement est de cinq fois la semence, est considérée comme bonne terre.

Pourtant des traités d'agriculture et d'agronomie sont publiés, notamment par Pierre de Crescent et Jehan de Brie. En 1554, Charles Estienne fait paraître son *Proedium rusticum,* que son gendre Liébault traduit en français sous le titre *La Maison rustique.*

Et l'agriculture jouit d'une incontestable faveur. On défriche et organise des cultures nouvelles sur une large échelle. Bernard Palissy se plaint même qu'on ait déchiré les belles forêts « pour les mettre en bled ».

La population agricole s'accroît d'autant plus aisément que la baisse de valeur des monnaies, défavorable à l'ouvrier des villes, favorise le producteur rural et que la rédaction officielle des coutumes locales, réalisée un peu partout, fait disparaître les traditions féodales dont la survivance déformait, en bien des cas, les règles du droit civil. Le servage a totalement disparu, et même — particularité curieuse, à rapprocher de la législation contemporaine — les contrats agricoles tendent parfois à démembrer le droit de propriété au profit du fermier.

Les prix sont rémunérateurs. Le prix du blé n'avait pour ainsi dire pas varié depuis la guerre de Cent Ans. Il était, en 1515, de huit grammes d'argent pour un hectolitre. Il atteint quarante grammes entre 1555 et 1560.

Le vicomte d'Avenel a calculé que le revenu de l'hectare labourable, qui était de vingt grammes d'argent fin entre 1451 et 1475, s'était élevé à soixante-dix-sept grammes entre 1551 et 1575. Celui de l'hectare de vigne avait grimpé de cinquante-quatre grammes à deux cent-vingt-cinq.

En 1555, année heureuse et de récoltes abondantes, Claude Haton note « qu'il faisait bon vivre en France ». Et il indique les prix suivants des denrées :

— Le bichet de froment : 5 sols.
— Le bichet de seigle : 2 sols.
— La botte de foin : 4 deniers.
— Le bon mouton sur pied : 25 sols.

— Le bœuf de trois ou quatre ans : 10 livres tournois.

— La poule : 2 sols et 4 deniers.

— L'aulne du meilleur drap : 60 sols.

— La paire de souliers en cuir de vache : 10 sols.

Des produits nouveaux font leur apparition : la salade dite « romaine », importée de Rome par Rabelais; la pintade ou « poule d'Afrique », introduite avec succès dans les basse-cours.

Les exploitations agricoles dépassent rarement dix hectares et la terre est très morcelée, ce qui assure des relations assez étroites entre propriétaire et fermier ou métayer. La condition du peuple des campagnes est bien meilleure sous Henri II qu'elle ne le sera à la fin du siècle de Louis XIV, où l'on verra tant de milliers de paysans mourir de faim et de froid, après avoir mangé l'herbe des fossés « comme les moutons ».

Le travailleur de la terre a presque toujours, au milieu du XVIe siècle, sa part équitable des produits qu'il récolte. Et le pouvoir royal le protège sans l'opprimer.

Dans la vie économique contemporaine, la centralisation et le mouvement, autrement dit les grands travaux de construction et les communications, tiennent, à beaucoup près, le premier rang. Il n'en est pas encore tout à fait de même sous Henri II, et, à cette époque, malgré les améliorations réalisées, travaux publics et transports laissent souvent à désirer.

Depuis le règne de Charles V existe en France un corps des Ponts-et-Chaussées, comprenant trois catégories d'ingénieurs.

D'abord les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées du roi, placés sous l'autorité des Trésoriers de France et chargés de l'exécution et de l'entretien des routes et des ponts pour lesquels la dépense est assurée par le Trésor.

Puis, dans les pays d'Etat, les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées payés sur les ressources de la province.

Enfin, les ingénieurs pour les « turcies et levées », chargés de l'entretien des levées sur les bords des fleuves et des rivières.

Sous François Ier, très vite à court d'argent, les fonctions d'ingénieur ont été transformées en offices vénaux. Dans la généralité de Paris, c'est un moine de Pontoise qui dirige le service de l'entretien des routes, en faisant procéder aux réceptions de travaux par les curés des villages.

Sous Henri II, des progrès notables sont accomplis. Un ingénieur, Adam de Craponne, s'impose par sa capacité et son patriotisme. C'est lui qui creuse, dans la Crau, le canal d'irrigation qui porte son nom et auquel est due la prospérité d'une région jusque là improductive. C'est lui qui, le premier, conçoit le projet grandiose que réalisera Riquet, celui d'un canal reliant l'océan Atlantique à la Méditerranée. Il conçoit également le plan de tout un réseau de canaux intérieurs.

Une lutte s'engage contre les droits exorbitants des riverains des voies navigables, et, en 1559, ordre est donné de laisser partout une largeur d'au moins dix-huit pieds pour le passage des bateaux.

A Paris, les travaux d'aménagement sont activement poussés. Un édit royal du 8 septembre 1550 ordonne « de faire le portrait et dessin de la closture et fortification de tout Paris, compris les faubourgs, tant de

l'Université que de la ville, avec permission de bastir et édifier maisons dedans cette closture ».

Reprenant un projet de son prédécesseur, Henri II étend vers l'ouest l'enceinte de la rive droite, de façon à y englober les Tuileries, la Butte des Moulins et la Butte Saint Roch (1).

En matière de voirie, la distinction entre la voirie nationale et la voirie locale n'est pas encore très nette. Si l'on excepte les quelques grandes routes d'intérêt général, l'administration de la voirie est confiée aux agents des finances, et ce sera là, jusqu'à l'époque de Sully, une cause certaine de faiblesse. Les routes commencent à prendre l'ordonnance et l'aspect familiers aux voyageurs d'aujourd'hui ; des lettres patentes du 19 janvier 1552 ordonnent de planter des arbres le long des grands chemins. Mais l'entretien est le plus souvent défectueux, si l'on s'en rapporte au « Guide des Chemins de France » publié, cette année-là, par Charles Estienne, frère d'Henri, le célèbre imprimeur.

Cet ouvrage, ancêtre de nos guides Joanne ou Baedecker, était à l'époque une véritable nouveauté. Tous les itinéraires entre les grandes villes y étaient indiqués, avec les distances, les noms des villes ou bourgs traversés, les passages difficiles, les routes péniblement praticables. Ainsi était-il indiqué que la route de Paris à Orléans n'était pavée que sur deux lieues. Les ponts étaient nombreux et certains bien connus, tel celui de Chinon illustré par Rabelais. Souvent il fallait pour la traversée des rivières, recourir aux bacs, également indiqués dans le livret de Charles Estienne, et rarement confortables ou même sûrs. La traversée des forêts

---

(1) Ces travaux ne seront terminés que sous Louis XIII.

n'allait pas sans quelques risques, surtout lorsqu'il s'agissait de forêts importantes et propices aux embuscades, telle celle de Bondy ou même celle de Fontainebleau (à l'époque Fontaine-belle-eau).

Charles Estienne avait complété son guide par de précieux renseignements sur les particularités des villes, sur leurs auberges, sur leurs commerces, sur leurs spécialités gastronomiques, même sur leurs curiosités ou sur l'intérêt artistique ou pittoresque qu'elles pouvaient offrir. Les plus beaux points de vue, justifiant une halte, étaient, comme dans les guides les plus modernes, l'objet d'une mention (1).

Les modes de transport ne sont guère perfectionnés. Il n'y a de service régulier de messageries ni pour les voyageurs, ni pour les marchandises, si ce n'est dans les grandes villes d'Universités. Des messagers de l'Université font, à jour fixe, chaque semaine ou chaque quinzaine, le service entre Paris et Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Rennes, etc... Ils sont chargés du service de la poste, succédant en cela aux « maîtres coureurs » créés par Louis XI. En principe, les messagers sont chargés de la correspondance des écoliers, et ce service est un monopole de l'Université. Mais ils se chargent aussi de la correspondance des particuliers, ce dont l'Université retire un sérieux profit. Ce sera seulement sous Henri IV que la poste deviendra véritablement un service public.

Les véhicules sont en très petit nombre et une grande partie des routes est trop défoncée pour que

---

(1) Le guide de Charles Estienne a été réédité assez récemment par M. Jean Bonnerot, dans la collection de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, avec de nombreuses notes et des commentaires d'un vif intérêt.

leur passage y soit possible. En 1558, Ronsard, souffrant de la fièvre quarte, décide d'aller consulter à Montpellier. Il doit faire ce long parcours fort péniblement dans une modeste carriole attelée d'un mulet et garnie seulement de quelques coussins.

Les voyages exigent d'autant plus de temps qu'ils ne se font que de jour ; c'est seulement sous Louis XIV qu'on osera voyager de nuit.

A vrai dire, même en ville, on ne se déplace guère qu'à cheval ou en litière. Les carrosses sont d'une extrême rareté. On n'en compte à Paris que trois sous François Ier, celui de la reine, celui de Diane de Poitiers et celui du maréchal de Bois-Dauphin. En 1660, on en comptera à peine trois cents, et ils seront encore un moyen de transport si exceptionnel que le président de Thou, gravement atteint de la goutte, s'étant fait construire un carrosse, sa femme continuera à faire usage du cheval pour ses promenades et ses déplacements.

XVI

LES SENTIMENTS ET LES MŒURS

La vie sociale, ses excès et ses contrastes. — Courage, violence et cruauté ; les supplices. — Piété et superstition ; l'occultisme, Nostradamus. — Goût du luxe et grossièreté. — Logis, modes, vêtements. — Langage et conversation. — Le premier salon littéraire. — Fêtes et plaisirs ; dépravation des mœurs ; débuts de la gastronomie. — Misère et Assistance.

Sur la place de Grève circule, dans la chaude douceur d'un bel après-midi d'été, une foule animée et joyeuse. Bourgeois satisfaits et solennels accompagnant leurs épouses richement vêtues et parées, artisans heureux de plusieurs heures de libre repos, clercs de basoche et étudiants tapageurs, toujours prêts à quelque malice, bachelettes rieuses et folles, tous aujourd'hui manifestent la meilleure humeur.

Car ils se préparent à un divertissement de choix, à un divertissement qui, presque chaque semaine, se re-

nouvelle au même lieu. Au centre de la place est dressée une sorte d'estrade faite de poutres et de planches, sur laquelle vont être suppliciés des condamnés. Des filles de joie amenées nues à califourchon sur des ânes seront fouettées à tour de bras ; des voleurs seront roués vifs et agoniseront lentement, les membres brisés à coups de barre de fer ; un blasphémateur et une sorcière seront brûlés. Les badauds pourront à leur aise jouir des cris, des contorsions, des horribles grimaces que provoquera l'atroce souffrance.

Puis, les sens aiguisés par le spectacle, hommes et femmes courront à leurs plaisirs, à quelque rendez-vous galant ou à quelque plantureux repas dans une hostellerie réputée, sinon dans leur confortable salle à manger aux meubles cossus, soigneusement cirés par les chambrières. Et pour certains la soirée se terminera par cet autre régal : l'audition de strophes de Ronsard ou de Louise Labé, récitées avec art par quelque jolie diseuse.

Toute une époque tient dans cette scène en deux tableaux. L'âme du XVI[e] siècle, celle surtout de la seconde moitié du XVI[e], déconcerte par la violence de ses sentiments et par ses contrastes.

Une de ses qualités essentielles, indiscutables, est, pour les hommes, le courage. On aime la guerre et dès l'enfance on s'y prépare. Tel fils de famille, impatient d'aller aux armées et retenu par ses parents, dérobera à sa mère ses bijoux et les vendra pour pouvoir s'équiper. Le roi ne parvient qu'à grand'peine, en 1551, à empêcher les gentilshommes d'aller se battre en Piémont. Les plaisirs de la Cour et ceux de l'amour même passent après la passion de guerroyer.

Desjardins raconte qu'à Coutras, Joyeuse, voyant

tout le monde tomber autour de lui, dit à son frère, qui combat à son côté : « Mon petit frère, il faut avoir du courage. » — « Oui, répond l'adolescent, mon frère, j'ai du courage. » — « Nous sommes perdus ; il faut mourir. Allons, mon petit frère, courage ! » Et l'autre, s'animant à son tour : « Courage, mon frère ! »

Bien souvent les troupes doivent être contenues par leur chef, leur impatience de courir sus à l'ennemi risquant de compromettre le succès. Assurément, l'ambition, l'attrait du pillage contribuent à soutenir l'ardeur du soldat. Il n'empêche que le goût de l'aventure et le mépris de la mort se retrouvent à tous les degrés de la hiérarchie, et les femmes sont parfois aussi courageuses que les hommes.

Mais voici le revers de la médaille : la violence des mœurs. Parce que la vie humaine a peu de prix, les meurtres se multiplient. On utilise les spadassins pour se débarrasser d'ennemis gênants. On recourt aussi au poison, aux embûches variées, aux livres qui, ouverts, exhalent un parfum mortel, à tous les secrets redoutables apportés d'Italie par la suite des Médicis.

Les plus hauts placés donnent l'exemple et si parfois un assassin obscur est châtié d'effroyable façon, trop souvent les crimes demeurent impunis.

Les plus légers griefs risquent de provoquer des représailles terribles. Villebon ayant, au cours d'une discussion avec Vieilleville, fait le geste de tirer son épée, celui-ci, d'un coup de la sienne, lui tranche la main ; il ne lui accorde, comme réparation, que le droit de la faire porter en procession et enterrer cérémonieusement.

Les combats singuliers, les duels sont fréquents et toujours rigoureux. Henri II, hanté par le regret que

lui avait causé la mort de La Châtaigneraie, les interdit ; mais leur pratique continue secrètement et s'accroîtra sous les règnes suivants.

La flagellation est aussi fort en honneur depuis l'école jusqu'à la haute justice criminelle. Les verges n'épargnent pas plus les reins des enfants de haute lignée que ceux des fils de manants, et les deux sexes sont égaux devant leurs cuisantes morsures. Les dames galantes de Brantôme évoquent, à l'occasion, le souvenir des impitoyables fessées reçues dans leur enfance. Mainte prostituée subit publiquement la redoutable correction. Et si le maître d'école en use et en abuse pour la discipline de ses élèves, le mari, dans les moyennes et basses classes de la société, y recourt assez fréquemment à l'égard non seulement de ses enfants, mais de sa femme.

La cruauté demeure le lien le plus fort qui, au milieu des progrès de toutes sortes, relie l'époque au passé. Elle est courante et naturelle. A la guerre d'abord, cela va sans dire. On pille, on égorge et on viole à cœur joie dans les villes prises. Rares sont les chefs qui s'y opposent, et encore n'y parviennent-ils jamais complètement. Le pillage est d'ailleurs prévu dans les lois de la guerre et, le plus souvent, pièces d'or, objets précieux, femmes, jeunes filles, enfants même, sont emmenés par les troupes victorieuses et utilisés ou revendus comme butin.

Mais la vie civile n'échappe pas non plus à l'emprise profonde de la cruauté. Les manifestations en sont multiples. L'abbé Haton, fort brave homme au fond, mais qui déteste les protestants, ne dissimule pas, dans ses mémoires, la joie qu'il éprouve lorsqu'ils sont pourchassés, tués, pillés, et que leurs femmes sont vio-

lées. Il assaisonne même ses récits de plaisanteries qui, aujourd'hui, sont d'un effet singulièrement choquant.

La justice criminelle recourt, ainsi qu'il a été dit, soit pour arracher des aveux aux accusés, soit pour châtier les coupables, à des procédés qui, de nos jours, font frémir d'épouvante et soulèvent l'unanime réprobation. Les supplices variés tels que le chevalet, l'estrapade, la roue, le brodequin, l'écartèlement et le bûcher, ont été maintes fois décrits par les historiens et les romanciers (1).

---

(1) Il faut, pour se faire une idée un peu précise des mœurs du XVIe siècle, lire les romans d'un réalisme si pittoresque et si documenté de Maurice Maindron. En particulier, dans l'un d'eux, *Blancador l'Avantageux,* les pages où est décrite la torture d'une jeune et jolie chambrière, à laquelle un gentilhomme campagnard, exerçant le droit de justice sur son domaine, veut faire dénoncer une faute dont est soupçonnée coupable la maîtresse de cette pauvre fille.

En voici quelques passages :

« — Allez, Luc, fit M. de Corpoy.

M. Luc n'attendit point une seconde injonction. Saisissant Jacqueline par un bras, il la traîna dans une stalle vide, aidé par Vigouroux. On entendit des cris aigus, vite étouffés, et bientôt les deux hommes reparurent tenant la chambrière, qu'ils portaient ou poussaient à coups de genou.

M. Momsenn se voila la face, car Jacqueline était toute nue et rien ne cachait sa beauté de femme. Le rouge de la honte descendait de ses joues empourprées jusqu'à sa gorge.

....

M. Luc lia avec des cordelettes les chevilles et les poignets de Jacqueline atterrée et dont les yeux ne semblaient plus rien voir. Il serra si bien les liens que les mains et les pieds en devinrent aussitôt bleuâtres. Il attacha les poignets ramenés sur les reins au chanvre qui pendait du plafond et recommanda à Vigouroux de tirer quand on lui en enverrait le commandement. Ainsi attachée, l'enfant essaya de se traîner sur ses genoux, repliée sur elle-même elle secoua la tête, espérant que les tresses se déferaient tout à fait et voileraient cette nudité qui la désespérait plus que tout le reste.

La corde se raidit. Jacqueline se trouva debout. Les pointes de ses pieds touchaient à peine la terre. Ses bras

Et c'est là, sans aucun doute, la particularité qui, lorsque nous nous reportons par la pensée aux siècles passés, y compris le XVIIIe, nous rappelle avec le plus de netteté la distance qui nous en sépare.

La foi est aussi un des éléments essentiels de l'âme française sous Henri II. Une foi ardente, exclusive, intransigeante. Une foi que ne parviennent à ébranler,

---

disloqués se relevèrent avec un léger craquement, déchirant les fibres des aisselles dont on vit s'enflammer la peau sous la toison fauve. La servante gémit, laissa tomber sa tête sur sa poitrine dont les seins fleuris de rose pointaient frémissants, et dit simplement :

— Tuez-moi, je ne parlerai pas.

Sous l'effort de Vigouroux et de M. Luc, le chanvre se tendit. Jacqueline, maintenant suspendue à trois pieds du sol, demeura muette. Mais un soupir, continu comme un râle, sortait de sa gorge haletante. Ses jointures délicates se gonflèrent sous le poids d'une corbeille pleine de sable que M. Luc attacha à ses chevilles. Ses membres fins et lustrés s'étirèrent, livides. Le sang jaillit des ongles qui devinrent opaques et violets, mais l'enfant ne parla pas. Puis elle commença de hurler. Son cri, pareil à la plainte d'une bête, monta lugubre, formidable. Emplissant l'écurie, traversant la cour, il gagnait les appartements du château. Le portier l'entendit du dehors. Les femmes de service, terrifiées, enfouirent leur tête dans leur tablier.

....

M. Fabre de Mauras, importuné par les clameurs, quitta tout à coup son fauteuil de perclus, à la surprise d'un chacun, et courut jusqu'au dehors. Mais il revint tout aussitôt, tenant un outil de fer rouge. Et, sans qu'on l'en priât, il appliqua le cachet brûlant à la plante du pied de Jacqueline. La patiente se secoua violemment, poussa un rugissement qui s'arrêta entre ses dents serrées.

Sans se troubler de ces choses, M. de Blancador écrivait toutes les questions que posait M. Justus et ajoutait au-dessous de chacune : « A répondu oui d'une voix peu distincte ». Une odeur de chair grillée ayant chatouillé ses narines, il leva sa mine impassible, et vit Jacqueline évanouie, pendant en l'air. Elle laissait tomber sa tête dont la chevelure, enfin défaite, la cachait sous une nappe d'or. M. de Blancador se remit à son travail et écrivit plusieurs

dans le peuple et même, d'une façon générale, dans les classes privilégiées, ni les progrès de la science, ni le souffle de l'humanisme et de la réforme. La foule est croyante, aussi profondément croyante qu'au Moyen-Age, et elle tient aux cérémonies religieuses en grand apparat, aux processions où châsses et reliquaires étincelants sont précédés de porteurs de torches et de hérauts d'armes. Dans les grandes circonstances, le roi marche seul à côté du Saint-Sacrement, un cierge à la main.

Cette foi constitue une des plus solides assises de la Société ; elle suscite dévouements et héroïsme, elle ne fait qu'un avec le culte du souverain et de la patrie. Mais — et ici encore c'est le revers de la médaille — cette foi passionnée s'accompagne de deux déformations redoutables : l'intolérance et la superstition.

De l'intolérance, il n'est guère utile de rappeler les multiples exemples ; les persécutions et, après la mort d'Henri II, les guerres de religion en sont de vivantes illustrations. Par contre la superstition, sous ses formes multiples et étranges, mérite quelques développements.

On croit fermement aux prédictions, aux présages, aux songes et aux apparitions. On croit à l'astrologie et nombreux sont les princes qui attachent à leur suite des astrologues. Ceux-ci exercent avec mystère leur art compliqué, étudiant, pour révéler la destinée de cha-

---

fois encore sous quelques questions qu'il ajouta de son cru : « A répondu oui ».

Mais M. Momsenn, épouvanté par ce spectacle qui répugnait à sa décence comme à sa raison, tira alors M. de Corpoy par sa manche :

— Ne croyez-vous pas, Monsieur, qu'il serait urgent de mander votre médecin ?

— Ce n'est pas la peine, répondit M. Justus. On l'enverra chercher quand nous serons partis. »

cun, la marche des astres, à partir du jour de sa naissance, à travers le ciel divisé en douze « maisons » du zodiaque (1).

Chose plus grave, on croit à la magie et à la sorcellerie. La pratique de l'envoûtement sur figurines de cire est fort répandue ; la magie est souvent un instrument aux mains des proxénètes et des empoisonneuses.

On croit au diable et à sa puissance. Les messes noires, les sabbats nocturnes sont les manifestations du culte sacrilège qui lui est rendu et qui subsistera au cours du siècle suivant.

Sans doute des procès nombreux se déroulent ; sorciers et sorcières montent par milliers sur le bûcher. Mais la répression est loin d'être satisfaisante et rationnelle ; on passe pour sorcier quand on a certains stigmates sur le corps ou une façon de vivre trop contraire aux coutumes reçues.

Si Rabelais s'élève, dans *Gargantua,* contre l'astrologie divinatrice, Corneille Agrippa, dans sa *Philosophie occulte,* déclare très sérieusement que l'esprit descend dans les choses matérielles par les rayons des étoiles.

Ambroise Paré, ainsi que l'a rappelé Jean Valmy-Baysse, dans une attachante étude consacrée aux sorciers et aux astrologues, Ambroise Paré croyait aux

---

(1) L'on trouve ici un nouveau et curieux point de rapprochement avec l'époque actuelle, où, il est vrai, la foi a perdu une grande part de sa souveraineté, mais qui, à l'instar du XVIe siècle, s'est affirmée curieuse de tout connaître, et avide de parvenir, par tous les moyens, à la fortune et aux plaisirs qu'elle peut procurer. Jamais les tireurs d'horoscopes, les devineresses, fakirs et autres révélateurs de l'avenir n'ont été plus nombreux qu'entre les deux guerres.

sorciers. Et il déclarait : « Nul ne peut être sorcier qui premièrement n'ait renoncé Dieu et pris volontairement alliance et amitié du Diable ». Jean Bodin, qui est pourtant un esprit solide, consacre un volume complet à la *Démonomanie des sorciers*.

Ronsard lui-même, que l'on n'a tendance à considérer que sous le jour d'un poète, croyait aux démons, s'inquiétait de leur origine et avait une conception très personnelle du système planétaire. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au premier livre de ses *Hymnes*, dont la sixième pièce est intitulée *Les Daimons* (1). Elle est dédiée à l'évêque Lancelot Carle, précaution fort utile lorsqu'il s'agit d'aborder un sujet d'une orthodoxie douteuse et de « découvrir les secrets de Nature et des Cieux ». Pour Ronsard, les « daimons » habitent, dans l'air, la région des vents et des nuages voisine de la terre. Ils ont « un corps léger, tantôt de feu, tantôt d'air, susceptible de se muer facilement soit en objets, soit en bêtes : chouettes, chats, boucs, etc... » mais ces matérialisations ne peuvent être de longue durée.

Quant à l'origine des démons, Ronsard, après avoir beaucoup hésité, semble admettre que certains d'entre eux soient nés des rapports coupables de femmes avec des anges. Dieu aurait châtié les parents, mais fait grâce aux enfants, non responsables, qui

> Tenant plus de la part de père que de mère
> S'envolèrent en l'air comme chose légère.

---

(1) On pourra lire avec intérêt à ce sujet l'originale thèse de doctorat ès-lettres de M. Albert-Marie Schmidt : *La Poésie Scientifique en France au XVIe siècle*, et un article de M. Emile Henriot dans le journal *Le Temps* du 18 avril 1939.

Ces « bons daimons », auxquels sont dûs les songes heureux, les dons poétiques et maints autres agréments, s'opposent aux mauvais, tels que les Lémures et les Succubes, qui terrorisent les hommes.

Faut-il ne voir dans cette œuvre de Ronsard qu'une fantaisie de poète, tenté par le merveilleux d'un tel récit ? Certainement non, étant donné l'époque à laquelle il vivait. Il est beaucoup plus normal de penser qu'esprit curieux et éclectique il ait voulu, comme tant de ses contemporains, sonder le mystère infini de la création et qu'il l'ait fait comme pouvait le faire un homme de son temps.

Catherine de Médicis, femme équilibrée et raisonnable s'il en fut, croyait aveuglément aux astrologues. Elle portait toujours sur elle un talisman. A maintes reprises elle eut recours aux plus célèbres devins. Après Luc Gauric, qui lui avait prédit son accession au trône, elle voulut consulter Nostradamus, dont la célébrité grandissait d'autant plus que déjà certaines de ses prédictions semblaient bien se réaliser.

Fils d'un notaire, Nostradamus était né en Provence en 1503. Devenu docteur en médecine, il s'était fait remarquer lors de l'épidémie de peste qui avait sévi à Aix, en 1546. A Salon, où il avait fixé sa résidence, en 1549, il avait amassé une petite fortune en vendant des fards, des onguents et même des philtres, notamment le fameux philtre fait avec de la mandragore, inspirateur de passions mortelles et dont était mort, dit-on, le poète Lucrèce. Il avait publié, en 1552, un « Traité des fadements, recettes de beauté et de santé ». Auteur de plusieurs almanachs prophétiques, il s'était décidé, après certaines hésitations, à publier ses fameuses *Centuries*. Appelé à Paris par le roi, il y ar-

rive le 15 août 1555. Henri II l'envoie chercher à l'auberge où il est descendu, par le Connétable de Montmorency. Très vite il fait autorité et est comblé de dons et d'honneurs.

On sait qu'il avait prédit la mort du roi en combat singulier. Après que l'événement se fut produit, la reine, dit-on, le fit venir au château de Chaumont pour une expérience sur miroir. Sur une plaque d'acier parfaitement polie, Nostradamus écrivit dans les angles, avec du sang de pigeon mâle, les quatre noms de Jehovah, Mittatron, Elohim, Adonay. Puis, durant quarante-cinq nuits, il demanda à Dieu d'envoyer l'ange Atanaël. La quarante-cinquième nuit, l'ange apparut. Catherine fut alors amenée devant le miroir, sur lequel apparurent ses trois fils et le roi de Navarre, qui se mirent à tourner en rond.

François II ne fit qu'un tour avant de disparaître. Le futur Charles IX en fit quatorze, le futur Henri III quinze, et le roi de Navarre vingt et un. De fait, chacun d'eux régna un nombre d'années égal au nombre de tours qu'il avait fait. Tel est, du moins, le récit qu'ont laissé les contemporains. C'est ainsi que Catherine, livide d'émotion, aurait appris que ses trois fils seraient appelés successivement à monter sur le trône.

Quoiqu'il en soit, le nom de Nostradamus a conservé une renommée et une popularité exceptionnelles puisqu'aujourd'hui encore, aux heures les plus angoissantes pour le sort du pays, ses prédictions qui s'étendent sur plus de quatre siècles et dont l'obscurité apparente n'était peut-être que l'effet d'une élémentaire prudence politique, sont l'objet de discussions et d'interprétations passionnées.

Les contrastes qui, au temps d'Henri II, se font jour à travers les âmes, apparaissent aussi dans la façon de vivre, dans les mœurs. Le Paris de 1550 en est un exemple. S'il fait déjà songer, par certains côtés, à une grande capitale moderne, il rappelle aussi, par certains autres, le Paris de Philippe-Auguste.

De vastes et beaux hôtels ont été construits et richement meublés par les bourgeois enrichis ; mais la vieille ville est toujours maintenue dans son étroite enceinte. Une ordonnance de 1549 interdit de bâtir dans les faubourgs. Les ponts sont encore protégés par des tourelles fortifiées.

La rive droite est devenue le centre d'animation de la grande cité ; mais les rues étroites et sombres, les carrefours mal pavés et boueux, les alignements irréguliers sont encore nombreux ; les masures alternent avec les riches demeures. Le Louvre, aux tours crénelées et aux lourds bastions, conserve l'aspect d'une forteresse. A ce séjour, le roi et la Cour préfèrent le plus souvent celui de l'hôtel des Tournelles, bâtiment hétéroclite, composé de maisons s'ajoutant les unes aux autres, mais relativement gai et confortable. Les hôtels de Diane de Poitiers, rue Vieille-du-Temple et rue Saint-Antoine, sont de vieilles demeures mélancoliques. Quant aux petits bourgeois, aux marchands, ils vivent pour la plupart au fond de boutiques basses et obscures. En 1550, de nombreuses maisons sont encore bâties en terre et en bois.

Les rues sont très animées, égayées, le matin, des cris variés et pittoresques des marchands, cris dont parle Rabelais et que Clément Jannequin met en musique. Plusieurs milliers de « crocheteurs » ou portefaix apportent les denrées à domicile et montent l'eau

potable dans les appartements. Certains réalisent, ce faisant, de véritables petites fortunes. Malheureusement la boue dégage, dès qu'il pleut, une odeur fort désagréable et dont les arrivants de province ou de la banlieue sont même incommodés.

L'éclairage des rues, institué par arrêté du Parlement, en 1558, fut d'abord réalisé au moyen de falots, puis au moyen de lanternes allumées de 10 h. du soir à 4 h. du matin, mais en hiver seulement.

L'évolution est beaucoup plus sensible dans le costume. Cathérine de Médicis avait grandement contribué à implanter en France les modes d'Italie : pour les femmes, le corsage allongé, pointu par devant, les jupes amples et rigides, la haute fraise, remontée le plus possible derrière la nuque, et le grand chapeau à plumes d'autruche ; pour les hommes, le justaucorps, la culotte à crevés de soie claire et les chausses collantes, remplaçant les vêtements flottants ; ils se complètent d'un court manteau en forme de pèlerine et d'une toque ornée d'une aigrette ou d'une plume.

En principe, la mode est aux couleurs sombres. Sur le haut du pourpoint se rabat le col de la chemise, orné de dentelles et de broderies.

La camisole apparaît comme vêtement de dessous.

Le mouchoir de poche met fin à la vilaine habitude de se moucher avec les doigts.

Chez les paysans, le costume est ample et solide : veste boutonnée par devant et ceinturée à la taille ; un bonnet de feutre à revers remplace le bonnet pointu du Moyen-Age ; les cheveux sont coupés en franges sur le front. Les jeunes filles portent des jupes courtes, plissées et des corsages ajustés.

Les servantes se distinguent par un bonnet recouvert

d'un chaperon, un corsage rouge garni de velours noir et un tablier.

Les souliers, pointus au Moyen-Age, carrés au début du XVI[e] siècle, s'arrondissent sous Henri II (1).

Une mode nouvelle, à l'imitation du roi, est le port de la barbe, pratiqué par les gens de qualité, y compris les prêtres et les évêques.

Dans son *Courtisan,* Castiglione donne, avec beaucoup de soin et de précision, une description du seigneur à la mode. Le livre a de nombreuses éditions et beaucoup de gentilshommes s'en inspirent.

La bourgeoisie rivalise de luxe avec la noblesse. Malgré plusieurs édits somptuaires interdisant notamment le port de bonnets de velours, de chapeaux à cordons d'or, etc..., elle dépense largement, pour son intérieur, son habillement et ses réceptions, l'argent gagné dans les charges fructueuses ou dans le négoce. Le peuple suit le mouvement et si les bourgeois veulent se vêtir à la façon des grands seigneurs, les ouvriers des villes et des campagnes veulent se vêtir à la façon des bourgeois.

Les étoffes en usage sont variées et souvent somptueuses : draps d'or, diaprés et damassés, toiles d'or et d'argent, lourdes soies aux teintes changeantes. Le velours, appelé à l'époque veloux, veluel ou veluyau, connaît une telle vogue, que le roi se voit dans l'obligation d'en interdire l'usage, si ce n'est aux princes et princesses. Ce dont Ronsard le loue en vers que voici :

---

(1) Voir Abel Lefranc : Le vie quotidienne au temps de la Renaissance.

Le velours, trop commun en France
Sous toi reprend son vieil honneur,
Tellement que la remontrance
Nous a fait voir la différence
Du valet et de son seigneur.

Mais ce goût parfois immodéré du luxe et des raffinements de toute sorte n'exclut pas une certaine rudesse, même une certaine grossièreté des mœurs. On en pourrait citer maints exemples : à l'entrée d'Henri II à Blois, des femmes sont dépouillées de leurs vêtements et obligées de figurer nues dans des chars symboliques traînés par des bœufs. On aime avoir des bêtes, chiens et chevaux, et on soigne ces derniers, lorsqu'ils sont de pure race, au point de leur donner des bains de vin ; mais on les martyrise au cours de dressages d'une brutalité impitoyable. Les grands dîners sont ordonnés avec une recherche et un protocole remarquables ; mais il est de bon ton, à l'heure des sauces, d'essuyer ses mains sur la tête des lévriers qui circulent autour des tables.

Si les formules de politesse demeurent compliquées et savantes, l'écriture par contre s'assouplit et se simplifie, devient pratique. La minuscule droite, utilisée presque sans changement depuis le XIIe siècle, fait place à une cursive déliée et rapide. A l'inverse de Diane de Poitiers qui conserve l'écriture traditionnelle, Marguerite d'Angoulême a déjà un trait de plume très moderne.

Le goût de la lecture se propage. Les romans de la Table ronde sont, tout au moins jusque vers 1550, les ouvrages les plus goûtés. L'un d'eux, l'*Amadis de Gaule,* traduit de l'espagnol par Herberay, devient le

code de la chevalerie et des milieux mondains et exerce une influence considérable sur les esprits.

Le langage courant, sur lequel l'influence italienne s'exerce de façon marquée, est un assez curieux mélange de préciosité parfois redondante et de facilité voisine de la vulgarité. Les superlatifs tels que grandissime, bellissime s'emploient à tout instant et hors de propos. Dans son *Monophile*, publié en 1554, Etienne Pasquier n'hésite pas à se servir des mots bellesse et hautesse pour beauté et hauteur. A la veille de l'attaque de Boulogne, en 1549, le bâtard de Mirande étant passé à l'ennemi avec sa compagnie, son père accourt, bouleversé, dans la tente du roi et, au dire de Vieilleville, se lamente en ces termes :

« Corps di Dio, Sire, je son ruynat ! Mon forfante de bastardin m'a robat trente mille escouz in oro et tout ce que j'avia de riche et précioux en quatre coffres ! »

Malgré la gravité de l'heure et le manque de noblesse des sentiments ainsi exprimés en présence de la trahison, Henri II ne put s'empêcher d'éclater de rire à l'audition d'un tel charabia.

Si l'influence italienne n'est pas toujours heureuse, le vocabulaire du moins s'enrichit. Henri Estienne publiera, en 1579, ses amusants dialogues *Le nouveau langage français italianisé*. Mais déjà sous Henri II des centaines de mots nouveaux tels que balustre, fresque, girandole, carrosse, cabriole, etc... sont devenus courants.

La conversation se développe de jour en jour avec le goût des réceptions et des intrigues galantes. Un reflet exact de son tour naturel apparaît dans les pages si alertes de l'*Heptaméron*. Le livre, à ce point de

vue, est frappant, d'autant que l'auteur y fait alterner avec une aisance étonnante la plus sérieuse leçon de morale avec le récit le plus osé.

Les femmes d'ailleurs ne reculent pas devant les mots les plus crûs et, tout comme de nos jours, affectent, surtout dans les classes élevées, une grande liberté de langage.

Un événement notable est l'apparition du premier salon littéraire, celui de Mme de Morel, auquel Abel Lefranc a consacré un précieux chapitre de sa *Vie quotidienne au temps de la Renaissance.* Jean de Morel, maître d'hôtel d'Henri II, plus tard gouverneur d'Henri d'Angoulême, bâtard du roi, était marié à Antoinette de Loynes, femme d'une vive intelligence et d'une grande beauté.

Le ménage ouvrit largement les portes de son hôtel, rue Pavée (aujourd'hui rue Séguier), à une élite d'humanistes et de poètes. Secondée par ses trois filles. Camille, Lucrèce et Diane, célébrées à l'époque en de nombreux poèmes, Antoinette de Loynes fut l'animatrice du groupe. C'est dans le salon des de Morel que Ronsard, de son aveu même, fut révélé, puis défendu contre les cabales.

Les discussions, les déclamations, les chants tenaient une large place dans ces réceptions, dont Joachim du Bellay fut, comme Ronsard, un des fidèles.

Un peu plus tard s'ouvrira le salon de la maréchale de Retz, mais c'est chez Antoinette de Morel qu'on vit pour la première fois des femmes et jeunes filles de la haute bourgeoisie se produire en spectacle de société.

Une société aussi portée au luxe et au bien-être dispendieux ne peut se plier aux exigences d'une morale rigide. Le besoin d'argent pousse à la concussion, à la tricherie au jeu et même au vol. Si Vieilleville et Montluc sont, en toutes circonstances, des modèles d'honnêteté, la plupart des commissaires et contrôleurs aux guerres doivent, de l'avis de Brantôme, être considérés comme de grands larrons. La bonne foi disparaît de plus en plus ; d'où la nécessité de plus en plus fréquente de recourir au serment.

S'il faut en croire le brave abbé Haton, dont la sévérité n'est pas, en général, excessive, noblesse, tiers et petit peuple sont également corrompus : « Les gentilshommes commencèrent, observe-t-il, à être avaricieux, infidelles, envieux et ravisseurs du bien d'autruy, paillards, fornicateurs et violleurs de filles et femmes... Les gens des villes et villages sont devenuz orgueilleux, querelleux, superbes en parolles, avaricieux et trompeurs, la plupart usuriers, blasphémateurs du nom de Dieu, pompeux en habillements et curieux de nouvelles façons. »

Mais la tendance la plus accusée de l'époque — la vie peut être courte, il faut en jouir ! — c'est le goût des fêtes et la recherche du plaisir, du plaisir à tout prix et sous toutes ses formes : plaisir de la danse, plaisir du jeu, plaisir de l'amour, plaisir de la table.

Les danses sont ingénieusement conçues et de tous genres : il y a la pavane, élégante et solennelle ; la gaillarde et le tourdion, aux figures légères et fantaisistes ; les Canaries et les Moresques, d'inspiration orientale ; la volte, venue de Provence. Il y a surtout les « branles », gais et variés : branles doux et branles vifs, branle des torches, et aussi le branle des lavan-

dières, où les danseurs frappent en cadence leurs mains l'une contre l'autre.

Par instants, la musique s'arrête, les langues se délient et l'on cause d'agréable et galante façon.

Les jeux occupent une grande part des loisirs, non pas seulement les jeux de plein air, mais les jeux de salon, les jeux de hasard, les dés, les cartes, dont les parties se prolongent parfois des nuits entières et où les enjeux atteignent des sommes excessives.

De tous les plaisirs, l'amour est certainement celui auquel on sacrifie le plus. Le dérèglement des mœurs est manifeste chez les deux sexes, dans tous les milieux et souvent même chez les jeunes filles. La « garçonne », n'est pas un monopole du XX[e] siècle. Les chroniques de la Cour abondent en anecdotes grivoises, sinon scandaleuses, telle l'histoire de cette demoiselle d'honneur entre les robes et le jupon de laquelle un seigneur du nom de Gersay, avait, pour se venger d'une trahison, fixé une « balle bellinière » d'assez volumineuse dimension, plaisanterie qui, bien que d'un goût douteux, obtint un éclatant succès.

En réalité, il n'y a guère de place, au XVI[e] siècle, pour les sentiments tendres et délicats. Les passions sont violentes, exigeantes et veulent être rapidement satisfaites.

Le mariage n'est guère respecté ; l'inconduite n'empêche pas de trouver un épouseur ; la femme est souvent pour le mari un moyen d'obtenir faveurs ou profits ; les dons en argent ne sont pas rares, dans la bonne société, même de femmes mariées à jeunes gens.

A diverses reprises, le roi tentera de réagir contre l'excès de dissipation. Il interdira aux seigneurs l'entrée des chambres des demoiselles d'honneur sans

l'autorisation des gouvernantes ; des entremetteuses seront poursuivies et châtiées ; à Dijon, une maison dite « maison des fillettes », officiellement tolérée par la police locale, sera fermée.

Il n'en est pas moins vrai que nombreuses sont les femmes et veuves se livrant sans vergogne aux plaisirs les plus matériels de l'amour et que mainte jeune fille se marie au premier venu, d'une condition souvent inférieure à la sienne, pour pouvoir vivre librement sa vie.

Il ne faudrait cependant pas trop généraliser, ni trop noircir le tableau. Les véritables turpitudes seront réservées aux règnes de Charles IX et d'Henri III. Auparavant, François de Biron, secrétaire d'ambassade à Rome, aura pu, en défenseur résolu des vertus féminines, composer, d'une plume d'ailleurs quelque peu factice, son *Fort inexpugnable en l'honneur du sexe féminin*, et, un siècle plus tard, Mme de Lafayette n'hésitera pas à faire vivre à la Cour d'Henri II son héroïne célèbre, la princesse de Clèves, modèle de fidélité conjugale et de pudeur...

Le plaisir de la table va de pair avec celui de l'amour. Dans les banquets, prolongés et débordants de gaîté, la délectation qu'apportent les mets choisis se double de l'agréable vision qu'offrent les parures et les décolletages, les divertissements de toutes sortes, les danses exécutées par de belles danseuses italiennes.

Funck Brentano décrit de la façon suivante un festin donné, dès avant le règne d'Henri II, à l'ambassadeur de Venise :

« Le repas s'ouvrit par un potage aux ris de veau, suivi de têtes de chevreau dorées et dont chacune portait, attachées par une banderole d'or, les armes de

l'amphytrion. Le service s'accompagna d'une fanfare de cors aux amples pavillons. Suivirent soixante-quatorze plats de poulets à la catalane, présentés aux accords harmonieux de harpes, cymbales et violons ; après quoi vinrent huit plats de rôtis et dix-huit autres plats dont chacun comprenait deux faisans et un paon auxquels, à la mode de France, on avait laissé le plumage au cou et à la queue, rôtis qui s'agrémentèrent des farces et drôleries d'une bande de bouffons ; puis des chapons farcis accompagnés de gambades d'un bouffon espagnol tout d'or vêtu et qui frappait à tour de bras sur un tambourin d'argent ; enfin, ce que nous nommons aujourd'hui des entremets... agréablement illustrés de poésies que venaient réciter des enfants costumés en bergers et des grâces d'une jeune Moresque, qui dansa les danses de son pays. »

Dans les dîners offerts par la bourgeoisie, la chère n'est ni moins choisie, ni moins abondante.

Si l'on s'en rapporte aux cent-vingt-sept épitres, publiées en 1545, de Jean Bouchet, procureur habitant l'hôtel de la Rose, à Paris, on voit que la table devait être servie en lieu chaud en hiver, frais en été, garnie de nappe et de serviettes bien blanches et de fleurs. Le repas ordinaire comportait trois services et un bon vin.

Pierre Belon note, en 1555, le train de vie coûteux des bourgeois : « Ils se délectent si fort en la variété des viandes qu'au repas d'un simple bourgeois, on verra deux, ou trois, ou quatre douzaines de vaisselles salies. »

Quand on usait d'une serviette, elle se plaçait sur l'épaule ou sur le bras gauche. La fourchette ne fut en usage qu'à la fin du siècle. On prenait dans le plat le morceau qu'on désirait avec son couteau — souvent

avec la main — et on le mettait sur son « tranchoir ». On coupait, sur ce tranchoir, la viande en petits morceaux qu'on mangeait avec les doigts, et on essuyait ensuite ceux-ci à la serviette ou, à défaut, à la nappe.

Jean Bodin, parlant des restaurants ou cabarets à la mode, déclare : « Un festin n'est pas bien fait s'il n'y a une infinité de viandes sophistiquées pour aiguiser l'appétit et irriter la nature. Chacun aujourd'hui veut aller dîner chez Le More, chez Sanson, chez Innocent, chez Havart, ministres de volupté et de dépense, qui, en une chose publique bien policée et bien réglée, seraient bannis comme corrupteurs des mœurs. »

De fait, tout comme de nos jours, certains « cabarets » de Paris étaient très renommés. Leur ameublement, sans être luxueux, était confortable ; ils étaient le lieu de rendez-vous de fréquentes parties de plaisir et les femmes goûtaient déjà fort le charme d'un souper au restaurant. A noter que, dès cette époque, les traiteurs étaient tenus d'afficher à leur porte les prix du menu.

Mais plus que toute autre chose un fait nouveau est à retenir. Les repas ne sont plus, comme au début du siècle encore, une succession de plats nourrissants et lourds, présentés le plus souvent sans ordre préétabli, sans règles rationnelles. On assiste aux débuts de la gastronomie, à la naissance de la cuisine savante, de la vraie cuisine française, de celle qui conservera, jusqu'à nos jours, une royauté indiscutée.

Des nouveautés culinaires, appelées à un renom qui se perpétuera, datent d'alors. Le foie gras, inventé par Pierre Bertin au XVe siècle, est mis au point par Villereynier avec un art qui en fait un mets souverain. Le macaroni, fabriqué depuis peu en Italie et importé par

Catherine de Médicis, s'accommode pour les gourmets de bouillon de poulet, dans lequel on le fait gonfler, et d'une sauce composée de chapelure, de beurre, d'échalote hachée, d'une pincée de fenouil et d'une cuillerée de moutarde ou de verjus. L'usage de la glace aux repas est pratiqué. Au banquet offert au roi à son entrée à Lyon, les brocs comportaient une poche en cristal où était mise la glace qui rafraîchissait l'eau.

Le goût des bons vins et la science de les marier judicieusement aux plats sont en honneur. Le culte des crûs de qualité, presque totalement disparu depuis la période romaine, reparaît victorieusement. Déjà Marot écrivait :

De petit dîner et mal cuit
De mal soupper et male nuit
Et de boire du vin tourné
Libera nos, Domine !

Ronsard et du Bellay chantent les précieux produits du vignoble angevin, et Rabelais célèbre le vin pineau, le vin « à une oreille », cette « nectarique, délicieuse, précieuse, céleste, joyeuse et déifique liqueur qu'on nomme le piot ».

Henri II s'intéresse particulièrement au bourgogne. Une maladie dévastatrice avait anéanti, au XVe siècle, le vignoble du Clos Vougeot et l'abbaye de Citeaux était en ruines. Les Cisterciens sont encouragés à reconstituer le vignoble, et, en 1551, Dom Loisier, quarante-huitième abbé, édifie, près des vieux celliers, les bâtiments qui existent encore dans toute la noblesse et la puissance de leurs lignes.

Enfin, événement notable, le tabac fait son entrée en France. Contrairement à une opinion fort répandue,

ce n'est pas Nicot qui a découvert le tabac, c'est un Angoumois, André Thevet, religieux de l'ordre de Saint-François et grand voyageur. Ayant accompagné Villegaignon au Brésil, il y remarqua une herbe appelée « petum », qu'il rapporta en France, en 1556, et dont il parle en ces termes, dans son ouvrage *Les singularitez de la France antarctique* :

« Ils (les sauvages d'Amérique) enveloppent, estant seiche, quelque quantité de ceste herbe en une feuille de palmier, et la rollent comme de la longueur d'une chandelle, puis mettent le feu par un bout et en reçoivent la fumée par le nez et la bouche... On le dit fort salubre pour faire distiller et consommer les humeurs du cerveau. Vray que si l'on prend trop de cette fumée, elle entête et énivre comme le fumet d'un fort vin. »

Cinq ans plus tard, en 1561, Jean Nicot, ambassadeur de France à Lisbonne, envoyait à Catherine de Médicis du tabac en poudre pour soigner ses migraines. Cette poudre devint à la mode sous le nom de Nicotine et Thevet se trouva frustré de la priorité de sa découverte.

Il est à noter que le tabac ne reçut pas partout un aussi bon accueil qu'en France. Le sultan Amourat IV en particulier, faisait empaler, sans autre forme de procès, fumeurs et priseurs.

Même dans les périodes de prospérité, la misère voisine avec la richesse et les plaisirs. Il n'en fut pas autrement sous Henri II, et cela pour plusieurs raisons. D'abord la hausse des prix agricoles, entraînant la vie chère pour les ouvriers des villes, faisait de ceux qui n'étaient pas à même de travailler normalement

des miséreux. D'autre part, dans les campagnes elles-mêmes, les années de mauvaises récoltes mirent les imprévoyants en pénible situation. Enfin et surtout la création des armées permanentes jeta sur les pavés un grand nombre de gens de guerre sans emploi. Jean Bodin, peu accessible aux considérations de sentiment, conseillait « pour nettoyer la République de telle ordure », de les renvoyer à la guerre « qui est comme une médecine purgative et nécessaire pour chasser les humeurs corrompues du corps universel de la République ». Mais les guerres devenaient plus rares. En outre, la disparition des petits hôpitaux ruraux du Moyen-Age faisait refluer malades et infirmes vers les villes. Une organisation nouvelle de l'assistance était devenue indispensable.

Une série de réformes répondit à ce besoin.

Dans le domaine hospitalier, ce fut d'abord la surveillance administrative et financière des Hôtels Dieu sous la direction d'un Grand Aumônier ; puis la création d'établissements spéciaux pour les contagieux ; enfin l'admission de la bourgeoisie dans la gestion des hôpitaux, réservée jusque là au seul clergé.

Pour l'assistance aux enfants, l'établissement dit des Enfants rouges, destiné à recueillir ceux étrangers ou sans famille, dont les parents étaient morts à l'Hôtel Dieu, fut agrandi et amélioré. Un édit de 1553 permit en outre aux artisans d'avoir un second apprenti à condition qu'il soit pris à l'Hôpital de la Trinité.

Enfin, pour l'assistance aux pauvres, de véritables services publics dotés des ressources permanentes furent organisés.

Si l'on s'en réfère sur ce point à l'intéressant ouvrage de M. Marcel Fossoyeux *La taxe des pauvres*

au XVI[e] *siècle,* on constate qu'à Paris, dès l'année 1544, une ordonnance du Parlement avait attribué à l'échevinage la surintendance des pauvres. Le lieutenant criminel du Châtelet avait organisé des centres de police chargés d'employer les mendiants valides au curage des égouts et des fossés.

A Lyon, les pauvres chargés d'enfants ou de malades recevaient pour la semaine un pain de douze livres et une somme de douze deniers. L'aumône était doublée les veilles de fête. Par contre la mendicité était interdite et réprimée. Des quêtes étaient faites au cours de processions solennelles où figuraient des pauvres, revêtus de chemises blanches et agitant des clochettes. L'aumônier général recourait même à des loteries.

A Orléans, l'aumône générale est fondée par lettres patentes du 15 février 1555. A Chartres, en 1556, les échevins créent quatorze gouverneurs et un receveur du Bureau des pauvres. A Toulouse, c'est également au cours de l'année 1556 que sont instituées des « caisses de famine » et créées pour les alimenter des taxes prélevées sur toutes les fortunes proportionnellement à leur importance.

D'une façon générale, l'assistance aux malades et aux indigents était assurée au moyen d'une « taxe d'aumône » perçue annuellement par le Bureau général des pauvres, institution créée en 1544, alors que déjà le dauphin Henri s'occupait en fait de la plupart des affaires de l'Etat. En 1547, un édit obligeait les maisons religieuses à payer cette taxe comme les particuliers. Henri II décida même d'envoyer chaque trimestre les contrôleurs des pauvres à domicile pour percevoir la taxe du trimestre suivant. Il s'appliqua

aussi à réprimer les fraudes, trop fréquentes, et un arrêt du 18 mars 1550 édicta des mesures contre les faux certificats obtenus par certains pauvres.

L'assistance aux pauvres eut à sa tête trente-deux notables, parmi lesquels des conseillers au Parlement, des chanoines et des curés, des nobles et des bourgeois, des avocats, etc... Leurs fonctions étaient gratuites.

Toutes les mesures dont il vient d'être parlé ont eu assurément un but de sécurité, un caractère de police. Mais elles n'ont pas été que cela. Elles présentent, en effet, pour une large part, des côtés d'une actualité frappante : secours à domicile, assistance médicale et même judiciaire, enseignement gratuit, même assistance par le travail, puisqu'en 1551 une équipe de pauvres travaille à la porte Montmartre avec un salaire de douze deniers par jour et qu'en 1554 un arrêt du Parlement intervient pour donner du travail aux indigents valides.

Mais ce qu'il faut remarquer surtout dans cette réglementation nouvelle, c'est l'admission des laïques à la gestion des œuvres charitables. Malgré les protestations des ordres mendiants, opposés à tout contrôle des aumônes, cette sécularisation de l'assistance fut partout réalisée. On voit là, sans conteste possible, se manifester une fois de plus les tendances de l'esprit moderne.

XVII

LA FIN DU REGNE

La paix triomphante. — Préparatifs des mariages d'Elisabeth de France avec le roi d'Espagne et de la princesse Marguerite, sœur d'Henri II, avec le duc de Savoie. — Une catastrophe imprévue : Henri II mortellement blessé dans un tournoi. — Deuil du pays. — Une belle figure de souverain : le roi gentilhomme. — Le témoignage d'un beau règne : la France et la Société française en 1559.

Dans l'allégresse générale, Paris, en ce mois de juin 1559, se préparait à des fêtes d'un éclat exceptionnel. La paix venait d'être signée, une paix désirée ardemment par le pays, à la conclusion de laquelle le roi avait personnellement consacré tout son effort, et qui s'annonçait durable. Complétant l'œuvre ainsi réalisée et fidèle au principe que l'on peut obtenir beaucoup plus par les mariages que par la guerre, Henri II avait engagé et mené à bien des pourparlers relatifs à une double union, celle de sa fille Elisabeth avec le roi

d'Espagne et celle de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie.

Ces deux mariages, de nature à contribuer tous deux largement au prestige de la Couronne de France, étaient aussi son œuvre personnelle. Pour assurer leur conclusion, il n'avait pas hésité à se montrer généreux, comme il savait l'être à l'occasion. Au duc de Savoie en particulier, il avait promis la restitution de la Savoie, du Piémont et de la Bresse. Comme Vieilleville trouvait la dot excessive, le souverain lui avait rappelé que le duc avait fourni les douze cent mille livres de la rançon de Montmorency et qu'il estimait son amitié à un très grand prix. Il avait même ajouté : « Je regarde comme une tyrannie de la part du feu roi d'avoir dépouillé le duc de Savoie de ses Etats, et je suis bien aise de la réparer. » Cette générosité n'excluait pas de la part d'Henri II, une habile attitude diplomatique et une nouvelle affirmation de sa doctrine sur les frontières naturelles.

Ainsi l'avenir du règne s'offrait, du point de vue de la situation extérieure, sous les plus riants auspices et la joie populaire n'avait d'égale que celle du roi. Celui-ci était tout au plaisir qu'il prenait à l'organisation des fêtes nuptiales et il les voulait somptueuses. L'un après l'autre, les ambassadeurs étrangers arrivaient, reçus avec la plus courtoise, la plus charmante affabilité. Quelques jours avant la cérémonie, le roi tint à leur faire lire solennellement, en présence de la Cour et du Parlement, tous les articles du traité de paix.

Comme pour le mariage de Marie Stuart, le banquet fut préparé dans les vastes salles du Palais, et les magistrats se transportèrent provisoirement au couvent

des Augustins. Bals et fêtes se succédaient. Henri II fit dépaver une partie de la rue Saint-Antoine, devant sa maison des Tournelles, afin que des joutes pussent y être organisées. Les ambassadeurs furent admis à y prendre part ; mais, par un souci de délicatesse dû au souverain, et afin d'éviter tout froissement, ils ne purent concourir qu'entre eux et non contre les seigneurs français.

Le 30 juin, alors que les tournois duraient depuis déjà deux jours, le roi ouvrit le jeu, à l'admiration de tous, avec le duc de Savoie, son futur gendre. Puis il rompit une seconde lance avec François de Guise. Un modeste chevalier, le seigneur de Montgomery, capitaine de la garde écossaise, ayant fait merveille dans les combats suivants, le roi lui proposa de se rencontrer avec lui. Après avoir, par modestie, plusieurs fois refusé, Montgomery finit par accepter. Cette passe ravit le roi au point qu'il voulut recommencer. En vain la reine et Vieilleville s'efforcèrent-ils de l'en dissuader, estimant que le moment était venu pour lui de se reposer. Peut-être étaient-ils hantés par le souvenir du quatrain troublant de Nostradamus :

> Le lion jeune le vieux surmontera
> En champ bellique, par singulier duelle,
> Dans cage d'or les yeux lui crèvera
> Deux classes une, puis mourir, mort cruelle...

Quoiqu'il en soit, le roi ordonna le combat. C'est alors qu'advint, rapide comme l'éclair, le drame dont les conséquences allaient être des plus tragiques et des plus douloureuses pour l'avenir prochain de la France. Au premier choc, la lance de Montgomery se rompt sur la cuirasse du roi ; la hampe brisée, pénétrant sous la

visière du casque, crève son œil droit et s'enfonce profondément dans l'orbite (1).

L'agonie d'Henri II dura douze jours. Ambroise Paré, appelé avec cinq autres chirurgiens, à donner ses soins au blessé, procéda à l'exploration de la plaie et, si l'on s'en réfère à l'étude publiée par le docteur Baudet, retira plusieurs éclats de bois et caillots de sang. On pensa que le cerveau n'était pas atteint. Mais le quatrième jour, la température se mit à monter. Il fallut rouvrir la plaie. Il en sortit des esquilles osseuses provenant d'une fracture de l'orbite demeurée inaperçue.

Bientôt le roi fut pris de mouvements convulsifs et le 10 juillet, à midi et demi, il expirait.

En réalité, la lance n'avait pas pénétré jusqu'à l'occiput, comme il a parfois été dit, mais sous la violence du choc, la partie postérieure du cerveau avait dû s'écraser en partie sur la boîte cranienne. La blessure n'eut pas été mortelle si, par suite de l'infection provenant de l'orbite, la gangrène ne fût survenue.

Chargé de l'autopsie, qui précédait l'embaumement, Ambroise Paré trouva « en la partie opposite du coup, environ le milieu de la commissure de l'os occipital,

---

(1) Montluc rapporte dans ses mémoires avoir vu en songe, la nuit qui précéda le tournoi, le roi avec le visage couvert de sang. Il a été dit aussi que l'astrologue Jérôme Cardan aurait, d'une façon plus précise que Nostradamus, prédit au roi son genre de mort, et qu'un astrologue juif lui aurait fait tenir de Rome de se garder des combats singuliers. Enfin, l'astrologue Luc Gauric aurait prédit à la reine qu'Henri II serait tué d'une blessure à l'œil droit. D'après certains mémoires du temps, le roi aurait dit, lorsqu'on l'a relevé : « Villevieille avait raison, mais on ne peut fuir son destin ». Affirmation insoutenable puisque, d'après les récits de divers témoins et de Vieilleville lui-même, le roi resta quatre jours sans connaissance.

une quantité de sang épandu entre dure-mère et pie-mère, et altération en la substance du cerveau, qui était de couleur flave ou jaunâtre, environ la grandeur d'un pouce, auquel lieu fut trouvé commencement de puttréfaction, qui furent causes suffisantes de la mort advenue audit Seigneur ».

Avant de mourir, le roi, calme et courageux, avait recommandé à la reine de bien prendre soin de leurs enfants et il avait exprimé le désir que le mariage de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie fût célébré le plus tôt possible, ce qui fut fait dans l'intimité, le 9 juillet à minuit, la veille de sa mort. Ainsi sur son lit d'agonie Henri II portait encore sa pensée vers ce qu'il jugeait le plus utile au bien et à l'avenir du pays.

Après qu'il eût rendu le dernier soupir, le roi fut exposé, quinze jours durant, sur son lit de parade, dans la chapelle où venait d'être mariée sa sœur. Son cœur fut porté aux Célestins, dans la chapelle des ducs d'Orléans et le 12 août son corps mené à la Basilique de Saint-Denis.

Cette mort imprévue et brutale jeta la France entière dans la consternation et la douleur. Des manifestations touchantes et nombreuses d'attachement se produisirent dans les milieux les plus humbles. Devant le catafalque, puis sur le passage du cortège, la foule priait et pleurait. Jusque dans le plus lointain village, la terrible nouvelle fut accueillie avec désespoir. A la Cour, l'attitude était autrement grave et recueillie qu'elle ne l'avait été à la mort de François Ier. Le chagrin général se doublait de l'angoisse éprouvée pour l'avenir, en présence d'un nouveau souverain maladif, sans volonté,

et par son âge encore incapable de gouverner. Des complications extérieures même n'étaient-elles pas à redouter ?

Quant à Catherine, elle connaît alors les moments les plus cruels de son existence. Accablée par un coup aussi terrible qu'imprévu, elle demeure plus d'une heure sans connaissance au pied du lit mortuaire. Puis elle prend le deuil avec une rigueur inaccoutumée. Durant quarante jours, elle se cloître dans sa chambre, complètement transformée pour la circonstance et que l'ambassadeur de Venise décrit ainsi : « Cette chambre était entièrement tendue de noir, et tellement que non seulement les murailles, mais encore le parquet, étaient entièrement drapés de noir. Il n'y avait d'autre lumière que deux cierges brûlant sur un autel garni de drap noir. Le lit était tendu de même. Sa Majesté était vêtue des habits les plus austères ; robe noire à queue traînante, sans autre ornement qu'un collet d'hermine. »

Sans doute Catherine de Médicis était-elle, en tant qu'italienne, très portée à la représentation. Il n'en est pas moins certain que le fait, ambitieuse comme elle l'était, de rester plusieurs semaines enfermée dans sa chambre, au moment où le changement de souverain et la jeunesse du nouveau roi pouvaient rendre un tel isolement si contraire à ses intérêts, montre bien la profondeur de son désespoir et de sa dépression. Ses vêtements de deuil, qu'elle a voulus noirs et non violets, contrairement à une tradition séculaire de la maison de France, elle ne les quittera d'ailleurs jamais.

Cependant à l'hôtel des Tournelles, alors qu'Henri II vient à peine d'expirer, la politique et l'ambition ne perdent pas leurs droits. Une véritable révolution de palais se produit, la prise du pouvoir par les Guise,



Une Fête nautique sous Henri II (D'après une gravure du temps)

qui, parvenus au faîte de la puissance, vont bientôt multiplier les fautes, provoquer la folie inexpiable de la Saint-Barthélemy et être eux-mêmes victimes de l'assassinat politique. Catherine pourra alors mesurer quelle avait été la sagesse d'Henri II de s'opposer sans relâche à l'accroissement excessif de leur puissance.

Au cours de l'après-midi qui suit la mort du roi, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine s'empressent d'aller reconnaître François II, et un de leurs serviteurs, Claude de l'Aubespine, vient réclamer le cachet royal au Connétable de Montmorency, demeuré auprès du défunt, pour le veiller.

Au moment où la famille royale avait quitté la chambre mortuaire s'était d'ailleurs passé un fait caractéristique et émouvant. Sur le point de franchir la porte, Catherine s'était arrêtée, pensant tout à coup, malgré son trouble, que la préséance n'appartenait plus à elle, mais à Marie Stuart, épouse du nouveau roi. Et la jeune reine de seize ans était passée, le front haut, devant la toute puissante souveraine de la veille.

Il est vrai que François II va, sans tarder, conscient sans doute de sa faiblesse, remettre le pouvoir aux mains de sa mère. Celle-ci régnera, en fait, à trois reprises successives, à côté de ses trois fils. Et ce sera l'honneur de Catherine de Médicis que d'avoir su, à l'heure où elle devenait souveraine, à la fois imposer habilement sa volonté, éviter des représailles aux Montmorency et dominer ses rancunes, en particulier, dans un geste non dépourvu de grandeur, consentir à Diane de Poitiers, tout en l'obligeant à restituer les bijoux de la Couronne et à s'exiler sur ses terres, la conservation de ses biens personnels.

Le moment est venu, avant que de clore ce dernier chapitre, d'établir, pour conclure, le bilan du règne, de ce règne qui vient de s'achever sans crépuscule, comme survient parfois la fin brusque d'un beau jour.

Ce bilan montrera qu'entre François Ier et Henri IV, qui, pour toute la durée du XVIe siècle, semblent avoir monopolisé la gloire, Henri II a droit aussi à une place d'honneur. N'eussent été ses successeurs indignes, la France, à la fin de son règne, était déjà prête à devenir la France de Louis XIV, sans qu'aient à s'exercer les rigueurs d'un Richelieu.

Après les erreurs et les lourdes fautes qui resteront attachées aux noms de François II, de Charles IX et d'Henri III, il faudra toutes les qualités d'Henri IV — gendre et véritable successeur d'Henri II — pour rétablir la situation du pays. Le mérite d'Henri II n'en demeure pas moins dans son entier et justice doit être rendue à la fois à sa personne et à son règne.

A sa personne d'abord, dont on a pu voir l'habile et utile intervention dans tous les domaines, que l'on peut juger à la mesure même des sympathies et des dévouements qu'elle a inspirés. La figure d'Henri II est une figure hautement française. Elle l'est par son élégance, par sa courtoisie parfaite, par son goût de l'ordre et de la mesure, par sa fermeté sans violence, par sa fidélité aux amitiés et aux traditions. Elle l'est par ses faiblesses elles-mêmes, par son culte à la fois sensuel et romanesque de la femme, mais aussi par sa volonté de ne jamais laisser déchoir ses passions.

Si François Ier fut bien le « roi chevalier », Henri IV le « roi galant », Henri II fut, dans toute la portée et la noblesse du terme, « le roi gentilhomme ».

Quant à son règne, ne suffit-il pas, pour l'apprécier équitablement, de constater l'œuvre réalisée ?

Sur le plan extérieur, le plus redoutable adversaire de la France, Charles-Quint, vaincu, et son empire démembré ; les frontières naturelles atteintes vers l'Est et Calais repris aux Anglais ; une paix durable cimentée entre souverains par des mariages, des alliances et des amitiés.

A l'intérieur, l'autorité royale affermie au point d'être devenue indiscutée ; la féodalité à tout jamais abolie, dans les faits comme dans les lois ; les vieux châteaux aux tours crénelées, naguère encore nids d'intrigues et de menaces contre le pouvoir central, transformés pour la plupart en demeures de plaisance des seigneurs résidant à la Cour ; l'ordre et la sécurité assurés dans l'unité politique du pays ; les querelles religieuses maintenues dans des limites où elles ne peuvent constituer un danger de guerre civile.

Pour la première fois, depuis la fin du monde romain, le pays connaît les bienfaits d'une administration rationnelle, génératrice de bien-être, et dont le fonctionnement régulier est au premier plan des préoccupations du souverain.

Rapprochés du justiciable par la création de juridictions nouvelles, plus accessibles que les Parlements, la justice s'avère à la fois plus opérante et plus rapide.

Fortifiée et rénovée par des institutions et une discipline modernes, l'armée, redoutée des Etats voisins, ne l'est plus autant du paysan, chez qui elle cantonne sans qu'il ait trop à pâtir de larcins et de brigandages.

La vie économique, enfin, marquant un essor encore inconnu, prend une activité et des formes qui vont se perpétuer durant des siècles.

Certes, il y a quelques ombres à ce tableau : l'abandon, d'ailleurs volontaire et sage, des possessions d'Italie ; la situation difficile, par moments précaire, des finances publiques ; l'évolution et les progrès inquiétants des conflits religieux ; la violence persistante des mœurs.

Mais l'ensemble est de belle venue. Et ce fond, aux teintes généralement plaisantes et claires, s'illumine du plus magnifique rayonnement de poésie, d'art, de pensée qu'ait connu la Communauté française. La « seconde Renaissance », celle de Ronsard, de François Clouet, de Jean Goujon, de Cujas et d'Ambroise Paré, prolongement et aboutissement de la première, la surpasse en perfection et en splendeur.

Une France nouvelle, une société nouvelle sont nées. Elles ont révélé au monde la beauté dans le confort, la prospérité dans la paix, la réalité de la patrie, dans sa noblesse et dans sa douceur, le libre et joyeux épanouissement du corps et de l'esprit, en un mot tout ce qui, pour l'homme moderne, constitue, à n'en pas douter, le bonheur de vivre.

BIBLIOGRAPHIE

I. *LISTE ALPHABETIQUE PAR NOMS D'AUTEURS*

ANGOULÊME (Marguerite d'). — *Lettres* (1521-1559) (Ed. Génin, 1841).

AUBERT (F.). — *Recherches sur l'organisation du Parlement de Paris au XVI*[e] *siècle* (Paris, 1912).

AUBIGNÉ (Agrippa d'). — *Histoire Universelle de l'An* 1550 *à l'An* 1601 (Ed. de Rulle, 1886-1909).

AVENEL (Vte G. d'). — *Paysans et ouvriers depuis sept cents ans* (Paris, 1907).

BARNABÉ DE SALUCES (F.). — *Oraison chrestienne et funèbre faite aux obsèques du Roy Henry II de ce nom, l'an* 1559, *le* 13 *d'aoust* (Rheims).

BATIFFOL (Louis). — *La Renaissance* (Paris, 1935).

BAUDRILLART (Cardinal). — *L'Eglise catholique, la Renaissance et le Protestantisme.*

BOIS DE PÉRONNE (Jacques du). — *Les pleurs tragiques de la vertu pour le trespas du roy de France très chrestien Henri second de ce nom avec son épitaphe* (1559).

BONAFFÉ (Edmond). — *Etude sur la vie privée de la Renaissance* (1898).

BORDIER et CHARTON. — *Mémoires.*

BOUCHOT (H.). — *Les Clouet et Corneille de Lyon* (1892). — *Catherine de Médicis* (Paris, Boussod, 1899).

BOUILLÉ (H.). — *Histoire des ducs de Guise.*

BOURCIEZ (F.). — *Les mœurs polies et la littérature de Cour sous Henri II* (Paris, 1886).

BRANTÔME. — *Mémoires* (1739).

BURCKHARDT (Jacob). — *La civilisation italienne au temps de la Renaissance* (Traduction française de Schmidt).

CABANÈS (Dr). — *Catherine de Médicis épouse et mère.*
— *La stérilité de Catherine de Médicis* (Cabinet secret, 4e série).
— *Légendes et curiosités de l'Histoire* (3e série).
CAPELLO (Jean). — *Relations d'un ambassadeur vénitien.*
CARTERET (John). — *L'histoire, la vie et les mœurs.*
CASTELNAU (de). — *Mémoires* (1731).
CHAMPION (Pierre). — *La galerie des Rois* (Paris, 1934).
— *La jeunesse de Henri III.*
— *Paris au temps de la Renaissance* (Paris, 1935).
CHARLIER (A.). — *Relation du siège de Metz par Charles-Quint, en* 1552 (Paris, 1941).
CHÉRUEL. — *Des institutions, mœurs et coutumes de la France* (Paris, Hachette, 1899).
— *Marie Stuart et Catherine de Médicis* (Paris, 1858).
COLIGNY (Gaspard de). — *Histoire* (1643).
CONDÉ (Prince de). — *Mémoires.*
CORMIER (Thomas). — *Rerum gestarum Henrici II, regis Galliæ.*
DARMESTETER et HATZFELD. — *Le XVIe siècle en France, tableau de la littérature et de la langue* (2e éd., 1886).
DECRUE de STOUTZ (Francis). — *La Cour de France et la Société au XVIe siècle* (1888).
— *Anne de Montmorency, Connétable et pair de France* (1889).
DELABORDE (J.). — *Gaspard de Coligny, Amiral de France* (1879).
DESJARDINS (Arthur). — *Les sentiments moraux au XVIe siècle* (1887).
DODU (Gaston). — *Les Valois.*
DREUX du RADIER. — *Tablettes historiques et anecdotiques des rois de France* (Paris, 1759).
— *Anecdotes des reines et régentes de France.*
DU BELLAY (Guillaume, Jean et Martin). — *Mémoires* (1513-1547).
ESCHEVANNES (Carlos d'). — *Vie d'Ambroise Paré.*
ETIENNE (Henri). — *Discours de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis* (1579).
EXPERT (Henry). — *Les maîtres musiciens de la Renaissance française* (1907).
FAGUET (Emile). — *Le XVIe siècle* (1894).
FORNERON. — *Les Ducs de Guise et leur époque* (2e éd., 1883).

FOSSOYEUX (Marcel). — *La taxe des pauvres au XVIe siècle.*
FOUREAU (Armand). — *Les Clouet.*
GEBHART. — *Rabelais, la Renaissance et la Réforme* (1877).
GIGON (S. C.). — *La révolte de la Gabelle en Guyenne* (1548-1549) (1906).
GOMART (Ch.). — *Siège de Saint-Quentin en* 1557 (1850).
GUIFFREY. — *Lettres de Diane de Poitiers* (1866).
GUISE (Duc de). — *Le discours de la prise de Calais* (Tours, 1558).
HANOTAUX (Gabriel). — *Etudes historiques sur les XVIe et XVIIe siècles en France* (Paris, 1886).
— *Origines de l'institution des Intendants des Provinces* (Paris, Champion, 1884).
HATON (Claude). — *Mémoires* (1553-1582) publiés par Félix Bousquelot (1857).
HAUSER (H.). — *Ouvriers du temps passé.*
— *Sources de l'Histoire de France au XVIe siècle* (T. II).
HENDERSON (Helen W.). — *Dianne de Poytiers* (Londres, Methuen éd.).
HÉRITIER (Jean). — *Catherine de Médicis.* — *Michel de l'Hospital* (Paris, 1943).
LA BARRE DUPARCQ (Ed. de). — *Histoire de Henri II* (1887).
LABORDE (Cte de). — *Etudes sur le XVIe siècle.* — *La Renaissance des Arts à la Cour de France* (1850-1855).
LACROIX (Paul). — *Les secrets de beauté de Diane de Poitiers.*
LA FERRIERE (H. de), puis BAGUENAULT DE PUCHENE. — *Lettres de Catherine de Médicis.*
LAMBERT (l'Abbé). — *Histoire du règne de Henri II.*
LA PLACE (P. de). — *Commentaires de l'état de la religion et république sous Henri II, François II et Charles IX* (1565).
LAVISSE et RAMBAUD. — *Histoire générale* (*XVIe siècle*).
LEFRANC (Abel). — *La vie quotidienne au temps de la Renaissance.*
LE GAIL (J. B.). — *Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers, Marie Stuart, François Dauphin, etc... au Connétable Anne de Montmorency* (Paris, 1828).
LEMAIRE (E.), COURTEAULT (H.). — *La guerre de 1557 en Picardie* (St-Quentin, 1896).
LE PAULMIER (D^r). — *Ambroise Paré.*

MARIÉJOL (J. H.). — *Catherine de Médicis* (Paris, Hachette).
MARTIN SAINT LÉON (E.). — *Histoire des Corporations de métiers.*
MÉZERAY. — *Histoire de France.*
MIGNET. — *Charles-Quint, son abdication* (1857).
MONTLUC (Blaise de). — *Commentaires* (1746).
MOREAU-NÉLATON. — *Les Clouet, peintres officiels des rois de France* (1908).
MORNAY (Mme de). — *Mémoires*, publiés par Mme de Witt-Guizot.
NOLHAC (Pierre de). — *Ronsard et l'humanisme.*
NOSTRADAMUS. — *Prophéties en quatre centuries* (Edition originale, Lyon 1555, Bibliothèque Nationale).
PARÉ (Ambroise). — *Relation du siège de Metz en* 1552 (Metz, 1847).
PASQUIER (Etienne). — *Lettres* (1619).
PIMODAN (Marquis de). — *La réunion de Toul à la France et les derniers évêques-comtes souverains* (1885).
POUILLY (de). — *Vie du Chancelier de l'Hospital* (1764).
RAMBAUD (Alfred). — *Histoire de la Civilisation française.*
RIGAL (Eugène). — *Le théâtre français avant la période classique.*
ROMIER (Lucien). — *Origines politiques des guerres de religion.*
— *Le royaume de Catherine de Médicis* (1922).
— *La carrière d'un favori, Jacques d'Albon, de Saint-André, Maréchal de France* (1512-1562) (Paris, 1909).
RUBLE (Baron de). — *Le Traité de Cateau-Cambrésis.*
SALIGNAC (Bertrand de). — *Le siège de Metz en l'an* 1552 (Paris, 1553).
SIGNAC (François de, Seigneur de LA BORDE). — *Le Trespas et ordre des obsèques, funérailles et enterrement de feu de très heureuse mémoire le roi Henry deuxième de ce nom, très chrestien, prince belliqueux, accompli de bonté, l'amour de tous estats, prompt et libéral, secours des affligez* (Paris, Estienne, 1559).
STAPFER (Paul). — *Rabelais* (Paris, 1889).
TAVANNES (G. de). — *Mémoires* (1530-1575).
THOU (de). — *Histoire générale.*
TOMMASEO. — *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle* (Paris, 1838).

TORTOREL et PERRISSIN. — *Les grandes scènes de l'histoire de France au XVIe siècle* (1885).
TURNÈBE (Odet de). — *Le Théâtre français aux XVIe et XVIIe siècles.*
VARILLAS. — *Histoire de Henri Second* (Paris, Barbins, 1692).
VAUDOYER (Jean-Louis). — *Ambroise Paré et les Valois.*
VIEILLEVILLE. — *Mémoires* (1757).
WEISS (Nathaniel). — *La chambre ardente sous Henri II* (Paris, 1890).
ZWEIG (Stephan). — *Marie Stuart.*

II. — *OUVRAGES SANS NOM D'AUTEUR*

Discours du temps de la rivalité d'Henri II et Charles-Quint (1551-1552) (Metz, 1849).
Eclaircissements des véritables quatrains de maître Michel Nostradamus, docteur et professeur en médecine, Conseiller et médecin ordinaire des rois Henri II, François II et Charles IX (1656).
Galanteries des rois de France, imprimées à Cologne, chez Pierre Marteau, sans date.
Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France (Paris).
Histoire générale et chronologique de la Maison de France.
Histoire particulière de la Cour de Henri II (attribuée à Claude de l'Aubespine ou à Jean des Moustiers).
Journal d'un bourgeois de Paris.
Lettres envoyées à la Reyne Mère par un sien serviteur après la mort du feu roy Henry deuxième (1559).
Magnificence de la superbe et triomphante entrée dans la noble et antique cité de Lyon faite au très chrétien roi de France Henri deuxième de ce nom et à la Reine Catherine son épouse, le 23 septembre 1548 (Lyon, 1549).
Ordre et articles du tournoy entrepris pour la solennité du très heureux couronnement et triomphante entrée du roi Henri II et de la reyne son épouse (Paris, 1548).
Publication des emprises du tournoy qui doit être fait à Paris pour la solennité du mariage du Roy catholique avec Elisabeth fille aînée de Henri II (Paris, 1559).

Registre des délibérations de l'Hôtel de Ville de Paris (1449-1614) (Bonnardot édit.).
Vie de Louis Balbe Berton de Crillon et Mémoire des règnes de Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV (Paris, Pissot, 1757).

TABLE DES CHAPITRES

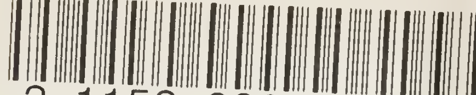
TABLE DES ILLUSTRATIONS

Achevé d'imprimer le 2 Juin 1944,
sur les presses de l'Imprimerie Clerc,
Saint-Amand-Montrond (Cher)
pour le compte de
LA NOUVELLE ÉDITION
213 *bis*, boul. St-Germain, Paris (VIIe)
Autorisation N° 1879. N° censure 3230

6/44. Déposé à la Régie du dépôt légal 1944 2e T.
N° d'ordre 29



66 frs


3 1158 00288 3287